



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753156 6

Presented by

John Bigelow

to the
Century Association

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉE AU ROT.
MARS. 1739.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER;
rue S. Jacques.
Chés } La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteroient avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

MARS. 1732.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

O D E

Sur le mois d'Avril.



Oux Mois, où commence à paroître
La plus charmante des Saisons,
Que depuis que tu m'as vû n'aître ;
J'ai déjà compté de moissons !

O que le temps s'écoule vite !
Qu'il sert peu de le regretter !

A ij Quo

34P
10 MERCURE DE FRANCE

Que rarement on en profite,
Comme on devroit en profiter !



Pour rajeunir Vertumne & Flore,
Avril, je te vois revenir ;
Hélas ! n'aurois-tu point encore
Le pouvoir de me rajeunir ?
Tu n'as point ce pouvoir, sans doute ;
Et mes désirs sont superflus.
Je me trouve au bout d'une route,
Par où je ne passerai plus.



Adieu, florissante Jeunesse ;
Adieu saison pleine d'attraits.
Que n'a-t'on assés de sagesse
Pour t'abandonner sans regrets ?
Mille disgraces sont voisines
De tes passageres faveurs.
Si l'on connoissoit tes épines ;
On cueilliroit peu de tes fleurs.



Cependant l'aimable Zéphire
Rappelle la Mere d'Iris.
Déjà plus d'un riche Navire
Fend l'Onde calme de Thétis.

Déjà

Déjà Cérès pare la Terre
Des tuyaux naissans du froment,
Et Bacchus, couronné de Lierre,
Va fertiliser le sarment.

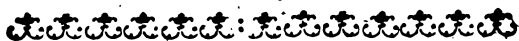


Dans nos retraites bocagères
Les Jeux de Mars sont étrangers.
Chanter, danser, plaire aux Bergeres,
C'est la Milice des Bergers.
Jadis comme eux j'aimois à suivre
Mes tendres inclinations;
Aujourd'hui mon ame se livre
A de tristes réflexions.



Charmes séduisans de la vie,
Plaisirs, dis-je, jeux, ris, amours,
Vous me donnez bien quelque envie,
Mais hélas ! vous êtes trop courts ;
De la plus longue jouissance
En vain l'espoir vient me flater ;
Je renonce à tout , quand je pense
Qu'un jour il faudra tout quitter.





LETTRE sur les différentes manières de montrer à un petit Enfant la Traduction d'un Auteur Latin.

Vous voulez donc sçavoir, Monsieur, ce que je pense des différentes manières de rendre sensible à un petit Enfant la construction d'un Texte Latin, nécessaire pour la traduction de cette Langue en François; je vais tâcher de répondre le mieux que je pourrai à l'honneur que vous me faites, en prenant le ton d'une matière importante. Je crois d'abord que la dispute des Maîtres finiroit bien-tôt, si, sans prévention, ils avoient la force & la patience de vouloir s'entendre les uns les autres sur cette question. On trouve en usage trois sortes de constructions, qui me paroissent toutes trois assés bonnes; lorsqu'on voudra les pratiquer, en les proportionnant à l'âge & à la capacité des petits Enfans, & qu'on aura l'attention de ne les employer qu'à propos, & pas plus long-temps qu'il ne conviendra, soit qu'on fasse usage du Bureau Typographique, ou qu'on n'en fasse aucun usage.

La première construction qui est écrite ou imprimée de suite & interlineaire mot à mot avec le François au-dessous de chaque mot Latin, me paroît la plus naturelle, la plus facile & la plus convenable à la foiblesse des petits Enfans, qui apprennent à lire en François & en Latin, ou qui ne sçavent ni conjuguer, ni décliner, mais qui sont capables d'apprendre & de retenir par cœur des mots Latins, par l'usage de la lecture & de la version interlineaire, à mesure qu'ils apprennent des mots François par le même

même usage de la lecture & de la parole. Or il est visible que pour lors les petits Enfans ne doivent être mis ni à la construction chiffrée, ni à la construction de vive voix, & qu'on ne doit pas même suivre l'exemple des personnes qui mettent trop tôt les Enfans dans la dure & triste nécessité d'apprendre par cœur les inintelligibles *paradigmes* des déclinaisons, des conjugaisons, & par surcroît un infinité de prétendues Regles que les Enfans ne peuvent comprendre qu'à force d'être ensuite corrigés dans la pratique de la version & de la composition, ainsi que l'expérience le fait voir tous les jours aux dépens des Enfans, & si j'ose le dire, à la honte de plusieurs Maîtres. Le temps précieux de la première enfance seroit, ce me semble, bien mieux employé sur une bonne version interlineaire, qui, sans dégoûter les Enfans, les accoutumeroit peu à peu à distinguer les terminaisons des mots, & les disposeroit plus facilement par-là à l'intelligence & à l'étude des premiers Rudimens de la Langue Française & de la Latine. J'ai vû des Enfans de qualité arroser de leurs larmes l'Alphabet & le Rudiment ouverts sur leur table, en présence de leurs Précepteurs.

On sçait qu'il faut mener les Enfans pas à pas & pour ainsi-dire par la main, d'objet en objet sensible ou dépendant & voisin l'un de l'autre, sans quoi on ne sçauroit les fixer un moment. Cette première construction permanente, à l'avantage de parler aux yeux, à l'oreille & à l'esprit des petits Enfans, ordinairement peu attentifs; il est vrai que la glose interlineaire semble entretenir l'esprit dans une espece d'engourdissement & ne donner aucune idée du tour Latin, mais la première Enfance n'étant pas, ce me semble, capable d'apprendre par règle une Langue morte, il suffit de familiariser les

A iij petits

274 MERCURE DE FRANCE

petits Enfans avec les mots & avec leurs terminaisons en Latin & en François, & de leur donner en même-temps une idée générale & superficielle du Texte qu'on doit ensuite leur expliquer, après le leur avoir montré, rangé à la François. Une simple liste de mots en Latin & en François, ou un Vocabulaire suffiroit peut-être pour la lecture des petits Enfans, s'il n'étoit pas plus à propos de les accoutumer de bonne heure à connoître & à sentir, peu à peu les parties du discours; c'est pourquoi le Texte construit en interlineaire, est pour lors préférable au Vocabulaire Latin François, & aux Rudimens. Cependant un Maître judicieux, pour varier la leçon, se sert de tout utilement, & il dispose à loisir l'Enfant à passer à la seconde ou à la troisième espece de construction, selon l'âge & la capacité; point essentiel, quand on est bien convaincu que les Enfans de 5. à 6. & à 7. ans ne doivent pas être conduits comme les Enfans de sept à huit & à neuf ans.

La seconde construction, qui est chiffrée & numérotée sur le pur Texte Latin, suppose la connoissance des chiffres, elle parle plus sçavamment aux yeux, elle est active & mouvante; elle donne lieu à chercher l'ordre de chaque mot en notre Langue; c'est pourquoi je la mets dans la seconde classe pour les petits Enfans, qui ne sçavent encore ni décliner ni conjuguer, & qui ayant été bien montrés, se font un plaisir de trouver eux-mêmes les chiffres ou les mots de la construction, que le Maître a soin de leur expliquer, à mesure qu'ils les cherchent, ou qu'ils les trouvent, afin de les faire passer insensiblement à la troisième ou à la véritable espece de construction.

L'avantage de cette construction chiffrée, quelque aveugle qu'elle paroisse, c'est 1°. de pouvoir faire travailler l'Enfant tout seul & avec plaisir pendant

dant l'absence du Maître, qui aura la précaution pour lors de lui laisser la suite du Vocabulaire où seront en Latin & en François tous les mots de la leçon du Texte chiffré, jour par jour, &c. 2°. De lui faire voir de temps en temps la différente manière d'arranger du Latin & du François, ce que ne peut faire remarquer la simple construction interlineaire par elle-même. On doit compter pour beaucoup à cet âge-là le secret de faire goûter à l'Enfant les Exercices Littéraires & l'usage des chiffres, auxquels il sent qu'il a l'obligation de pouvoir trouver l'ordre des mots Latins, selon la construction du François, que le Maître lui dira mot à mot au commencement. Quand l'Enfant auroit un Texte construit, & qu'il auroit même une Traduction Française de son Latin, on ne doit point néanmoins l'assujettir au Dictionnaire, qu'il ne sache écrire passablement, pour pouvoir faire lui seul la première construction interlineaire, à l'aide de la construction chiffrée, & de la nomenclature de son Auteur.

La troisième construction, est celle qui se fait simplement de vive voix, elle est fugitive & de pure supposition, elle est pour l'oreille & pour l'esprit, plutôt que pour les yeux; c'est la plus difficile, elle demande que les Enfants sachent un peu décliner & conjuguer, & un peu les concordances, ou pour mieux dire, qu'on continue de les leur apprendre & de les leur expliquer en même-temps, car la théorie doit toujours accompagner la pratique. Cette construction exige plus d'attention & de savoir, que n'en ont ordinairement les Enfants de cinq à six & à sept ans; elle fait peu d'impression sur eux, leurs yeux sont troublés à force de sautiller inutilement sur les mots du Texte. Egarés, ils sentent le besoin d'un guide, mais d'un guide plus

sûr & plus patient que ne le sont ordinairement ceux de la Méthode vulgaire ; & c'est ce qui les dégoûte lorsqu'on les met d'abord ou trop tôt à la pratique de cette construction, sans avoir passé par les deux autres qui sont plus faciles, sur tout lorsque l'Enfant ne sçait pas encore écrire. On peut de temps en temps faire cette construction à l'Enfant, sans l'obliger d'avoir toujours le Livre à la main ; alors les yeux n'y sont pour rien, cela le soulage beaucoup, sauf à revenir & à lui montrer le Texte dans une autre opération, ayant été disposé par la première aux sons & à l'intelligence des mots en l'une & en l'autre Langue. On pourra faire ensuite de même à l'égard de la composition, c'est-à-dire donner des phrases en l'air ou de vive voix, le Maître ayant le Livre à la main & servant de Dictionnaire à l'Enfant, qui pour lors n'est obligé que d'écouter & de répondre à mesure qu'on l'interroge.

Pour rendre cette remarque plus sensible, supposons pour un moment qu'on écrivît sur autant de cartes les mots d'une longue période de Cicéron ou de Tite-Live, & qu'ensuite on jettât au hasard ces cartes mêlées sur une table, le Maître se trouveroit peut-être embarrassé à rétablir cette période, après en avoir fait la construction, quand même il la sçauroit presque par cœur. Jugez donc combien un Enfant doit être en peine à la vûe d'un Texte où il ne trouve pas seulement le premier mot. L'Enfant attentif est dans une continuelle & dangereuse contention d'esprit, pour trouver dans son Livre les mots Latins, à mesure que le Maître les articule ; l'Enfant veut toujours relire la phrase, & voilà, je pense, une des véritables causes de son dégoût ; il prendroit peut-être patience, s'il étoit ensuite dédommagé par quelque phrase qui lui fît plaisir, au lieu que la pâlpard du temps, il ne comprend pas mieux

mieux le François que le Latin ; les Maîtres en général , s'il m'est permis de le dire , ne paroissent pas assés raisonnables sur cet article-là.

Vous voyez donc , Monsieur , qu'on peut tirer quelque secours de toutes les constructions , lorsque ce ne sera que pour servir de passage à la dernière & à la véritable construction de vive voix , sur le pur Texte Latin , & toujours à proportion de l'âge & de la capacité des Enfans. La construction de vive voix peut être chiffrée ou écrite, ainsi ces trois constructions sont dans un sens la même ; car on pourroit suposer quelqu'un qui écriroit ou qui chiffreroit la construction de vive voix , telle que la fait le Régent. La première semble ne faciliter que la version , au lieu que la seconde & la troisième semblent disposer ou préparer un peu à la composition. Je serois d'avis cependant qu'on ne mît les Enfans à la composition des Thèmes , que lorsque pour la version ils seroient au moins de la force d'un quatrième ou d'un troisième. L'usage contraire des Ecoles & des Colleges , prouve combien le préjugé met au-dessus de la raison la plupart des Maîtres de la Méthode vulgaire , & ce qu'il y a encore de plus fâcheux , c'est de voir des Parens crédules & faciles se prêter à cet usage , quelque contraire qu'il soit à la bonne pratique & à l'expérience de plusieurs siècles , en fait d'Hébreu , de Grec , d'Arabe & de Langue vivante. Oserai-je le dire ? plusieurs milliers d'Enfans , avec leurs 10. ou 12. ans d'étude classique , se souviennent seulement ensuite d'avoir fait leurs Classes , ou bien ils ont la honte de voir qu'ils ne sçavent presque rien , & que , pour sçavoir quelque chose comme il faut , ils sont pour lors obligés de recommencer , soit 1°. en régentant encore toutes les Classes. 2°. Soit en formant des Elèves qui leur donnent le temps & les moyens de se for-

A. vj. mer

mer eux-mêmes. 3^o. Soit en faisant venir chés soi de fameux Répétiteurs, ou en s'associant avec quelqu'un pour revoir les meilleurs Auteurs ensemble, sans s'amuser à faire des Thèmes. Il y a en effet peu de grands Humanistes, qui n'aient jamais eu besoin d'aucuns de ces supplémens Classiques & Littéraires. Ce fait de notoriété publique, ne devoit-il pas toucher les dignes Supérieurs des Ecoles ?

Vous sçavez, Monsieur, combien M. le Fevre & les plus grands Humanistes du dernier siècle, ont gémi de l'abus de la Méthode vulgaire, qui commence les Enfans par l'exercice des Thèmes. Il est à craindre, malgré cela, qu'à moins d'un ordre supérieur, la Méthode des Thèmes ne passe toujours avant celle de la Version ; je souhaiterois cependant que les Maîtres des petites Ecoles fissent attention à ce que dit M. Rollin, dans son Traité des Etudes, Tome premier, page 128. « Pour ce
« qui est de ces commencemens, je n'hésite point
« à décider qu'il en faut presque absolument écar-
« ter les Thèmes, parce qu'ils ne sont propres qu'à
« tourmenter les Enfans par un travail pénible &
« peu utile, & à leur inspirer du dégoût pour une
« étude qui ne leur attire ordinairement de la part
« des Maîtres, que des réprimandes & des châti-
« mens. Car les fautes qu'ils font dans leurs Thè-
« mes, étant très fréquentes & presque inévitables, les
« corrections le deviennent aussi ; au lieu que l'ex-
« plication des Auteurs & la Traduction, où ils ne
« produisent rien deux-mêmes & ne font que se
« prêter au Maître, leur épargnent beaucoup de
« temps, de peines & de punitions. Et page 133. ce
« fameux ancien Recteur de l'Université ajoute, « Je
« prie les Maîtres de vouloir bien examiner sans
« prévention & s'assurer par l'épreuve même, si
« cette manière d'instruire les Enfans n'est pas plus
« courte »

« courte , plus facile , plus sûre que celle que l'on
« employe ordinairement , en leur faisant d'abord
« composer des Thèmes. Les mêmes Regles revien-
« nent dans la version & leur sont souvent repetées,
« mais avec cette difference , qu'ils en trouvent l'ap-
« plication toute faite dans les Auteurs qu'ils expli-
« quent ; au lieu qu'ils sont obligés de le faire eux-
« mêmes dans les Thèmes , ce qui les expose ,
« comme je l'ai déjà observé , à faire bien des fau-
« tes & à souffrir beaucoup de réprimandes & de
« punitions. Je ne puis m'empêcher , en consul-
« tant le bon sens & la droite raison , de croire que
« des Enfans accoutumés ainsi à expliquer pendant
« six ou neuf mois , & à rendre compte ensuite de
« leur explication , soit de vive voix ; soit par écrit ,
« ou plutôt de l'une & de l'autre maniere , seront
« bien plus en état après cela de commencer à faire
« des Thèmes , si on le juge à propos & d'entre-
« en sixième.

Il est bon d'observer que M. R. pénétré et con-
vaincu de cette vérité , ne dit pas positivement de
faire composer des Thèmes après les six ou neuf
mois d'explication , mais seulement si on le juge à
propos , et M. Rollin semble par-là autoriser ce
que je viens de dire sur les différentes especes de
constructions ; c'est pourquoi les Maîtres doivent
enfin convenir que le Latin interlineaire mot à
mot , avec le François de la premiere construction,
est incomparablement plus propre à instruire l'En-
fant sans le dégoûter , que le Latin qu'il compo-
sera aussi mot à mot avec le secours toujours in-
suffisant de son triste Dictionnaire ; et l'on peut
même ajoûter hardiment que l'Enfant mené pen-
dant six ans par la seule Version , sçaurait bien
plus de Latin que l'Enfant conduit huit ans par la
seule voye des Thèmes , ou de la composition , le
premier

Le MERCURE DE FRANCE

premier ne verroit jamais que de bon et de pur Latin, qu'il pouroit apprendre par cœur à force de Version & de copie; au lieu que l'autre ne verroit jamais que du Latin d'Ecolier, quelle difference! J'ai trouvé des Maîtres de bonne-foi, qui m'ont dit que si la méthode des Thèmes n'étoit pas la meilleure pour les Enfans, c'étoit du moins la plus commode pour les Maîtres; qu'il falloit occuper les Enfans, en leur donnant des Thèmes à faire, pour soulager le Maître; que d'ailleurs il étoit plus aisé à un Précepteur de corriger les fautes & les solécismes d'un Thème, que de bien traduire un Auteur; dans la correction des Thèmes, il n'est pas obligé d'avoir le Livre à la main autant que l'exigeroit la traduction d'un texte Latin.

Quoique cela soit très-clair, on peut encore le rendre plus sensible, en donnant un exemple de chaque espece de construction; en voici un de la construction interlineaire, par le moyen de laquelle un simple domestique, la mere, ou quelqu'autre personne sans étude, pourront faire travailler utilement l'Enfant, en lui apprenant à lire les deux Langues.

Lupus et Agnus compulsi siti venerant

Le Loup et l'Agneau poussés par la soif étoient venus

ad eundem rivum &c.

au même ruisseau &c.

On fera lire à l'Enfant 1°. le Latin tout de suite. 2°. tout le François de suite. 3°. chaque mot Latin avec son mot François. 4°. chaque mot François avec son mot Latin; après quoi l'on pourra demander à l'Enfant quels mots il a retenus, et on verra avec plaisir que l'Enfant peu à peu se trouvera pres-
que

que en état de répéter par cœur les quatre sortes de lectures qu'il aura faites, en regardant dans son Livre, dans son Cayer, ou sur la Table de son Bureau. On n'a rien à desirer au surplus en cette matiere, quand on a les Livres de M. du Marsais, et surtout l'*Exposition de sa Méthode raisonnée*, ses Remarques sur les Articles 52. et 53. des Mémoires de Trévoux, du mois de Mai 1723. et son *Jouvenci*, ou l'Abregé de la Fable en Version interlineaire, avec tous les secours possibles, non seulement pour les Enfans, mais encore pour la plupart des Maîtres, principalement pour ceux qui font usage du Bureau typographique. On aura un modele parfait pour préparer, conduire et accompagner les Enfans dans toutes les autres constructions, ou dans l'explication des Auteurs les plus difficiles, quand on aura la *Méthode raisonnée*, à laquelle travaille depuis près de trente ans ce fameux Grammairien Philosophe.

La seconde construction chiffrée de ce même exemple, est le pur texte Latin, comme,

⁷
⁹
⁸ ¹ ² ³ ⁶
Ad rivum eundem Lupus et Agnus venerant
⁵ ⁴
siti compulsi &c.

Or il est visible que l'Enfant du Bureau Typographique, après avoir travaillé long-temps sur la construction interlineaire, et s'être rendu familier avec la suite naturelle des premiers nombres, ne sera point embarrassé à la vûe de ce pur texte chiffré, & qu'il rangera fort bien de lui-même sur la Table de son Bureau,

¹ ² ³ ⁴ ⁵ ⁶ ⁷ ⁸
Lupus et Agnus compulsi siti venerant ad eundem
⁹
rivum &c. *Si*

Si l'Enfant ne pouvoit pas encore chercher la suite des nombres, alors j'exigerois seulement qu'il mit sur la Table le pur Texte chiffré,

⁷*Ad* ⁸*riuum* ⁹*eundem* ¹*Lupus* ²*et* ³*Agnus* ⁶*venerant* ⁵*sic*
⁴*compulsi &c.*

Et ensuite je lui montrerois sur la même Table et dans une autre ligne, l'opération qu'il n'avoit pu

faire à Livre ouvert, *Lupus et Agnus &c.* Voilà donc déjà la construction Latine pour l'interlineaire; il ne s'agit que de dicter à l'Enfant les mots François qu'il doit mettre au-dessous de chaque mot Latin, en attendant qu'il puisse les composer lui-même avec le secours du Vocabulaire, ou de la Liste dont j'ai parlé ci-devant; ou même quelquefois après avoir entendu expliquer de vive voix le pur texte chiffré, &c. sans l'assujettir encore à l'usage d'un Dictionnaire; et cela par économie de temps, et encore plus par crainte de le dégoûter.

La troisième construction n'étant que de vive voix, le Maître a beau faire en l'air la construction interlineaire, et invisible, mot à mot; le petit Enfant ne peut pas le suivre; l'opération est trop forte; elle suppose trop tôt d'accord l'attention, l'intelligence et la mémoire dans les petits Enfans, sans donner à leurs yeux la suite & la liaison de ce qu'on offre à leurs oreilles. Je voudrois qu'on fit un peu plus d'attention à cette vérité pédagogique. Les grands Maîtres qui ont blâmé la Pratique des Gloses interlineaires, et qui ont craint l'inaction ou la paresse des Enfans, ne l'ont jamais fait, que pour des Enfans allant en Classe et au Collège, et

non.

non pas pour de petits Enfans que l'on commence dans la maison paternelle , ou dans les petites Ecoles.

A l'égard des phrases littérales et en latinismes , il suffit de traduire mot à mot du Latin de quelque bon Auteur ; par exemple ,

*Au ruisseau même , Loup et Agneau étoient venus ,
par soif pressés , &c.*

Ce François demi Latin , ou Latin rangé , facilite la composition du Thème ; il ne s'agit que de dire les mots Latins à l'Enfant , ou de lui donner le Vocabulaire qui les contient ; car au commencement le Maître doit être un Dictionnaire vivant , pour épargner à l'Enfant l'impropriété des termes , et doit lui donner tout le secours possible , et lui augmenter la confiance , bien loin de le décourager. Je n'ignore pas que la peine du travail fait de plus fortes impressions sur l'esprit de ceux qui peuvent et qui veulent travailler sans se rebuter ; mais il s'agit des petits Enfans , et non des Hommes ; différence essentielle , qui exige , de la part des Maîtres , tous les ménagemens et toutes les adresses possibles , pour inspirer à ces mêmes Enfans le goût du travail et de leur devoir ; ce qui ne paroît pas possible , si l'on confond la méthode des petits Enfans avec la méthode des grands. Le parallèle continuel des deux Langues rangées sur la Table du Bureau Typographique , rendra l'Enfant plus docile et plus fort , que ne peut jamais le faire le ton imperieux & menaçant de la méthode vulgaire. 1^o. Faute d'Imprimerie , qui donne l'équivalent de l'Ecriture. 2^o. Faute par la plupart , d'écouter et de suivre l'esprit méthodique et de sagacité , qui tend toujours à la meilleure manière de gagner , de conduire , et d'instruire les petits Enfans.

fans. Si cette Pratique paroît bizarre à quelque Lecteur François, et qu'elle lui choque l'oreille, il ne doit pas douter que la Pratique du double Latin n'eût pu paroître bizarre à Cicéron. Elle lui choque également l'oreille. Si on trouve à propos et utile de donner deux sortes de Latin, pour faciliter la Version, sçavoir le Latin construit, et le pur Texte, pourquoi ne sera-t-il pas permis de donner aussi deux sortes de François, pour faciliter la composition, soit qu'on les donne en l'air et de vive voix seulement, ou qu'on les donne par écrit. L'exercice du double François pourroit donc être mis en usage, 1°. Parce que la composition est plus difficile à attraper que la Version. 2°. Parce qu'il n'est pas à craindre que le mauvais François latinisé puisse nuire à la Langue vivante, que donne l'usage continuel de cette même Langue, comme il pourroit être à craindre que l'usage du mauvais Latin, ou construit, ne nuisît à l'étude du pur Texte d'une Langue morte. Je crois encore qu'on pourroit montrer aux Enfans à expliquer de vive voix, et sur le champ, en Latin, un Livre François, comme feroit aujourd'hui Cicéron même, curieux d'apprendre notre Langue. Le Cathéchisme Historique de M. Fleuri, en François, serviroit de Texte à traduire en Latin pour les petits Enfans, et le *Telemaque*, par exemple, seroit bon pour les hautes Classes; le Maître doit alors servir de Grammaire, de Dictionnaire, et enfin de Guide, pour la composition en l'air du Livre François, en Latin. On voit par-là que ce qui est *Traduction* pour l'un, peut être *Composition* pour l'autre. C'est pourquoi il faut un peu essayer de tout, en faveur des Enfans, et s'en tenir à ce qui est meilleur, après l'examen convenable de toutes les combinaisons élémentaires, et sans aucune prévention pour les anciennes méthodes,

méthodes, quelque respect que l'on ait, et que l'on doive avoir pour les grands Maîtres, qui les ont pratiquées, ou qui les pratiquent encore.

J'ajouterai, au reste, qu'il ne faut jamais perdre de vûe la Boussole du Système Typographique, c'est-à-dire, la Méthode naturelle, pratique, et vulgaire, employée si utilement dans chaque Pays, pour montrer à un petit Enfant la Langue maternelle. On ne fait pas assés d'attention à ce prodige de l'enfance, laquelle, quelque stupide et imbécille qu'elle soit, apprend néanmoins de sa Moutrice et de sa Mere, ou de ceux qui l'environnent, sans peine, dans peu, d'une manière insensible et pour toujours, les Langues vivantes les plus difficiles, pendant que beaucoup de Sçavans sentent, sans pouvoir jamais apprendre, ni enseigner, ni retenir, ni pratiquer eux-mêmes aussi bien aucune des Langues mortes. C'est à la Méthode vulgaire à nous dire pourquoi, et à convenir qu'elle s'éloigne un peu trop de cette route de la nature, lorsqu'elle condamne les petits Enfans à la construction de vive voix pour la traduction, plutôt qu'à la Version interlineaire; et ce qu'il y a encore de moins raisonnable, lorsqu'elle condamne ces mêmes petits Enfans à la composition des Thèmes, avant que de les faire passer à la construction interlineaire, à la construction chiffrée, et enfin à la construction de vive voix. Il y a plusieurs Maîtres sensés, qui, sans entrer dans le détail de toutes ces constructions, se contentent de donner à leurs petits Enfans, des Phrases choisies de bons Auteurs, courtes, agréables, aisées à construire, et propres à leur faire voir peu à peu l'aplication de toutes les Regles des Concordances, et de la Syntaxe, dont l'explication est nécessaire pour préparer les Enfans à la Version et à la Composition, en suivant exactement

tement la Méthode judicieuse de M. Rollin , toujours proportionnée à l'âge , à la foiblesse et à la capacité des Enfans.

Si quelque zélé Latiniste pense plus juste , et qu'il veuille bien faire part au Public de ses lumières et de ses réflexions , je lui abandonne dès à présent non seulement les miennes , mais encore tout l'attirail de la Typographie. Je ne fais en cela qu'exécuter une partie de la promesse que je réitère volontiers , de soumettre avec une déférence respectueuse mes idées et mes raisonnemens à l'examen et à la décision de nos grands Maîtres du Pays Latin ; je le dis avec d'autant plus de sincérité et de confiance , que plusieurs des Principaux se sont déjà déclarés en faveur de la Typographie ; qu'il y a même beaucoup de Professeurs de l'Université qui tâchent de réformer ou de rectifier peu à peu la Méthode vulgaire ; il faut espérer que leur zèle , leur patience et leur exemple toucheront un jour les autres Professeurs ; et qu'enfin l'expérience , soutenue de la raison et de l'autorité , ramènera , s'il plaît à Dieu , tous les Maîtres à la meilleure manière de montrer aux petits Enfans les premiers Elémens des Arts et des Sciences.

J'ai l'honneur d'être , &c.



S T A N C E S

SUR LA NOBLESSE.

Nobilitas sola est atque unica Virtus. Juvénal

P ourquoi de ces nobles Ayeux
Sans cesse nous vanter la gloire,
Pourquoi de leurs Faits généreux
Toujours nous rapeller l'histoire ?
Oui : Damis , je le sçais , leurs Exploits glorieux
Sont pour toujours gravés au Temple de Mémoires.
A peine nos petits Neveux
Oseront-ils les croire.

Mais ce sang , dis-moi , prétens-tu ,
Ce sang qu'en tes Ayeux j'adore ,
Qu'il te soit compté pour vertu ?
Prétens-tu qu'en toi je l'honore ?
Si lorsque d'un Héros-tu te dis descendu ,
Je remarquois en toi de la Noblesse encore ,
Je te rendrois ce qui t'est dû ;
Mais , Damis , je t'abhorre.

Ce n'est point par prévention ,
Ce n'est pas non plus par caprice ;

428 MERCURE DE FRANCE

La Noblesse d'extraction

Chés moi n'excuse pas le vice :

Ainsi quand je te vois rempli d'ambition ,
Sans valeur , sans vertu , rongé par l'avarice ,
Je te hais , mais sans passion ,
Et je te rends justice.

Veux-tu mériter mon amour ?

Tu connois le sage Voiture , *

Modeste , brave , sans détour ;

Sois comme lui plein de droiture.

A t'entendre parler il n'est né que d'un jour ;

Tu te trompes , il a six siècles de roture.

Oui , six siècles ; mais en retour

Vertu fait sa parure.

* *Nom emprunté.*

T. C. D. P.

A Picquigny ce 20. Fevrier 1739.



RE-



REPONSE à la seconde Lettre du Pere Le Pelletier , au sujet des Chansons du Roy de Navarre , imprimée dans le Mercure de Janvier 1739. page 40.

Cette Réponse , M. n'est point nouvelle pour vous ; j'ai eu l'honneur de vous l'envoyer à Chatrice , dès le mois de Décembre dernier : vous me mettez dans une espece d'obligation de la publier , en disant , *que mon silence fait ma condamnation.* Il est dur de se voir condamné de quelque façon que ce soit ; ainsi malgré mon éloignement pour les Disputes publiques , parlons donc tout haut , puisque vous le voulez.

Il est question , M. de sçavoir si Thibaut , Comte de Champagne , a fait quelques Chansons pour la Reine Blanche , mere de S. Louis , & cette question est aisée à décider ; il n'y a qu'à lire celles qu'il a composées : si vous aviez pris cette peine , vous n'auriez plus de doute ; vous auriez vu qu'il n'y en a aucune que l'on puisse apliquer à la Reine , d'où j'ai conclu , qu'il n'en a point été amoureux. C'est là mon principal argument , sur lequel est fondée *cette espece d'intrepidité* que vous me trouvez.

Comme vous n'avez pu attaquer ce que j'ai

j'ai dit sur ces Chansons , ni renverser les argumens que j'en ai tirés , vous avez invoqué l'Historien Anglois, Mathieu Paris; vous avez pensé , qu'en faisant son éloge , ces loüanges étoient des objections véritablement solides contre mon Ecrit : personne ne le pensera avec vous; un Auteur peut avoir été un habile Homme, et avoir erré en quelque partie.

Vous avez fait aux Echos même , des plaintes ameres , de ce que je n'ai pas répondu plus au long à vos objections : plusieurs raisons m'en dispensoient. 1°. je n'ai point regardé le Panégyrique de Mathieu Paris , comme une objection. 2°. il n'a point parlé des Chansons dont il s'agit. Enfin , j'avois prévenu dans mon *Examen critique* , vos allegations; j'y avois répondu d'avance; de sorte que pour vous satisfaire aujourd'hui, je suis obligé de tomber dans des redites.

Voici donc encore une fois ce que Mathieu Paris a écrit sur les Amours du Comte de Champagne pour la Reine. *Tunc Ludovicus Rex ad quandam Abbatiam Muntpensier appellatam . . . se contulit; ubi venit ad eum Henricus Comes Campaniensis . . . petens licentiam ad propria remeundi. Cui cum licentiam Rex vetuisset . . . tunc Comes , ut fama refert , procuravit Regi venenum propinari , ob amorem Regine ejus , quam carnaliter , illicite ad-*
amavit.

amaruit. Hist. maj. anno 1226. page 230.

Tel est le langage de l'Historien pour lequel vous exigez une confiance et une déférence entière. Examinons son récit, nous y trouverons autant de fautes que de mots.

Louis VIII. dit-il, se retira dans l'Abbaye de Montpensier, *ad quandam Abbatiam Muntpensier appellatam*, il n'y eut jamais d'Abbaye dans Montpensier : Henry, Comte de Champagne, vint l'y trouver, *ubi venit Henricus Comes Campaniensis*. Vous sçavez que le Comte qui gouvernoit alors la Champagne, se nommoit *Thibaut*, et non pas *Henry*.
 » Le bruit court, *fama refert*, qu'il prit le
 » congé que le Roy ne vouloit pas lui accorder, et qu'il se retira après lui avoir fait
 » prendre un breuvage empoisonné, pour
 » l'amour de la Reine, qu'il aimoit charnellement et illicitement, *quam carnaliter illicite adamaruit*.

Etes-vous d'humeur, M. d'accepter pour garant d'une pareille noirceur, un prétendu oïi dire, sur le fondement duquel votre excellent Historien verse à pleine coupe, le poison d'une calomnie, dont l'impression rejaillit sur la personne de la Reine ? Car en ajoutant foi à l'amour, dont Thibaut, jeune Chevalier riche et magnifique, brûloit pour elle ; en croyant que cet amour en a fait un Empoisonneur, un Parricide ; Blanche n'est plus cette

B Reine,

Reine, respectée dans l'Histoire par sa piété et par ses vertus ; c'est une Frédegonde , une Brunehaut. A Dieu ne plaise, dites-vous, que ce soit-là votre pensée ; la Reine ne participoit point aux crimes de son Amant, elle ne faisoit pas la moindre attention à sa folie ? On pourroit le croire , si la prétendue folie de son Amant n'eut duré que quelques jours ; mais si elle a continué pendant des années entières , votre fiction n'est plus de mise.

Il vous est permis d'ignorer ce que c'est que l'amour , & quelles en sont les maximes : en voici une certaine.

Quand on est sans espérance ,

On est bien-tôt sans amour.

Un Amant qui n'est pas écouté favorablement , renonce bien-tôt à l'amour. S'il étoit vrai que Thibaut eût été autant et aussi long-temps amoureux , que le Moine Anglois le suppose , il étoit donc aimé , c'est une conséquence assurée. Vous seriez fâché qu'on le crût de la Reine ; cependant votre crédulité en cet Historien et en son ouï-dire, vous conduit là. Continuons à le suivre pas à pas dans ses autres bévûës.

Thibaut ayant empoisonné le Roy , par amour pour la Reine , ce crime execrable fut sans doute , ou récompensé , ou puni par celle pour qui il avoit été commis. Point du

tout

tout , on n'en fit pas la moindre recherche. Le criminel , qui auroit dû se rendre à la Cour , auprès de l'objet de sa passion , arriva tranquillement dans son Comté de Champagne : *in propria venit* , dit l'Historien anonyme des Gestes de Louis VIII. Il n'y a rien à opposer à un témoignage si précis.

Peu de jours après son retour , le Roy mourut , entouré d'une partie des grands Seigneurs de son Royaume , auxquels il avoit donné l'ordre de presser le Couronnement de son Fils ; l'Archevêque de Bourges , celui de Sens , les Evêques de Beauvais , de Noyon , de Chartres ; Philippe , Comte de Boulogne , Gautier , Comte de Blois , le Sire de Coucy , le Comte de Montfort , Archange de Bourbon , Jean de Nesle , et Estienne de Sancerre , furent ceux qu'il en chargea : sur ses ordres ils écrivirent à Thibaut , leur ami , *Nobili viro et amico Theobaldo* , le priant de se trouver à Rheims au jour marqué pour cette cérémonie : *affectuosè rogamus et requirimus , quatenus prefata die eidem coronationi velit personaliter interesse*. S'il leur eût paru aussi criminel , que Mathieu Paris le fait , ils ne lui auroient pas envoyé cette invitation , laquelle fut inutile ; il ne se trouva point au Sacre. Embarassé dans la Ligue , qui éclata dans ce temps , et qui avoit été nouée dès le vivant du Roy ,

il se cantonna avec les Rébelles.

J'apprens par des Lettres de Pierre , Duc de Bretagne , & d'Hugues de Lesignan , du 2. Mars 1226. (1227. nouveau style ,) qu'il fut député par eux , pour venir demander une Trêve , pendant laquelle le Roy devoit se retirer au-delà de Chartres , ou d'Orleans : *Dedimus licentiam* , disent ces Lettres, *Theobaldo nobili viro Comiti Campanie, capiendi treugas cum Domino Rege Francie.* Sa Personne n'eut point été assés agreable à la Cour , pour l'y envoyer afin d'obtenir une Trêve , s'il avoit véritablement empoisonné le Roy : il n'auroit pas embrassé si légèrement la Ligue , qui vouloit enlever la Régence du Royaume à Blanche , s'il l'avoit aimée.

Cette Députation néanmoins servit à le détacher des Rébelles : la prudence , la politique de la Régente du Royaume , les conseils de sa mere , qui étoit une Princesse des plus sages & des plus vertueuses , l'en retirèrent. Les Confédérés se tournerent aussi-tôt contre lui , ils lui opposerent Aélide , Reine de Chipre , qui étoit arrivée depuis quelque temps en Champagne , pour y faire valoir ses droits sur cette Province ; il se vit investi par ses ennemis , auxquels il ne pouvoit résister. Dans cette extrémité , le Roy , par les conseils de la Reine , lui tend

tend une main secourable , & le délivre.

Pour peu qu'on réfléchisse à ces mouvemens , sur lesquels je passe rapidement , parce que vous en sçavez l'Histoire mieux que moi , le récit de Mathieu Paris se dissipe en fumée ; on voit qu'il n'a rien dit de raisonnable en cet endroit ; aussi a-t-il parlé d'après un *oui-dire* , vrai ou prétendu.

Les Vers, que vous avez pris dans les Observations de Ménard sur Joinville , ne disent point que Thibaut ait été l'Amant de la Reine , mais seulement , que la Reine étoit sa *loyale amie* ; ce qui est fort différent de ce que vous prétendez dire , quoique très-véritable en soi. Nous venons de voir qu'elle l'avoit dégagé des ennemis qu'il s'étoit attirés en la servant ; en quoi elle fit une action de *loyale amie* , & d'une bonne Souveraine envers son Vassal. Comment avez-vous pû donner ces Vers pour preuve *que Thibaut a fait des Chansons en faveur de Blanche* ? Je n'ai point l'œil assés perçant , pour apercevoir , qu'il lui ait fait la *faveur* de la chanter ; ces Vers ne le disent point.

Philippe Mouskès vous est encore d'une plus faible ressource , pour prouver cette *faveur* de Thibaut à la Reine ; il n'a parlé ni de ses chants , ni de ses amours. J'ai eu occasion de relever une autre fable , qu'il a débitée ; sur

quoi vous criez contre moi *au calomniateur* , vous m'accusez d'avoir voulu *déchirer sa réputation* , par *une accusation aussi atroce*. M. Ducange avoit dit avant moi . que l'Histoire de Mouskès contient plusieurs fables ; à l'abri d'un aussi grand Maître , je suis dispensé de toutes les réparations & de toutes les *rétractations* auxquelles vous me condamnez.

En bonne foi , M. si l'un de nous deux devoit réellement se rétracter , pensez-vous encore que ce fût moi qui dût le faire ? je vous en laisse l'arbitre , connoissant votre droiture. Les observations, que je viens de proposer , ne vous paroîtront peut-être plus de frivoles *conjectures* , *qui démentent des Auteurs aussi respectables que Mathieu Paris & Philippe Mouskès*. Ces *conjectures* sont de véritables preuves , telles qu'on peut les donner en matière historique , & des démonstrations irréprochables , auxquelles je ne craindrai point de m'abandonner , quoiqu'elles *contredisent des Auteurs contemporains , ou presque contemporains*. Je manquerois aux règles de la saine critique , si je ne me servois de son flambeau , pour dissiper des erreurs grossières.

Les bons Monumens , les Auteurs contemporains seront mes seuls guides , sans pourtant m'y abandonner , jusqu'à la su-

per-

perstition , quand je verrai qu'ils choqueront la vrai-semblance & la vérité. Je vous ai , M. une véritable obligation de votre critique ; elle m'obligera à peser tous les Faits , dans le dernier détail ; mon Histoire y gagnera ; vous souhaitez , dites-vous , qu'elle paroisse bien-tôt , je la travaille de mon mieux ; mais elle ne verra peut-être la lumière que trop tôt ; je tremble de la mettre au jour , dans un temps auquel quantité de célèbres Historiens s'occupent à produire des chefs-d'œuvre.

Vous désirez encore , que je vous donne des preuves , qu'*Agnès de Beaujeu a été véritablement séparée de Thibaut* ; je vous les ai montrées , ces preuves , en passant ici. Vous vîtes des Lettres du Roy S. Louis , du mois de Fevrier 1234. par lesquelles il engage Thibaut à rendre à la Comtesse de Troyes , *dilecte et fideli nostre Comitisse Trecensi* , les Juifs de la Champagne , qui lui appartenoient. La Comtesse de Troyes , désignée dans ces Lettres , ne peut être qu'Agnès de Beaujeu ; d'où il faut conclure , qu'elle vivoit encore en 1234. séparée de Thibaut , lequel s'étoit remarié en 1232. à Marguerite de Bourbon. Je vous montrerai aussi une Lettre de cette même Agnès : *Ego Agnès Comitissa Campanie , &c.* du mois de Juin 1226. dans laquelle elle nomme Aélide ,

B iijj

Reine

Viens à ma Cour , dit le Cacique ,
 Tu seras servi comme un Roy.
 Trop d'honneur , reprit le Rustique ,
 Mais vous n'êtes point né pour moi.

Tout n'est qu'un dans votre service ,
 Soit qu'on marche droit , ou tortu.
 Qui ne hait point assés le vice ,
 N'aime point assés la Vertu.



*REMARQUES sur la Boucherie de l'Apothéose
 de Paris , qui appartient présentement aux
 deux Familles de Saint-Yon & Ladehors.*

CEux qui ont fait des Recherches exactes sur les Antiquités de Paris , rapportent , que le Monastere apellé aujourd'hui *Saint Martin des Champs* ; a été une Abbaye fort célèbre sous la seconde Race de nos Rois ; mais que par les desordres ou des Guerres de l'Etat , ou des Seigneurs particuliers , cette Abbaye avoit été si misérablement ruinée , que même le premier Titre qu'elle avoit porté , étoit demeuré dans l'oubli.

Henri I. petit-fils de Hugues Capet , mû d'une dévotion particuliere envers S. Martin , réedifia ce Monastere , le dota de plusieurs
 Bv revenus ,

revenus , y mit des Chanoines Réguliers ; comme il paroît par la Charte Latine datée de l'an 27. de son Regne , qui tombe en l'année 1060.

Philipe I. son fils , en confirma la Dotation , par une Charte aussi Latine de 1067. Il en ôta les Chanoines , à la place desquels il mit des Religieux de Cluni , dont l'Ordre florissoit alors sous Hugues , sixième Abbé.

Peu d'années après , sçavoir l'an 1096. un Seigneur apellé *Gautier* , (a) & sa femme , qui portoit le nom de *Hodierne-la-Comtesse* , donnerent aux Religieux de S. Martin des Champs , l'Eglise de Montmartre , avec autant de terrain qu'il en falloit pour y construire un Monastere , & y ajoûterent le tiers de la Dixme qui leur apartenoit , avec quelque'autre fond de terre , pour la subsistance des Religieux qui y feroient le Service Divin. Mais parce que pour faire cette Donation , Gautier & sa femme avoient démembré no-

(a) Ce Gautier doit être le même que Guy I. du nom, Seigneur de Montlheri, petit-fils de Bouchard I. Baron de Montmorenci : il épousa une Dame vertueuse , nommée *Hodierne* , & non pas *Hordiene* , qui prenoit la qualité de *Comtesse de Montlhery* , comme on le voit par l'Inscription qui est sur sa Tombe , dans l'Eglise de N. D. de Longpont sous Montlhery , où on lit ces mots : *Hic jacet Hodierna Comitissa Montis herici.*

table-

tablement leur Fief, qui étoit dans la mouvance de Bouchard, IV. du nom, Seigneur de Montmorenci; celui-ci étant venu visiter l'Eglise de S. Martin des Champs, approuva & confirma la Donation de Gautier & de sa femme.

Enfin, un nommé *Guerry de la Porte*, (a) Changeur de Profession, donna aux mêmes Religieux une Maison fort spacieuse, qui lui appartenoit, sise proche l'Aport de Paris, dont la plus grande partie fut par eux convertie en Boutiques ou Etaux, & qui fait encore aujourd'hui partie du fond sur lequel la grande Boucherie fut depuis construite, ainsi qu'on le verra ci-après.

Philippe I. étant mort l'an 1108. eut pour successeur son fils, Louis VI. surnommé *le Gros*, qui épousa Adele, ou Adelaïs, vulgairement *Alix*, fille de Humbert, Prince de Piémont, & Comte de Maurienne. Ce fut à la priere, & par le conseil d'Alix, que Louis le Gros, ainsi qu'il le déclara lui-même dans une Charte de l'an 1134. résolut de fonder un

(A) Les Changeurs demeuroient tous alors dans ce Quartier, & principalement sur le Pont au Change, qui aboutit à l'Aport de Paris. Ce Pont, qui n'étoit anciennement construit qu'en bois, se nommoit le *Pont aux Meuniers*, ou le *Pont aux Oiseaux*; il prit le nom de *Pont au Change*, lorsqu'il fut bâti en pierre, & que les Changeurs s'y établirent.

Evi

Convent

Convent de *Moniales* , & destina pour leur Etablissement le Lieu de *Montmartre* , où en effet il les logea. Mais connoissant bien que ce que les Religieux de Saint Martin des Champs y possédoient , lui étoit absolument nécessaire pour la Fondation qu'il s'étoit proposée, il prit les plus sûres & les plus légitimes voyes pour y réussir.

Tout Paris étoit alors renfermé dans l'Isle, que nous apellons aujourd'hui *la Cité* ; & entre les Eglises qui y étoient construites, celle de S. Denis de la Chartre avoit été , & étoit encore possédée par des Personnes purement laïques, qui de force & d'autorité s'en étoient emparées & jouissoient du revenu. Louis le Gros l'ayant scû , la retira , & la fit remettre ès mains d'Etienne de Senlis , premier du nom , lors Evêque de Paris , afin de la donner aux Religieux de S. Martin des Champs, à titre de permutation avec leur Monastere , sis à Montmartre , desquels aussi il souhaira avoir la Maison que Guerry de la Porte leur avoit donnée ou aumônée , pour la joindre au Fonds & aux Domaines qu'il destinoit pour la subsistance des Religieuses qu'il vouloit loger à Montmartre.

L'affaire mise en négociation , les Religieux de S. Martin des Champs connurent bien que la voye de permutation étoit très-légitime, pour donner leur Eglise , avec le Temporel de
Montmartre.

Montmartre y annexé, & recevoir celle de S. Denis de la Chartre, avec le Temporel pareillement y annexé. Mais d'autant que la Maison que Guerry de la Porte leur avoit aumonnée, ne faisoit point partie du Patrimoine de Montmartre, & au contraire étoit de la Manse de leur Prieuré de S. Martin, ils ne voulurent point souffrir qu'elle fût insérée dans le Concordat, sinon sous la charge expresse, que le Roy, l'ayant reçüe de leurs mains, la donneroit aux Religieuses pour partie de leur Fondation. Ce sont les propres termes de la Charte de Thibaut, Prieur de S. Martin des Champs, de l'an 1133.

Le Concordat fait sous ces conditions, fut pleinement executé; mais Louis le Gros, qui vouloit que sa Fondation portât les caracteres augustes d'une piété vraiment royale, fit bâtir l'Eglise, accommoder les Lieux réguliers, étendre la clôture, en un mot, disposer les choses en l'état où elles devoient être pour la demeure des Religieuses.

Il fit aussi réparer la Maison de Guerry de la Porte; il acquit de Guillaume de Sensis, lors Grand Bouteillier de France, le Fief & la Seigneurie qu'il avoit tant sur cette Maison, que sur le Territoire adjacent, lui ayant donné quelques Etaux & Boutiques en contre-échange; en conséquence de quoi le Roy joignit

joignit l'un & l'autre au surplus des Domaines , qui composerent la Fondation des Religieuses de Montmartre ; ainsi que tout est énoncé & expliqué dans la Charte de cette même Fondation , l'an 1134.

Voilà donc cette Maison , qui originairement avoit été possédée en pleine propriété par Guerry de la Porte , & par lui aumônée aux Religieux de S. Martin des Champs , tirée des mains de ces mêmes Religieux , & transmise aux Religieuses de Montmartre , comme faisant partie de leur Fondation & Dotation. Ainsi il ne reste plus qu'à sçavoir en quel temps & à quel titre elle est venue aux ancêtres des Familles de Thibert , de Saint-Yon & de Ladehors.

Tout Paris , comme il vient d'être dit , étoit alors renfermé dans l'Isle ; car la première clôture , tant de la Ville que de l'Université , ne fut commencée qu'en l'année 1190. par le commandement exprès de Philippe Auguste , comme il étoit sur son départ pour la Terre Sainte , & ne fut achevée que 21. ans après , sçavoir , l'an 1211.

Du côté donc, que nous apellons aujourd'hui l'Université , hors quelques Maisons voisines de S. Julien & de S. Severin, & qui faisoient une espece de Fauxbourg , le reste étoit planté en Jardins , en Vignes , en Noyers , jusques-là que les Abbayes de Ste Geneviève
&

& de Saint Germain des Prés , composoient chacune un gros Bourg.

Le côté que l'on appelle aujourd'hui *la Ville*, étoit encore plus champêtre , & beaucoup moins habité ; car depuis la Riviere de Seine , à l'Endroit où nous voyons à présent l'Arcenal , jusques vers S. Louis , c'étoit un fond marécageux de très-difficile accès , & depuis l'Eglise Saint Louis jusqu'au Louvre , la terre étoit couverte d'un Bois , qui étoit si proche du grand Châtelet , qu'il s'étendoit dans le terrain sur lequel les Eglises de Saint Méderic, Ste Oportune & des Innocens sont construites.

Les Boucheries étoient hors de la Ville , au sortir de la Porte qui répondoit au Châtelet, aux environs desquelles quelques Maisons & Edifices composoient un Fauxbourg.

Il y avoit de ce temps-là des Familles qui possedoient ensemble des Etaux employés à l'usage de la Boucherie , lesquelles voyant que la Maison de Guerry de la Porte , dans l'enceinte de laquelle il y avoit plusieurs Etaux à Boucherie , leur étoit propre , la prirent à cens des Religieuses de Montmartre , avec deux anciens Etaux dont elles étoient Propriétaires , situés proche de cette Maison , à la charge de trente livres de cens par an.

Il y avoit d'autres Etaux aux environs, qui étoient

étoient tous dans le commerce , & se vendoient & achetoient par les Particuliers qui en étoient Propriétaires, comme un Domaine pur & privé. Ce qui est prouvé par une Sentence du Chancelier de l'Eglise de Paris, renduë en 1207. entre les Religieux de Saint-Martin des Champs, d'une part, le nommé *Jean l'Enfant*, & sa sœur, d'autre part, au sujet de certains Etaux assis proche la Porte de la Boucherie qui conduit au grand Pont, lesquels Etaux furent adjugés à ces Religieux, nonobstant la revendication que lesdits l'Enfant & sa sœur en faisoient.

Mais dans la suite, les Religieuses de Montmartre s'étant imaginé que le Bail à cens de la Maison de Guerry de la Porte, par elles fait aux Familles unies & associées en la Propriété & possession des Boucheries, étoit de plus grande valeur que le cens qu'elles s'y étoient réservé, firent un Procès aux Propriétaires, lequel fut terminé de l'autorité du Roy Philippe Auguste, » à condition que la Maison de
 » Guerry de la Porte, les Etaux construits
 » dans l'enceinte d'icelle, au nombre de 23.
 » & les deux autres Etaux compris dans le
 » premier censement, demeureroient aux
 » Familles qui en avoient pris le Bail à cens,
 » & apartiendroient en toute propriété,
 » moyennant une augmentation, ou croît
 » du cens, comme il est porté dans les an-
 » ciens.

anciens Titres , lequel Cens il fixa à cinquante livres par an , payables aux quatre quartiers accoutumés , au lieu que le premier Cens n'étoit que de trente livres ; & encore à la charge , que faute du paiement dudit Cens dans chacun desdits termes , ils encourroient l'amande envers lesdites Religieuses , comme de Cens non payé ; qu'ils demeureroient quittes & déchargés des trente livres de Cens , porté par l'ancienne Charte du premier censement , & qu'ils entretiendroient les Lieux , ensorte que lesdites cinquante livres de Cens pûssent être aisément perçûës.

Outre la Charte de cet Accord , que Philippe Auguste fit expédier , datée , comme il a été dit , de l'an 1210. Elisabeth , lors Abbessé de Montmartre , en fit aussi expédier une en son nom , & de tout son Monastere , contenant la même chose , scellée de deux Sceaux , en lacs de soye , de cire verte , datée de la même année 1210. au mois de Mars.

Voilà à quel titre , en quel temps & sous quelles conditions cette Maison de Guerry de la Porte , & vingt-cinq Etaux construits , tant dedans que dehors icelle , furent acquis en pleine propriété par les Auteurs des Familles unies & associées en la propriété des Boucheries de l'Apport de Paris , lesquelles continuent encore aujourd'hui de payer le même :

même Cens à l'Abbaye de Montmartre.

Les Propriétaires des Boucheries ayant été maintenus par cette transaction, dans la pleine propriété de cette Maison & Etaux, s'appliquerent à acquérir des Places adjacentes. Ils acquirent d'abord une petite Halle contiguë, quelques autres Etaux & une Place y jointe; mais le Seigneur Censier, nommé Adam Haranc, crut que cette Halle passant en la main des Familles à qui la propriété des Boucheries étoit attachée, il couroit risque d'être privé des profits que produisent les mutations, il leur fit un procès, & les voulant faire passer pour des Gens de main-morte, soutint qu'ils devoient mettre hors de leurs mains les Etaux & la Place qu'ils avoient acquis, prétention que lon a vûe renouvelée de nos jours de la part des Dames de Montmartre, lors des Arrêts de 1636. & 1638.

Mais Adam Haranc ayant remis ses intérêts au jugement d'Arbitres, qui le trouverent mal fondé, il fut obligé de passer transaction en la Cour de l'Officialité de Paris, suivant l'usage & le stile de ce temps-là, en date du mois de Mars 1233. par laquelle il consentit » que les Acquereurs demeurassent » en possession desdits Etaux & Places, » sauf sa justice & droiture au cas où il » écherroit, ce sont les termes de cet Acte, » qui

» qui justifie que dans ce temps les Familles
» Propriétaires des Boucheries , les posse-
» doient en la même forme qu'elles les pos-
» sedent à présent.

Le troisième Contrat , passé pareillement
pardevant l'Official de Paris , au mois de
Juin 1260. est une Acquisition d'une Halle ,
procedant du Propre de Jean Hasselin , scise
en la Boucherie de Paris , & de tout ce que
ledit Hasselin & sa femme avoient & posse-
doient aux environs de ladite Boucherie ,
moyennant quatre cent dix livres de surceus
par an; & on peut observer que parmi les Fa-
milles qui acqueroient , se trouvent les noms
de *Bonnefille* , *Picards* , *Thibert* , *Sainryon* ,
Chamblan , *Amilly* , & autres, jusqu'au nom-
bre de dix-huit ou dix-neuf , plusieurs des-
quelles étant venuës à s'éteindre , celles qui
sont restées ont conservé le droit des Bou-
cheries en entier , sans que jamais elles aient
été troublées en cette possession dans le cas
de l'extinction de autres Familles qui parti-
cipoient au droit de la Boucherie. Ce qui
fait voir que l'extinction de la Famille des
Dauvergne , arrivée en 1660. n'a pas dû ex-
citer l'avidité de certaines personnes , ni
donner occasion de demander au Roy des
dons , soit du tout , soit de quelque portion
de cette Boucherie , mais que les Familles
restantes doivent être conservées dans la
possession.

possession en laquelle elles font voir qu'elles ont été depuis cinq cent ans, de profiter, par une espece d'accroissement, de la réunion du droit des Familles éteintes.

En Janvier 1275. les Propriétaires des Boucheries acquirent encore une *Bauve* sous la Boucherie, qui avoit appartenu en propriété au nommé Jean Farouë, dont le Contrat se trouve passé en la Cour du même Official de Paris..

En Juin 1250. le nommé Hugues Lhuillier, qualifié *Hugo Unctarius*, vendit à Jean Chamblan, un Etal, où la Chair se vendoit, scis en la Boucherie de Paris, dont le quart étoit en la Censive de la Confrairie de Notre-Dame de Paris.

Le 29. Décembre 1383, Guillaume Hausseüil, acquit des Religieuses Cordelieres du Faubourg S. Marcel, une *Bauve* & Etal dessus, qui avoit appartenu à Jean des Essarts, & depuis au nommé Jean Adam, étant en la Boucherie de Paris, en la Censive du Roy, lequel Etal & ce que ledit Hausseüil y avoit joint, fut depuis par lui vendu aux Propriétaires de la grande Boucherie, par Contrat du 20. Septembre 1401..

Or ce qu'il y a de très-certain, est que la Directe & Censive qui s'est conservée jusqu'à présent au profit des Seigneurs, prouve invinciblement la qualité & situation du fonds

fonds dont la propriété a passé aux Successeurs des Acquéreurs.

Car depuis qu'au moyen des acquisitions ci-dessus jointes en même corps & sous un seul couvert, il ne s'est fait qu'une seule Boucherie, apellée la grande Boucherie, les Propriétaires en ont payé & continué les Censives aux mêmes Seigneurs, envers lesquels les portions acquises en étoient chargées; sçavoir, envers le Roy, trois sols parisis de Cens, pour l'Etal acquis des Religieuses Cordelières du Faubourg S. Marcel, & cent sols de surcens, pour une Place joignant les degrés de la grande Boucherie, vers le Châtelet, dont ils ont fourni déclaration au Domaine les 16. Octobre 1537. & premier Décembre 1639. & envers les Dames de Montmartre, non-seulement les cinquante livres de Cens, portées par la Transaction de 1210. mais encore de ce qu'elles avoient droit de prendre sur les Places, Halles & Etaux depuis acquis, situés dans leur Censive, desorte qu'encore aujourd'hui il leur est payé 25. sols parisis d'une part, au jour de S. Remy, & soixante livres dix-sept sols six deniers, aussi parisis, d'autre part, aux quatre termes de l'année, de Cens & surcens, dont les Propriétaires & leurs Auteurs, ont fourni & passé diverses Déclarations,

rations , Sentences , Arrêts au profit desdites Dames , en date du 10. Janvier 1549. 16. May 1573. 23. Avril 1603. 17. Septembre 1607. 8. May 1629. & 5. Décembre 1630. mais cette Boucherie dans la suite des temps a souffert divers retranchemens, ce qui prouve qu'elle occupoit d'abord beaucoup plus de terrain qu'elle n'en contient aujourd'hui.

Le premier retranchement fut fait par Hugues Aubriot , Prévôt de Paris , qui sous prétexte d'orner & embellir la Ville , contraignit les Propriétaires de la grande Boucherie , d'abattre à leurs frais & dépens une grande maison située à un des coins d'icelle, proche les Prisons du Grand Châtelet & la Boucherie , qui fut depuis apellée la rue Neuve.

Ce fait est prouvé par les Lettres Patentes de Charles VI. de l'an 1406. » qui pour indemniser aucunement les Propriétaires de la perte qu'ils avoient soufferte par ce retranchement , leur permit de faire mettre des Auvants de cinq pieds de long contre & le long des murs de leur Boucherie du côté de ladite rue Neuve , & au-dessous desdits Auvants , au volume d'iceux , faire placer des Etaux , les louer & en tirer profit.

Le second retranchement fut fait lorsque
cette

cette même Boucherie fut rebâtie tout à neuf en l'année 1419.

Pour entendre ceci il faut sçavoir que par les factions qui se formèrent sous le Regne du même Roy Charles VI. la grande Boucherie dont il s'agit, fut en l'an 1416. démolie, abattue & ruinée de fond en comble.

Ce fut une nécessité aux Propriétaires de céder à ce torrent, mais quelque peu de calme ayant succédé à cette bourasque, ils obtinrent en 1418. des Lettres Patentes portant permission de rétablir & de faire bâtir leur Boucherie, elles furent vérifiées en Parlement le 3. Octobre de la même année, & dès le lendemain publiées au Châtelet.

Ils s'adresserent ensuite au Voyer de Paris, afin de prendre de lui l'alignement sur les anciens fondemens. Cet Officier s'étant fait assister des Maçons & Charpentiers du Roy, fit travailler à fouiller la terre, mais ayant reconnu le peu de regularité qui avoit été gardée, lorsque les Places, Halles & Etaux acquis par parcelles, avoient été réduits en une seule enceinte, pour ne composer qu'un même corps, & l'incommodité que le Public en recevoit, &c. il dressa un Plan nouveau, dans l'ordre duquel les rues se trouverent dégagées, mais les Propriétaires perdoient quinze toises quarrées de leur fond.

Le

Le bien public l'emporta sur le particulier, après que dans une Assemblée solennelle des Officiers du Parlement, du Grand-Conseil & du Châtelet, convoquée & tenue dans la Chambre des Comptes, où présida M. le Chancelier, le nouveau Plan eut été approuvé, suivant lequel la Boucherie fut bâtie en la forme qu'elle est aujourd'hui, à l'exception de certain espace qui en fut depuis retranché, pour les causes qui vont être expliquées. Or ce nouveau Bâtiment, qu'il fallut mettre sur pied, à commencer dès les fondemens, coûta excessivement aux Propriétaires, qui pour y fournir furent obligés de faire de grands emprunts, & de contracter de grandes dettes.

Le troisième retranchement fut fait en 1471. en vertu des Lettres Patentes de Louis XI. datées du 27. Août. Ce Monarque ordonna que trois Etaux de la grande Boucherie fussent abattus, que la place qu'ils occupoient servît à l'élargissement de la rue, & que pour indemniser les Propriétaires de ces trois Etaux, il leur en fût délivré trois autres en échange, dans la Place du Carmetiere S. Jean. Ce qui fut ponctuellement executé le 25. Octobre 1471. par Nicolas le Mercier, Huissier au Parlement, suivant les ordres qu'il en reçut de Messire Jacques Four-
nier,

nier, Conseiller au même Parlement, Commissaire nommé pour l'exécution ; sur chacun desquels trois Etaux du Cimetiere saint Jean, le Roy retint 20. livres parisis de rente annuelle envers son Domaine, faisant 60. livres parisis pour les trois, qui se payent encore aujourd'hui.

Voilà à quel titre les Familles de Thibert, Saintyon & Ladehors, possèdent trois Etaux dans la Boucherie du Cimetiere S. Jean, c'est-à-dire à titre d'échange, qui est légitime & irrévocable, ainsi que le Roy l'a lui-même déclaré dans l'Edit qu'il a fait pour son Domaine au mois d'Avril 1667.

Après cette explication des titres des Propriétaires, ils ne doivent pas croire qu'il y ait rien de Domanial dans leur Boucherie. Car pour peu qu'on fasse réflexion sur ce qui a été dit dans la déduction du fait, soit sur la nature & qualité primitive de ce fond, soit sur les voyes légitimes par lesquelles il a été acquis par les Auteurs des Familles, & sur les redevances censieres qui y ont été imposées & qui subsistent encore aujourd'hui, il n'y a personne qui ne voye que ce fond a été de tout temps & est encore aujourd'hui un héritage libre, propre & particulier à ceux qui le possèdent.

Il faut remarquer que les Propriétaires des Boucheries en question, aussi bien que leurs

C Pré-

Prédécesseurs, les possèdent (a) par droit de famille, qui n'est communicable qu'aux mâles, & que les femelles en sont exclues tant qu'il reste des mâles de quelqu'une de ces Familles, lesquels mâles n'en possèdent la propriété que conjointement, & n'ont en particulier d'autre droit que la jouissance simple d'un Etal sujet à option d'année en année, selon l'ordre de l'âge & de la naissance, sans pouvoir disposer du fond, l'engager ni hypothéquer directement ni indirectement.

On peut ajouter à ces Remarques, que selon l'Auteur de la nouvelle Histoire de Paris, Tome II. page 753, les Bouchers Propriétaires de la grande Boucherie ont été plusieurs fois condamnés à faire le commerce de la Boucherie eux-mêmes, avec défenses de louer leurs Etaux à d'autres Bouchers : l'Auteur des Remarques a en cela en vûe, le P. Daniel, qui veut que ces Propriétaires ne fissent point la Boucherie en détail, & que leur emploi étoit seulement de fournir Paris

(a) L'Auteur de ce Memoire a oublié de remarquer que les deux Familles de Saintyon & Ladehors, sont aussi Propriétaires d'une partie des Maisons de la rue de Gêvre, qu'ils possèdent au même titre & aux mêmes conditions que leurs Etaux, ce qui fait encore pour eux un revenu assés considérable.

de

de grosse viande ; c'est dans l'Histoire de Charles VI.

Au reste l'Auteur des Remarques se trompe quand il dit que la Ville de Paris étoit renfermée dans l'Isle du Palais avant Philippe Auguste , qui en 1190. lui donna une plus grande étendue par la nouvelle enceinte de murailles , qu'il fit commencer en cette année , étant certain au moins , comme il est prouvé dans la nouvelle Histoire de Paris & dans le Traité de la Police , qu'il y avoit plus de 200. ans auparavant une enceinte de murailles du côté Septentrional qui s'étendoit jusqu'à S. Merry.



A M. DE VOLTAIRE.

Mes maux sont adoucis , un rayon d'esperance
Fait briller à mes yeux un riant avenir ;

Destin cruel ! qui depuis ma naissance
Obscurcis mes beaux jours , ta rage va finir ;

C'est ton Ouvrage , adorable Voltaire ,
En toi je trouve enfin un Mortel vertueux ,
Un Mortel , qui doué d'un penchant salutaire ,
Semble ne s'occuper qu'à faire des heureux ;
Je le dis , en dépit de la jalouse envie ,
Qu'elle fasse siffler ses Serpens en fureur ;

Non , quelque grand qu'il soit, ton immortel génie
N'égalé point la bonté de ton cœur.

Conserve moi des soins que mon malheur fit naître,
Ne laisse pas un miracle imparfait ;
N'est-ce donc point mériter un bienfait ,
Que de sçavoir le reconnoître ?

De Gouve , d'Arras.



*CONJECTURES sur le Pere & la
Mere de Tarquin le Superbe. Par
M. P. D. F.*

LEs Historiens ne sont point d'accord entre eux sur le Pere de Tarquin le Superbe , septième Roy de Rome ; les uns prétendent qu'il étoit fils du premier Tarquin ; Tite-Live (*Lib. 2.*) ets de ce sentiment, qu'il dit apuyé du plus grand nombre des témoignages ; Denis d'Halicarnasse (*Lib. 4.*) au contraire soutient que Tarquin le Superbe ne peut être que le petit-fils de l'ancien, il le démontre même évidemment par la suputation qu'il fait des années de Tanaquille & des deux Tarquins; les Auteurs de la nouvelle Histoire Romaine (*Tome premier, Liv. 3. Page 345.*) se déclarent , avec raison , pour le sentiment de Denis d'Halicarnasse. Mais comment se nommoit

nommoit ce fils de l'ancien Tarquin , qui , selon eux , a donné le jour à Tarquin le Superbe & à son frere Aruns ? Quelle fut la Mere de ces deux Princes ? C'est ce qu'ils ne nous aprennent pas. Dans un sujet aussi obscur , qu'il me soit permis de hasarder quelques conjectures.

Je crois devoir remarquer d'abord que dans tout ce que les anciens Historiens nous racontent , il y a toujours quelque chose de vrai , leurs récits sont quelquefois mêlés de Fables, quelquefois ils confondent les temps, les personnes , les circonstances, mais rarement , je dis très-rarement , arrive-t'il qu'ils fassent des récits si absolument faux , qu'ils ne soient vrais en quelqu'une de leurs parties; or comme le vrai doit être l'objet de nos recherches , il me paroît que pour le découvrir , il est important d'observer deux choses. La premiere de ne pas rejeter absolument le témoignage d'un Auteur , toutes les fois que l'on aperçoit dans sa Narration quelque chose d'évidemment faux. La seconde , d'examiner attentivement & de démêler avec soin dans chaque récit ce qu'il y a de faux , ce qu'il y a de vrai , & ce qui n'est que vraisemblable.

C'est en suivant cette méthode , que j'ai crû découvrir le Pere & la Mere de Tarquin le Superbe , dans les Auteurs même que Denis

C iiij d'Hali-

d'Halicarnasse réfute comme contraires à son sentiment.

Fabius, ancien Annaliste de Rome, dit, au raport de Denis d'Halicarnasse, (*Lib. 4.*) que Tanaquille, femme du premier Tarquin, eut un fils nommé *Aruns*, qui mourut avant elle, & dont elle ordonna les funérailles; mais parce qu'il ajoûtoit que cet *Aruns* étoit frere de Tarquin le Superbe, Denis d'Halicarnasse le réfute avec raison; il est faux en effet que le frere de Tarquin fût fils de Tanaquille, il est faux encore qu'il soit mort du vivant de Tanaquille; Denis d'Halicarnasse démontre l'un & l'autre; mais en est-il moins vrai que Tanaquille & Tarquin l'ancien eurent un fils? Non, sans doute, puisque *Pline*, (*Hist. Lib. 33. Cap. 1.*) *Macrobe* & plusieurs autres en font mention; en est-il moins vrai que ce fils mourut avant son Père, & par conséquent avant sa Mere, qui put prendre soin de ses funérailles? Non; Denis d'Halicarnasse en convient encore, après *L. Piso Frugi*, puisque c'est de ce fils-là même qu'ils prétendent que sont nés Tarquin le Superbe & son frere *Aruns*. Mais ni les uns ni les autres ne nous disoient le nom de ce fils du premier Tarquin & de Tanaquille; *Fabicius* nous l'apprend, il se nommoit *Aruns*.

Mais quelle fut la femme de cet *Aruns*, c'est

C'est ce que je trouve encore dans Denis d'Halicarnasse, (*Lib. 4.*) Quelques Historiens, au raport de cet Auteur, ont avancé que la Mere de Tarquin le Superbe étoit une certaine *Gemanía* ou *Gegania*. Il est vrai qu'ils ajoutoient que cette *Gegania* avoit épousé le vieux Tarquin, ce qui est faux; mais puisque, selon le même Denis d'Halicarnasse, Tarquin le Superbe & son frere ne sont pas fils, mais seulement petits-fils du vieux Tarquin, il n'y a aucun inconvénient à ce que *Gegania* soit leur Mere, & par conséquent femme, non de Tarquin l'ancien, mais de son fils *Arms Tarquinius*. L'erreur où sont tombés ces Historiens, en confondant le Pere avec le fils, ne doit pas détruire leur témoignage, en ce qu'il peut avoir de vrai.

Au reste Denis d'Halicarnasse a tort d'assurer que cette *Gegania* n'est nommée nulle part dans les Histoires, puisqu'il en étoit aussi fait mention dans *Valerius Antias*, cité par Plutarque, au Livre de la Fortune des Romains. Il est vrai que cet Auteur la donne pour première femme à *Servius-Tullius*; autre erreur qui procede de la même cause que celle de *Fabius* & des autres, qui ont fait Tarquin le Superbe fils de Tarquin l'ancien. Tous ces Auteurs avoient perdu de vûe *Arms-Tarquinius*, lequel mort jeune & sans avoir fait parler de lui, étoit facilement échappé à leurs

recherches ; de-là toutes les contradictions où ils sont tombés sur les parens de Tarquin le Superbe , & en particulier sur *Gegania* , qu'ils s'accordent pourtant à placer dans la Famille Royale , mais qu'ils marient chacun à leur gré , parce qu'ils ont perdu de vûe son véritable Mari.

Cependant le récit de *Valerius-Antias* ne nous est pas inutile ; il nous apprend que *Gegania* mourut aussi fort jeune & avant l'ancien Tarquin , son beau-pere ; & voilà , sans doute , pourquoi Tanaquille , qui servit de Mere à ses petits-enfans après la mort de *Gegania* , a été prise par plusieurs Auteurs pour leur véritable Mere ; de-là vient encore qu'après la mort du premier Tarquin , il n'est pas plus fait mention de *Gegania* que de son Mari *Aruns*.

Pour ce qui est de cette flamme que *Valerius-Antias* fait paroître sur la tête, & autour du visage de *Sernius* , après la mort de *Gegania* , prodige dont tous les Historiens font mention , quoiqu'ils varient sur le temps & les circonstances de cet événement , il me paroît évident que ces Auteurs ont voulu désigner par cette Figure l'esprit, le génie & les rares talens que Tanaquille & Tarquin remarquerent dans le jeune *Sernius* dès sa tendre jeunesse , & qui dans la consternation où les avoit jetté la mort prématurée d'*A-*
runs ,

runs, leur fils, & de *Gegania*, leur belle fille, les déterminèrent à jeter les yeux sur lui pour en faire leur gendre, l'appui de leur maison, le dépositaire de leur Couronne, le Tuteur & le Protecteur de leurs petit-fils.



B O U T S - R I M E ' S ,

Remplis par M. Desnoyers, Lieutenant Particulier en la Prévôté d'Estampes, adressés à Mlle V. . . ard.

Moi qui raisonne, au plus comme fait un *Sabot*;
J'entreprendrois V. . . ard. de vous faire *Largesse*
D'un Sonnet ! O que non ; je le dis sans *Finesse* ,
J'aimerois mieux cent fois me crever le *Jabot*.

Mais essayons ; pour vous roidissons le *Gigot* ;
Aimez-vous le sublime ou le ton de *Tendresse* ,
Prends le galop , Pégaze , & me grimpe au *Permesse* ;
Quoi ! tu deviens rétif ? Pour moi tu fais le *Sot* &

Où, j'ai beau mettre hélas ! ma cervelle au *Pressoir* ,
Rien de bon ne paroît sortir du *Réservoir* ,
J'en suis picqué , confus , on le voit à ma *Mine*.
C v Phébus

Phébus & les neuf Sœurs , ont d'un air *Furieux*,
 Lancé sur moi regards plus noirs que *Proserpine*,
 En vain voudrai-je faire un effort. *Sérieux*.



R E F L E X I O N S.

L'Art de prévenir les maladies est , sans
 doute , préférable à l'Art de les guérir.

Une nourriture agréable doit être préférée ,
 selon Hypocrate , à une nourriture plus sai-
 ne , mais pour laquelle on sent du dégoût.

L'étude de la Médecine est devenuë si vaste
 par la multitude de Livres & de Systèmes, dont
 le nombre augmente encore tous les jours ,
 qu'un Médecin ne peut s'y rendre habile
 qu'en renonçant à la pratique. On n'a pas assés
 d'une vie, même fort longue, pour s'instruire
 à fond des différentes opinions qui partagent
 les Ecoles. Beaucoup de Médecins, dégoûtés
 par un si grand travail , renoncent à l'étude &
 se donnent entierement à la pratique ; plus
 coupables que les Médecins studieux , car
 ceux - ci ne sont qu'inutiles ; l'ignorance
 rend les autres dangereux.

La Médecine est une opinion incertaine ,
 dont

dont tout le monde se laisse séduire & qui est accréditée par le désir que l'on a de vivre.
E un' inganno dell'arte à distruttione della Natura,

La véritable Médecine doit plus à l'expérience qu'aux raisonnemens, & elle se perfectionne plus par la pratique que par les systèmes, dont le nombre en découvre assés l'inutilité; car comment discerner autrement les Systèmes des maladies, souvent compliquées, la vertu des Remedes, leur proportion aux dispositions personnelles & présentes du Malade & le moment de les appliquer?

La Médecine est sujette à de fâcheuses incertitudes. Cet aveu sincere est la marque qui distingue le sage Médecin du Charlatan; l'un veut tromper, l'autre veut guérir; l'un promet plus qu'il ne peut, l'autre ne promet que ce qu'il peut; le bien public est le motif de l'un, l'intérêt particulier fait agir l'autre. Cependant cette sincérité des vrais Médecins ne doit pas faire mépriser la Médecine; sans être infallible, elle peut être utile; les autres Sciences ont comme elle leurs limites & leurs écueils.

Les Médecins qui rendent leurs contestations publiques, n'entendent pas assés leur
 C vj véritable

Véritable intérêt. Ne craignent-ils point que révélant ainsi l'incertitude de leurs connoissances & l'opposition de leurs plus grands Auteurs entre eux sur les matieres les plus communes, ils ne diminuënt beaucoup l'idée que l'on a de l'efficacité de la Médecine & de la nécessité des Remedes ?

Il est quelquefois moins fâcheux d'être malade, que d'avoir soin d'un malade.

*Non vie piu tel mestiere che la Medicina,
per che il sole publica la virtù e la terra cuo-
pre i diffetti.*

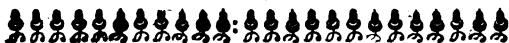
*Non solo Hippocrate, ma nè meno Escula-
pio seppe giammai trovar Medicina utile al
male, che cossi fosse gustosa all'infermo, che gli
sene succiasse le labra, e sene leccasse l'edita.*

LE SOUPÇON MAL FONDE.

DE mouvemens cruels la noire jalousie
Avoit rempli mon cœur, & de sa frenesie
Y versant à longs traits le poison odieux,
Avoit fait naître en moi des transports furieux,
Des craintes, des soupçons, de terribles allarmes ;
Qui troubloient ma raison, & m'arrachotent des
larmes ;

Mais

Mais Julie a d'un mot dissipé mes terreurs ;
 Un regard suffisoit ; elle a versé des pleurs ;
 Ce que peut inspirer la plus vive tendresse ,
 Pour prouver que l'on aime avec délicatesse ,
 Elle a sçû l'employer , & faisant dans mon cœur
 Revenir à la fois le calme & la douceur ,
 Par elle du repos j'ai recouvré l'usage ;
 A sa fidélité je dois un juste hommage.
 Sur moi je veux donc faire un généreux effort ,
 De l'avoir soupçonnée ; avouer que j'ai tort ;
 Et puisqu'enfin je suis certain de sa constance ,
 Absent , comme présent , vivre avec assurance ,



*LETTRE sur un Poëte François du
 Diocèse d'Auxerre , qui fut célèbre sous
 François I. & qui est fort peu connu de nos
 jours : par M. le Beuf , Chanoine & Sous-
 Chantre d'Auxerre.*

VOUS aviez peut-être cru , Monsieur ,
 que tous les Auteurs se trouvent à la
 Bibliothèque du Roy. Elle renferme en effet
 les Cabinets de tant de Curieux , que l'on se
 persuade aisément , qu'au moins elle devoit
 contenir un Exemplaire de tous les Auteurs
 qui ont écrit en notre Langue. Mais cessez
 d'être

d'être persuadé qu'on y possède tous les Ecrivains François, après les Exemples que je pourrois vous citer de ceux qui y manquent. Vous vous ressouviendrez d'abord de celui au sujet duquel j'ai écrit au P. Nicéron dans le mois de Mai dernier, la Lettre que vous avez vûe dans le Mercure de Novembre 1738. C'est un Auteur de petit alloi ; mais vous sentez que la Bibliothèque du Roy doit tout admettre, & qu'il n'y a si mauvais Livre, où il n'y ait à profiter en quelque genre de Science. Roger de Collerye étoit un Poète assés mince : mais son petit Livre ne laisse pas que d'apprendre certaines circonstances historiques. Pour celui-là, c'est à la Bibliothèque du Roy que je l'ai trouvé, & j'y ai pris ce dont j'ai formé les deux Lettres que vous avez vûes dans le Mercure de Décembre 1737. II. Volume.

Voici un second Poète pour lequel je m'intéresse, parce qu'il étoit de nos Cantons, & qui restoit dans l'obscurité, comme bien d'autres. Je ne sçais pas ce que M. l'Abbé Papillon aura pu en dire dans sa Bibliothèque Bourguignonne : je ne me ressouviens pas même si je lui en ai écrit, parce que cette Bibliothèque ne devant contenir que les Auteurs qui sont nés dans l'étendue du Gouvernement de Bourgogne, je n'ai pas dû le porter à y comprendre un Ecrivain né dans celui d'Orléans.

Cet

Cet Ecrivain s'appelloit *Pierre Grognet*, ou *Grosnet*. Il étoit de Toucy, à cinq lieuës d'Auxerre, ou des environs. Dans sa Requête à M. le Prévôt de Paris, ou son Lieutenant Civil, pour l'impression de son Livre, il se qualifie *Maître ès Arts*, & *Licentié en chacun Droit*, & dans son Epître Dédicatoire à François de Valois, Dauphin de France, Henri Duc d'Orleans, & Charles, Duc d'Angoulême, il se dit, *Prêtre & humble Chapelain*. M. de Mesmes, qui permit l'Edition de ces Poësies le 26. Juillet 1533. les déclara avoir été aprouvées par *De Castro*, & *Richard*, Docteurs en Théologie, les Fourniers, Portier, & autres; & elles parurent en effet à la fin de la même année sous ce titre : *Le second Volume des Mots dorez du grand & saige Caton, lesquels sont en latin & en françois, avecques aucuns bons & tres-utiles adaiges, autoritez & dicts moraulx des Saiges, profitables à ung chacun. Et en la fin du Livre sont insérées aucunes Propositions subtiles & énigmaticques, Sentences avecques l'interprétation d'icelles pour la consolation & la recreation des Auditeurs. On les vend au premier Pillier de la Grand-Salle du Palais en la Boutique de Denis Janot, & en la Galarie par où l'on va en la Chansellerie en la Boutique de Jehan Longis. Et en la rue neuve Notre Dame, à l'Enseigne S. Nicolas. C'est un in-8°, imprimé sur parchemin, en*

470 MERCEURE DE FRANCE

caracteres romains. Ce Titre indique suffisamment la variété des Poësies qu'on trouve dans cet Ouvrage. Parmi celles qui sont morales , il y en a une qui est ainsi intitulée :

*Rondeau contre les Taverniers qui brouillent
les Vins.*

Cette Poësie étoit digne d'un Bourguignon.

Brouilleurs de Vins malheureux & mauditz
Gens sans amour , faulx en faicts & en dictz.
Qui ne tendez qu'en dampnable avarice ;
Soyez certains que divine Justice
Vous pugnira de bien brief , je le dis.
Les Vins nouveaulx vous seront interditz
Point n'en burez ; car des fois plus de dix
Dieu qui tout voit congnoit vostre malice.
Brouilleurs de Vins.

Sur ces vendeurs de vivres trop hardis
Baillif , Prevosts ne soyez point tardifs ;
Besognez y exerçant votre Office ;
Ou aultrement s'en y mettez Police ,
Enfer vous suyt , & non pas Paradis ,
Brouilleurs de Vins malheureux & maudits.

Il y a dans cette Collection des Descriptions de plusieurs Villes de France , dans un genre de Poësie fort simple & fort naïf. Mais
l'Auteur,

l'Auteur , dont le Titre Bénéficial étoit à Auxerre , entremêle ses Histoires & ses Moralités de Traits qui ressentent toujours le franc Bourguignon.

Proverbe des Taverniers contre les Biberons qui n'ont point d'argent. Au feüillet xciv.

Vous qui beuvez de course

In nostra caupona ,

Mettez main à la bourse ,

Pour sçavoir qu'il y a.

Et si vous la trouvez.

Sine pecunia ,

Plus avant n'y entrez

Sine licentia.

Car s'il n'y a *Credo.*

Ou *Testimonia ,*

Sçachez que *de vero*

Vous lairrez *vadia.*

Pour vous donner un échantillon des Poësies Historiques de notre Grognet , je rapporterai ici celle qui a pour titre : *Description de l'An que les Blez semez gelerent en terre.* Elle est au feüillet cxlij.

• L'an mil cinq cens vingt & puis troys

• Les Blés gelerent en Novembre :

• Il

472 MERCURE DE FRANCE

- « Il est fort à noter , ce moys ;
- « Car il a causé grant esclandre !
- « L'an que l'Hermite fut bruslé ,
- « Et Martin Luther reprouvé
- « Et que Avanturiers encherirent
- « Les cordes esquelles pendirent ,
- « Et que le grant clou fut rivé ,
- « Et Mont-Didier eurent gaigné
- « Angloys , & la Somme passerent ;
- « Dont ceulx de Paris travaillerent ;
- « Car par la nuict de la Toussaincz
- « On ne sonna cloches ne Sainctz ,
- « De paour des Angloys & Gens d'armes ,
- « Qui près Paris estoient en armes ;
- « Et Pionniers marêtz rompirent ,
- « Que Alemans en Langres tendirent ,
- « Et francz Archiers les Montz passerent ,
- « Et maint aultres cas se traicterent ,
- « Et Pape Adrian trepassa ,
- « Bourbon oultre France passa ,
- « Le Roy François a esté pris
- « En grant dangiers & grans perils ,
- « Beaucoup de maux pour nos pechem ,
- « Avons soufferts & grand meschef.

Puis on lit tout de suite :

- « En l'an mil cinq cens vingt & huit ;
- « Ung Conseiller trop mal seduit

« Nommé

- » Nommé Ledet , je m'en remembre ,
- » Des vingtz nouveaux premier en chambre
- » Fut par ses faulcetez & vices ,
- » Privé de ses Dons & Offices.
- » Et lui fut faict spoliature
- » Des habits de Judicature ,
- » En faisant amande honorable
- » Sus pierre de marbre notable ;
- » Et pour parfaire son Procès
- » Fut renvoyé à son excès
- » Devant Monsieur l'Official
- » Comme Clerc & especial.

Mais la Pièce la plus intéressante , à mon avis , de toute cette Collection , est au feüillet xxij. laquelle a pour titre , *De la louange & excellence des bons Facteurs qui bien ont composé en rime tant deçà que delà les Montz.*

Cette Pièce est trop longue pour l'ajouter à cette Lettre : elle mérite de revoir le jour , non pour l'excellence de la Poésie , - mais à cause du détail dans lequel elle entre d'une infinité de petits Poètes François , dont il y en a , que je crois avoir été inconnus à la Croix du Maine , & autres Bibliographes. Je me sens d'autant plus engagé à faire réimprimer cette Liste rimée , qu'elle n'est point dans la seconde Edition des Poësies de Pierre Grognet , qui est moins rare. Car en recherchant

chant les Ouvrages de nos Auxerrois , j'ai trouvé dans la Bibliothèque du Roy , un petit in-16. coté Y. 2153. 3. avec ce Frontispice : *Les Mots dorez du grand & sage Cathan en latin & françois , avec plusieurs bons Enseignemens , Proverbes & Dicts moraux des Anciens , profitables à un chacun. A Paris , pour la vesue Jean Bonfons , rue neuve Nostre Dame , à l'Enseigne de S. Nicolas , sans marque d'année. L'Epître Dédicatoire est aussi différente , & pour le titre , & pour le style : Elle est adressée A très honorez Seigneurs Messieurs Henry de Valois , Dauphin de France , & Charles , Duc d'Angoulesme , Pierre Grosnet rend très-humble honneur & immortel Salut.*

Il est aisé de suppléer au défaut de date , par d'autres Livres publiés par Bonfons. Il est sûr qu'il vivoit en 1581 : que parurent chés lui les Antiquités de Paris. Ainsi l'Edition de Grosnet , in-16. n'est que de la fin du xvi. siècle. Ce n'est aussi qu'un simple Extrait de l'in-octavo que je vous ai annoncé dans ma Lettre. Cet Extrait avoit déjà paru en caracteres gothiques ; j'en ai un Exemplaire , sans commencement ni fin , qui est aussi en forme d'in-16. On y voit que la Poésie de Grosnet avoit été retouchée : ce sont les mêmes pensées , mais la plûpart exprimées en d'autres termes. L'Edition gothique , quoiqu'elle
ne

ne soit que l'Abregé de celle de 1533. in-8°. manque de certaines Poësies, qui se trouvent dans les Feuilles N. O. P. de celle de la Veuve Bonfons. Et les Questions énigmatiques, que la même Edition gothique avoit proposées sans les expliquer, ont leur solution dans cette Edition postérieure. Par exemple.:

Homme qui oncques né ne fut,
Qui jamais n'eut pere ne mere,
Par terre alla, mangea & but,
Et gist au ventre de sa mere.

Or devinez sur cette affaire;

Comme cela se pourroit faire.

Ici finit l'Edition gothique; mais celle de la Veuve Bonfons ajoute: *C'est Adam.*

Il y a parmi les mêmes Dictons, deux Vers qui regardent Paris, en ces termes:

Quand à Paris Prime sonne,

A Montmartre sonne Nonne.

Est-il possible, dirait un Rubricaire, que l'usage soit de dire None à Montmartre, à la même heure qu'on chante Prime à Paris? Ce seroit un grand desordre. La dernière Edition de Grognet ajoute l'explication de cette sorte: *Quand à Montmartre une Nonne, c'est-à-dire une Nonnain sonne, à Paris Prime sonne.*

sonne. On sçait qu'alors les Religieuses étoient apellées *Nonnes*, ou *Nonnains*.

J'oubliois de vous faire remarquer, M. que dans mon Edition de 1533. la Description des Evenemens de l'année 1523. & suivantes, est dans une Collection, pour ainsi dire, détachée, & que Pierre Grognet dédie *A Monseigneur Monsieur Jehan de Dinteville, Seigneur de Polisy, Bailly de Troyes, Maître d'Hôtel ordinaire du Roy*. La premiere Pièce de ce Supplément est une *Recollection des merveilleuses choses & nouvelles advenues au noble Royaume de France*, depuis l'an de grace mil quatre cens & quatre-vingtz. Vous voyez que ce Morceau, & d'autres semblables, pourront interesser notre Histoire. Ainsi je me propose de vous faire transcrire ces rimailles pour une troisième Lettre. En attendant je suis, &c.

A Paris, ce 26. Fevrier 1739.



LE MOINEAU ET LA FAUVETTE.

F A B L E.

UN Moineau franc, épris d'une jeune Fauvette,
Depuis long-temps s'empressoit chaque jour
De lui prouver son tendre amour.

Dès

Dès qu'il l'apercevoit, sa joye étoit parfaite ;
Il l'exprimoit par mille & mille jeux ,
Que lui dictoient ses desirs amoureux.
Elle n'y fut pas insensible ;
Elle écouta d'abord ses vœux ,
Puis après , d'un retour visible
Paya l'hommage de ses feux.
Bien-tôt d'une égale tendresse
Ils éprouverent les douceurs ;
Bien-tôt même délicatesse
Serra l'union de leurs cœurs.
Le Moineau fut toujours fidele ;
Sa Fauvette faisoit l'objet de ses desirs ;
Point de détours , point de secrets pour elle ;
De ses chagrins , de ses plaisirs ,
La croyant comme lui sincere ,
Il la faisoit dépositaire ;
Elle étoit empressée à soulager ses maux ;
Elle flatoit son esperance ,
Et chaque jour par des sermens nouveaux
De son constant amour lui juroit l'assurance.
A ses yeux , son Moineau n'avoit point de défauts ,
Il étoit d'assez bonne race ,
Soupiroit , & de bonne grace.
Mais il n'étoit pas opulent ;
Un peu de foin , un peu de paille ,
Dans le réduit d'une muraille ,

Faisoient

478 MERCURE DE FRANCE

Faisoient tout son ameublement :

La Fauvette en étoit contente ,

Ou tout-au moins le paroïssoit ;

A l'entendre parler , une âme constante

Etoit tout ce qui lui plaisoit ;

Mais bien-tôt changeant de langage ,

Oubliant ses premiers soupirs ,

Son cœur infidele & volage

Sçut former de nouveaux desirs.

Quelques jeunes Serins des plus prochains Bocages

Tâcherent d'ébloûir ce cœur ambitieux ,

Par quelques sons mélodieux ,

Et par l'éclat trompeur de leurs brillans plumages ,

Leurs efforts ne furent pas vains ,

Que peut faire un Moineau contre tant de Serins ;

Il n'a pas de grands avantages.

Il éprouva mille & mille dédains ,

Malheureux & trop sûrs présages

Que son amour n'étoit plus écouté ;

Il eut beau s'écrier , à l'Infidélité !

Rien ne put toucher la Fauvette ;

Et le pauvre Moineau , sans l'avoir mérité ,

A ses tendres soupirs la vit sourde & muette.

L'ambition est le poison des cœurs ;

Elle éteint tous les jours les âmes les plus belles ;

Et prépare souvent des peines éternelles

A qui sçait mépriser de secretes douceurs.
 La Fortune & l'éclat ne sont point nécessaires
 Pour goûter de parfaits plaisirs ;
 C'est dans l'obscurité que naissent les soupirs
 Les plus doux & les plus sinceres ,
 Et tel qu'on voit assis au sein de la grandeur ,
 Souvent éprouvé au fonds du cœur
 Les détresses les plus ameres.

Par Mlle de Moüy, de la nouvelle Orleans.



*RE'PONSE du R. P. M. Texte, Dominicain,
 à la difficulté proposée par M* * * sur le
 Lieu de la Sépulture du Cœur du Roy Phi-
 lippe le Bel.*

Quelque ancienne que vous paroisse ;
 Monsieur, l'Epitaphe que vous avez
 découverte , & qui fait le sujet de votre dif-
 ficulté , vous devez être persuadé que le
 Cœur du Roy Philippe le Bel est enterré au
 milieu du Chœur de la vaste & magnifique
 Eglise des Dames Religieuses Dominicaines
 de Poissy , & j'espere que vous en convien-
 drez avec moi , dès que vous aurez réfléchi
 sur la solidité de mes preuves.

Vous fondez votre difficulté sur l'oposi-

D. tion

tion de deux Epitaphes de ce Cœur, dont l'une est à Poissy, & l'autre est rapportée par le R. P. Don, de l'Ordre de la Ste Trinité, Ministre, ou Supérieur du Convent de Fontainebleau, dont vous m'avez fait la grace de me communiquer l'Ouvrage; mais vous n'ignorez pas que, bien loin qu'il s'oppose à la juste possession de Poissy, il s'explique d'une manière qui la favorise.

Son Livre qui parut en 1642, a pour titre :
 » Trésor des Merveilles de la Maison Royale
 » de Fontainebleau, par le P. Pierre Don,
 » Ministre & Supérieur du Convent de la
 » Ste Trinité, fondé audit Fontainebleau.
 » A Paris, chés Cramoisy, MDCXLII.

EXTRAIT du Chapitre III. p. 337. De l'Eglise de S. Pierre d'Adon, ancienne Paroisse de Fontainebleau.

» Ce qu'il y a de plus remarquable en
 » l'Eglise de cette Paroisse, est une Tombe
 » de Pierre, de six pieds de long & de trois
 » de large, posée dans la Nef à main droite,
 » au-dessus des Fonts, sur laquelle sont gra-
 » vés deux Portraits, l'un d'Homme, &
 » l'autre de Femme, qui sont fort effacés,
 » mais qui paroissent encore un peu. Autour
 » de cette Tombe, se lisent ces mots, gra-
 » vés & écrits en Lettres anciennes & gothi-
 » ques.

Icy gist le Cœur notre Sire le Roy de France



« *de Navarre, & le Cœur Madame Jeanne*
« *Reyne de France & de Navarre, qui trepassa*
« *l'an de Grace MCCCIV. l'andemain de la*
« *S. Eloy d'hiver, mois de Decembre, priez*
« *pour ly.*

« Il paroît de cette Inscription, dit le
« R. P. Don, que ces Cœurs sont, l'un, de
« Philippe IV. surnommé *le Bel*, & l'autre,
« de la Reine sa Femme, combien que
« quelques Auteurs écrivent, que celui du
« Roy est inhumé en l'Eglise de l'Abbaye
« des Religieuses de Saint Dominique de
« Poissy, laquelle il avoit fait édifier en
« l'honneur de S. Louis, son Ayeul; que
« s'il y a lieu de douter, quant au Cœur du
« Roy, décédé en cette Maison Royale de
« Fontainebleau, comme nous avons mar-
« qué amplement ci-dessus, il n'y a pas du
« moins d'aparence, vû cette Tombe &
« cette Epitaphe, de ne pas croire que celui
« de la Reine Jeanne ne repose en cette
« Eglise, ou que la date de cette Epitaphe,
« décrit justement l'année qu'elle trépassa.

Il est évident par ce que dit cet Auteur,
ou qu'il n'a pas pû bien lire l'Epitaphe, ou
que celui qui l'a composée, a été mal in-
formé, & a mis le Cœur, au lieu, peut-
être, des Entrailles de Philippe le Bel, au
sujet desquelles le Continuateur de la Chro-
nique de Nangis, qui marque les Sépultures

du Corps & du Cœur , n'a pas mis le Lieu où elles reposent. Quoiqu'il en soit , M. l'Article du Roy y est si imparfait , qu'il n'y est parlé , ni de son nom , ni s'il étoit le mari de cette Reine , ni du jour , ni de l'année de sa mort ; & au lieu d'avoir mis : *Priez pour euls* , au pluriel , il y a au singulier pour la Reine , *Priez pour ly*. D'ailleurs l'application que le même Auteur fait à Philippe le Bel , est sans fondement ; car si on y lit *Roy de France & de Navarre* , Louis X. Philippe V. Charles IV. l'ont été comme lui.

Le P. Anselme , qui dans les Généalogies de France , dit que le Cœur de la Reine est dans l'Eglise d'Avon , T. 1. p. 90. prouve dans la même page , que celui du Roy est à Poissy. Voici ses termes.

» Le Cœur de Philippe le Bel fut enterré dans
 » un Caveau de l'Eglise de S. Louis de Poissy,
 » qu'il avoit commencé de bâtir , & où fut
 » érigé, au milieu du Chœur des Religieuses,
 » un Tombeau de marbre noir & blanc. Ce
 » Cœur fut découvert le 28. Juillet 1687.
 » en réparant l'Eglise ; il étoit renfermé en-
 » tre deux bassins d'argent , cimentés &
 » couverts d'une toile d'or , semée de fleurs-
 » de-lys , avec cette Inscription sur une lame
 » de cuivre.

*Cy deden est le Cuer du Roy Philippe , qui
 fonda cette Eglise , qui trepassa à Fontaine-
 bleau*

bleau, la veille de S. André, MCCCXIV.

Ce que rapporte le P. Anselme, m'a été confirmé le 30. Janvier dernier, par les Dames de Freauville de S. Hermine, & par d'autres Religieuses de la Maison Royale de Poissy, qui furent présentes à une seconde découverte faite en 1722. lorsque leur Chœur fut parqueté. Ces Dames n'y virent aucun Tombeau élevé.

La difficulté d'accorder ces deux Epitaphes, vous a fait ajouter, M. que celle d'Avon vous paroissoit plus ancienne que celle de Poissy, par la difference du chiffre. Mais je vous ai fait remarquer que le P. Anselme l'a mis ainsi en chiffre moderne, 1314. au lieu qu'il est gravé sur l'original en chiffre Romain, MCCCXIV. & vous parûtes satisfait de ma réponse.

L'autorité du Continuateur de la Chronique de Nangis, depuis 1301. jusqu'à 1368. n'est pas une moindre preuve en faveur de Poissy; il étoit Bénédictin, contemporain de Philippe le Bel, & Religieux de l'Abbaye de S. Denis, aux Portes de Paris. Voici comme il parle.

Anno MCCCXIV. Philippus Rex Francia diuturnâ detentus infirmitate, à suis apud Fontem Blandy unde & ORIUNDUS se deferri præcepit, &c. Illic tandem feliciter spiritum reddidit Creatori, Corpus ad Ecclesiam B. Dionysii

D iij

sii

sui deportatur ; Cor autem ipsius (quod Pissiacum Ecclesia Momilium Sti Dominici tumultuandum reliquerat) cum eandem Ecclesiam construxisset, ipso die post Corporis sepulturam, illic in crastino defertur tumultuandum, debito cum honore.

» En MCCCXIV. le Roy Philippe le Bel se
 » sentant affoibli par une longue maladie ,
 » se fit conduire à son Château de Fontai-
 » nebleau , *Lieu de sa Naissance* , où il mou-
 » rut. Son Corps fut porté & enterré à Saint
 » Denis en France ; & son Cœur , qu'il
 » avoit ordonné d'être enterré dans l'Eglise
 » des Dames Religieuses de Poissy , de l'Or-
 » dre de S. Dominique , comme en étant le
 » Fondateur , y fut mis le lendemain de la
 » Sepulture du Corps , avec la Pompe Fune-
 » bre qui lui convenoit.

Vous me permettrez , M. de faire ici par occasion cette Remarque.

Philippe le Bel , selon le Continueur de Nangis , se voyant mourant , voulut être porté à Fontainebleau , *apud Fontem-Blaudy, unde oriundus*. S. Louis , dit Guillaume de Chartres , son Chapelain , vouloit garder les Jeûnes commandés dans le Diocèse de Chartres, *eo quod de Carnotensi Diacesi oriundus existebat*. Que s'il est constant, que le premier de ces deux Auteurs contemporains , voisins de Paris , qui se sont servis du mê-

me

me terme , duquel j'ai rapporté beaucoup d'exemples , comme étant alors le plus usité , l'a entendu de la naissance temporelle de Philippe le Bel , ne doit-on pas convenir que le second a eu le même dessein à l'égard de S. Louis ; d'autant mieux que l'Ayeul & le Pere de ce Saint , étant nés à Paris , où ils ont fait , comme lui , leur demeure , il ne peut pas avoir parlé de son origine , non plus que de sa naissance spirituelle , si bien distinguée par ces mots de la Charte rapportée :

» S. Louis cherissoit l'Eglise de Poissy , dans
 » laquelle il avoit reçu la grace du Baptême,
 » *in qua renatus, &c.* & la Ville, pour y être né,
 » *& Villam ipsam Locum sue originis.* Cette expression étoit alors si naturelle & si commune , qu'on n'a qu'à lire les Annales des Ordres Religieux , & l'Ouvrage du P. Echard , intitulé , *Scriptores Ordinis Predicatorum* , & on y trouvera plus de mille fois , *Frere de Rome, &c. de Paris, &c.* surnommé du Lieu de sa naissance , à *Loco sue originis natus.* *Nemo nescit* , dit cet Auteur , T. 1. p. 212. *morem hunc alias invaluisse , ut Religiosi votis astricti Loci natalis nomen sortirentur.*

Gnidonis , fidele interprète des deux termes agités , informé sur le Lieu , par deux Rois , Fils de Philippe le Bel , a écrit de Saint Louis , *apud Pissiacum natus est.* Ce terme

est clair , la source pure , & son témoignage
mérite d'être reçu.

Je suis , Monsieur , &c.

PROJET FRIVOLE.

A Mlle D. M.

Où , que Jupiter me confonde ,
Et qu'il m'accable de ses traits ;
Que sous mes pieds la terre fonde ,
Et m'englourisse , si jamais
L'Amour me tient sous son Empire :
Ah ! plutôt , grands Dieux , que j'expire !
C'est ainsi que parloit Didon ,
Cette Reine autrefois si sage ,
Et dont la Ville de Carthage
Reçut l'origine & le nom ;
Mais à peine vit-elle Enée ,
Qu'elle reconnut un vainqueur ;
Elle en devint passionnée ,
L'Amour lui déchira le cœur.
Aux yeux de cette infortunée ,
La raison , ses vœux , son serment ;
Tout disparut dans ce moment.
A Didon vous êtes semblable ,
Iris , du moins par vos discours ;

A vous entendre tous les jours ,
 L'Amour pour vous n'est point aimable ,
 Son Empire n'est qu'une fable ,
 Vous vous moquez de ses retours .
 Vous faites la promesse fole
 De ne jamais vous engager.
 Foible ferment ! projet frivole !
 Iris , d'une seule parole
 L'Amour peut vous faire changer.

Par M. P.



RÉPONSE de *M. le Duc de Sully* , à une
Lettre & à un Mémoire Historique & Gé-
néalogique , qui lui ont été écrits & envoyés
par le Sr. Dubuisson , Clerc du Sr le Ver-
rier , Notaire , rue de la Monnoye , au bas
du Pont-Neuf. De Paris le 9. Mars 1739.

JE vous suis obligé, Monsieur, de la
 Lettre que vous vous êtes donné la peine
 de m'écrire & du Mémoire que vous y avez
 joint, & sur lequel vous ne serez pas fâché
 de sçavoir mon sentiment.

En général vous pouviez vous épargner la
 peine de travailler à ce Mémoire. Il y a long-
 temps que je prends des mesures pour faire
 refondre l'Histoire Généalogique de la Mai-

D v son

son de Béthune, composée par André Duchesne. J'ai fait venir d'Ecosse, de la fameuse Abbaye de S. Vast d'Arras, de celle de S. Bertin à S. Omer, & d'autres célèbres Abbayes de Flandres, une grande quantité de Mémoires & de Chartes; j'y ai joint différentes Recherches faites par M. le Marquis de Béthune d'Hesdigneul, Chef des Branches de la Maison de Béthune, qui sont toujours restées en Flandres, & dont j'ai tous les Titres en main. J'ai recueilli avec soin toutes ces Pièces; j'ai prié le Réverend Pere *Simplicien*, de vouloir bien se charger de revoir l'Ouvrage de Duchêne, & d'y faire les augmentations nécessaires; il s'y appliquera si-tôt qu'il aura fini son Histoire abrégée des Grands Officiers de la Couronne, & le Supplément aux grands Mémoires Historiques des mêmes Officiers. De plus, dans cet Abregé-là même & dans ce Supplément, il donnera la continuation de la Généalogie de la Maison de Béthune. Par là vous voyez qu'il étoit assés inutile que votre petit Mémoire parût.

Si néanmoins vous vouliez le donner au Public, encore deviez-vous bien me le communiquer, avant que de le faire imprimer, je ne crois pas que vous eussiez eû lieu de vous en repentir. Les Remarques suivantes pourront vous en convaincre

Vous donnez un simple Mémoire Historique,

que, il ne falloit donc point y mêler des choses (pour ne rien dire de plus) tout-à-fait inutiles. On ne fait point entrer en France les bâtards dans les Généalogies. Pourquoi donc parler des Maîtresses de M. le Marquis de Rosny & de ses filles, du côté gauche ? Cela n'a jamais été regardé de bon œil en ce Pays-cy. Car quoiqu'il soit d'un usage assés commun dans le monde de tolérer & de ne pas blâmer ouvertement un Homme qui a des Maîtresses, cependant il n'est personne qui s'en vante, principalement quand c'est une Dame ou une Fille de Maison distinguée & qui mérite des égards. Il étoit donc fort à propos de garder le silence sur ce point, tant pour la Mere que pour les filles, d'autant plus que je ne sçais personne dans la Maison qui en ait connoissance, & que c'est, sans doute, une faute de Moreri. Quand même cela seroit, combien de gens ignorent-ils ? Et pourquoi le leur apprendre ? Combien d'autres l'avoient oublié, & pourquoi leur en rafraîchir la mémoire ? Nous devrions souhaiter dans notre Maison qu'il fût enseveli dans un éternel oubli, & dans un Ecrit qui semble fait à sa gloire, de semblables choses ne doivent jamais trouver de place.

Les Mémoires qui vous ont été fournis sur la Maison de Béthune, n'ont pas été justes. Vous dites que *Maximilien*, premier Duc

D vj de

de Sully , étoit Chevalier des Ordres du Roy , il ne le fut jamais & ne le put être , ayant toujours vécu dans la Religion prétendue Réformée. Il possédoit d'assés grandes Charges & d'assés grands Titres qu'on pouvoit joindre à ses autres qualités & qu'on ne devoit pas obmettre, pour lui en donner une, qu'il n'eût jamais.

Il me paroît que vous ne deviez pas dire , que M. le Marquis de Rosny a été Sur-Intendant des Bâtimens , cette Charge ayant appartenu à M. le Duc d'Orval.

Au sujet du Mariage de M. le Duc d'Orval avec Jacqueline de Caumont , en parlant de sa Mere, que vous nommez seulement Charlotte de Gontault de Biron , vous pouviez ajouter qu'elle étoit fille du premier Maréchal de Biron , si connu par ses services & par son attachement à Henry le Grand.

Vous avez fait encore à l'Article de M. le Duc d'Orval , des obmissions plus considérables ; outre les trois garçons du premier lit , il eut trois filles de ce même lit ; sçavoir , Marguerite-Angélique de Béthune , qui a été Abbessse de S. Pierre de Rheims , pendant un grand nombre d'années, fille aussi recommandable par ses grandes vertus & par son habileté dans le Gouvernement , que par sa Naissance ; Françoisse de Béthune , morte la première, & Anne-Eléonore de Béthune, morte

te en 1706. toutes deux Religieuses à Port-Royal, Fauxbourg S. Jacques de Paris, filles d'un vrai mérite, qui sont mortes dans un âge fort avancé.

Du second Mariage avec Anne d'Harville, est née Anne-Éléonore-Marie de Béthune, que vous mettez du premier lit, & vous obmettez qu'elle étoit Abbessé de Giff, près de Versailles, où elle a vécu dans une grande estime & considération de tous ceux qui la connoissoient.

Mais voici quelque chose de plus fort ; on croit que vous vous faites en quelque sorte Législateur, & vous semblez vous ériger un Tribunal supérieur à la Puissance Souveraine & aux Loix. En effet, contre toutes les Loix du Royaume sur les Duchés & Pairies, contre l'Edit du Roy Louis XIV. de 1711. fondé sur ces Loix ; contre la volonté & le Jugement du Roy regnant, confirmatifs de la volonté du Roy, son glorieux bis-Ayeul, dont la justice adjuge aux Aînés les prérogatives, vous laissez entrevoir que le Titre de Duc de Sully appartient à M. le Comte d'Orval plutôt qu'à moi. Est-ce là votre idée ? Je veux croire que non, mais bien des gens qui ont lû votre Mémoire, l'ont entendu de la sorte, & vous parlez de moi avec tant de confusion, que pour le moins on n'y comprend presque rien.

Louis

Louis - Pierre - Maximilien , dites-vous , *sixième Duc de Sully* , que nous mettons dans cette Branche , parce qu'il continue le Titre de *Duc de Sully* , quoiqu'il appartienne à la Branche d'Orval. Est-ce le Titre de Duc de Sully , ou est-ce moi qui appartenons à la Branche d'Orval ?

Il étoit plus clair , avant que d'en venir à moi , de dire , ici finit la première Branche des Ducs de Sully ; puis continuer : Louis Pierre-Maximilien de Béthune , se trouve aujourd'hui le sixième Duc de Sully , comme Aîné de la Branche d'Orval , qui est à présent l'aînée de la Maison , la Branche de Sully étant éteinte ; tout eût été naturel & sans équivoque , & par-là vous eussiez évité la fausse interprétation que l'on peut donner à votre Mémoire.

Vous auriez pu aussi , au lieu de parler d'une des Branches que vous dites être bâtarde de ma Maison , nommer dans votre Mémoire , Madame Catherine de la Porte , Marquise de Béthune , Epouse d'Alpin-Maximilien , Marquis de Béthune , mon Ayeul , laquelle étoit fille de M. Georges de la Porte , mort Conseiller d'Etat , lequel étoit fils de M. Georges de la Porte , Président à Mortier du Parlement de Normandie , laquelle Catherine de la Porte étoit fille de Dame Françoise Chevalier , tous deux ses Pere & Mere ,

Mere , & de très-ancienne famille de Robe
de Roüen & de Paris.

Vous ne deviez pas non plus passer sous silence Madame la Duchesse de Sully , mon Epouse , dont la naissance est assés bonne pour pouvoir n'être point oubliée , petite niece de M. Colbert , l'un des grands Ministres que la France ait eû ; elle a de plus de son côté d'illustres Alliances. M. Desmarets , son Pere , Commandeur des Ordres du Roy , qui a suivi les traces de M. son Oncle , & qui s'est trouvé dans des temps plus malheureux , a rempli les places de Ministre d'Etat & de Contrôleur Général des Finances , depuis l'année 1708. jusqu'à la mort du Roy Louis XIV, de glorieuse mémoire. Ce Prince au lit de la mort , rendit témoignage publiquement à ses services, lesquels le peuvent mettre au nombre des Personnes Illustres de son siecle. Le mérite personnel & les services de M. le Marquis de Maillebois , frere aîné de Madame de Sully , sont assés connus de tout le Public , dont il est assés heureux d'avoir l'aprobation.

Vous auriez pû aussi mettre quelque chose de plus étendu sur les Charges & Emplois que j'ai occupés , ce que je dis moins par raport à moi , que comme Chef d'une Maison , qui a marqué dans tous les temps son zele, son respect & son attachement pour nos Rois & le bien de l'Etat. Vous

Vous auriez pû encore , sans vous attirer le blâme du Public , vous étendre davantage que vous n'avez fait sur la Naissance , les Charges & les services du premier Maréchal de Biron & du premier Maréchal de la Force , dont les services sont encore plus recommandables que la Naissance , quelqu'illustre qu'elle soit.

Vous avez fait une faute considérable à l'Article de Louis-Georges de Béthune , mon Oncle , qui , à la vérité , n'a jamais été connu que sous le nom de Chevalier de Béthune , l'ayant mis Chevalier de Malthe , quoiqu'il n'ait jamais été dans cet Ordre.

Vous auriez pû aussi sur mon Article , ne mettre qu'une fois que j'étois sans posterité masculine , les répétitions ne convenant guère dans toutes sortes d'Ouvrages , & surtout dans un Abregé ; je puis cependant dire que je suis encore bien éloigné de l'âge où M. le Comte d'Orval a eû son fils.

Si vous aviez été mieux informé , vous n'auriez pas oublié dans la récapitulation que vous faites des personnes vivantes de notre Maison , de parler de Madame de Sully , Religieuse de la Visitation de sainte Marie , de S. Denis , recommandable par sa vertu , sa piété & par son rare mérite , la dernière de la Branche aînée.

Vous auriez aussi fait mention de Dame
Françoise

Françoise de Béthune , Marquise de Caulaincourt , dont le nom & la Maison est très-ancienne en Picardie , & qui a des descendans distingués au service du Roy , laquelle étant de la Branche Aînée , ne mérite pas plus d'être oubliée que celles des Branches Cadettes.

Puisque vous parliez des Filles de la Maison de Béthune , vivantes , vous deviez aussi parler de Jacqueline de Béthune , Marquise de Coupigny , fille d'Annibal , Comte de Béthune , mort Chef d'Escadre , & qui est une Personne d'un vrai mérite.

Vous avez fait une faute encore plus considérable dans la Branche de Charost , d'avoir oublié Louis-Basile de Béthune , Chevalier de Charost , frere du Duc de ce nom , ci-devant Gouverneur du Roy , le quel a été Capitaine de Vaisseaux , & qui est d'ailleurs un homme fort estimable par son érudition.

Une autre obmission que vous avez faite encore , concerne les deux filles de M. le Duc de Béthune , dont l'une est . . . , de Béthune , Marquise de la Vauguyon , dont le Mari est Colonel du Régiment de Beauvoisis , & homme fort estimé.

La seconde est . . . , de Béthune , qui a épousé M. le Comte de Tessé , Grand d'Espagne , Colonel du Régiment de la Reine , Infanterie , qui s'est distingué dans la dernière guerre d'Italie ; il a l'honneur d'être aussi

aussi Premier Ecuyer de la Reine.

Vous ne deviez pas plus oublier deux Branches de notre Maison, qui sont en Artois, que celle d'Ecosse, dont vous parlez dans votre Mémoire. L'aîné de ces Branches d'Artois est Eugene-François de Béthune Desplancques, Marquis d'Hesdigneul, dont la Branche conserve la Terre de ce nom depuis plusieurs siècles. Il a pour fils Maximilien Guislain de Béthune Desplancques, majeur, en état d'être pourvu, & qui a plusieurs sœurs Chanoinesses dans les Chapitres de Flandres. Il y a quelques années qu'il fut choisi pour être Député des Etats d'Artois auprès du Roy, sans l'avoir demandé, ce qui n'arrive presque jamais.

L'autre Branche est celle de François-Eugene de Béthune Desplancques, qui demeure à Arras; il a servi long-temps, & a épousé une Chanoinesse de Maubeuge, dont il a quatre enfans en bas âge. Il a un frere qui se nomme Adrien-François de Béthune Desplancques, connu sous le nom de Chevalier de Béthune, qui est Capitaine & des premiers Factionnaires dans le Régiment du Roy, Infanterie. Ces deux derniers ont une sœur nommée Marie-Eugene de Béthune Desplancques, Abbessé des Chanoinesses de Bourbourg, Fille dont le mérite est aussi connu que la Naissance.

Vous

Vous avez retranché plusieurs Dames de mérite & de distinction , & qui ont eû posterité dans les Branches Cadettes , mais il faudroit trop de temps pour relever toutes les fautes : cela passeroit les bornes d'une Lettre & me donneroit d'ailleurs trop de peine & de soins pour en faire des recherches justes , ainsi je me borne à ce que j'ai vû du premier coup d'œil & que j'ai à présent dans l'esprit.

Je doute fort que M. le Comte de Béthune , Grand-Chambellan du Roy de Pologne , Duc de Lorraine , que vous dites avoir fait l'impression de cet Ouvrage à ses dépens , donne son nom & son aprobation à un Supplément de Généalogie de sa Maison , si rempli de fautes & d'obmissions , s'il l'avoit lû , il a trop d'esprit pour ne s'en être point aperçû & pour n'y avoir pas fait supléer ; il vaut mieux croire que vous l'avez fait sans le lui montrer & lui ayant seulement demandé son agrément , comme étant la seule Personne de la Maison de Béthune que vous connussiez & dont vous fussiez connu.

Au surplus je vous suis obligé de m'avoir fait connoître & donné votre Ecrit , quand ce ne seroit que pour corriger les erreurs qui y sont contenuës , & ces éclaircissemes vous seroient même nécessaires , si vous aviez dessein de le mieux rédiger dans la suite.

Les .

Les Armes même y sont mal gravées , avec une face de Sinople , au lieu de Gueules.

A l'égard des femmes qui n'ont point laissé de posterité , que vous avez obmises , je n'en parle point , n'étant pas nécessaire d'en parler dans un Ouvrage si racourci.

Je serois fort aise si je pouvois vous être utile à quelque chose , & vous prouver combien je suis , Monsieur , entierement à vous.
Signé , *Louis-Pierre-Maximilien de Béthune , Duc de Sully.*



IMITATION de la VI. Ode du II.
Livres d'Horace : *Non semper imbres.*

LA pluie impétueuse est quelquefois bannie
Des lieux où sa fureur a long-temps éclaté ;
Il est des mois heureux , où même l'Arménie ,
Du Soleil entrevoit la divine clarté.



Après la piquante froidure ;
Zéphire chauffe nos Vallons ;
Et raporte à nos Bois cette riche verdure ;
Que leur avoient ôté les fougueux Aquilons.



Après un violent Orage ,

Neptune calme enfin ses flots ;
Rien n'effacera-t'il la trop funeste image ,
Qui cause tes sanglots ?



Phébus , en ouvrant sa carrière ,
Voit tes yeux noyés dans les pleurs ;
La nuit , en chassant la lumière ,
Ne sçauroit chasser tes douleurs.



De ton fils bien aimé la perte irréparable
Ne devroit plus , Damon , te faire soupirer ;
Penses-tu , cher ami qu'à tes cris favorable
La Parque, du Tombeau voudra le retirer ?



Antiloque du Stix aborda le rivage ,
Au Printemps de ses jours ;
Nestor pleura ce fils , mais il étoit trop sage
Pour le pleurer toujours.



Hécube murmura contre les destinées ,
Quand la mort vint fraper l'aimable Troïlus ;
Mais a-t'elle perdu de nombreuses années
En regrets superflus ?



D'un

500 MERCURE DE FRANCE

D'une langueur trop injuste
Brise les fers odieux ,
Et chante avec moi d'Auguste
Les triomphes glorieux.



Il vient de mériter , en subjuguant les Scythes
Les honneurs les plus éclatans ;
Il a sçu resserrer dans d'étroites limites
Ces Peuples inconstans.



Deux Fleuves dont les Eaux , avec un bruit horrible,
S'élevoient fierement ,
Maintenant asservis à ce Prince terrible ,
Coulent paisiblement.

A. X. Hardain , d'Arras.



QUESTION DE DROIT.

Proposée dans le Mercure de Janvier 1739.

C A I U S , par son Testament , legue une
somme de 500. liv. à sa Domestique ,
pour la récompenser des soins qu'elle a eûs
de lui pendant sa maladie ; & , pour lui en
assurer le payement , il la délègue sur celle
de

de 1500. liv. à lui dûe par *Titius*. Quelque temps après, il reçoit de *Titius* le payement de cette somme de 1500. liv. & décède sans en faire aucune mention sur son Testament. La Légataire demande la délivrance du Legs à elle fait, les Héritiers la lui refusent, disant que son Legs est caduc, attendu qu'il est déterminatif, & que la somme sur laquelle il étoit à prendre a été payée au défunt, depuis son Testament.

On demande si elle n'est pas en droit de reprendre son Legs sur les autres biens de la succession, ou s'il est vrai qu'il soit caduc.

R E P O N S E.

Quoique vraisemblablement l'on ne doit pas présumer que le Testateur ait entendu que sa Légataire ne fût pas en droit d'exiger la somme qu'il avoit dessein de lui laisser, en cas qu'au jour de son décès, celle sur laquelle il la déleguoit se trouvât lui avoir été payée, il ne laisse pas d'y avoir, en un sens, d'assés spécieuses raisons d'en contester la délivrance sur les autres biens.

L'effet des dispositions testamentaires, étant toujours de dépouiller les Héritiers, des Biens que la proximité du sang leur transmet en cette qualité, il est de principe qu'elles ne sont sujettes à interprétation, qu'en leur faveur, & que la présomption, quel-

quelque forte qu'elle soit , dès l'instant qu'elle leur est contraire , ne peut jamais tenir lieu d'explication de la volonté du Testateur.

Or , dans l'espece proposée , le Testateur n'explique en aucune maniere , s'il entend que le Legs en question soit exigible , soit qu'il ait reçu avant son décès la somme sur laquelle il le délègue , ou que le paiement ne lui en ait pas été fait , l'on ne peut que présumer que sa volonté fut telle ; & rien ne l'assurant d'une façon aussi certaine qu'il lui étoit facile de le faire , il paroît en quelque sorte , devant naturellement être pris & acquité sur la somme assignée à cet effet , que la Légataire ne seroit point en droit d'en demander la délivrance dans l'un ou l'autre cas.

D'ailleurs , le paiement de cette somme ayant été fait au Testateur , sans qu'il ait prévenu par la mention qu'il en pouvoit faire sur son Testament , la question à laquelle il devoit bien prévoir , que l'omission d'une chose , en ce sens aussi essentielle , ne manqueroit pas de donner lieu , il y a apparence que si véritablement il avoit entendu qu'elle reprît sur les autres Biens de sa succession , la somme qu'il lui avoit léguée , il n'auroit pas manqué de remédier à l'inconvénient que le paiement qu'il avoit reçu ,
devoit

devoit apporter à l'exécution de ses volontés à cet égard.

Je pourrois même ajouter, que si les Biens qui lui appartenoient étoient considérables, & qu'il y eût une notoire facilité de se procurer le paiement du Legs en question, il sembleroit inutile que pour le lui faciliter, il la déléguât sur aucune chose, que l'on pourroit même dire qu'il ne l'a fait, que parce qu'il n'a pas voulu que l'on pût l'exiger, si la somme destinée à l'acquitter, ne se trouvoit pas lui être-dûë; mais quelque apparence de fondement que ces diverses raisons m'aient paru avoir, de plus fortes ne doivent pas, je crois, permettre de s'y rendre.

Premièrement, la délégation que contient le Testament dont il s'agit, ayant pour motif de faciliter le paiement de la somme léguée par le Testateur, au défaut de celle sur laquelle il l'a donnée à prendre, elle semble d'autant moins être un obstacle à la délivrance du Legs, demandée sur les autres Biens de sa succession, que s'il étoit possible qu'elle y en apportât quelqu'un, il s'ensuivroit de là, que quoiqu'elle ne pût être considérée que comme une disposition favorable à la Légataire, elle lui seroit néanmoins beaucoup plus contraire qu'avantageuse; ce qu'il n'est nullement permis de penser.

E

Non

En effet non seulement , les vûes dans lesquelles le Testateur paroît l'avoir déléguée sur la somme portée par son Testament , y sont totalement opposées ; mais suivant les circonstances de la question proposée , ne l'ayant uniquement fait , que dans l'idée de lui assurer davantage ce qu'il vouloit lui laisser après sa mort : le paiement qu'il a reçu de cette somme avant son décès , n'a jamais dû priver la Légataire , d'autre chose que de l'assurance que ladite délégation faite en sa faveur lui pouvoit procurer ; car comme celui , à la créance duquel une chose est spécialement affectée , a le droit , si elle vient à périr , ou qu'elle ne soit pas suffisante pour le payer de la totalité de son dû , de se pourvoir sur les autres Biens de son débiteur , de la même manière aussi , la Légataire à laquelle il ne seroit pas possible autrement de se procurer la délivrance de son Legs , peut la demander sur les autres Biens de la succession.

Ce n'est toujours même , à proprement parler , que sur la somme déléguée , puisque le paiement en ayant été fait au Testateur de son vivant , elle fait partie des Biens , qui après son décès , se sont trouvés lui appartenir , d'où l'on doit conclure , qu'elle en a , pour ainsi dire , doublement le droit , puisqu'en

qu'en un mot, il ne seroit pas justé que les Héritiers en profitassent, sans être tenus d'acquitter le Legs qu'il lui a fait, & dont il a voulu que cette somme servît de gage, & de sûreté.

Enfin, les soins & les services de la Légataire, qu'il a eû dessein de récompenser, étant l'unique motif qui l'ait engagé à lui léguer la somme dont elle demande la délivrance, me confirment d'autant plus dans le sentiment que j'adopte, que ces sortes de Legs ayant moins pour cause une pure libéralité, qu'une juste reconnaissance, sont toujours très-favorables.

Par Robert le jeune, de Monfort-Lamary.



LES OISEAUX.

ELOGUE.

Tirés. L. Aissons-là ces Oiseaux, rendons-les à leur mere ;

Tu vois comme elle suit ses enfans malheureux ;
Par un battement d'aile & des cris douloureux,
Elle se plaint du tort que tu viens de lui faire,
Cédons à la pitié, rendons-les, ma Bergere,
Et du malheur d'autrui ne faisons point nos jeux.

E ij

Doris.

506 MERCURE DE FRANCE

Doris. Laisse-là tes conseils, je veux me satisfaire,
Tirsis, je veux moi-même élever ces Oiseaux ;
Si leur mere ressent une douleur amère ,
Sa douleur finira par des amours nouveaux.

Tirsis. Eh bien , suis tes desseins , Bergere impi-
toyable ,
Sans réfléchir aux maux qu'un autre en doit souf-
frir.

Doris. Je veux une pitié tendre, mais raisonnable ,
La plainte d'un Oiseau , doit-elle m'attendrir ?

Tirsis. Si le sort conduisoit sur cet heureux rivage
Un Tyran qui ravît l'objet de ton ardeur ,
Tes cris exprimeroient l'excès de ta douleur ,
Pour exciter les Dieux à vanger cet outrage ;
Bergere , tu frémis à cette triste image ;
Cet Oiseau reçoit-il un traitement meilleur ?

Doris. Je bénirois des Dieux la bonté peu com-
mune ,

Si ce cruel Tyran , dont tu peins la fureur ,
Délivroit nos Hameaux de la foule importune
Des Bergers qui sans cesse assiegent notre cœur ;
Quand ils seroient plongés dans le sein de Nep-
tune ,

Je n'invoquerois point les Dieux en leur faveur.

Tirsis. Ainsi pour les Amans tu declares ta haine ,
Et j'allois cependant t'adresser mes soupirs.

Doris. Berger , de ce projet épargne-toi la peine ,

Mes

Mes Oiseaux & mes fleurs bornent tous mes plaisirs.

Tirsis. Mes roses, mes œillets, mes lys, ma tubereuse

Desirent d'expirer sur ton sein tour à tour.

Doris. Je suis, comme Zéphir, des roses amoureuse,

Mais je n'en reçois point par les mains de l'Amour.

Tirsis. J'éleve un Perroquet avec un soin extrême,

Instruit par mes leçons, il dira bien-tôt, j'aime,

Fidèle truchement de mes tendres amours,

Ce que je n'ose dire, il le dira toujours.

Doris. Tu pouvois mieux instruire un Oiseau téméraire;

Devant moi, qu'il oublie un langage amoureux,

Ou qu'il soit pour sa peine, en dépit de tes feux,

Exilé de mon cœur, chassé de ma volière.

Tirsis. Le langage d'amour s'apprend à peu de frais,

Qui le sçait une fois, jamais il ne l'oublie;

L'Oiseau dira ces mots tout le temps de sa vie;

Eh ! qui ne le diroit en voyant tes attraits ?

Ah ! Doris, que du temps tu sçais peu faire usage !

Tu chéris un Oiseau, tu chéris une Fleur,

Ecoute mes transports, quitte ce badinage;

Un Berger est cent fois plus digne de ton cœur.

Doris. Les Bergers, dans mon cœur auront la préférence,

308 MERCURE DE FRANCE.

Quand des tendres Oiseaux ils auront l'innocence ;
Sans fard comme les fleurs , des plus constans ,
discrets ,

Mais ce n'est pas ainsi que nos Bergers sont faits.

Tirsi. Eh bien , cette candeur , cette âme si
pure ,

Cette ardeur innocente , où la belle Doris.

De sa possession vient d'attacher le prix ;

Chés moi tout se rencontre , oui , mon cœur te le
jure.

Doris. Le Temps ôte à nos Prés , & leur rend la
verdure ,

Il offre tous les jours des spectacles nouveaux ,

Il révèle souvent la plus sourde aventure ,

Le Temps éclaircira ces frivoles propos ,

Par lui la Vérité cessera d'être obscure ;

Mais j'aime , en attendant , mes Fleurs & mes Oi-
seaux.

Par M. Pierre de Praslin.

On a dû expliquer l'Enigme & les Logo-
gryphes du Mercure de Fevrier par , la Mu-
sique , Tambourineur , Voltaire , Sonus , &
Virtus. On trouve dans le troisième Logo-
gryphe , Onus , Sus : & dans le quatrième ,
Virus , Vir , Tus , & U.

ENIGME



E N I G M E.

Nous passons pour être Jumelles
 Qui n'osent se dire Pucelles,
 Ce seroit mentir lourdement,
 Car de nous on use souvent.
 C'est à nous employer que le monde s'exerce ;
 Blâme, injure, soyez loin de notre commerce ;
 Quoiqu'on le voye en tout Art célébré,
 Et que dans le Prophane, & que dans le Sacré ;
 On y recoure en l'allégresse,
 En la surprise, en la tristesse.
 Quelques-unes de nous sont pour le masculin,
 Et d'autres pour le sexe féminin,
 Notre Mère sans nous, auroit pour tout partage,
 D'être d'un inutile usage.



L O G O G R Y P H E.

Deux mots, de trois Lettres chacun,
 Réunis, font un nom d'usage peu commun,
 Dans la peau le premier a toujours sa racine
 Ténace ; & très-souvent contre le fer mutine ;
 L'autre est une bien forte odeur,

E iij

Qui

310 MERCURE DE FRANCE

Qui réveillè le goût , ôte aux mets leur fadeur.
Mon tout est de couleur dont la belle Iris use :
L'air est , dit-on , pour moi la tête de Méduse ;
Ne suivez point ce sentiment ,
L'humide est mon seul élément.

A U T R E.

JE suis , Lecteur , dans tout le monde ,
D'une utilité sans seconde ;
Toujours ami des gens discrets ,
Et le confident des secrets.

De mon Nom faisant l'analyse ,
On y trouve un chef de l'Eglise ,
Une fausse Divinité ,
Avec un Poisson fort vanté.

Elément , Note de Musique ,
Oiseau , Passion colérique ,
Chose portant rude estomac ,
Utile aux Preneurs de Tabac.

Ce qu'un Fumeur met en usage ,
En Latin , bord , côte , ou rivage ;
Tous ces Noms en moi renfermés ,
Par moi-même sont exprimés.

Par M. Barbery , le jeune.

LOGO₂

L O G O G R Y P H U S.

Membra mihi quatuor tantum sunt, Lector
amice,

Veris solus honos, laza vireta colo.

Extremum tollas membrum, sum argenteus imber.

Primum ac extremum me prope labra vides.

Par P. J. V. de Rouen.

A L I U S.

Si totum sumis, novit me Roma regentem.

Hortorum pestem membra priora dabunt.

Si caput & caudam jungis, sum Asiatica telus.

Præstabunt dabitum posteriora genus.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS.

HISTOIRE de la Compagnie des Indes,
avec les Titres de ses Concessions &
Privileges. *A Paris, chés Debure l'aîné, Quai*
des Augustins. 1738. in-4. de 938. pages.

LETTRE à M. le Comte de L***, pour
répondre à celle d'un Italien, au sujet des
E. v. Entretiens

512 MERCURE DE FRANCE

Entretiens sur le Newtonianisme , traduits en François par M. *du Perron de Castéra* , de 129. pages. *A Paris* , chés *Mantalan* , Quai des Augustins , à la Ville de Montpellier. 1739.

LES PROSES SACRÉES , avec les Argumens en Vers , par Frere Fulgence *de la Croix* , Carme Déchaussé, de la Province de Naples. *A Naples* , 1738. de l'Imprimerie de Felix-Charles *Mosca* , un Vol. in-8°. de 380. pages. *L'Ouvrage est en Italien.*

TRAITE' de la Communication des Maladies , & des Passions , avec un Essai pour servir à l'Histoire naturelle de l'Homme. Par M. * * * *A la Haye* , chés *Van Duren* , 1738. in-12. pag. 236.

ELEMENS DE GEOMETRIE , ou Principes de la Mesure de l'Etendue , expliqués très-clairement par démonstrations la plupart nouvelles , & surtout sans le secours des Proportions , par M. *le Raÿ de Lambeſée*. Vol. in-12. de 260. pages, avec des Planches, 1738. *A Paris* , chés *Gissey & Bordelet* , rue S. Jacques.

HISTOIRE DU MONDE Sacrée & Prophane , depuis la Création du Monde , jusqu'à la Destruction de l'Empire des Assyriens , à la
mort

mort de Sardanapale, & jusqu'à la Décadence des Royaumes de Juda & d'Israël, sous les Regnes d'Achaz & de Pekach, pour servir d'Introduction à l'Histoire des Juifs du Docteur Prideaux, par M. Samuel Schuckford, M. A. & Curé de Schelton, dans la Province de Norfolk, traduit de l'Anglois, par J. P. Bernard, Prêtre de l'Eglise Anglicane, Docteur en Philosophie, & Chapelain de Milord de Comte de Lorraine. Deux Vol. in-12. A Leyde, chés Jean & Herm. Verbeek, 1738.

LETTRES PHILOSOPHIQUES sur l'âge d'or & sur le bonheur. A Londres, 1738. Brochure in-12. de 36. pages.

COLLECTION des Auteurs qui ont traité de l'origine, du commencement & du progrès de l'Imprimerie, à Hambourg, chés Christian Hérol, par les soins de M. Wolff, Professeur en cette Ville.

HISTOIRE DE S. EPIPHANE, Archevêque de Salamine, & Docteur de l'Eglise, &c. à Paris, chés J. B. Larneste, Pere, rue de vieille Bouclerie, & Pierre-François Giffart, rue S. Jacques, à Ste. Therese, 1738. in-4. Prix, 6. liv. en blanc.

LA PUDEUR, Histoire Allégorique & Morale, par M. le Chevalier de Neuville Montadour, E. vj. Montadour.

tador. A Paris , chés Pierre Simon , rue de la Harpe , à l'Hercules , 1739. Brochure in-12. de 69. pages , sans la Préface.

TRAITE' DES MARQUES NATIONALES , tant de celles qui servent à la distinction d'une Nation en général , que de celles qui distinguent les rangs des Personnes dont cette Nation est composée , & qui ; les unes. & les autres , ont donné origine aux Armoiries , aux Habits d'ordonnance des Militaires , & aux Livrées des Domestiques. Par M. Beneton-de-Morange-de-Peyrins. I. Vol. in-8°. A Paris , chés P. G. Le Mercier , Imprimeur & Libraire , rue S. Jacques , au Livre d'or. MDCCXXXIX.

On voit par le Titre de cet Ouvrage , que l'Auteur a eû en vûe de faire connoître quelles ont été les marques désignatives de chaque Nation, depuis l'Antiquité la plus reculée jusqu'à présent.

Ces Marques étoient ou générales , ou particulières ; les unes propres à caractériser tout un Peuple , & les autres à désigner les Personnes les plus considérables d'entre ce Peuple.

Les Marques générales étoient des Figures en sculpture , qui , mises au bout d'une Pique , se portoient à la Guerre , & chaque Peuple avoit pour son Enseigne , le Symula-
cre.

tre, ou l'Emblème principal du Dieu qu'il adoroit.

Les Marques particulieres étoient aussi des Figures en bas-reliefs, soit de choses animées, soit de choses inanimées, qui se voyoient sur les armures des Guerriers, & particulièrement sur les Boucliers.

Dès que les Hommes dispersés par toute la Terre, & distingués par Peuplades, (en conséquence d'une volonté suprême, dont l'exécution avoit eû son commencement, lors de la confusion des Langues,) commencerent, dit l'Auteur, à se faire la guerre, ils se firent de ces Marques, ou Figures, & elles furent d'un usage général, tant que dura le Paganisme, c'est-à-dire, jusqu'à la chute de l'Empire Romain; mais chaque Nation de l'Europe, en devenant Chrétienne, abolit le port de ces Images, comme pouvant perpetuer le souvenir des Erreurs où l'on avoit été plongé, & ne se caractérisa plus que par une espece de Livrée, ou de Couleur. Chaque Nation se fit sa Livrée de la couleur dont se trouva être la *Bannière* de l'Eglise, dédiée au Saint qu'on se choisissoit pour Patron.

Et pour les Marques particulieres dans ce nouveau goût, elles ne furent d'abord autre chose que de petits Etendarts, apellés *Hauts-Vollets*, & *Bas-Vollets*, faits de la Couleur nationale.

nationale , que les Cavaliers portoient sur la tête , & sur les épaules. Dans la suite , chaque Chef de Milice voulut avoir une Livrée , à lui , en propre ; cela produisit un commencement d'uniformité dans les Armées , de même que l'invention de certains Habits , où entroient plusieurs couleurs , & qui , étant portés pour procurer des distinctions , furent pour cela apellés *Habits de Livrées*.

Chaque Cavalier en allant à la Guerre , faisoit peindre son Bouclier de la couleur dont étoit celui du Chef qu'il suivoit , & à cette couleur dominante , à laquelle se joignoit une portion de la couleur nationale , il en ajoûtoit une autre dont il faisoit choix , pour se distinguer en son particulier. Cette diversité de couleurs , qui paroissoient sur les Boucliers , & même sur des Tuniques qui se mettoient sur l'Armure , en produisant des uniformités propres à distinguer les differens Corps de Troupes dont une Armée étoit composée , a produit ces partitions bizarres , qui depuis six ou sept cent ans se voyent dans ce qu'on appelle *Armeries* , comme *Pais* , *Fals* , *Bandes* , *Bardures* , *Orles* , *Chefs* , *Franc-Quartiers* , &c.

Les Guerres d'Outre-mer ayant commencé dans le XI. siècle , la seule Livrée d'une Nation ne lui paroissant plus suffisante pour sa distinction , ni la portion de cette Livrée
jointe

jointe à d'autres couleurs, pour les distinctions particulières, on prit des *Croix*; & ce fut par la couleur dont chaque Peuple se fit sa *Croix* militaire, qu'il se distingua; & en même temps les Guerriers, sans cesser de porter leurs *Ecus* colorés, qui leur faisoient des *Livrées*, remirent dessus, ces Symboles en Figures, dont le Christianisme naissant avoit fait discontinuer l'usage; ce qui augmenta les Marques particulières, & acheva de faire paroître ce qui s'appelle à présent *Blason*, & *Armoiries*.

M. Beneton fait aussi connoître quelles ont été les marques de reconnaissance dont chaque Nation Chrétienne a fait usage depuis les *Croisades*; il montre qu'on en changeoit quelquefois, d'où il arrivoit qu'une Nation en prenant la couleur d'une autre, obligeoit celle-ci à faire choix d'une nouvelle *Livrée*; tout cela est appuyé d'Exemples. Il prouve ensuite que ce furent les Habits militaires, nommés *Cottes-d'armes*, sur lesquels se voyoient ces marques tant en partitions colorées, qu'en figures, qui tinrent lieu d'Habits d'ordonnance dans les Armées, ce qui dura jusqu'à ce que les Guerriers, en quittant les *Cottes*, pour laisser voir leurs *Armures de fer*, à nud, prirent des *Echarpes* de couleur.

Tant que les *Echarpes* militaires firent

en

en usage , on sçut , en les multipliant , les rendre propres à marquer tout à la fois & la Nation , & le Corps dont étoient les Guerriers qui les portoient ; ainsi elles tinrent lieu , à leur tour , de ce qui pouvoit servir d'Habits d'ordonnance , jusqu'à ce que l'Habillement complet des Troupes , tel qu'il se voit établi à présent, eût commencé. La manière dont l'uniformité complète dans les Troupes s'est introduite , n'est pas un des Endroits, le moins intéressant, de cet Ouvrage ; le temps où elle a commencé y est fixé , & dès l'origine des Régimens , on voit ce qui s'observoit, tant pour la Levée, que pour l'Equipement de chaque Régiment de nouvelle création.

M. Beneton ne se borne pas à détailler les differens Habits de Guerre , & à faire connoître comment les modes se sont succédées les unes aux autres ; il parle aussi des Habillemens à l'usage de la Noblesse en temps de Paix , tant pour les hommes que pour les femmes ; il fait voir que c'est de la coutume qu'avoient les Rois , & les autres Souverains , de donner gratuitement des Robes uniformes à leurs Courtisans , pour s'en parer aux jours de grandes solemnités , que vient celle qu'eurent ces mêmes Courtisans de donner aussi des Robes (de la couleur qui les désignoient , chacun en particulier)

à

à ceux qui s'attachent à eux, sous le nom de *Robes de Livrées*. L'Auteur découvre toutes les raisons qui ont mis ces Robes en vogue, & montre qu'elles ont été portées par gens de tous états, comme Ecclésiastiques, Officiers de Guerre & de Judicature, Bourgeois, Marchands & Domestiques. De-là, l'Auteur prend occasion de faire remarquer qu'il faut distinguer deux sortes de Livrées, l'une qui doit s'appeler *Honorable*, ou d'*Honneur*, faite pour être portée par les Gentilshommes, & Magistrats, & l'autre qu'il faut nommer *Livree de servitude*, n'étant faite que pour les Domestiques.

M. Beneton, après s'être attaché à rapporter les étymologies de la plupart des choses dont il parle, même celles des noms portés par les Domestiques des grands Seigneurs, (étymologies tirées des fonctions dont ces Domestiques s'acquiescent, ou s'acquiescent autrefois auprès de leurs Maîtres) passe enfin à la description des formes différentes qu'ont eû successivement les Habits de Livrées, depuis qu'ils furent inventés pour distinguer les Familles Nobles entre-elles; il rend raison de ce qui a déterminé, en faisant une Livree pour nos Rois, d'y faire entrer les trois couleurs qui s'y voyent; de même que de ce qui a introduit dans cha-
que

que Branche des Princes du Sang, les cours
leurs qui distinguent aujourd'hui cha-
cune de ces Branches : tout cela est apu-
ré de Passages d'Historiens ; & cet Ouvrage
est terminé par une Dissertation, qui dis-
coute, si la Fleur qui symbolise la Nation
Françoise, sous le nom de *Fleur-de-lys*,
est véritablement une Fleur de cette espe-
ce, (ce que l'Auteur ne croit pas,) &
après avoir exposé son sentiment, il don-
ne une raison plausible de ce qui a pu
obliger les premiers Rois de la troisième
Race à la prendre comme une marque
parlante, pour se symboliser, eux & leurs
Sujets.

Médus, Tragédie, représentée au Théa-
tre François le 12. Janvier. *A Paris*, chez
Prault, fils, Quai de Conty, à la descente
du Pont-Neuf, à la Charité, 1739.

Le soin prématuré que nous avons pris de
satisfaire la curiosité de nos Lecteurs dans le
Journal du mois de Janvier, avant que cette
Tragédie fût imprimée, ne doit pas nous dis-
penser d'en donner quelques fragmens dans
celui-ci. L'Auteur Anonyme répond dans une
Préface aux diverses objections qu'on lui a
faites, sans le connoître : cette Préface a paru
très-sage & a fait connoître qu'il n'ignore
pas

pas les regles du Théâtre ; il se justifie sur tout au sujet du plagiat dont on a prétendu le charger ; il finit son Apologie par ces paroles modestes : *Je serai le premier à convenir de mes fautes , & dans le détail où je viens d'entrer , j'ai moins eu dessein de les justifier , que de rendre compte au Public des fausses lumieres , qui m'ont fait illusion.*

Voici les fragmens que nous venons de promettre ; c'est aux Lecteurs à juger si la versification de Médus a été aussi défectueuse , que des Critiques outrés l'ont prétendu.

Dans le premier Acte , Scene premiere , *Idalide* , fille d'Adolètès , parle à *Céphise* , sa Confidente , & lui dit :

Ma confiance est égale à ta foi ;
Tu chéris *Idalide* ; écoute , & connois-moi ,
Céphise , qui croiroit que de pleurs abreuvée ,
Qu'il de nouveaux tourmens sans cesse réservée ,
Je pûsse être sensible en ce comble d'horreur ,
A d'autres sentimens que ceux de la fureur !
Hier , tu me suivois , quand sur les bords de l'Onde ,
Je voulus me soustraire à ma douleur profonde ;
Et la foudre & les vents déchaînés dans les Aïrs ,
Venoient de ravager & la Terre & les Mers ;
On entendoit encor fuëmir l'Onde écumante ;
Le plus affreux Spectacle à mes yeux se présente ;

Je

322 MERCURE DE FRANCE

Je ne découvre au loin que débris de Vaisseaux,
Qu'Armes & Pavillons qui flotent sur les eaux;
De ceux qu'avoit frappés le courroux de Neptune;
Mon cœur en gémissant déplore l'infortune,
Lorsqu'un flot qui se brise, apporte sur le bord
Un de ces malheureux luttant contre la mort;
Je l'aproche en tremblant, je le trouve immobile;
Un froid mortel couvroit son front pâle & tranquille,
Quel trouble fut le mien, quel excès de douleur,
Quand j'aperçûs des traits trop présents à mon
cœur ? &c.

Lorsque Persès vainqueur, après divers combats,
Signala sa fureur au sein de nos Etats,
Mon Pere, qui pour moi craignoit son frere impie,
Eut soin de m'éloigner de la triste Arménie;
Memnon, de ses malheurs, comme lui pénétré,
M'ouvrit dans Amasie un azyle sacré.
A peine du repos je ressentais les charmes,
Que mon cœur éprouva de nouvelles alarmes.
Un Héros qui d'Alcide imitant les exploits,
Venoit d'humilier & secourir vingt Rois,
Qui, de Tyrans sans nombre avoit purgé l'Asie,
Attendoit un Vaisseau pour quitter Amasie.
Sans dévoiler son sort, ni déclarer son nom,
Ses Lauriers suffisoient à son ambition.
Il parut à mes yeux, & je devins sensible;
Lui-même en me voyant ne fut pas invincible.

Je lûs dans ses regards qu'épris d'un même feu ,
Il n'osoit à sa bouche en confier l'aveu.
Triomphe peu durable ! inutile victoire !
Eh qui pourroit fixer un cœur fait pour la gloire ?
Le jeune Grec partit ; me laissa dans les pleurs....
Mais a-t'il oublié sa flâme & mes malheurs ?
Que croire ? hélas ! c'est lui que la Mer en furie ,
A rendu sur nos bords prêt de perdre la vie ;
Il expiroit , Céphise , & nos premiers secours ,
Ont enfin rallumé le flambeau de ses jours , &c.

Dans la Scene troisième , *Médus* fait la
description de son naufrage , parlant à Ida-
lide.

J'ai reçu de Médée , avec le sang d'Egée ,
L'audace de venger la Nature outragée.
L'Empire de Neptune oposoit vainement
Une vaste barriere à mon ressentiment ;
Des Vaisseaux , par mes soins , armés au Port d'A-
thenes ,
Avoient franchi des Mers les dangereuses Plaines ,
J'apercevois déjà cette rive où mon bras
Doit punir du Tyran les cruels attentats ,
Lorsque les Airs voilés par de sombres nuages ,
Sont livrés aux fureurs des vents & des orages ;
Des feux étincelants , sortis du sein des Mers ,
Me découvrent par tout leurs abîmes ouverts ;

Des

Des Rives de Colchos ma Flotte repoussée ,
 Disparoît devant moi sur les eaux dispersée ;
 Mon Vaisseau par la foudre est d'abord embrasé ,
 Et contre les Rochers périlleux brisé , &c.

Au second Acte , Scene troisième , *Mé-*
dée apprend à *Démarrate* , ancien Gouverneur
 de Médus , son fils , pourquoi & comment
 elle est venue à Colchos , sous le nom em-
 prunté de Prêtresse de Diane.

Après la mort d'Egée , abandonnant Athènes ,
 Où du Gouvernement on m'enlevoit les rênes ,
 Je revins à Calchos , sans cortège & sans bruit.
 L'ombre couvre mes pas ; le mystère les suit ;
 Je cherche, pour mon Fils, sans me faire connoître ,
 A me saisir du Trône où le Ciel m'a fait naître.
 Je trompai tous les yeux ; ceux même de Persée
 Ne purent découvrir en moi le sang d'Étès ;
 Et mes traits , altérés par six lustres d'absence ,
 Ne laisserent jamais soupçonner ma présence.
 Dans ces lieux , dépeuplés par un feu dévorant ,
 D'un fluide poison l'air n'étoit qu'un torrent ;
 Les Cieux étoient d'airain & la Terre stérile
 Aux besoins des Mortels fermoit son sein fertile.
 Médée alors parut , comme un gage de paix.
 Des immortels fléchis , j'annonçai les bienfaits ;
 Je feignis que Diane envoyoit de la Grèce

Au

Au secours de Colchos, sa plus chère Prêtresse ;
 Et mon art autrefois si terrible en mes mains,
 Fut parmi tant d'horreurs, le salut des Humains.

Nous avons fait parler Idalide, Médus & Médée ; il ne nous reste plus, des principaux Acteurs, que de faire parler Persès. Voici comment il s'exprime, parlant de Médus à Idalide, dans la 10. Scene du même Acte.

Quoi ? vous pleurez . . . ah ! trop funestes larmes !
 Qu'elles vont redoubler mes cruelles allarmes :
 Trop favorable aux vœux du perfide Étranger,
 Dans mon cœur, à ce point, osez-vous le venger ?
 Ah ! si je le croyois, sur lui, ma main sanglante . . .
 Prévenez les effets d'une rage naissante ;
 Et si vous aspirez à lui sauver le jour ,
 Prouvez-moi que pour lui vous êtes sans amour.
 Suivez-moi dans le Temple, & que par l'Hyménée
 Ma fortune s'unisse à votre destinée.
 Content de mon bonheur, je n'examine plus
 Si j'avois pour Rival Iphiclès, ou Médus.
 Qu'il renonce à vous voir ; qu'il s'éloigne ; qu'il
 fuyez ;
 Je fais tomber ses fers, & je lui rends la vie.
 Songez y ; je vous laisse Arbitre de son sort ,
 Il me faut aujourd'hui votre main ou sa mort.

Nous avons cru que ces fragmens suffi-
 roient.

526 MERCURE DE FRANCE

roient pour donner une juste idée de la versification de l'Auteur Anonyme de *Médus*.

SERMONS de S. Augustin, sur les Pseaumes, traduits en François; nouvelle Edition. *A Paris*, chés Jacques *Barois*, fils, Libraire sur le Quai des Augustins, à la Ville de Nevers. 14. volumes in 12.

La nouvelle Edition de cet Ouvrage est augmentée d'une Table des Passages de l'Ecriture Sainte, expliqués par S. Augustin dans ses Sermons, & d'une Table Générale des Matieres contenuës dans les 14. volumes de cet Ouvrage.

RECUEIL des Pièces mises au Théâtre François, par M. *le Sage*. Chés le même Libraire. 2. volumes in 12.

EXAMEN DU VUIDE, ou Espace *Newtonien*, relativement à l'idée de Dieu, 1739. *A Paris*, rue de la vieille Bouclerie, chés *Gissey*, Brochure in 12. de 24. pages.

LA FRIPONNERIE LAÏQUE des prétendus Esprits Forts d'Angleterre, ou Remarques de *Phileleutere* de Leipsick, sur le Discours de la liberté de penser, traduites de l'Anglois, sur la septième Edition, par M. N. N. *A Amsterdam*, chés *J. Westein & G. Smith*, in 8. 1738.

LES

LES ORIGINES DE L'ISLE DE CORFOU
nouvelle Edition , revûë & augmentée par
l'Auteur. *A Brescia*, de l'Imprimerie de Jean
Marie Rizzards , in 4. de 224. pages. *L'Ou-
vrage est en Latin.*

HISTOIRE DU VICOMTE DE TURENNE ,
par M. l'Abbé Raguenet. *A la Haye* , chés
Jean Neaulme , 1738. deux volume in 12.
de près de 540. pages.

DISSERTATIONS sur les Venins , & leur
exposition mécanique , Ouvrage de M. Ri-
chard Mead , Médecin Anglois , traduit en
Latin par M. Nelson , Médecin , avec un
Traité de l'Empire du Soleil & de la Lune
sur les Corps Humains , & des maladies qui
en proviennent ; par le même M. Mead ,
volume in 8. de 235. pages. *A Leide* , chés
Langeran & Lucht , 1737. *L'Ouvrage est
en Latin.*

REFUTATION du Passage du Traité
des Opérations de Chirurgie , en Anglois ,
publié par M. Sharp , Chirurgien de Lon-
dres , sur la Taille Laterale. *A Paris* , de
l'Imprimerie de Jacques Guérin , Quai des
Augustins , 1739. Broch. in 12. de 24. pages.

ŒUVRES SPIRITUELLES du P. le Valois ,
de

de la Compagnie de Jesus , Confesseur de Monseigneur le Duc de Bourgogne. 3. volumes in 12. *A Paris* , chés Hipolite-Louis *Guérin* , Libraire , rue S. Jacques , à saint Thomas , 1739.

TRAITE' de la Vente des Immeubles par Decret. Par M. *de Hericourt* , Auteur des Loix Ecclésiastiques , en deux Parties. in 4. 1739. seconde Edition. *A Paris* , chés *Cavelier* , Libraire , rue S. Jacques , au Lys d'or.

MAXIMES sur le Ministere de la Chaire , & Discours Académiques. Par feu le R. P. *Gaichies* , Prêtre de l'Oratoire , & Membre de l'Académie de Soissons. *A Paris* , chés la veuve *Etienne* , rue S. Jacques , à la Vertu , un volume in 8. M. DCC. XXXIX.

Le Portrait de l'Auteur est trop bien représenté dans l'Építaphe Historique qui est à la tête de cet Ouvrage , pour qu'on puisse être tenté d'y rien ajouter. Nous nous contenterons de rendre compte au Public de son Livre. Les maximes dont il est rempli , contiennent quantité d'excellens Préceptes fort utiles à tous ceux qui se destinent au Ministère de la Chaire. Elles sont divisées en deux Parties , dont l'une traite des qualités nécessaires à l'Orateur Chrétien ; sçavoir , la science , l'esprit , les mœurs & la mémoire ;
talens

talens qui ne doivent cependant être employés, qu'après que, par la mission & par la vocation, ils sont devenus légitimes & dignes de s'exercer sur une aussi précieuse matière, que l'est la parole de Dieu. Cette première partie renferme encore des regles très-sages pour l'action & pour le débit du Discours; l'air, la voix & le geste, formés sur ces regles, ne laisseront rien à désirer dans un Prédicateur de ce côté-là.

La seconde Partie des Maximes regarde le Sermon. L'Auteur entre dans le détail des différens genres de Prédication, & expose avec beaucoup de précision la maniere dont chacun doit être traité. Il parcourt ensuite toutes les parties du Sermon, l'Exorde, la Division, les Principes, les Preuves, les Figures, le Style, les Portraits, &c.

Le Recueil des Maximes est suivi de plusieurs Discours, prononcés dans l'Académie de Soissons, dont les Sujets, la plupart intéressans, le deviennent encore davantage, par la maniere dont ils sont écrits. Quelques-uns de ces Discours sont accompagnés de Pièces de Vers, tant Françoises que Latines, dont la lecture nous a fait plaisir.

ATLAS HISTORIQUE, ou nouvelle Introduction à l'Histoire, à la Chronologie & à la Géographie ancienne & moderne, représentée

530 MERCURE DE FRANCE

sentée dans de nouvelles Cartes. *A Amsterdam*, chés Z. Chatelain. Nouvelle Edition, qui surpasse de beaucoup, à tous égards, les Editions précédentes.

SERMONS POUR LE CARESME ; par le P. *Liboire Siniscalchi*, de la Compagnie de Jesus ; avec cinq Discours sur la Passion de N. S. pour les Vendredis de Carême. à *Venise*, chés Laurent *Baressio*, 1738. volume in 4. de 420. pages. *L'Ouvrage est en Italien.*

HISTOIRE des Favoris & des Favorites ; & des Personnes Célèbres, qui ont été unies par une étroite liaison.

Un Homme de Lettres, qui a amassé divers matériaux sur ce sujet ; demande des secours aux Sçavans, par le moyen du Mercure.

MEMOIRES sur, *Hermeas*, Favori d'Antiochus.

Elius Sejanus, de Tibere.

Cléandre, du fils de Marc-Aurèle.

Plautien, de Sévere.

Tangarbardir, du Sultan d'Egypte.

Hibraim Pacha, du Sultan Soliman.

Les deux Hugues de Spenser, du Roy d'Angleterre
Edouïard II.

Pierre de Gaverstnan, d'Edouïard.

Marigen, de Philippe le Bel.

Jean de Montagu, de Charles VI.

Nestor, d'Agamemnon.

Antenor, de Priam.

Polydamas, d'Hector.

Chrisantas, de Cyrus.

Parmenion.

Barmenion, de Philippe de Macédoine.

Calisthepe, d'Alexandre.

Aman, d'Assuerus.

Le même Auteur travaille à un *Traité Historique* sur les *Parfums* & les *Encensemens*.

Le Sieur *Jombert*, Libraire du Roy pour l'Artillerie & le Génie, à Paris, rue S. Jacques, à l'Image Notre-Dame, donne avis, que l'empressement que le Public a marqué pour l'Architecture Hydraulique de M. *Belidor*, dont le premier Volume a été enlevé avec une rapidité surprenante, l'engage à prévenir les Souscripteurs & autres qui ont ce premier Volume, que le second vient d'être imprimé, qu'on le délivrera dans le courant du présent mois & les suivans de la présente année 1739. Ainsi Mrs les Ingénieurs & Officiers d'Artillerie sont invités de faire retirer leurs Exemplaires au plutôt, afin qu'ils les aient mieux conditionnés, & des premières Epreuves. Ils prendront la peine de lui faire tenir un Billet de la somme de 10. livres pour restant du paiement de la Souscription, à prendre sur Mrs Ronder & Hocquart, leurs Trésoriers Généraux, observant que, s'ils veulent leurs Volumes reliés, il faudra joindre à la somme de 10. livres, celle de 50. sols, comme la plupart ont fait au sujet du premier Volume.

Il ose assurer les Souscripteurs qu'ils se trouveront bien dédommagés d'avoir attendu quelque temps après ce second Volume, par le grand nombre de Sujets intéressans, dont l'Auteur l'a augmenté; car au lieu de 40. Planches annoncées par le Programme, il s'en trouve 55. toutes *in folio*, & d'une beauté qui les met beaucoup au-dessus de celles du premier Volume; celui-ci étant moins abstrait que le précédent, plaira, sans doute, en-

core davantage par la variété des choses utiles qu'il comprend ; pour en juger, en voici un Extrait.

L'Auteur , après avoir donné dans le premier Volume de cet Ouvrage , tout ce qu'il falloit savoir sur la Méchanique & les frottemens , pour servir d'introduction aux calculs des Machines en général , les regles du mouvement , celle de l'Hydraulique pour mesurer la dépense & le choc de l'eau , l'examen & le calcul des Moulins de toutes sortes d'especes , avec l'analyse des différentes Machines propres à épuiser les eaux ; donne dans le second une Dissertation sur les propriétés de l'air , déduites d'un grand nombre d'Expériences, accompagnées de Remarques utiles , servant d'introduction à la Physique & à la Théorie des Pompes ; la maniere de calculer la force du vent & le plus grand effet des différentes Machines qui peuvent être muës par son action , une description raisonnée des Pompes de toutes sortes d'especes , avec une Théorie fort étendue pour en calculer exactement l'effet ; la description d'un grand nombre de belles Machines , executées en France & dans les Pays Etrangers , pour élever l'eau avec des Pompes mises en mouvement par la force des hommes , des chevaux & celle des courans ; toutes ces Machines sont calculées dans le cas de l'effet le plus avantageux pour en faire voir les défauts , & ce qui pourroit leur convenir pour les rendre parfaites.

On trouve ensuite un Discours sur les grands Ouvrages que les Romains ont fait , pour la conduite des Eaux , suivis de la Description & de l'analyse de la Machine apliquée au Pont Notre-Dame à Paris , accompagnée des développemens des nouvelles Pompes que l'Auteur a imaginées pour la rectifier & la rendre capable d'un bien plus grand produit. La Description des Machines propres à élever

ver l'eau , par le moyen d'une chute , parmi lesquelles il y en a une de l'invention de l'Auteur , qui n'a rien de commun avec tout ce qu'on a vû jusqu'ici sur ce sujet , dont l'objet est de faire que l'eau s'élève elle-même à telle hauteur que l'on voudra ; un examen de l'action de l'eau dans les tuyaux de conduite , avec les regles qui conviennent à ce sujet , suivies d'un grand nombre d'Experiences ; la description , l'analyse & les calculs des Machines propres à élever l'eau par le moyen du feu , & plusieurs autres pour la tirer des Mines & des Puits fort profonds ; la maniere de rechercher , rassembler & conduire les eaux de source par des tranchées de pierre , tuyaux , canaux , aqueducs , & tout ce qui peut appartenir aux Fontaines publiques , pour conduire & distribuer l'eau aux differens quartiers d'une Ville ; la forme la plus convenable aux cuvettes de distribution , pour que la jauge & la répartition de l'eau se fassent judicieusement , avec le meilleur emplacement des Réservoirs , tuyaux de conduite , robinets , regards , puisards & ventouses , tout ce qui convient à la conduite & à la distribution des eaux dans les Jardins de Plaisance , pour qu'elle produise un agréable effet , la construction des bassins , réservoirs & citernes.

Ce second Volume finit par plusieurs Regles sur l'épaisseur qu'il convient de donner aux murs pour les rendre capables de soutenir la poussée de l'eau , selon sa profondeur.

Tous ceux qui ont vû cet Ouvrage , conviennent qu'il n'y en a point de plus neuf , traité avec plus d'exactitude , & dont les Sujets soient plus relatifs à l'utilité du Public ; c'est le jugement qu'en ont porté Mrs de l'Académie Royale des Sciences , sur l'examen qu'ils en ont fait. Le prix de chaque Vo-

F iiij - l'ume

lume re'lié, sera d'abord de 20. francs pour ceux qui n'ont point souscrit, selon ce qui a été annoncé dans le Programme. Quoique les augmentations considérables que l'Auteur a faites à ce second Volume, ayent occasionné un surcroît de dépense, auquel on ne s'attendoit pas, quand on a publié le Programme de cet Ouvrage; cependant le Libraire veut bien ne pas augmenter d'abord le prix de ce Volume, pour dédommager le Public avec usure de son attente, & lui témoigner sa reconnoissance de la confiance qu'il a bien voulu avoir en lui; mais il avertit que l'année prochaine, à commencer au premier Janvier 1740. il ne pourra se dispenser de le vendre vingt-quatre livres, pour s'indemniser de la perte réelle qu'il a faite sur les Souscriptions.

S U J E T S A T R A I T E R.

DISSERTATION Historique, sur la cause & les effets de la Joie & de l'Affliction, du Ris & des Pleurs, du Bâillement & de l'Eternûment.

TRAITE' HISTORIQUE des Inondations, des Incendies, des Tremblemens de Terre, des Tempêtes & Ouragans, & autres Phénomènes du Ciel & de la Terre,

A U T R E. des Superstitions & Erreurs populaires, &c. des Prestiges, Présages & Devinations; des Esprits, Fantômes, Spectres, Revenans, &c.

A U T R E. Du Carnaval, Fêtes singulieres, Bals, Mascarades, &c. & de certains jours qui semblent plus particulièrement destinés à la joye, comme le Jeudi & le Mardi Gras, le jour des Rois & de la S. Martin.

Le Mercredi 3. Décembre dernier, l'Académie
Royale

Royale des Sciences, proceda à l'Election de la place de Pensionnaire Botanique, vacante par la mort de M. Marchand. Les trois Sujets qui furent élus, sont Mrs Duhamel & d'Isnard, Associés de Botanique, & M. Ferrain, Externe.

Le Mercredi 16 du même mois, le Comte de Maurepas, Ministre d'Etat, écrivit à l'Académie que le Roy avoit choisi M. Duhamel pour remplir cette Place.

Le Mercredi 17. l'Académie élut M. Bernard de Jussieu & M. Ferrain, pour remplir la place d'Associé qu'avoit M. Duhamel.

Le Samedi 14. Mats 1739. l'Académie a élu M. Cerri, Premier Médecin de la Reine d'Espagne, & M. Dan el Bernoulli, Professeur de Mathématique à Basse, pour remplir la place d'Associé Etranger, vacante par la mort de M. Boerhaave.

Le même jour, l'Académie a élu Mrs Brémond & Joseph Jussieu, pour remplir la place d'Adjoint Botanique, vacante depuis long-temps par la mort de M. Trant.

Le Mercredi 18. le Comte de Maurepas a écrit que le Roy avoit choisi M. Cerri, pour Associé Etranger, M. Bernard Jussieu, pour Associé Botanique, & M. Brémond, pour Adjoint Botanique.

Cette Lettre portoit que M. de Buffon, Adjoint à la Méchanique, passât à la place d'Adjoint Botanique, que M. Bernard de Jussieu laissoit vacante.



*A M. BARJAC , en lui demandant
l'Estampe qu'il a fait graver d'après le
Tableau de M. Autreau , dont on a parlé
dans le Mercure de Septembre dernier.*

PEnfant ainsi que Diogene ,
Je voudrois bien dans mon Réduit
Pouvoir contempler jour & nuit
Cet Homme qu'aux Plages d'Athene
Il chercha toujours vainement ,
Et qu'aux Rivages de la Seine
Il a trouvé réellement.
Jadis , prétendre à son suffrage ,
Etoit un chimérique espoir ;
Alexandre ne put l'avoir ,
Il n'étoit réservé qu'au Sage ;
Quoique je ne sois aujourd'hui
Qu'un Philosophe subalterne ,
Sans le secours de sa Lanterne ,
Je l'aurois trouvé comme lui.

Sire Barjac , par aventure ,
Auriez-vous dans certain Tirois
Cette héroïque Portraiture ,
Pour en décorer mon Manoir ?
Si devant vous je trouve grace ,
Sire Barjac , je vous promets

Une Guirlande du Parnasse ,
 Qui ne se flétrira jamais ,
 Et même , portant mon hommage
 Chaque jour aux pieds de l'Image ;
 De l'Encens qu'offriroit ma main
 Vous pourriez avoir quelque grain ;
 Et c'est raison , puisque la Gloire
 Dont nous couronnons les Héros ,
 En éternisant leurs Travaux ,
 Nous fait partager leur mémoire

M. T A N E V O T.

ESTAMPES NOUVELLES.

Le Sr *Fillaent* , vient de graver & commence à distribuer , dans l'*Apartement* qu'il occupe au Bâtiment neuf , qui fait un coin dans la rue Galande & la rue du Foïare , quatre Estampes fort gracieuses , lesquelles représentent les Plaisirs les plus ordinaires de la jeunesse. Elles ont dix-huit pouces de hauteur sur treize & demi de large , & ont été copiées d'après les Tableaux du Sr *Pater* , qui sont au Cabinet de M. le Président de Segur.

La premiere représente le Jeu de *Colin-Maillard* ; la seconde , le *Concert amoureux* ; la troisième , la *Conversation interessante* , & la quatrième , la *Danse*. Les Vers qui sont au bas , sont de la composition de M. Moraine.

La Suite des Portraits des Grands Hommes & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les

F y j

Sciences

538 MERCURE DE FRANCE

Sciences , continuë de paroître chës *Odieuvre* , Marchand d'Estampes , Quai de l'Ecole ; il vient de mettre en vente :

LE R. P. MICHEL LE QUIEN , Dominicain , né à Boulogne sur Mer , le 8. Octobre 1661. mort à Paris le 12. Mars 1733. dessiné & gravé par C. *Dupuis*.

MEROUE III. Roy de France , mort en 458. après dix ans de Regne , dessiné par A. *Boisot* , & gravé par N. *Dupuis*.

Le 24. Février , M. *Perrin* , Secretaire du Roy , & Avocat au Conseil , chargé des affaires de la Ville de Bordeaux , & le Sr A. *Marolles* , Peintre en Miniature & Dessinateur , eurent l'honneur de présenter au Roy , au nom de MM. les Maire , Sous-Maire & Jurats , la Ville de Bordeaux dessinée à la plume par le S. *Marolles*. Ce Morceau , fait par les ordres de M. Boucher , Intendant de Bordeaux , est sur Vêlin & forme un Tableau sous une glace de 5. pieds de large , sur 3. de haut. Le Roy a paru très-content de l'intelligence avec laquelle ce Morceau est composé & de la précision qui regne dans l'Ouvrage , au moyen de laquelle il est aisé de sentir , malgré la petitesse des objets , l'immense grandeur & tous les avantages du Port de Bordeaux , l'un des plus beaux de l'Europe , & en même temps de distinguer en détail les ornemens extérieurs des principaux Edifices & des Maisons distinguées de la Ville , surtout ceux d'une magnifique Place que la Ville a fait décorer sur les Dessins de M. Gabriel ; premier Architecte du Roy. Enfin ce Morceau est , selon le sentiment unanime de tous les Connoisseurs , l'Ouvrage le plus parfait qu'on ait encore vû en ce genre. Le point de vûe est pris de la hauteur du Village de Lormont , à
une

une lieüe de Bordeaux, d'où l'on découvre toute la Ville & ses Environs.

INSCRIPTION pour être mise au bas d'une nouvelle Estampe représentant le *Crucifiment de S. Pierre*, gravée par M. *Desplaces*, d'après le Tableau original du *Cavalier Calabrese*. Voyez le *Mercure* de Septembre 1738. page 202.

*Cur Capite inverso plantas ad Sydera tollit ,
Suspendus Dominâ Petrus in urbe Cruci ,
Ut Caput in terris summum sub principe Christo ,
Seque piis rectum monstret ad Astra Ducem .*

J. COULLON, de Paris.

Nous apprendrons à nos Lecteurs, à cette occasion, que le 26. Janvier dernier, mourut à Paris, *Philippe-Louis Desplaces*, âgé de 57. ans & demi. Il avoit la réputation d'être l'un des plus habiles Graveurs en Taille-douce. Il a donné d'excellentes Pièces au Public. Il étoit fils de Louis Desplaces, Mathématicien, Auteur des *Ephemerides* dont on se sert dans le Colombat.

EXTRAT d'une Lettre de M. Duvoivier, écrite Paris, le 20. Février 1739.

O Bligez-moi, Monsieur, de vouloir bien désabuser le Public touchant un fait annoncé dans les Gazettes d'Amsterdam & de Bruxelles, qui est sans aucun fondement. On lit dans la premiere du 27. Janvier 1739. Article de Paris, que l'on voit chés le
Sr

340 MERCURE DE FRANCE

Sr Duvivier, Graveur des Médailles du Roy, aux Galleries du Louvre, cinq Morceaux de Sculpture pour être placés ajoute-t-on, dans le Cabinet du Roy. Celle de Bruxelles erre encore davantage, en disant que ces cinq Bas reliefs sont du Sr Duvivier, Liégeois, &c. Voici le fait tel que le vrai Auteur, M. Simon Cognoul, Sculpteur à Liege, homme fort laborieux & fort intelligent, me l'a exposé.

Il a traité en Bas relief sur cinq Planches de bois de poirier, de trois pouces d'épaisseur, chaque Morceau dans les mêmes proportions que les cinq grandes Estampes des Batailles d'Alexandre, gravées d'après les Tableaux originaux de l'illustre Charles le Brun; par Gerard Audran.

Le Sr Cognoul, ayant achevé ce long & pénible Ouvrage, la liaison que ces Morceaux lui parurent avoir avec les Tableaux, les Tapisseries, & les Planches, dont on vient de parler, & qui appartiennent au Roy, lui firent prendre le parti de présenter cet Ouvrage à S. M.

Ces Bas-reliefs ayant été transportés de Liège à Paris, l'Auteur me pria de les garder chés moi, dans les mêmes vues du Projet qu'il avoit fait, mais ils n'ont jamais été exposés à la vûe du Public, comme les Gazetes l'ont dit; & pour prévenir le Concours des Curieux, qui commençoient à venir chés moi pour les voir, je les fis remettre à la Personne à qui ces Bas reliefs avoient d'abord été adressés, où ils sont encore. Je suis, Monsieur, &c.

Le Sr Fauchard, Chirurgien-Dentiste à Paris, ayant délogé de la Maison qu'il occupoit, se trouve obligé de faire sçavoir qu'il n'a point quitté la rue de la Comédie Française, & qu'il a seulement passé au premier Appartement de la troisième Maison à porte cochère, qu'on trouve au-dessus, & du même côté.

côté de l'Hôtel de la Comédie, en allant vers les Cordeliers ; ainsi que l'indiquera son nom écrit au-dessus de la Porte.

On sçait par une longue expérience, qu'il connoît parfaitement les Maladies des Dents & des Gencives ; qu'il y fait toutes les Opérations qui conviennent le mieux à leur guérison, à leur conservation & à leur embellissement, & qu'il répare avec succès les défauts de la bouche. *Le Traité des Dents*, qu'il mit au jour il y a quelques années, en est encore une preuve indubitable.

Il continuë de distribuer des Racines d'une préparation excellente & particuliere ; des Opiats, des Eponges fines, & des Poudres très-utiles à la propriété & à l'entretien des Dents ; aussi bien que l'Eau contre les affections scorbutiques des Gencives, dont il est l'Auteur & l'unique Possesseur, & dont l'usage a fait ressentir dans des cas considérables, qu'elle étoit d'un grand secours contre les Maladies des Gencives & des Dents.

Cette Eau empêche que les Gencives ne se gonflent, & ne soient sujettes à saigner aisément, ce qui prouve qu'elle les fortifie, & les consolide avec beaucoup de succès.

Elle empêche aussi que les Dents ne soient ébranlées avant le temps : elle raffermir celles qui ne sont pas considérablement déchaussées & chancelantes : elle les maintient dans leurs alvéoles ; & comme elle est propre à diminuer les acetés de la salive, qui produisent ordinairement la carie des Dents, elle prévient par conséquent ce qui les peut gâter, en les défendant contre la carie. Elle ôte la mauvaise odeur de la Bouche, elle vivifie les Gencives, elle calme ou diminue souvent la douleur des Dents gâtées, & elle guérit les *Aphthes*, ou petits ulcères de la Bouche.

En

En un mot ce remede est le plus parfait qu'on ait encore trouvé pour la guérison & la conservation des Gencives & des Dents.

Les Bouteilles de cette Eau sont de six livres, ou de trois livres, ou de trente sols. On les accompagne d'un Imprimé qui en détaille les propriétés, & qui apprend la maniere de s'en servir. *

Le Sr *Baradelle*, Ingénieur du Roy, pour les Instrumens de Mathématique, donne avis qu'il vient de construire un septième Cadran Vertical, qui s'oriente de lui-même, sans le secours de la Boussole, pour Bordeaux, Libourne, Laforce, Issigeac, Aurillac, Figeac, Saint Flour, le Puy, Valence, Briançon, Turin, Asti, Bobbio, &c.

Quoiqu'on n'ait indiqué ce Cadran que pour Bordeaux & les autres Villes indiquées dessous la même Elevation, cependant comme un quart ou un tiers de degré ne peuvent faire aucune différence sensible, il peut servir également pour les Endroits suivans. Sçavoir, Bourg, Sarlat, Romans, Ambrun, Suse, Casal, Castres, Cahors, Die, Grenoble, Albe, Aqui, Riom, Issignaux, Gap, S. Jean, Carmagnole.

Ce Cadran peut servir dans beaucoup d'autres Endroits que les Villes ci-dessus, & pour tous les Environs : On ne met point la construction ni l'usage, attendu qu'on les donne avec le Cadran ; on y trouve les temps des Equinoxes du Printemps & d'Automne, les Solstices d'Été & d'Hyver, comme ceux que l'on a indiqués pour Paris, Rouen & Rheims, Amiens, Brest & Vienne en Autriche, Dijon, Tours & Lyon. Le prix est de deux livres. On trouvera le Cadran de Dijon & de Tours, chés le Sr *Bafr*, Marchand Bijoutier, rue S. Jean, à Dijon ; & à Paris, chés le Sr *Baradelle*, à l'enseigne de

de l'Observatoire , Quai de l'Horloge du Palais , vis-à-vis le grand degré de la Riviere.

Il continuë de construire les Ancriers , sous le nom des *Baradelle* , qui conservent l'Ancre plusieurs années , sans se sécher ni s'épaissir , & sans y mettre de coton , parce qu'ils sont fermés comme hermétiquement ; ils ne sont point sujets à se renverser en telle situation qu'ils puissent être dans la poche , ou parmi des papiers. Comme il est le seul qui en ait fait une si grande quantité , & qui les ait perfectionnés , il avertit qu'il n'en débitera aucuns qui ne soient numérotés de suite , avec son nom. On en trouvera toujours chés lui de toutes grandeurs , & de toutes façons , en cuivre , en argent , & en or , dans des étuis , ou sans étuis.

M. Chycoineau , Conseiller d'Etat , & Premier Médecin du Roy , ayant été informé de la guérison de plusieurs Personnes de considération , par les Remedes composés depuis plus de quarante ans par la Dame de Lestrade , a bien voulu , pour l'utilité & le soulagement du Public , donner son Approbation pour les débiter ; sçavoir , une Eau contre les Dartres vives & farineuses , Boutons , Rougeurs , Taches de rousseurs , & autres Maladies de la Peau ; & un Baume blanc en consistance de Pomade , qui ôte les Cavités & les Rougeurs après la petite Vèrole , les Taches jaunes , le Hâle , &c. Ces Remedes se gardent tant que l'on veut , & peuvent se transporter partout. Les Bouteilles de cette Eau sont de 2. 3. 4. 6. liv. & au-dessus , selon la grandeur. Les Pots de Baume blanc sont de 3. liv. 10. s. & les demi de 35. sols.

Mad. de Lestrade demeure à Paris , rue de la Comédie Françoisé , chés un Grainetier , au premier Appartement. Il y a une Affiche au-dessus de la Porte.

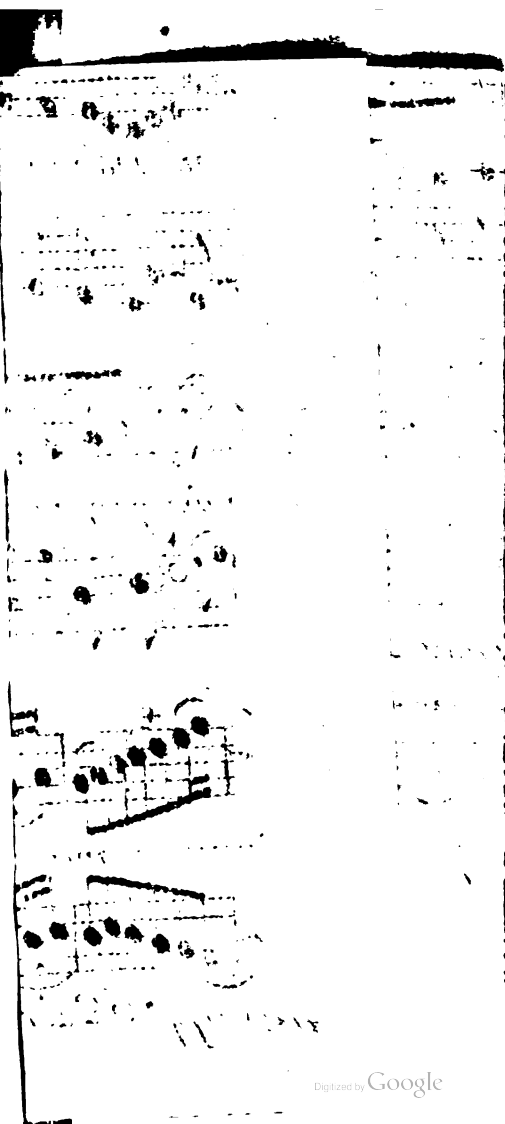
Nous avons été induits en erreur , en avançant dans le Mercure de Fevrier dernier , que la Famille des Thibert étoit éteinte : elle ne l'est point. Nous donnerons dans peu un Mémoire très-instructif sur cette matiere.



A I R.

Vole , Amour , quitte Cythere ;
 Viens unir les Amans heureux ;
 Fais que , charmés de se plaire
 Ils brûlent tous des mêmes feux ;
 A leurs yeux offre tous les charmes
 Qui suivent les tendres desirs ;
 Cache les chagrins & les larmes
 Sous les images des Plaisirs.
 Quand par un aimable choir ;
 Tu nous a soumis à tes loix ,
 Pour nous rendre heureux à jamais ,
 Sur nos tendres cœurs épuise tes traits.





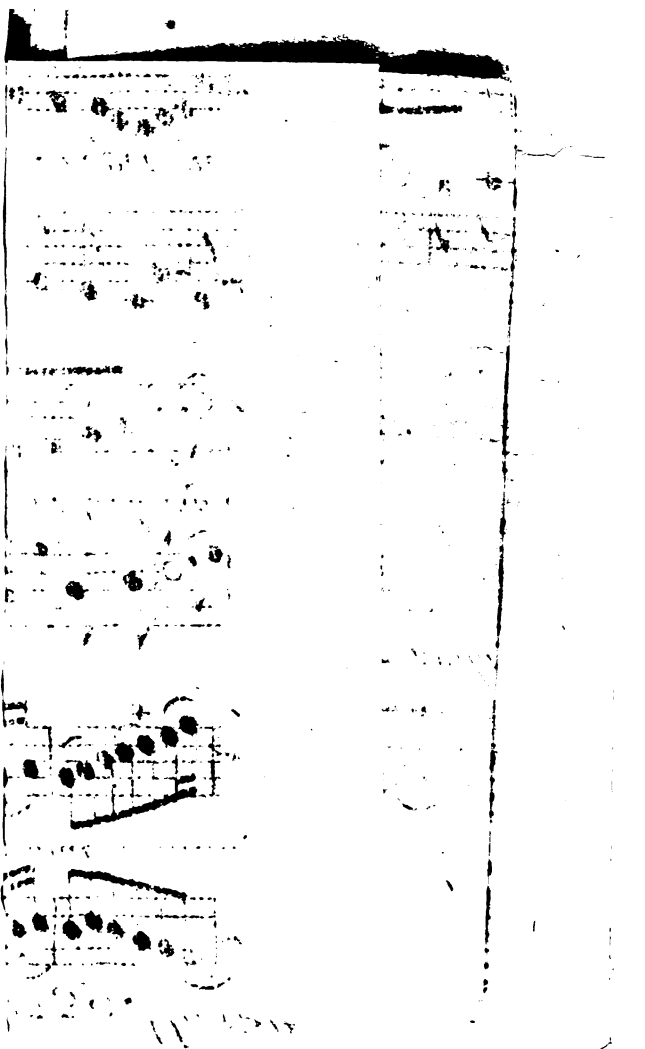
Nous avons été induits en erreur , en avançant dans le Mercure de Fevrier dernier , que la Famille des Thibert étoit éteinte : elle ne l'est point. Nous donnerons dans peu un Mémoire très-instructif sur cette matiere.



A I R.

V Ole , Amour , quitte Cythere ,
Viens unir les Amans heureux ;
Fais que , charmés de se plaire
Ns brûlent tous des mêmes feux ;
A leurs yeux offre tous les charmes
Qui suivent les tendres desirs ;
Cache les chagrins & les larmes
Sous les images des Plaisirs.
Quand par un aimable choir ,
Tu nous a soumis à tes loix ,
Pour nous rendre heureux à jamais ,
Sur nos tendres cœurs épuise tes traits.





NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION
1940

S P E C T A C L E S.

*EXTRAIT de la Comédie du Somnambule,
en Prose & en un Acte, représentée au
Théâtre François le 19. Janvier 1739.*

A C T E U R S.

Le Baron ;	<i>le Sr Duchemin.</i>
La Comtesse ;	<i>la Dlle Quinault.</i>
Rosalie , Fille de la Comtesse ,	<i>la Dlle Grandval.</i>
Valere , Neveu du Baron , & Aimant de Rosalie ,	<i>le Sr Grandval.</i>
Dorante ,	<i>le Sr Montmeny.</i>
Thibaut , Jardinier du Baron ,	<i>le Sr Poisson.</i>
contin , Valet de Dorante , & Neveu de Thibaut ,	<i>le Sr Armand.</i>

QUoi que l'Auteur du *Somnambule* ne se soit pas encore fait connoître , il suffit de voir son Ouvrage , pour juger qu'il n'a pu partir que d'un homme d'esprit , qui n'a pas prétendu donner une Comédie en forme , mais une Farce amusante , dans laquelle il feroit entrer le Personnage d'un Somnambule. C'est sur ce pied-là que nous en allons donner un Extrait.

Valere

Valere , Amant de *Rosalie* , ouvre la Scene avec *Thibaut* , Jardinier de son Oncle le Baron ; c'est dans une Maison de campagne du Baron , que l'Action théâtrale se passe. *Valere* fait connoître à *Thibaut* l'amour qu'il a pour *Rosalie* , qui doit être mariée à *Dorante* dans cette Maison de campagne , & dont on attend l'arrivée ce même jour ; *Thibaut* lui promet de faire tout ce qui dépendra de lui , pour détourner un Mariage si funeste à son amour , & l'accuse de trop de timidité auprès de *Rosalie* , à qui il n'a pas encore parlé de sa tendresse.

Frontin , Valet de *Dorante* , arrive ; il est agréablement surpris de se trouver en Pays de connoissance , puisque *Thibaut* est son Oncle , il lui apprend que *Dorante* , son Maître , est arrivé avec lui ; que c'est un Homme très-difficile à servir , attendu qu'il est Somnambule , & qu'il faut le garder toute la nuit , de peur qu'il ne lui arrive quelque accident ; *Thibaut* n'entend rien au mot de *Somnambule* ; il demande à son Neveu si c'est une Charge , *Frontin* lui explique ce que c'est qu'un Somnambule , & lui fait promettre le secret , attendu que si l'on en étoit instruit , cela pourroit nuire à son Maître. Leur conversation est interrompuë par l'arrivée du Baron , suivi de son Neveu *Valere*.

Après quelques reproches que le Baron a faits à son Neveu sur sa négligence, Frontin lui annonce l'arrivée de Dorante, son Maître, qu'il a prévenu de quelques momens ; il ajoute que Dorante est extrêmement fatigué de la diligence qu'il a faite pour se présenter plutôt à sa future Epouse.

Dorante vient ; le Baron le reçoit à bras ouverts ; il lui dit que *Mad. la Comtesse*, Mere de Rosalie, est allée avec sa Fille faire quelques visites, d'où elles ne reviendront que vers le soir ; Frontin ne songe qu'à faire servir le dîner ; le Baron n'est occupé que de l'empressement qu'il a de faire voir à Dorante toute sa Maison de campagne ; & Dorante n'a point de plus forte envie que de se reposer, pour se délasser de la fatigue de son voyage. Ce dernier l'emporte, le Baron lui indique une chambre, où il pourra dormir délicieusement.

Après une Scene entre le Baron & Valere, la Comtesse & Rosalie sa Fille arrivent : la Comtesse est fort scandalisée d'apprendre que Dorante soit allé dormir, dans le temps qu'il falloit marquer son impatience pour voir Rosalie, qu'il ne connoît encore que par son portrait, qu'on a pris soin de lui faire tenir.

Pendant que Dorante dort, le Baron entretient la Comtesse & Rosalie des grands desseins

dessains qu'il a formés pour sa Maison de campagne ; il ne s'agit pas moins que de transporter des montagnes ; il ordonne qu'on lui apporte son Plan ; la Comtesse qui n'y entend rien , ne laisse pas de dire son sentiment en sçavant Architecte , & du haut de sa science prétendue , elle regarde en pitié l'ignorance de Rosalie ; Valere prend cette occasion pour s'approcher de Rosalie , & par des termes équivoques , maniés avec art par l'Auteur , il fait entendre à cet objet de son amour tout ce qu'il sent pour elle : il lui demande enfin un rendez-vous , pour lui mieux dévoiler tout ce qui se passe dans son cœur ; Rosalie n'y consent qu'en tremblant , quoiqu'elle ne le souhaite pas moins que lui.

Jusqu'ici le Somnambule n'a pas été mis en action , & c'est seulement à la dixième Scene , que l'Auteur satisfait la curiosité des Spectateurs. Dorante paroît en robe-de-chambre , avec une botte , une pantoufle , une perruque mal mise , un ceinturon , un fouet de poste à la main , enfin dans le désordre d'un homme qui semble veiller en dormant. Tout ce qu'il dit ou ce qu'il fait en cet état , se ressent de son égarement ; Thibaut en est quitte pour quelques coups de fouet , & n'en sortiroit pas à si bon marché , si Frontin son Neveu ne prenoit soin d'éveiller son Maître, en lui serrant le petit doigt ;

doigt ; c'est le seul remede qui puisse le tirer de cette espece de folie. Dorante , reprenant l'usage de ses sens , se fâche contre Frontin , de ce qu'il l'a abandonné , contre l'ordre qu'il lui en a donné le premier jour qu'il est entré à son service ; Frontin lui en demande pardon ; cependant il retombera bientôt dans la même faute , & Dorante même s'expose à la récidive , puisqu'il va se recoucher après le premier péril.

Rosalie tient parole à Valere ; l'amour secret qui lui parle en faveur d'un Amant aussi timide que tendre , l'amene au rendez-vous où elle lui a promis de se trouver. Valere lui déclare son amour ; elle ne le desaprouve pas , mais elle n'ose se livrer toute entiere au plaisir d'y répondre. Elle s'explique d'une maniere si tendre , que Valere se jette à ses pieds pour lui en témoigner sa reconnoissance. — La Comtesse ne peut voir un jeune Cavalier aux genoux de sa Fille , sans leur en marquer à tous deux son ressentiment.

Le Baron survient ; la Comtesse lui demande raison de l'outrage que son Neveu vient de lui faire , par un amour dont elle a lieu d'être irritée ; le Baron prenant le change , & croyant que c'est à la Mere , & non à la Fille , que son Neveu a parlé d'amour , dit à ce jeune Amant , qu'il n'a pas dû prendre cette liberté avec une Dame si respectable ;

la

la Comtesse trouve la correction très-outrageante pour elle-même ; tout se calme enfin. La Comtesse , qui d'abord paroissoit prête à partir sur le champ d'un séjour où elle se croyoit offensée , consent à demeurer , & à cacher à Dorante ce qui vient de se passer ; Dorante , qui vient faire une seconde Scene de Somnambule , arrive pour faire le dénouement de la Pièce. Dans ce nouvel accès d'égarement , il paroît en robe-de-chambre , & tenant son chapeau à la main , dont il se cache le bas du visage ; tout ce qu'il dit fait voir qu'il se croit dans un Bal : *Toujours bien* , dit-il.... *en Courrier.... en Turc.... en Domino.... tout est égal....* &c. *Ma foi.... point de façon.... il me paroît.... Ah ! ah !* &c. *Vous me connaissez , non.... Oh ! non* &c. *Votre Fille ! Ah ! ah ! bien déguisée* &c. Toutes ces réponses , qui par un mal entendu , passent pour des mépris pour Rosalie , déterminent la Comtesse à retirer sa parole , & à donner sa Fille à Valere , qui profite de cet heureux moment de rupture.

Frontin vient rendre la raison à son Maître en le réveillant. Dorante est honteux du deshabillé où il se trouve , il en fait excuse à la Comtesse & à Rosalie ; mais la première ne veut point entendre raison , & lui répond : *Quoi ! l'on voudra me faire passer pour rêve la façon indigne dont vous nous avez traité*

*traite ma Fille & moi ! Oh bien , Monsieur ,
aprenez à rêver plus poliment. Valere dit à la
Comtesse : Au moins , Madame , vous étiez
bien éveillée lorsque vous m'avez promis Rosa-
lie. La Comtesse lui tient parole : Dorante
ne s'en croit pas plus malheureux , & dit à
Rosalie , qui lui témoigne qu'elle ne l'épou-
soit que par obéissance : Cet aven ne me per-
met pas d'insister , & je ne dois que rire d'une
aventure qui nous empêche tous deux d'être
malheureux. Frontin ajoute en s'adressant au
Parterre : Il auroit tort de se plaindre. Il n'est
pas le premier qui perd sa femme quand il dort.
La Pièce finit par ce bon mot. Elle paroît
très-bien imprimée , chés Prault , le Fils ,
Quai de Conty , à la descente du Pont Neuf ,
& se vend 24. sols.*

Le 14. les Comédiens François firent la clôture
de leur Théâtre par la Tragédie nouvelle de
Mahomet II. & les *Vendanges de Surenne*. Le Sr
Fierville complimenta les Spectateurs. Son Dis-
cours fut très-bien prononcé , & généralement
applaudi. Il s'exprima en ces termes :

MESSIEURS , Nous voici heureusement arri-
vés au jour marqué par le devoir & consacré à la
reconnoissance. Que ne puis-je vous exprimer , en vous
rendant cet Hommage annuel , à quel point nous som-
mes sensibles aux bontés dont vous nous avez honorés
pendant cette année. Nous ne sommes pas assés témé-
raires pour nous flater de les avoir méritées : mais
comme nous bornons toute notre ambition à l'avantage
de

de vous plaire . qu'il nous soit permis de prendre votre assiduité pour des suffrages. Nous pourrions porter cette ambition plus loin , si le Zele tenoit lieu de mérite. Nous avons tâché , Mrs , de vous attirer , autant qu'il nous a été possible , par le choix des nouveautés , & par la reprise des Ouvrages des plus grands Maîtres. Rodogune a reparu sur notre Théâtre avec tout l'éclat , qui , dès sa naissance , lui avoit promis l'immortalité. Venceslas n'a pas reçu de vous un accueil moins favorable. La vétusté du stile , loin d'en affoiblir les beautés , a redoublé vos respects pour un homme que le grand Corneille faisoit gloire d'appeler son Pere. Si quelques Pièces modernes , qui ont suivi au précédé ces deux chefs-d'œuvre , n'ont pas eu le même succès , les Auteurs ont de quoi s'en consoler. On peut leur être inférieur avec beaucoup de mérite , & espérer de les atteindre à force de travaux. La carrière devient tous les jours plus pénible. Oserions-nous , Mrs , nous plaindre de vous à vous-mêmes ? L'accroissement de lumieres qui s'est fait dans ces derniers temps , vous fait porter des yeux trop perçans dans les Ouvrages qu'on vous présente. Aucun défaut n'échappe à votre pénétration , & les beautés perdent de leur prix devant un Tribunal inaccessible à tout ce qui ne s'élève pas au-dessus du commun. On se contente aujourd'hui de recevoir avec une espèce de condescendance , ce qu'on auroit peut-être admiré autrefois. Nous sommes bien éloignés , Mrs , de vous faire ici le plus léger reproche d'injustice. Mais , plus on a besoin d'indulgence , plus on doit craindre la sévérité des jugemens : & où en seroient les Auteurs & les Acteurs , si les Spectateurs ne se prêtoient à leur faiblesse ? Vous nous en donnez si souvent des marques , que l'injustice que nous oserions vous imputer , retomberoit sur nous , & nous convaincroit d'ingratitude ; nous ne croyons rien ôter à la gloire de l'Auteur de

Ma-

Mahomet , en disant que vos applaudissemens ont passé ses esperances. Combien des Eloges si flatteurs vont redoubler en lui le desir de les mériter encore mieux ! Continuez , Mrs , d'exercer vos bontés envers ceux qui prennent soin de vos plaisirs. Cet acte d'indulgence les engagera à signaler d'autant plus leur zele, & leur reconnoissance.

Le 9. Mars , l'Académie Royale de Musique donna , par extraordinaire , pour les Acteurs , comme cela se pratique toutes les années , une représentation de l'Opera d'*Arys* , avec un très grand concours. La Dlle Antier , que le Public fut très-aise de revoir , chanta le Rôle de *Cybelle* , avec des applaudissemens bien marqués.

La Dlle Dalmand dansa les Caracteres de la Danse , avec autant de précision que de vivacité , & la Dlle Fel , qui chanta un Air Italien , ne fit pas moins de plaisir.

Le 14. on donna la même Pièce & les mêmes Agrémens , pour la clôture du Théâtre.

LE RIVAL FAVORABLE , Pièce nouvelle en Vers , en trois Actes , par M. de Boissy , représentée au Théâtre Italien le 30 Janvier 1739.

ACTEURS.

Clarice , Veuve ; la Dlle Silvina

Damon , Amant de Clarice ; le Sr Romagnesi.

Leandre , Ami & Rival de Damon , le Sr Riccoboni.

Gij Eliante.

Éliante , Parente de Clarice , *la Dlle Biancolli.*

La Fleur , Valet de Damon , *le Sr Deshayes.*

Arlequin , Valet de Leandre , *le Sr Thomassin.*

Marton , Suivante de Clarice , *la Dlle Riccoboni.*

La Scene est à Paris chés Clarice.

Tous les Gens de goût, sont convenus que c'est ici une des meilleures Pièces que M. de Boissy ait données ; la Versification en est élégante, & répond parfaitement à la bonté du fond. Nous espérons que nos Lecteurs en conviendront par l'Extrait que nous en donnons ici.

Au premier Acte , *la Fleur* , Valet de Chambre de Damon , ouvre la Scene avec *Marton* , Suivante de *Clarice*. La Fleur interroge Marton sur le sort de son Maître, par rapport à l'amour qu'il a pour Clarice, qu'il soupçonne d'être un peu coquette ; voici le portrait que Marton fait de sa Maîtresse , pour détromper la Fleur de l'erreur où il lui paroît sur son compte :

Non ; l'ame de Clarice est plutôt indécise ;

C'est l'inégalité qui la caracterise.

Son cœur , depuis qu'il est combattu par l'amour ;

Semble en bizarrerie augmenter chaque-jour ;

Il veut vaincre sa flâme , & cet effort extrême

Le

Le rend à tout moment différent de lui-même ;
 Le matin , l'humeur gaye , à midi l'esprit noir ;
 Prude l'après-dinée , & coquette le soir.

Hier , le sentiment étoit seul sa manie ,
 Et l'esprit aujourd'hui sera sa fantaisie ;

Elle étoit disposée au mieux en se levant ,
 Et l'amour l'emportoit ; j'en ai même un garant.

Ce garant , dont parle Marton , est un billet tendre , dont elle a été chargée pour Damon ; mais elle ne le trouve plus dans sa poche ; elle prie *la Fleur* de n'en point parler à son Maître ; ce qui la console de l'avoir perdu , c'est qu'il n'est pas signé ; elle ajoute que ce billet n'est plus de saison , attendu que sa Maîtresse lui paroît vouloir changer , & que pour y parvenir , elle semble approuver les soins d'un jeune Robin , nommé *Leandre* , qui l'amuse par son babil. *La Fleur* parle à Marton de l'amour qu'il a pour elle ; il n'est pas trop satisfait de la réponse. Leur conversation est interrompue par l'arrivée de Damon.

La Fleur annonce à Damon que *Leandre* est son Rival , tout son Ami qu'il est ; Damon ne le croit pas trop redoutable ; mais *la Fleur* lui fait entendre , que , tel qu'il est , il pourroit bien le supplanter ; voici la raison qu'il en donne :

356 MERCURE DE FRANCE

Il a de l'enjouement , du jargon , du caquet ,
Il est avantageux ; je crains pour votre flamme ;
Avec ces armes-là , l'on subjugué une Femme.

Léandre vient , & d'un air enjoué il avoue
à Damon qu'il est son Rival , & qu'il vient
lui proposer des arrangemens dans cette ri-
valité , qui pourront les empêcher de se des-
unir. Voici comment il lui parle :

Soyons Rivaux unis ; nous devons par prudence
Faire agir l'artifice & non la violence.

Conduisons-nous ici , comme on fait au Palais ;
Et menons notre amour comme on mène un Pro-
cès,

Sollicitons sans bruit ; notre Juge est Clarice ;
Appliquons tout notre art à la rendre propice ;
Attachons-nous au tour , le succès en dépend ,
C'est par lui qu'un Procès devient bon ou méchant ;
Et puisqu'enfin l'Amant au Plaidéur est conforme ,
Pour emporter le fonds , faisons valoir la forme.

Damon paroît charmé de l'allégorie , & lui
répond en parlant de Clarice :

Je compte uniquement sur elle , & nous verrons
Si la forme , Léandre , emportera le fonds.

Comme Léandre est très-avantageux , il
propose à Damon le pari d'une Fête galan-
te , que le gagnant donnera à Clarice aux
dépens

dépens du perdant. Il est si sûr de gagner ,
qu'il dit à son Rival , en tirant sa montre :

Tiens ; il est bientôt

Cinq heures & demie : aux trois quarts , de plein
fant,

Je déclare ma fiâme , & sa fierté dispute

Une seconde , ou deux ; j'insiste une minute ;

A six heures , pour moi , la rigueur s'adoucit ,

Je te déboute à sept , & je l'épouse à huit.

Damon , peu intimidé de la gasconade ,
accepte le pari , & se retire. Léandre fait
entendre par un Monologue , qu'il a ramassé
la Lettre que Marton a laissé tomber de sa
poche , & qu'il veut en tirer parti , n'y ayant
ni adresse , ni signature.

Clarice vient avec Marton , & lui dit qu'elle
ne veut point chés elle d'Amant déclaré.
Elle retient Léandre qui veut se retirer. Au
premier mot d'amour qu'il prononce , elle
l'arrête tout court. Léandre lui propose une
maniere de dire , *Je vous aime* , par le seul
terme de *Bon soir* ; & voyant qu'elle rit
d'une si plaisante imagination , il lui dit en
la quittant :

Pour commencer, je vais vous donner le Bon soir.

Quelque attrait que Clarice trouve dans
l'esprit de Léandre , son cœur ne peut ca-

-G iiij cher

cher son panchant secret pour Damon. Voici comment elle le fait entendre à Marton , en parlant de son nouveau Rival :

C'est l'esprit du jour, c'est celui du grand monde,
Et qu'on doit préférer à l'étude profonde.

Sa conversation d'autant plus me séduit ,
Qu'il parle , selon moi , comme Damon écrit ,
Et tu sçais que Damon écrit mieux que personne ;
Ses Billets sont charmans , par le tour qu'il leur
donne ;

C'est par-là qu'il m'a plu.

Ces derniers Vers ne sont pas seulement placés dans ce premier Acte , pour faire connoître que Damon est aimé ; l'Auteur leur donne un second usage ; c'est de préparer l'incident de la Lettre , qu'on verra dans l'Acte suivant. Damon qui arrive est très-étonné du mauvais accueil qu'il reçoit de Clarice ; elle le quitte , après lui avoir dit qu'il faut qu'il se prive de sa vûë à l'avenir ; voici la raison qu'elle lui en donne :

Mon repos le desire ,
Et mon bonheur le veut ; ces mots doivent suffire :
Ne me revoyez plus ; adieu.

Damon ne comprenant rien à tout ce qu'il vient d'entendre , demande à Marton , si Léandre l'emporte sur lui dans le cœur de son

son infidelle Maîtresse ; Marton tâche de le rassurer par ces Vers :

Puisqu'il faut éclaircir votre esprit allarmé ,
Léandre plaît , Monsieur , mais vous êtes aimé.

Damon veut rendre à Clarice inconstance, pour inconstance ; il croit même sentir l'indifference succéder à son amour , & le calme à l'agitation ; mais il en parle d'une manière à faire connoître tout le contraire.

Pour nous contenir dans les bornes que nous nous sommes prescrites dans nos Extraits , nous serons beaucoup plus succincts dans les deux derniers Actes , que nous ne l'avons été dans le premier , en supprimant tout ce qui regarde les amours subalternes des Valets & de la Soubrette. Reprenons le fil de l'action principale dans ce second Acte.

Marton apprend à Frontin que Clarice étant dans une parfaite sécurité du côté de l'amour , consent que Damon revienne chés elle ; mais comme Ami , & point du tout comme Amant ; Frontin esperant beaucoup de ce que Marton vient de lui annoncer , lui répond :

Je vais de son rapel lui porter la nouvelle ,
Puisse-telle du moins rétablir sa cervelle !

Après quelques Scenes qui n'ont pas une
G v étroite

étroite liaison avec l'action principale , il en vient une entre les deux Rivaux , qui est des plus importantes , tant pour le nœud , que pour le dénouement. Damon charmé de son rapel , que Frontin vient de lui annoncer , demande d'un ton de confiance à Léandre , si ses affaires sont bien avancées auprès de Clarice ; Léandre commence à s'allarmer pour la première fois , ou plutôt il fait le modeste , pour mieux faire donner Damon dans le piège qu'il veut lui tendre , & sur lequel il a déjà prévenu Arlequin , son Valet. En effet Arlequin vient lui dire qu'un Page demande à lui parler, ce qui donne lieu à Léandre de prier Damon de vouloir bien lui faire un Billet doux , qu'un Duc lui demande pour une nouvelle Maîtresse ; Damon a beau s'en excuser ; Léandre lui dit qu'il n'est pas en état de le faire lui-même , & ajoute modestement :

J'ai le don de parler , & toi celui d'écrire ;
 J'ai recours à ta plume en ce besoin pressant , &c.
 Fais-moi donc ce plaisir, Damon , je t'en conjure ,
 J'en suis pas ingrat ; écris , écris pour moi ,
 Et quand tu le voudras , je plaiderai pour toi.

Damon ne peut résister à sa prière ; il écrit sur le Théâtre , d'après ce que Leandre lui a exposé en peu de mots. Damon veut se
 retirer

retirer après avoir rendu à Léandre ce service d'ami; mais ce perfide se confiant au piège qu'il veut lui dresser, l'arrête pour lui montrer le Billet que Marton avoit perdu dès le premier Acte, & qu'il avoit pris soin de ramasser, pour s'en servir dans l'occasion; comme il est sans adresse, il n'est pas difficile que Damon croye qu'il s'adresse à son Rival, qui le lui présente; en voici le contenu.

Non, je ne puis plus m'en défendre; il faut que je vous aime malgré moi. Si mon repos vous est cher, ne me renvoyez plus, votre présence & vos discours me causent trop de trouble & trop d'agitation; mais non; revenez plutôt; je suis trop inquiète & trop ennuyée, quand je ne vous vois pas; & , tourment pour tourment, je préfère le trouble à l'inquiétude & l'agitation à l'ennui.

Damon est si outré de ce qu'il vient de lire, qu'il sort brusquement & emporte le Billet.

Léandre, qui le lui a redemandé, se console aisément du larcin que Damon lui fait; il n'est occupé que de l'usage qu'il veut faire de la Lettre que Damon vient d'écrire à sa prière; voici comment il s'explique dans un court Monologue:

Il vient de me prêter des armes contre lui;

Et son Billet sera son Arrêt aujourd'hui;

G. vj.

Celle

Celle qu'il tient de moi l'écarte & m'en délivre ;
 Mon plan n'est plus douteux & je n'ai qu'à le suivre,
 Pour jouir du succès qu'espere mon amour.

Clarice arrive , au gré de la nouvelle perfidie qu'il imagine , après avoir badiné quelque temps avec beaucoup d'esprit sur la convention qu'ils ont faite de ne parler jamais d'amour , mais de substituer à ce fade langage quelque chose d'aprochant & qui puisse y ressembler , aux termes près.

Clarice , après avoir ri quelque temps de l'ingénieux badinage de Léandre , ne peut s'empêcher de plaindre Damon , par rapport aux inquiétudes que lui causera cet innocent commerce d'esprit ; Léandre lui répond que Damon n'en prendra nulle jalousie , puisqu'il a pris de nouveaux engagements ; Clarice le croit trop attaché à l'amour qu'elle lui a inspiré , pour craindre ce changement. Léandre l'en convainc par le Billet qu'il lui a fait écrire ; voici en quels termes il est conçu.

L'aprobation que vous avez donnée à ma tendresse , mérite tous mes remerciemens ; je me rapelle vos bontés avec transport ; elles forment dans mon cœur un lien qui m'attache à vous pour jamais , & qui rompt tout autre engagement. Ma Déesse , ne soyez donc plus jalouse de la Dame en question , avec tant de jeunesse & de beauté , peut-on craindre un Rival ?

Rivale ? Que n'ai je un plus grand sacrifice à vous faire ! Eh ! puis-je moins payer la plus légère de vos faveurs ?

Clarice dissimule , par fierté , le coup mortel que la lecture de ce Billet vient de lui porter ; elle lui demande , comme par manière d'acquiescement , quel est le nom de sa prétendue Rivale ; & le demande enfin d'un ton si absolu , que Léandre lui nomme au hasard le premier nom qui s'offre à son imagination. C'est *Eliante* ; mais par malheur pour lui , cette même Eliante arrive pour faire un *Médiateur* , dont elle a été priée par Clarice. Léandre se trouve dans un très-grand embarras ; il prie Clarice de ne rien dire du Billet en question ; mais Clarice ne peut se contenir plus long-temps , & elle fait des remontrances d'amie à Eliante sur son nouvel engagement avec Damon. Eliante le nie comme une fausseté des plus noires , on lui confronte Léandre , à qui cette secrète intrigue est confiée ; Léandre , toujours plus embarrassé , a besoin de tout son esprit pour se tirer d'un si mauvais pas ; Marton vient avertir sa Maîtresse que la Marquise les attend , les cartes à la main ; Léandre croit se délivrer par-là d'un éclaircissement qui va le démasquer ; mais pour son malheur , il manque un quatrième pour la reprise , & on l'emmene malgré lui. Ce second Acte a paru le plus beau.

Un nouvel incident qui survient , forme le dernier Acte ; Damon , piqué de l'infidélité prétendue de Clarice , veut l'imiter dans son changement , sans sçavoir précisément à quelle nouvelle Maîtresse il doit porter ses vœux ; Marton & Frontin lui en nomment plusieurs ; il n'est satisfait d'aucune , ce qui donne lieu à plusieurs Portraits ; mais enfin , forcé de se déterminer pour quelqu'une , il adopte Eliante , que Frontin lui nomme ; après ce choix , il veut se retirer. Léandre qui survient , le retient malgré lui. Damon lui fait confidence de son nouvel amour pour Eliante ; nouvel embarras pour Léandre , qui craint un nouvel éclaircissement ; tout ce qu'il peut faire c'est de sortir avec Léandre , sous prétexte de lui dire quelque chose qu'il lui importe d'apprendre.

A peine sont-ils sortis , que Clarice & Eliante arrivent. Clarice renvoye Marton pour ménager la gloire d'Eliante ; la conversation est vive de part & d'autre. Damon finit cette contestation , mais c'est pour faire naître un nouvel incident , qui devient une espece de conviction contre Eliante. Il avoue qu'il aime Eliante , pour mieux piquer Clarice. Eliante ne pouvant plus tenir contre les reproches que Clarice lui fait , se retire.

Damon prend soin de la justifier dans son absence ; il continuë d'avouer qu'il aime

Clarice.

Clarice , mais il désavoüe l'amour dont Clarice prétend qu'elle soit éprise pour lui ; après des reproches réciproques que ces Amans jaloux se font , & des justifications sur les Billets qui les ont broüillés , Clarice dit à Damon que pour lui prouver qu'il ne lui est pas infidèle , il n'y a pour lui qu'un parti à prendre ; c'est d'accepter sa main ; la condition est trop agréable à Damon pour être refusée ; & c'est par-là que *Leandre* a donné à la Piece le titre de *Rival favorable* , puisqu'il a justifié Damon aux yeux de Clarice ; il s'en console aisément & paye de bonne grace le pari qu'il a perdu. Arlequin vient annoncer les Violons que *Léandre* croyoit avoir commandés aux dépens de son Rival. Damon explique à Clarice ce qui y a donné lieu , & lui dit :

Il a fait contre moi le pari d'une Fête ,
Qu'avant la fin du jour vous seriez sa conquête ;
Mais la forme n'a pas prévalu sur le fonds ,
Et c'est lui qui pour moi payera les Violons.

Clarice à Léandre.

Vous nous donnez le Bal ! mais rien n'est plus honnête.

Léandre.

-Il n'est point de réplique à de tels incidens ;
Et l'Amour, par Arrêt , me condamne aux dépens.

• Au

Au reste, la Piece a été jouée tout au mieux, & généralement applaudie. Le Ballet, qui est de la composition du Sr Riccoboni, a été trouvé un des plus jolis qu'on ait vûs au Théâtre Italien : la Musique, qui est du Sr Blaise, n'a pas moins fait de plaisir par les airs de caractere qu'on y a dansés; voici quelques Couplets du Vaudeville.

Être assuré de sa gâgure ;
Fait voir un homme sans droiture ;
Ne l'être pas, un étourdi ;
La raison blâme cet usage ;
Imitons l'exemple du Sage ;
Ne faisons jamais de pari.

Damon, vous ne sauriez me plaîre ;
Je gage, dit-il, le contraire ;
A l'instaut un bras est saisi ;
Il baise la main d'Isabelle ;
Finissez donc ; je sens dit-elle ;
Que je vais perdre le pari.

Arlequin.

Je suis dans une juste allarme,
Si ma crainte ne vous désarme ;
Je vais perdre en ce moment ci ;
Messieurs, j'ai gagé qu'à l'Ouvrage.
Vous

Vous donneriez votre suffrage ;
Faites-moi gagner le pari.

La Piece dont on vient de donner l'Extrait ;
paroît très-bien imprimée chés *Prault*, Pere,
Quai de Gêvres , au Paradis.

Le 5. Mars, les Comédiens Italiens donnerent une
Piece nouvelle en Vers libres & en trois Actes , de
la composition du Sr Romagnesi, avec trois Diver-
tissemens. Cette Piece , qui a pour titre , l'*Amant
Prothée* , a été reçûe très-favorablement : on en par-
lera plus au long.

Le 14. on donna la même Piece pour la Clôture
du Théâtre , à laquelle on joignit celle des *Débuis*
& des Intermedes des *Bouffons*, avec un Pas de Deux,
dansé par les Dlls Thomassin , en *Pierrot* & en
Perrete , lequel fut fort aplaudi. La Dlle Riccoboni,
la jeune , fit un Compliment en Vers , très-inge-
nieusement composé , qu'elle prononça avec beau-
coup de grâces , & qui fut généralement aplaudi.

Le 9. l'Opera Comique donna une Piece nou-
velle en Vaudeville , qui a pour titre , *les Noms en
Blanc*. Elle fut précédée d'une autre Piece intitulée
le Rêve , qu'on avoit donnée le 2. elle fut suivie
d'une Pantomime nouvelle , ou la *Fête des Anglois* ,
très-bien executée par les mêmes Sujets. Un petit
Danseur & une jeune Danseuse , âgés d'environ
douze ans , executerent un pas de Deux en *Pierrot*
& en *Perrete* , qui fit beaucoup de plaisir.

Le 15. on donna la premiere Représentation d'u-
ne Piece nouvelle intitulée , *Moulinet Premier* , Pa-
rodie de *Mahomet second* , Tragédie jouée avec un
grand succès au Théâtre François ; cette Piece a
paru

paru faire plaisir au Public , & a attiré un grand concours.

Le 21, on fit la Clôture de ce Théâtre par la même Parodie & par d'autres nouveaux Divertissemens. Un des Acteurs fit le Compliment ordinaire, par differens Vaudevilles, adressés au Public, lesquels ont été aplaudis.

On a appris de Naples , que le 20. Janvier , on représenta sur le Théâtre de S. Charles , pour la première fois , l'Opera de *Sémiramis reconnue*, que le Roy & la Reine des deux Siciles honorerent de leur présence , & qui eut un grand succès.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

ON a appris qu'après la retraite des Rébelles du Corps de *Sary-Bey* , qui avoient eû la hardiesse de s'approcher de Smirne , & de forcer cette Ville à lui payer une contribution , on s'avisa , quoiqu'un peu tard , de se fortifier , pour prévenir de pareilles insultes. On résolut pour cet effet , de creuser un fossé autour de la Ville. Tous les Habitans y furent employés , & ils travaillèrent avec tant de diligence , que le fossé fut fait en peu de jours ; mais lorsqu'il fut achevé , on trouva qu'il étoit plus propre à servir de retranchement aux Rebelles , s'ils revenoient , qu'à défendre la Ville , desorte qu'on le combla , & on prit la résolution de construire une Muraille, qui fut pareillement achevée en peu de temps. Les Européens regrettent beaucoup

beaucoup plusieurs Morceaux Antiques , qui furent trouvés , mais que les Turcs , qui ne les jugent dignes ni de curiosité , ni d'estime , ont rejetés dans le Fossé.

Outre ce Mur , on avoit aussi élevé des especes de petits Forts pour mieux défendre la Ville ; mais ces Ouvrages étoient si peu de chose , que les Rebelles auroient toujours été les maîtres d'y entrer lorsqu'ils auroient voulu , si la Porte n'eût envoyé des Troupes pour faire tête aux Ennemis. Ces Troupes ayant été renforcées de temps en temps , on en fit divers détachemens , pour aller chercher les Rebelles , qui n'osant plus tenir la Campagne , se retirèrent dans leurs Montagnes , & Sary-Bey s'enferma dans le Château qu'il a fait fortifier , & qui étant sur une Montagne escarpée , & environnée de Ravines , est inaccessible à l'Artillerie : ce Château est un ancien Bâtimement , dont les murs sont d'une épaisseur étonnante. Plusieurs croient que c'est un Boulevard de l'ancienne Domination des Macédoniens en Asie. Il est situé à peu de distance de Philadelphie , que les Turcs nomment *Alashir*.

Le repos dont on jouissoit pendant la retraite de Sary-Bey-Oglu n'a pas duré long-temps. Ce Chef des Rebelles ayant trouvé le moyen de renforcer ses Troupes jusqu'à plus de 20000. hommes , sortit bientôt de ses Montagnes , & recommença à ravager les Provinces voisines , comme auparavant. La nouvelle qu'on en reçût à Constantinople causa beaucoup de surprise. On ne put comprendre par quelle voye il avoit pu se rétablir en si peu de temps. On soupçonna qu'il étoit soutenu sous main par Thamas Kouli Kan.

Quoiqu'il en soit , les deux Pachas , que la Porte avoit envoyés à Smirne , informés des mouvemens de Sary Bey Oglu , rapellerent les divers Détachemens

mens qu'ils avoient faits , & se retrancherent dans un Camp avantageux , à quelque distance de Smirne. Ces dispositions n'empêchèrent pas que Sary Bey ne vint les y attaquer , avec tant de vigueur , qu'après un combat opiniâtre , les Turcs furent battus & obligés de se retirer. Cette victoire a si fort enflé la vanité de ce Chef des Rebelles , que de sa propre autorité il s'est nommé Pacha de Smirne & de son Territoire , & on assure qu'il a déjà fait insinuer à cette Ville de le reconnoître en cette qualité.

Selon les Lettres de Constantinople , il y a apparence que le Pacha de Bôsnie n'aura point de commandement cette année , parce qu'on le soupçonne d'être dans les intérêts du Pacha , qui a été exilé depuis peu , pour avoir voulu persuader aux Janissaires de demander la déposition du Grand Visir.

Ces Lettres ajoutent que la Porte fait offrir des avantages considérables à Donduck Ombro , Kan des Calmouques , Tributaires de la Mostovie , s'il veut abandonner le parti de la Czarine...

A F R I Q U E .

ON a pris par l'Equipage d'un Bâtiment arrivé à Lisbonne de Santa Cruz, en Barbarie, le mois dernier , que Muley Mécidade , l'un des Princes qui se disputent le Trône de Maroc , s'étoit rendu maître des Villes de Mequinez & d'Azamor , & des deux Provinces dont ces Villes sont les Capitales.

On a pris en même temps , que ce Prince avoit envoyé ordre à l'Alcade d'Azamor , de traiter de la rançon de 60. Maures , lesquels ont été pris dans l'action qui se passa le 22. Octobre de l'année dernière , entre un Détachement de ses Troupes &

200. hommes de Cavalerie de la Garnison de Mazagam. La rançon de 46. de ces Maures a déjà été payée, & l'on est convenu du prix de celle des 14. qui n'ont pas encore été rachetés.

DANNEMARCK.

ON a appris que les Articles Préliminaires de l'Accommodement entre S. M. Br. & le Roy de Dannemark, au sujet de l'Affaire de Steinhorsr, avoient été arrêtés à Copenhague le 13. du mois dernier, que ces Articles avoient été envoyés à Londres, pour être approuvés par S. M. Br. & qu'après qu'ils auroient été ratifiés, on travailleroit à les exécuter.

On apprend en même temps d'Hanover, que la Régence de cet Electorat a envoyé ordre au Major Général de Sommerfeld, qui commande les Troupes de Hanover à Steinhorsr, de se tenir prêt à se retirer de ce Château avec ses Troupes, dès qu'on aura été informé que S. M. Br. aura ratifié les Articles Préliminaires de l'Accommodement, que les Troupes cantonnées dans les Villages, voisins de Steinhorsr, se disposent aussi à retourner dans cet Electorat, & que le Roy de Dannemarck de son côté, a promis de rapeller toutes les Troupes qu'il avoit fait avancer vers l'Elbe.

On mande de Copenhague, du 4. de ce mois, que M. Titley, Ministre du Roy d'Angleterre en cette Cour, avoit reçu la Ratification de S. M. Br. Surquoi S. M. Danoise a donné ordre de discontinuer les préparatifs de guerre, & de faire rentrer dans leurs quartiers les Troupes qui s'étoient avancées sur la frontiere du Duché de Lawembourg.

Le Roy de Dannemarck est convenu avec S. M. Br. que le Château & le Baillage de Steinhorsr se-
roient

roient remis à l'Electorat de Hanover , moyennant un équivalent en argent , que la Régence de cet Electorat payera à S. M. D.

A L L E M A G N E.

ON a appris de Vienne , que dans le nombre des Prisonniers faits sur les Rebelles de Valachie , & qui ont été conduits à Temeswar , étoit le fameux Harum Pacha , leur principal Chef , qui pour se venger des mauvais traitemens qu'il avoit reçus de quelques Hussards , par lesquels il avoit été pris dans l'une des précédentes Guerres , a exercé des cruautés presque inouïes contre tous les Hussards qui sont tombés entre ses mains ; & que comme il en avoit fait brûler plusieurs à petit feu , on avoit proposé de lui faire subir le même supplice ; mais que quelques Officiers Généraux s'y sont opposés , & qu'il a été renoué.

Le 13. Fevrier , jour de l'Anniversaire de l'Institution de l'Ordre de Sainte Anne , le Prince Frédéric Auguste , le Prince Héréditaire de Holstein-Gottorp , & le Prince de Holstein-Eutin , Evêque de Lubeck , qui étoient arrivés à Kiell quelques jours auparavant , pour assister à la célébration de cette fête , s'étant rendus vers le midi dans l'appartement de ce Prince avec les autres Chevaliers , en Habits de cérémonie , le Duc de Holstein , accompagné de ces Princes , ainsi que des autres Chevaliers & des Grands Officiers de l'Ordre , se rendit à la Chapelle de son Palais , où il entendit l'Office. Il tint ensuite un Chapitre dans lequel il nomma Chevaliers le Baron d'Ahlefeldt , un de ses Conseillers de Conference ; M. Pehl , Grand Forestier & Surintendant de la Chambre des Finances ; le Baron de Brokdorff , Major Général dans ses Troupes , & le

le Baron d'Oerzen , ci-devant Conseiller de son Conseil Privé.

Les trois premiers , lorsque le Chapitre fut fini , reçurent des mains du Duc de Holstein les marques de l'Ordre , lesquelles ont été envoyées par ce Prince au Baron d'Oerzen , qui est actuellement dans le Meckelbourg.

Après cette cérémonie , le Duc de Holstein dîna avec les Chevaliers à une Table faite en forme de Croix , & l'on servit dans la même Salle pour les Seigneurs de la Cour , qui ne sont point Chevaliers , deux autres Tables , lesquelles étoient moins élevées que celle de ce Prince. Il y eut pendant le repas un grand Concert , exécuté par les Musiciens de la Chapelle & par ceux de la Chambre. Le soir on représenta sur le Théâtre du Palais une Comédie Française , à laquelle la Duchesse de Holstein se trouva , avec les Dames de sa Cour.

I T A L I E.

LE Pere Barberini , Général de l'Ordre des Capucins , étant dans l'intention de continuer ses fonctions de Prédicateur Apostolique , a refusé d'accepter l'Archévêché d'Urbain , auquel Sa Sainteté l'avoit nommé.

Le 23. du mois dernier , le Pape tint un Consistoire , dans lequel le Cardinal Otthoboni préconisa l'Abbé Duc de Fitz-james , pour l'Evêché de Soissons , & l'Abbé de Cabannes , pour celui de Gap ; & en même temps proposa l'Evêché de Bethléem en France , & l'Abbaye de Marimont , Diocèse de Châlons , pour Dom Louis-Bernard de la Taste , Religieux Bénédictin.

NAPLES.

N A P L E S.

Selon les avis reçûs de Sicile, quelques Matelots de Messine étant allés au secours d'un Pinque qui étoit prêt à faire naufrage, & dont l'Equipage avoit arboré Pavillon de France, ils reconnurent que ce Pinque étoit monté par des Corsaires de Barbarie. Aussi-tôt ils donnerent un Signal à quelques Barques, qui étant allé les joindre, leur aiderent à s'emparer de ce Vaisseau, sur lequel on trouva 30. Maures & 5. Renégats Italiens. On l'a conduit dans la Rade de Garofolo, & l'Equipage a été mis dans une Tour voisine de cette Rade, pour y faire la Quarantaine.

On a fait à Naples des Prières publiques dans toutes les Eglises de cette Ville, pour le rétablissement de la santé de la Reine, qui étoit le 17. du mois passé dans le onzième jour de sa petite vérole, & qu'on regardoit comme hors de danger.

La Frégate Hollandoise, qui avoit conduit à Naples le Baron de Neuhoff, a fait voile pour le Levant, & le bruit court que le Capitaine y est allé vendre l'Artillerie & les munitions de guerre, qu'il avoit à bord de son Vaisseau.

I S L E D E C O R S E.

ON a pris de la Bastie, que six Bâtimens, qui s'étoient séparés du Convoi parti dernièrement d'Antibes, étoient arrivés le 12. du mois passé à San Fiorenzo, d'où ils se dispoient à remettre à la voile pour se rendre à Calvi, Lieu de leur destination; & que comme le bruit s'étoit répandu que les Rebelles avoient dessein de s'avancer vers Nebbio, pour tâcher de s'en emparer, & pour obliger par ce moyen les Habitans de la Province de Balagna

gna d'abandonner le parti de la République , on avoit fait défilér environ 600. Hommes du côté de Barbaggio & de Patrimonio , pour être à portée de les surprendre , mais qu'on croyoit que les Rebelles pourroient en être avertis asses à temps , pour éviter de tomber dans l'embuscade.

REGIMENS qui doivent servir en Corse,
sous les ordres de M. le Marquis de
Maillebois , Lieutenant Général.

RÉGIMENS.

COLONELS.

Auvergne ,	3 est.	M. de Contade.
D'Ouroy ,	Id.	M. d'Ouroy.
La Sarre ,	Id.	M. de Lussan.
Royal Roussillon		Comte d'Haussonville.
De Villemonin, ci-dev.		De Villemonin.
Senneterre ,		
Flandres ,	3 est.	De Conigant.
Bearn ,	Id.	M. de Valence.
Forest ,		Chev. de Choiseul-Meuse.
Cambresis ,	3 est.	Comte de Pontchavigny.
Nivernois ,	Id.	M. d'Avaray.
Isle de France ,		M. de Crussol.
Aunis ,		De Brancas-Laudun.
Bassigny .	3 est.	M. de Villemur.
Montmorency ,		Comte de Montmorency.
Agenois ,	3 est.	Comte de Malauze.
Hussards de Rattchy,		
Hussards d'Esterazy.		

Officiers Généraux.

M. le Marquis de Maillebois , Lieutenant Général.

H

Ma

Maréchaux de Camp, Messieurs,

Du Chatel.

Rousset de Girenton.

Brigadiers d'Infanterie, Messieurs,

De Montmorency, Colonel d'un Régiment d'Infanterie.

De Sasselange, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Auvergne.

De Contades, Colonel du Régiment d'Auvergne.

De Villemur, Colonel du Régiment de Bassigny.

De Conigant, Colonel du Régiment de Flandres.

De Larnage, Lieutenant-Colonel du Régiment de Montmorency.

De Baslat, Lieutenant-Commandant l'Artillerie.

ESPAGNE.

LE 22. du mois dernier, le Roy déclara, que le mariage de l'Infant Don Philipe avec Madame, Fille Aînée du Roy de France étoit conclu, & il y eut à cette occasion des Illuminations pendant trois nuits consécutives.

Les Bâtimens destinés à croiser sur les côtes du Royaume d'Espagne, n'y ayant pas tous été employés depuis quelques mois, les Corsaires de Barbarie ont profité de l'occasion, pour faire des descentes sur les Côtes de Catalogne, de Valence, de Murcie & de Grenade, & ils y ont enlevé un grand nombre d'Habitans, particulièrement sur la Côte des Alpuchares, de même qu'à Portilla & à Oropesa. Ils ont même eû la hardiesse de s'avancer de jour, jusqu'à une lieue dans le Pays, & d'y
attaquer

attaquer plusieurs Châteaux. Les plaintes faites à ce sujet par les Habitans des Provinces Maritimes, ont engagé le Gouvernement à examiner la conduite des Officiers qui commandent les Vaisseaux Gardes-Côtes ; & comme on a reconnu qu'ils étoient coupables de beaucoup de négligence, on en a arrêté quelques-uns.

G R A N D E - B R E T A G N E.

LE 13. de ce mois la Chambre des Seigneurs présenta au Roy son Adresse, laquelle porte que les Seigneurs rendent à S. M. de très-humbles actions-de-graces de la bonté qu'elle a eüe de leur faire communiquer la Convention conclüe avec S. M. C. & les Articles séparés ; qu'ils se croyoient indispensablement obligés de témoigner au Roy la vive reconnoissance, que leur inspire l'attention de S. M. pour les interêts de ses Sujets, & de reconnoître la grande prudence avec laquelle le Roy y a pourvü, en réglant ce qui concerne les demandes des Négocians Anglois pour les pertes qu'ils ont souffertes, en stipulant un terme pour le payement des indemnités promises par la Cour d'Espagne, & en établissant un fondement solide pour la conservation de la Paix entre les deux Nations ; qu'ils demandent la permission de représenter à S. M. qu'ayant une juste confiance dans sa sagesse & dans sa vigilance à soutenir l'honneur de sa Couronne, & à procurer le bonheur de ses Royaumes, ils esperent que dans le Traité, qui doit se conclure en consequence de la Convention, on remédiera aux inconvéniens dont la Nation Angloise se plaint depuis si longtems ; que le Roy songera surtout à assurer à ses Sujets la liberté du commerce & de la navigation dans les Mers de
H ij l'Amérique,

l'Amérique , telle qu'ils doivent l'avoir par le Droit des Nations , & en vertu des Traités qui subsistent entre les deux Couronnes , & à faire ensorte qu'ils puissent, sans obstacle, jouir du privilege incontestable qu'ils ont, d'aller & de trafiquer d'un Pays de la domination de S. M. dans un autre , sans être arrêtés & visités en pleine Mer , & sans avoir à craindre aucune violence ; que S. M. fera en même temps ses efforts pour prévenir tous les sujets de contestation qui pourroient naître à l'avenir, au sujet des Etablissemens que les Anglois possèdent en Amérique , & qu'on reglera dans le Traité , qui doit être signé , les limites de la Caroline & de la Floride.

Les Seigneurs ajoutent à la fin de leur Adresse , que si la Cour d'Espagne ne répond pas à la juste attente du Roy , ils entreront avec zele dans toutes les mesures qu'il conviendra de prendre pour défendre l'honneur & les intérêts de la Couronne.

Le Roy répondit :

MY LORDS, Je vous remercie de cette Adresse respectueuse , & de l'aprobation que vous donnez à mes soins pour le véritable intérêt de mon Peuple : Vous pouvez compter , que j'ai absolument à cœur l'honneur de ma Couronne & la prospérité de mes Royaumes , & que je contribuerai de tout mon pouvoir , à procurer à mes Sujets la liberté de la Navigation & du Commerce , & à leur assurer l'entiere jouissance de leurs droits.



MORTS



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 17. Janvier dernier , Georges *Spinola* , Genoïſ , Cardinal , Evêque de Paleſtrine , Préfet de la Congrégation de l'Immunité Eccléſiaſtique , &c. mourut à Rome , ſubitement d'un coup de ſang , âgé de 71. ans , 7. mois & 11. jours , étant né le 5. Juin 1667. Il avoit été autrefois Commandeur de l'Hôpital du S. Eſprit à Rome , & ayant été déclaré au mois de Juin 1711. Nonce à Barcelonne , il fut fait Archevêque de Céſarée *In Partibus Infidelium* , le 1. Juillet ſuivant , & ſacré le 7. du même mois. Il fut nommé Nonce à la Cour de Vienne au mois de Juillet 1713. & y ayant fait ſon Entrée publique le 11 Mars 1714. il eut le 14. ſa première Audience publique de l'Empereur. Le Pape Clement XI. le créa Cardinal le 29. Novembre 1719. Il en reçut la Barette à Vienne des mains de l'Empereur le 18. Fevrier 1720. & étant de retour à Rome , il reçut le Chapeau dans un Conſiſtoire public le 19. Décembre de la même année. Le Pape , après avoir fait la cérémonie de lui fermer & ouvrir la bouche , dans un Conſiſtoire ſecret , tenu le 16 Janvier 1721. lui assigna le Titre Presbyteral de Sainte Agnès hors les murs. Après la mort de Clement XI. ſon Successeur Innocent XII. le déclara le 9. Mai 1721. qui étoit le lendemain de ſon exaltation , ſon Miniſtre & Secretaire d'Etat. Il fit les fonctions de cette Charge juſqu'à l'exaltation de Benoît XIII. qui , le 12. Juin 1726. le fit Préfet de la Congrégation de l'Immunité , & le 25. Juin 1727. le nomma Légat de Bologne , pour trois années. Il fit en cette qualité ſon Entrée publi-

H iij

que

que à Bologne le 5. Novembre suivant ; & après avoir achevé son temps de cette Légation , il revint faire son séjour à Rome le 15. Décembre 1731. Il quitta le Titre de Sainte Agnès , & opta celui de Sainte Marie *in Trastevere* , le 15. Décembre 1734. Il quitta encore ce dernier , & opta celui de Sainte Praxède , le 16. Décembre 1737. & ayant passé de l'ordre des Prêtres dans celui des Evêques , par la mort du Cardinal François Barberini , Doyen du Sacé Coliege , il opta l'Evêché de Palestrine , qui fut proposé pour lui à Rome le 3. Septembre 1738.

Le Prince , mort à Rome vers le 15. du mois dernier , étoit fils d'Achmet Abenazar , fils aîné de feu Ismaël , Roy de Maroc. Ce Prince qui avoit passé en Italie , pour y embrasser la Religion Chrétienne , & qui avoit été nommé au Baptême *Laurent-Barthelemi* , étoit âgé de 35. ans. Il a voulu être enterré en Habit de Religieux de l'Ordre de S. François , dans l'Eglise de S. André , sa Paroisse.

On a célébré pour le repos de son ame, par ordre du Pape, dans l'Eglise des Religieux Minimes, un Service Solennel, auquel M. Saporito, Archevêque d'Anazarba a officié Pontificalement , & auquel ont assisté les Maîtres des Cérémonies , & l'on y a observé les mêmes Cérémonies qu'on observe aux Obseques des Princes Romains.





F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE Marquis de la Mina , Ambassadeur Extraordinaire du Roy d'Espagne , qui avoit reçu la veille par un Courrier de Madrid , les Coliers de l'Ordre de la Toison d'Or , que S. M. C. envoie au Roi & à Monseigneur le Dauphin , se rendit le 21. à Versailles , & il présenta à S. M. ces deux Coliers. Le Roi passa le sien à son col , & S. M. donna ensuite à Monseigneur le Dauphin celui qui lui étoit destiné.

L'agrément du Régiment de Medoc , Infanterie , dont Charles Emmanuel de Crussol-Saint Sulpice , Duc d'Usès , dit de Crussol , Pair de France , Brigadier des Armées du Roy , a donné sa démission , a été accordé à . . . Marquis de Lannion , Gouverneur de Vannes , & d'Auray , Guidon des Gendarmes d'Orleans , du 15. Avril 1738. fils de feu Anne Bretagne , Marquis de Lannion , Lieutenant Général des Armées du Roy , mort le 28. Décembre 1734. de la blessure qu'il avoit reçue le 19. Septembre

H iij

précédent

précédent à la Bataille de Guastalla.

Celui du Régiment d'Infanterie , dont le Marquis de Senecterre , fils de l'Ambassadeur à Turin , a donné sa démission , à Michel-Denis *Amelot* , Seigneur de Vildomain , Capitaine dans le Régiment de Dragons de Nicolaï. Il est parlé de lui dans le *Mercur* du mois d'Août dernier , en rapportant son mariage , pag. 1878.

Et celui du Régiment de Cavalerie , vacant par la mort d' Aimard Henri de Moutet de Grolée , Comte de Peyre , Seigneur de Pagas , à Jean Baptiste Felix-Hubert de *Vintimille* , des Comtes de Marseille , & du Luc , appelé le Comte de Vintimille , né le 23. Juillet 1720. & Capitaine dans le Régiment d'Anjou , Cavalerie , fils de Gaspard Magdelon-Hubert de Vintimille , des Comtes de Marseille , Marquis du Luc , Lieutenant Général des Armées du Roi , de la promotion du 24. Février 1738.

Le 9. Mars Jean François de la Cropte de *Bourzac* , Evêque & Comte de Noyon , Pair de France , nommé à cet Evêché le 28. Août 1733 & sacré le 7. Novembre 1734. fut reçu & prit séance au Parlement de Paris , après avoir fait le serment accoutumé , en qualité de Pair de France. On peut voir de qui il est fils dans le *Mercur* du mois de Mars 1738.

ou

où la mort du Comte de Bourzac , son pere est rapportée pag. 605.

Le premier de ce mois , troisième Dimanche de Carême , le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe chantée par la Musique. L'après midi Leurs Majestés assistèrent à la Prédication de l'Abbé Ardoüin , Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Sens. Le Roy & la Reine entendirent le 3. le Sermon du même Prédicateur.

Le 8. quatrième Dimanche de Carême , le Roy & la Reine entendirent la Messe chantée par la Musique. L'après midi Leurs Majestés assistèrent à la Prédication.

Le 5. & le 10. le Roy & la Reine entendirent le Sermon du même Prédicateur.

Le 15. après midi , Madame & Madame Henriette reçurent dans la Chapelle du Château de Versailles le Sacrement de Confirmation par les mains du Cardinal de Rohan , Grand Aumônier de France. Le Roy & la Reine , accompagnés de Monseigneur le Dauphin assistèrent à cette Cérémonie.

Le 22. Dimanche des Rameaux , le Roy & la Reine se rendirent dans la Chapelle du

H v la

Château , où leurs Majestés assisterent à la Bénédiction des Palmes , la quelle fut faite par l'Abbé Brosseau , Chapelain de la Chapelle de Musique , qui en présenta une au Roy & une à la Reine. Leurs Majestés assisterent à la Procession , & après l'Evangile , Elles adorèrent la Croix. Le Roy & la Reine entendirent ensuite la grande Messe , célébrée par le même Chapelain , & chantée par la Musique. Monseigneur le Dauphin entendit la même Messe dans la Tribune.

L'après midi , Leurs Majestés entendirent le Sermon du même Prédicateur , & ensuite les Vêpres , qui furent chantées par la Musique.

Le 23. la Reine se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château , & S. M. y communia par les mains du Cardinal de Fleury , son Grand Aumônier.

Le 25. Mercredi Saint , L. M. entendirent dans la même Chapelle l'Office des Ténébres , qui fût chanté par la Musique.

Le 26. Jeudi Saint , le Roy entendit le Sermon de la Cene du Pere Benjamin , Gardien du Convent des Capucins de la rue Saint Honoré , après quoi l'Evêque de Tarbes fit l'Absoute. Ensuite le Roy lava les pieds à douze Pauvres , & S. M. les servit à table. Le Duc de Bourbon , Grand-Maître de

de la Maison du Roy , à la tête des Maîtres d'Hôtel , précédoit le Service , dont les plats étoient portés par Monseigneur le Dauphin , par le Duc de Chartres , par le Prince de Conry , par le Prince de Dombes , par le Comte d'Eu , par le Duc de Penthièvre , & par les principaux Officiers de S. M. Après cette Cérémonie , le Roy & la Reine entendirent la grande Messe , & assisterent à la Procession. Monseigneur le Dauphin , Madame & Madame Henriette entendirent la même Messe & l'Office.

Le même jour après midi , la Reine entendit le Sermon de la Cène de l'Abbé de Ciceri , Prédicateur ordinaire de la Reine , & l'Evêque de Tarbes ayant fait l'Absoute , S. M. lava les pieds à douze pauvres filles & les servit à table. Le Marquis de Chalmazel , Premier Maître d'Hôtel de la Reine , précédoit le Service , dont les plats étoient portés par Madame , par Madame Henriette , par Madame Adelaïde , par Mademoiselle de Clermont & par les Dames du Palais.

Le soir , Leurs Majestés assisterent dans la Chapelle du Château à l'Office des Ténèbres , qui fut chanté par la Musique.

Le 27. Vendredi Saint , le Roy & la Reine entendirent dans la même Chapelle , le Sermon de la Passion de l'Abbé Ardoüin. Leurs Majestés assisterent ensuite à l'Office ,

H. vj &

& Elles allerent à l'Adoration de la Croix. L'après midi, le Roy & la Reine entendirent l'Office des Tenebres.

Le 28. Samedi Saint, Leurs Majestés assisterent dans la même Chapelle aux Complies & au Salut, pendant lequel l'O *Filiæ* fut chanté par la Musique. Monseigneur le Dauphin, Madame & Madame Henriette, entendirent aussi le Salut.

Le 29. Fête de Pâques, le Roy & la Reine assisterent dans la même Chapelle, à la grande Messe, célébrée pontificalement par l'Evêque de Tarbes & chantée par la Musique, Monseigneur le Dauphin entendit la même Messe dans la Tribune.

L'après midi, Leurs Majestés, accompagnées de Monseigneur le Dauphin, entendirent le Sermon de l'Abbé Ardoüin, & ensuite les Vêpres, auxquelles le même Prélat officia.

Le même jour, le Roy fit rendre à l'Eglise de la Paroisse du Château, les Pains benits, qui furent présentés par l'Abbé du Guésclin, Aumônier du Roy en quartier.

Le 31. Madame & Madame Henriette, accompagnées de la Duchesse de Tallard, Gouvernante des Enfans de France, se rendirent à l'Eglise de la Paroisse du Château, où elles firent leur première Communion, par les mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France.

Le

Le 2. Mars la Reine entendit dans son Salon ce qui restoit à exécuter de l'Opera de *Pirame & Thisbé*.

Le 7. le 9. & le 14. on chanta devant Sa Majesté *Amadis de Grece* ; le Rolle de *Melisse* fut rempli avec un très-grand succès par la Demoiselle Huguenot , dont les grands talens se dévelopent tous les jours d'avantage.

Le 16. la Reine entendit par forme de Concert spirituel , deux Motets à grand Chœur , coupés par une simphonie très-brillante , sçavoir le *De profundis* & le *Te Deum*, de la composition de M. Destouches , Sur-Intendant de la Musique du Roy ; la même Demoiselle Huguenot , & les sieurs Benoît & Jeliote se distinguerent infiniment dans les Récits , & l'on ne peut rien ajouter à la beauté & à la précision de l'exécution des Chœurs & de la simphonie.

Le 3. de ce mois , les Comédiens François représenterent à la Cour les *Femmes Sçavantes* , & *l'Eté des Coquettes*.

Le 5. la Tragédie nouvelle de *Mahomet II.* qui fut aussi goûtée qu'elle l'est à Paris , & la petite Comédie du *Ruteur imprévu*.

Le 10. le *Joueur* & les *Vandanges de Suzanne*.

Le 12. *Iphigenie* , & *Crispin* , *Rival de son Maître*.

A la fin de ces deux dernieres représentations la jeune Demoiselle *Cammasse*, qui s'est fait l'année dernière une si grande réputation au Théâtre François, dansa avec l'applaudissement unanime de toute la Cour, les mêmes caracteres de la danse, qu'elle avoit déjà exécutés à Paris, & trois petits *Tambourins*, dont les pas sont de sa composition, & la Musique, de l'Auteur des caracteres de la danse, c'est-à-dire, de M. de Granval, le pere.

Mesdames de France qui n'avoient pas vu la Demoiselle *Cammasse* sur le Théâtre de la Comédie, voulurent avoir leur part du plaisir qu'elle avoit fait à toute la Cour. Elle dansa plusieurs Entrées dans leur Appartement, dont elles parurent très-satisfaites, & elles en témoignèrent leur contentement à la jeune danseuse, la plus célèbre de son âge, n'ayant que dix ans accomplis. Elle a reçu aussi beaucoup des marques de bonté de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, &c. Nous remarquerons, puisque l'occasion s'en présente ici, avec les plus grands connoisseurs qui ont vu danser en dernier lieu la Demoiselle *Cammasse*, qu'elle a acquis depuis un an beaucoup de force pour s'élever & pour former ses pas, & des graces fines & piquantes au même degré. Elle a été depuis peu fort célébrée à Lyon, & dont sa famille

mille est originaire) ainsi qu'à Dijon , en revenant à Paris.

Le 4. Mars les Comédiens Italiens représenterent aussi à la Cour , la *Mere Confidente* , & la *Vérité Fabuliste*.

Le 11. la Comédie nouvelle de l'*Amant Prothée* , qui a été aussi goûtée à la Cour , qu'elle l'est à l'Hôtel de Bourgogne ; & pour petite Piece , la *Conspiration manquée* , Parodie de la Tragédie de *Maximien* , jouée au Théâtre François l'année dernière.

Le 15. Mars, Dimanche de la Passion, l'Académie Royale de Musique donna le premier Concert Spirituel au Château des Thuilleries , & il a été continué différens jours jusqu'à la fin du mois. On y a exécuté plusieurs excellens Motets de Messieurs de la Lande , Bernier & Gilles , & d'autres Maîtres Modernes , lesquels ont été suivis d'excellentes pieces de simphonie , executées sur le Violon & la Flute par les sieurs Guignon , Cupis & Blavet. On donna le 31. un Motet à grand Chœur du sieur de Mondonville , qui fût goûté & généralement aplaudi par une très-nombreuse assemblée. Le même Auteur executa ensuite sur le Violon un *Concerto* de sa composition, dont

dont l'exécution parut aussi admirable que singulière aux plus grands connoisseurs.

Le même jour , le Chevalier Servandoni exposa aux yeux du Public dans la grande Salle des Machines du Château des Thuilleries , la superbe représentation de l'Histoire de Pandore , que nous avons annoncée dans le dernier Mercure , avec l'explication de tout ce qui devoit y être représenté. L'exécution a très-bien répondu presque à tous égards , quoique très-compiquée , à l'heureux génie de l'Auteur & à son vaste projet. La richesse de l'Architecture , les belles formes , les divers mouvemens & la distribution des jours & des ombres par les transparens , les accidens de lumières , & tout ce que l'art de l'Optique , de la perspective & de la peinture peuvent fournir pour une décoration éclatante , capable d'étonner & de satisfaire l'esprit & les yeux , y ont été employés. Le Chevalier Servandoni doit être bien content des applaudissemens du Public & de son empressement pour voir un Spectacle , aussi neuf que magnifique.

RE-

*REJOUISSANCES faites à Grenoble , au
sujet de la Promotion de M. l' Archevêque
d'Embrun au Cardinalat. Extrait d'une
Lettre de M.*** écrite le 18. Mars 1739.*

IL étoit naturel que la Ville de Grenoble se distinguât par les témoignages de la joye qu'elle ressentie de cet Evénement. Elle se fait trop de gloire que cet Illustre Prélat ait pris naissance dans son sein, pour n'avoir pas cherché à lui donner des marques de l'intérêt qu'elle prend à son Elevation : aussi fut-il délibéré dans une Assemblée de l'Hôtel de Ville , que les Consuls iroient féliciter sur ce sujet M. de Tençin , Président à Mortier Honoraire au Parlement de Grenoble , frere aîné du Cardinal , & Chef de cette Maison , & qu'ils conviendroient avec lui d'un jour indiqué pour en faire des Réjouissances publiques ; les ordres qui furent donnés en consequence , furent executés avec exactitude par un Peuple qui les attendoit avec empressement.

Dès les sept heures du soir du Vendredi 13. Mars, toutes les ruës furent , en moins d'un quart d'heure , illuminées , de façon à ne pas faire regretter l'éclat du plus beau jour ; il étoit aisé de s'apercevoir que tous les Habitans , animés d'un même esprit , s'étoient étudiés à marquer que leur cœur avoit plus de part à ce qu'ils faisoient , que l'obéissance qu'ils devoient à leurs Magistrats ; tous les Particuliers avoient éclairé les fenêtres de leurs Maisons ; & la difference du plus au moins qui s'y trouvoit , formoit une agréable variété qui relevoit l'effet des Illuminations les plus marquées & les plus brillantes ; celles-ci servoient encore à indiquer les

Parents

Parens & les Amis de la Maison de Son Eminence, & ceux qui y sont attachés, qui sont en grand nombre.

Les Consuls, à l'Hôtel de Ville, avoient donné l'exemple. Toutes les Croisées du Bâtiment, qui le compose, de même que celles de l'Hôtel de l'Intendance, qui en dépend, étoient garnies de Lanternes aux Armes de Son Eminence. Un grand nombre de Pots à feu rangés sur la Terrasse, & tout autour des murs d'un vaste & beau Jardin qui y est attendant, faisoient qu'on y voyoit aussi clair qu'en plein midi; surtout dans la grande Allée de ce Jardin, où l'on avoit attaché aux arbres, un double rang de Lanternes d'un verre fort blanc; tout cela étoit encore relevé par plusieurs fusées qu'on voyoit partir à chaque instant, & par tous les agrémens qu'un temps calme & serein peut donner à une semblable Fête.

Toutes les Communautés Religieuses, tant d'Hommes que de Filles, avoient cherché à se distinguer, chacune dans un goût différent, en illuminant leur Convent par des Pots à feu, des Lampions, des Lanternes aux Armes de S. E. le tout arrangé dans l'ordre le mieux entendu. On remarquoit avec plaisir ceux des Cordeliers, des Jacobins, des Dames de Sainte Marie d'en haut, le Collège des Jésuites, & l'Hospice de S. Antoine.

Il faudroit nommer toutes les Maisons Religieuses, si je voulois rendre justice à ce que chacune a exécuté, pour signaler son zèle; toutes ont parragé les suffrages, ensorte qu'on seroit embarrassé de donner la préférence à aucune. Les Dames de Montfleury, qui sont hors de la Ville, ne se sont pas oubliées en cette occasion. Leur Monastere tout bâti en Terrasse, & assés élevé sur la Côte de la Montagne, dont il a tiré son nom, étant plus susceptible qu'un autre d'être embelli, fut illuminé d'une

nence, d'une manière qui faisoit un très-bel effet, quoique dans un point de vûe assés éloigné.

Le Public s'attendoit bien à trouver chés les proches Parens de S. E. un Spectacle digne de sa curiosité ; il n'a point été trompé dans son attente ; le Président de Tencin n'avoit rien épargné pour la satisfaire : son Hôtel, vaste & superbement bâti, est isolé ; la façade du côté de la Cour, est percée de 30. croisées, & regarde une grande rue ; tout autour de ces croisées, on avoit attaché des Lampions fort serrés les uns contre les autres. Plusieurs rangs de pareils Lampions remplissoient les jambages & la corniche de la porte du vestibule, au dessus de laquelle on avoit placé un grand Ecusson aux Armes de Son Eminence, qui sont *un Chêne arraché de sinople en champ d'or, au chef de gueules, chargé de trois bezans d'argent.* Le Cha-

peau & le Cordon servans de timbre, étoient profités de Lampions : il y en avoit à toutes les houpes, & dans les Armes même, où on les avoit disposés de façon que leur éclat faisoit un effet charmant. On étoit agreablement surpris en découvrant cette Illumination dès l'entrée de la rue à laquelle elle faisoit face, & elle ne perdoit rien de sa beauté en l'examinant de plus près. Tout autour de la Cour, on avoit formé des Portiques de verdure, qui étoient éclairés dans le même goût, & terminés par deux Fontaines de Vin, une de chaque côté de la Porte de la Cour en dedans ; c'étoit-là, où le Peuple, sans tumulte & sans confusion, venoit remplir des cruches, sans se livrer à aucun excès. Pendant tout le temps que dura cette Fête, une Symphonie de Trompettes, de Hautbois, & de Violons se fit entendre par reprises, & le plaisir des Assistans fut encore réveillé par plusieurs Fusées volantes, &c.

M. de Baral, Président à Mortier, & proche Parent

Parent de S. E. avoit fait illuminer son Hôtel d'une manière fort ingénieuse ; on voyoit à la principale Porte d'entrée, differens corps d'Architecture, formés par des Lampions attachés sur la boiserie. La Cour , parfaitement bien éclairée , étoit ornée de plusieurs Portiques de verdure ; & tout au fond , vis à vis la principale Porte , on voyoit un grand Miroir concave à facettes , d'environ 3. pieds de diametre , qui réfléchissoit la lumiere de plusieurs Pots à feu , mis à une distance convenable , pour que les effets de cette réflexion fussent plus variés & plus surprenans.

Je ne finirois point , si je voulois entrer dans le détail de ce qu'offroient les Illuminations des Hôtels des autres Parens de S. E. entre lesquels celles de M. Bailly , Premier Président à la Chambre des Comptes , & de M. Dumotet , Conseiller au Parlement , étoient dignes de remarque. Le Peuple en foule , parcouroit avec empressement ces differens Endroits de même que toutes les rues , où il sçavoit que sont situés les Hôtels des Personnes les plus distinguées de la Ville.

Les RR. PP. Minimes remirent au Dimanche suivant les témoignages qu'ils vouloient donner de leur joye ; ils n'avoient pas eu assés de temps pour se préparer , ayant voulu illuminer tout le grand Portail de leur Eglise , élevé d'environ sept toises sur cinq de largeur , & précédé d'un grand Perron , &c. Des Globes , des Lustres , des Colomnes , &c. figurés & illuminés par des Lampions ou par des Pots à feu , ornoient du haut en bas ce Portail , de même que les deux aîles qui regnent sur le Perron. Toutes les fenêtres du Convent de ces Peres , tant celles qui donnent sur la rue , que celles qui ont leur vûe sur le Jardin , étoient éclairées de même. Le grand nombre de Fusées qu'on jettoit , embellis-

soit

soit ce Spectacle , qui étoit d'autant plus frappant , que l'attention qu'on y donnoit , n'étoit point partagée , comme elle l'avoit été le Vendredi précédent par d'autres Spectacles.

Je finirai ma Lettre M. par un Madrigal , qui a été adressé au nouveau Cardinal.

M A D R I G A L ,

T U sçus si bien servir & l'Eglise & l'Etat ,
Si bien concilier l'une & l'autre Puissance ,
Dans tes Ecrits , garands de ta science ,
Que toutes deux , très illustre Prélat ,
Te devoient par reconnoissance
Les honneurs du Cardinalat ,
Elles n'ont donc rien fait que remplir notre attente :
Mais chacun convient avec moi ,
Que Rome en te parant de sa pourpre éclatante ,
Fait pour elle autant que pour toi.

AUTRE DETAIL.

LE 13. Mars les Consuls en Chaperon , se rendirent à la tête des Officiers de la Ville chés M. le Président de Tençin , & chés Madame la Comtesse de Grolée , pour leur faire compliment. Le soir il y eut Illumination dans toute la Ville et un grand Feu d'artifice , au bruit de l'Artillerie & du son des Trompetes.

Ceux qui se sont le plus distingués par leur zèle et les magnifiques Illuminations de leurs Hôtels , sont , M. de Grammont , Premier Président du Par-

Parlement, et Commandant de la Province, M. de la Tour, Procureur Général, Mrs. les Présidens de Baral, de Bardonenche, & de Vaux, M. Bailly, Premier Président de la Chambre des Comptes, M. le Marquis de St. André, M. le Marquis de Marcieu, Gouverneur de la Ville; généralement toutes les Communautés, & surtout les Jésuites, les Minimes, les Dames de Montfleur. L'Hôtel de l'Intendance s'est singulièrement distingué. Le Peuple fit paroître une joye extraordinaire, en criant par les rues : Vive le nouveau Cardinal pour la gloire de la Patrie et le bien de la Religion. On a reçu avis qu'à l'imitation de la Capitale, les autres Villes de la Province de Dauphiné, glorieuse du premier Cardinal, né chés elle, faisoient partout des Réjouïssances publiques, et qu'Embrun s'étoit surpassé dans cette occasion.

LE PORTRAIT.

*A Mlle B****

TU veux donc, jeune-B***

Que je me peigne trait pour trait ;

Cet ouvrage est peu difficile ,

Quatre Vers feront mon portrait.

Constant dans mon indifférence ,

Sage , & libertin tour à tour :

Si je recherche encor l'Amour ,

C'est lorsqu'il prend ta ressemblance.

D'Arnaud.

DISCOURS

DISCOURS de M. le Duc de Villars,
Gouverneur de Provence, prononcé dans
l'Assemblée des Etats de cette Province,
tenuë à Lambesc le 12. Janvier,

MESSEIERS,

Convoqués par les ordres et sous l'autorité du Roy, dans ces jours destinés à lui donner des marques publiques de votre zele, vos dons sont offerts par un amour libre, encore plus que par les motifs de l'obéissance. Mais, Mrs. si cette Province s'est toujours signalée par un attachement inviolable à nos Rois, si leurs volontés ont toujours fait sa regle, combien cette ardeur doit-elle être redoublée aujourd'hui, que la Nation entière est comme au comble de sa gloire, et qu'elle ne voit que des présages de l'accroissement de son bonheur.

Nous vivans sous un Regne, où nos Frontieres ont été glorieusement reculées, où de grandes Provinces sont devenues le prix de nos Victoires et de la sagesse des Traités, où la Paix, dont la douceur se fait déjà sentir, va pour jamais éteindre la Discorde, et poser l'inébranlable fondement de la félicité de l'Europe. Ce qu'il y a de plus flatteur, nous vivons sous un Roy, qui fait regner avec lui la justice et l'humanité, sous un Roy, dont les vertus nous rendent précieuse la sauvegarde que notre naissance nous rend nécessaire, sous un Roy, persuadé que sa dignité suprême n'a rien de plus grand que de pouvoir le bien, ni rien de meilleur que de le vouloir; et, pour tout dire, sous un Roy, occupé seulement à rendre à ses Sujets sa domination aussi aimable par ses bienfaits, qu'elle est redoutable à ses ennemis par sa puissance.

Vos efforts pour lui plaire, Mrs, connoîtront-ils des bornes,

bornes , lorsqu'il n'en met point lui-même à ses bornes ? Autrefois dans des jours moins heureux , des secours redoublés jusqu'à l'épuisement , les timides prévoyances d'un avenir plus triste pouvoient allarmer le zele des Sujets. Qu'auront-ils à craindre maintenant , que la Providence leur conserve un Ministre né pour la gloire de la France et pour le bonheur de l'Europe ? Il ne leur reste qu'à se reposer sur sa sagesse. Sa vigilance et son amour pour eux iront au-delà du besoin , et prévient même leurs souhaits. C'est donc, Mrs. avec la plus vive joye que j'exécute aujourd'hui les ordres du Roy , et qu'ayant l'honneur de paroître pour le plus grand et le meilleur de tous les Maîtres , je porte la parole à une Assemblée , qui a sçu se rendre si digne de son estime , de son attention , et de sa bienveillance.

De quelque côté que je tourne mes regards dans cette Province , j'y vois tous les mérites réunis. L'Illustre Archevêque , qui préside ici , et dont les qualités donnent à son rang plus de lustre , qu'elles n'en reçoivent de sa Naissance , des Prélats aussi distingués par leur zele , que par leurs talens , un Corps de Noblesse plus recommandable encore par ses vertus , que par son ancienneté , dont la valeur retrace et perpétue celle de ses Ancêtres ; et qui , après s'être exposée pour le service de l'Etat , consacre tous ses talens , dans des temps plus paisibles , au service de son Pays , des Magistrats Interpretes éclairés des Loix , comme elles sans passion , sans autre intérêt , que celui de rendre les hommes plus amis , plus sages et plus heureux , des Citoyens actifs et animés par le seul zele de la Patrie.

Dès mes plus tendres années , Mrs , j'étois prévenu des plus hautes idées , pour une Province qui devoit m'être si chere , et à laquelle je devois appartenir un jour par les titres les plus forts. Combien les nœuds se
sont-

ont-ils serrés, depuis qu'il m'est permis de la con-
noître mieux ? Je n'avois appris de loin qu'à l'estimer.
Je sens en la voyant de près, les droits qu'elle a sur les
cœurs, et si vous me permettez de le dire, le tendra
attachement que je lui dois. Pénétré des marques glo-
rieuses que je reçois de son amitié, toute occasion de
signaler ma reconnoissance, me sera chère, et je met-
trai mon bonheur à les trouver. C'est avec ces dispo-
sitions, Mrs, que j'aurai l'honneur de rendre compte
au Roy des vôtres, et du concert aussi prompt qu'una-
nime, dont je vais être le témoin. Le Maître que nous
servons sera sensible à tant de zèle ; souffrez que d'a-
vance je vous félicite des nouvelles marques de bonté
qu'il vous est permis d'en attendre.

M. de Gourden, dont vous connoissez, Mrs. les
talens et la probité, vous expliquera plus en détail les
intentions de S. M.

VEANGANCE pour plusieurs aimables
personnes chansonnées.

QUoi ! par vos-rimes satyriques
Vous pensez donc nous allarmer ?
Vous eussiez été moins caustiques,
Si nous avions pu vous aimer.

Pauvres Amans, un peu de rigueur,
Fait qu'à l'instant même
Votre amour extrême
Devient fureur.

Un petit Maître téméraire ,
 Qui sent qu'on veut le mépriser ,
 Brise dans sa folle colere
 L'Idole qu'il vient d'encenser.

Nous bravons ces indignes armes
 Que forge un impuissant courroux ;
 Si nous possédions moins de charmes ,
 On nous porteroit moins de coups.

M. de Gouvé.

DISCOURS de M. le Duc de
 Richelieu , aux Etats de Languedoc ,
 le jour de l'Ouverture des Etats.

MESSEIERS ,

Le Roy , en vous permettant de vous assembler toutes les années , reçoit toujours de vous de nouvelles marques de votre attachement pour sa Personne et pour son Etat. Il trouve dans les effets de votre zele de nouveaux motifs aux sentimens de prédilection que cette Province mérite par la sagesse de son Administration , et par les grands Hommes qu'elle produit.

Celui qui preside au Conseil de S. M. et au bonheur de toute l'Europe , veille également au soulagement du Peuple et aux besoins du Royaume. Ces grands interêts si difficiles à concilier , quoiqu'inséparables , seront exposés avec confiance à une Assemblée , dont les différens Ordres concourent unanimement au Bien de l'Etat.

Son Chef , que ses vertus aimables et son Sang illustre

*lustre mêlé avec celui de nos Rois , rendant si digne de vous présider , ces Prélats respectables , qui tiennent parmi vous un rang si distingué , après avoir fait briller dans leurs Diocèses les vertus de l'Evêque , viennent employer ici pour le service de la Province , les talens que l'esprit éclairé par l'étude et for-
sifié par l'expérience , donne pour le Gouvernement.*

La Noblesse , qui , pour l'ordinaire , n'offre à sa Patrie que le sacrifice de son sang et de ses biens , fait voir dans cette Province , où elle est employée à l'Administration , que l'intelligence des affaires et l'application ne sont pas incompatibles avec le courage héréditaire dans les grandes Maisons. Elle ne cede en rien à la prudence de ceux que les Communautés ont choisi pour leur confier leurs intérêts , et qui répondent si dignement à un choix qui fait leur éloge.

Quelque flateur qu'il soit pour moi de me trouver dans une Assemblée aussi auguste , je puis vous assurer , Mrs, que je suis moins ébloui de la Place distinguée que j'ai l'honneur d'y occuper , qu'animé du désir d'en mériter une dans vos cœurs , ce qui est l'objet de mes vœux et la règle de ma conduite.

Le Dimanche 7. Janvier , vers les trois heures après midi , presque tous les Habitans de Gignac , petite Ville à quatre lieues de Montpellier , étoient dans l'Eglise Paroissiale , pour assister aux Vêpres. Le S. Sacrement étoit exposé. Pendant qu'on chantoit le troisième Pseaume , le Clocher s'éboula tout-à coup. Tout le monde fut si étourdi du bruit de la chute , qu'on ne sçavoit de quel côté se mettre à l'abri des ruines. Ceux qui se trouvoient au milieu de l'Eglise et dans le fond , se déterminèrent malheureusement à fuir du côté de la porte , et furent ensevelis sous les ruines. Ceux qui vinrent en foule se réfugier dans le Chœur , évitèrent

I ij . à la

à la vérité une mort aussi affreuse, mais ils ne craignirent pas moins de périr; la chute du Clocher entraîna celle de la voûte, qui tomba tout-à-coup, et forma un nuage de poussière, capable encore de les étouffer. Lorsqu'elle fut dissipée, on vit ceux que les ruines avoient, pour ainsi dire, épargnés, dans un état bien plus triste que celui des morts, par l'image qu'ils en représentoient. Leurs cris confus excitoient la pitié dans le cœur de ceux qui les entendoient; mais la crainte de partager leur sort les retenoit, et les empêchoit de leur donner du secours. Enfin on trouva moyen d'échapper au péril. La fenêtre de la Sacristie fut l'issuë par où l'on se vit delivré du danger, et par-là les mourans furent secourus. On ôta les décombres, et on trouva 106. personnes mortes, parmi lesquelles il y avoit des enfans à la mammelle et des femmes enceintes. Le nombre des blessés fut presque aussi considerable, et plusieurs furent à peine portés dans leurs maisons, qu'il fallut les reporter dans l'Eglise, pour y être ensevelis.

CANONISATION de S. J. F. Regis.

Extrait d'une Lettre écrite de la Flèche

le 8 Mars 1739.

M O N S I E U R ,

Les RR. PP. Jésuites ont célébré ici le mois de Janvier dernier, la Canonisation de S. Jean François Regis, avec toute la magnificence qu'on pouvoit attendre d'une Maison Royale & d'un des plus beaux Collèges qui soit en Europe. Entre toutes les choses qu'on a admiré, l'Illumination dont l'Eglise de ces Peres a été éclairée pendant huit jours consécutifs,

secutifs, a mérité sur tout l'approbation des Connoisseurs. Quelques-uns ont avoué qu'elle effaçoit tout ce qu'ils avoient vû de plus frappant en ce genre, même à Paris. Pour vous en donner une juste idée, représentez-vous un Autel d'un dessein noble & somptueux, qui disparoît sous une quantité prodieuse de lumières, sans cependant rien perdre de la beauté de sa structure. Figurez-vous que tout ce que l'ordre Corinthien a d'ornemens, soit copié & caractérisé par ces mêmes lumières artistement appliquées & distribuées avec une ingénieuse symétrie. Tel étoit, Monsieur, le superbe & magnifique coup-d'œil que présentoit le grand Autel de l'Eglise des Jésuites, ainsi illuminé. Dispensez-moi de vous faire un détail exact de chaque chose; voici seulement ce que j'ai remarqué en gros. Et d'abord, à commencer par le bas de l'Autel, tout le contour, large au moins de quarante pieds, étoit semé d'un grand nombre de petits cierges, qui, éloignés les uns des autres de trois doigts & placés par étages, représentoient divers desseins des mieux entendus. Au bas de chaque colonne s'élevoit un ceintre doré, garni pareillement de plusieurs cierges.

Le milieu de chaque cintre étoit occupé par une Figure d'argent. Sur l'Autel paroissoient 24. Chandeliers d'argent, artistement rangés sur les gradins. Ils étoient chargés chacun d'un cierge de deux livres, & l'espace qu'ils laissoient entre eux, étoit rempli par des Figures d'argent, qui se répondoient parfaitement. Derrière le Dôme du Tabernacle, devant le Tableau du Maître Autel, on avoit placé celui du Saint, avec son Cadre doré, de la hauteur de cinq pieds. Un autre Cadre cintre garni de glace peinte en façon d'écaille, servoit comme de Portique au premier & annonçoit le

Saint par deux Anges soutenant une Couronne de fleurs.

Deux grandes Piramides de lumieres s'élevoient ensuite aux deux côtés & formoient par le haut , avec les lumieres de la Bordure cintrée , une espee d'Arc de Triomphe. Tout ce bel ordre & cette suite de lumieres du bas de l'Autel , faisoient aux yeux un effet admirable. Mais le haut & les côtés , qui étoient illuminés , comme je vous ai dit , selon l'ordie d'Architecture , fixoient encore bien davantage l'admiration des Spectateurs.

On remarquoit dans les deux Angles du premier ordre , deux grandes Piramides cintrées à six étages , chargées de 82. cierges chacune. Deux Fleurs de Lys de lumieres , de la hauteur de quatre pieds , parfaitement bien dessinées , étoient placées en perspective dans l'entre-deux des côtés. Un grand Nom-de-Jesus , formé par des Lampions , de la hauteur de huit pieds , occupant le milieu , sembloit dominer sur toute l'Illumination. Les Vases d'Architecture , au nombre de 17. aussi bien que les Globes de Marbre avoient , pour ainsi dire , changé de matiere , sans avoir changé de forme. Tout cela n'étoit plus que lumiere , sans aucune confusion cependant ; de sorte qu'on eût pû distinguer aisément une fleur d'avec une autre fleur. Enfin une superbe Couronne en Lampions , de la hauteur de huit pieds & deux brillantes Etoiles qui paroisoient s'échaper du haut de la voute , terminoient heureusement un si magnifique Spectacle. Je ne vous parle que de l'Autel , sans faire mention de deux grandes Tribunes qui forment entre elles un demi-péristile , & joignent dans leur long circuit , le Sanctuaire à la Nef , & qui étant illuminées , présentent aux yeux un double Amphithéâtre de lumieres , des plus beaux qu'on puisse imaginer. Je ne dis

dis rien des autres Illuminations du bas de l'Eglise , dont la description me meneroit trop loin. Je ne vous marquerai pas non plus le nombre des lumières ; jugez-en par celles dont l'Autel seul étoit illuminé ; on en a compté jusques à 3200. En un mot , Monsieur , je vous avouerai que je n'aurois jamais crû qu'on pût tenter en Province d'aussi belles choses & encore moins les executer avec un succès si brillant. Le Frere *Champy* , Jésuite , qui a conduit tout cet Ouvrage , a entièrement justifié par là l'idée qu'on avoit déjà de son industrie , & sur tout de son goût marqué, pour les Décorations. Je suis , Monsieur , &c.

O D E en l'honneur de Saint Jean-François
R E G I S.

D'Où part la lumière brillante
Qui frappe mes sens ébloüis !
Est-ce le Ciel qui me présente
L'heureux triomphe de Regis ?
Grand Dieu, quel éclat l'environne !
C'est ta bonté qui le couronne,
Et qui seule fait sa grandeur.
Souffre que d'un regard avide
Et prenant mon amour pour guide ,
J'aïlle contempler sa splendeur.



Ce spectacle est-il pour les hommes ,
Tant qu'ils languissent ici bas ?

I iiii

Non ,

206 MERCURE DE FRANCE

Non , infortunés que nous sommes ,
Nous l'achetons par le trépas ;
Avant que d'éclairer le Monde ,
Il faut que dans le sein de l'Onde
Le Soleil cache son flambeau ;
Pour voir le séjour adorable
Il faut que l'homme misérable
Passe par la nuit du tombeau.



Privés des célestes Spectacles ,
Cherchons Régis dans ses travaux ,
La Terre féconde en Miracles ,
Sçaura nous peindre son Héros ;
S'il regne au-dessus du Tonnerre ;
C'est qu'il mérita sur la Terre
L'éclat dont il est revêtu ;
Dieu qui couronne la victoire ,
Trace le Tableau de la gloire
Sur l'image de la vertu.



A peine sorti de l'enfance ,
Il chérit la Loi du Seigneur.
Les doux charmes de l'innocence
Font les délices de son cœur.
Mais que dis-je ? si jeune encore ,
Connoît-il le Dieu qu'il adore ?

Ah !

Ah ! cessons d'en être surpris ;
Quand c'est l'amour qui sert de maître ,
Il semble en commençant de naître ,
Que les grands cœurs ont tout appris.



Des bras d'une Famille en larmes
Déjà je le vois s'arracher ;
Les soupirs sont de foibles armes
Contre le Dieu qu'il va chercher ;
Les pleurs d'un amour légitime ,
Ne font qu'embellir la victime
Qu'il offre au Dieu maître des cœurs,
Telle une fleur qui vient d'éclorre ,
Emprunte des pleurs de l'Aurore
L'émail des plus belles couleurs.



A l'ombre de la solitude ,
Dans un repos laborieux ,
Vainqueur de lui-même il prélude
A des combats plus glorieux ;
Contre un monstre , assemblage énorme
D'impicités & de réforme
C'est peu d'être armé de la Foi ;
A l'hypocrite qu'il abhorre
Regis veut opposer encore
Tout l'héroïsme de la Loi.

608 MERCURE DE FRANCE

Mais bien-tôt l'Eglise éplorée
L'appelle vers ces Régions,
Où regne l'Erreur entourée
Des infernales légions ;
Rochers , Montagnes effroyables ,
Vos précipices redoutables
N'étonneront point ses regards ;
La Foi sur ses pas invincibles
Investira ces Monts terribles
Dont l'Erreur a fait ses remparts.



Déjà la Nature est vaincuë ,
Il a franchi ces Monts affreux ,
Qui semblent vouloir dans la nuë
Cacher leur sommet orgueilleux ;
L'impiété , l'hypocrisie ,
Le fanatisme l'hérésie ,
Voilà ce qui reste à dompter.
Il paroît ; sa vertu décide
Contre le Novateur perfide ,
Et Rome se fait écouter.



Quelle suite d'heureux trophées !
L'Eglise rentre dans ses droits ;
L'Erreur , la Discorde érouffées ,

Ne

Ne dictent plus d'Indignes Loix ;
Ainsi qu'après un sombre orage
L'Astre du jour sort du nuage
Armé de plus vives clartés ,
L'Eglise , après l'horreur du schisme ,
Sous le vainqueur du Calvinisme ,
Brille de nouvelles beautés.



Climats chéris , où sa tendresse
Versa tous les dons de l'amour ,
Joignez vos Concerts d'allegresse
Aux chants de la céleste Cour ;
Echapés à tant de tempêtes ,
Signalez-vous par mille Fêtes
Dignes d'un tel Libérateur ;
Tout vous intéresse à sa gloire ;
Le souvenir de sa victoire
Est celui de votre bonheur.



C'est la France qui t'a vû naître ,
Son Soleil éclaira tes jours ,
Regis , près du souverain Maître
Elle se promet ton secours ;
Comme on voit le Laurier fidèle
Etendre son ombre immortelle
Sur la Terre qui l'a porté ,

Guidé par la reconnoissance ,
C'est à toi de couvrir la France .
Sous les ailes de ta bonté.

H. DE BULONDE , D. L. C. D. J.



MORTS, MARIAGE, &c.

LE nommé Antoine *Aigueberes*, est mort dans la Paroisse de Fronton, en Languedoc, âgé de 100. ans accomplis.

Le 16. Fevrier, Jean *Vivant*, natif de Paris, Evêque de Paros dans l'Archipel, *in partibus Infidelium*, Suffragant de l'Evêché de Strasbourg, sacré le 8. Octobre 1730. Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison et Société de Sorbonne, du 14. Mai 1686. mourut à Strasbourg, dans la 79. année de son âge, étant né au mois d'Avril 1660. Il avoit été successivement Promoteur des Causes de la Cour Archevêque de Paris, reçu Chanoine de l'Eglise de Paris, le 4. Juin 1698. et Curé - Chefclier de l'Eglise Collégiale et Paroissiale de S. Merri à Paris le 7. Octobre 1710. Il résigna cette Cure en 1717. à Louis Mettra, son neveu. Après la mort du Pape Clement XI. il accompagna à Rome le Cardinal de Rohan, et fut son Conclaviste au Conclave dans lequel fut élu Innocent XIII. Pendant son séjour à Rome, Jean-Paul Bignon lui ayant résigné le Doyenné de l'Eglise Royale et Collégiale de S. Germain l'Auxerrois, il en prit possession par Procureur le 21. Juillet 1721. Il fut fait Official de Paris au mois de Novembre 1728. et ayant été désigné Suffragant de Strasbourg au mois de Juillet

1729.

1719. il résigna alors son Doyenné , et son Canoniat de S. Germain l'Auxerrois. Il étoit frere aîné de François Vivant , Chantre de l'Eglise de Paris, qui est âgé de 76. ans.

Le même jour, *Gaspard de Fogasses de la Bastie*, Prêtre du Diocèse d'Avignon , Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 13. Mai 1702, Chanoine Honoraire depuis 1717. & Grand Archidiacre de l'Eglise Cathédrale de Chartres, depuis 1709, Abbé Commandataire de l'Abbaye de N. D. d'Ardenne, près de Caën, Ordre de Prém. Dioc. de Bayeux, depuis le 5. Avril 1709. Vicaire General de l'Evêque de Chartres, et Député de la Chambre du Clergé du Diocèse de Chartres, mourut dans cette Ville, âgé d'environ 65. ans. Il étoit frere puîné de Pierre de Fogasses, Seigneur, Marquis de la Bastie dans le Comtat Venaissin, ci-devant Envoyé Extraordinaire du Roy à Florence, qui a épousé Anne-Thérèse de Brancas, sœur de l'Archevêque d'Aix, et de l'Evêque de Lisieux, de laquelle il a entr'autres enfans, Louis-Henri de Fogasses de la Bastie, Prêtre, Chanoine, et Haut-Doyen de l'Eglise Cathédrale de Lisieux, Vicaire General de l'Evêque de Lisieux, son oncle, et ci-devant Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Chartres; et Jean-Joseph de Fogasses d'Entrechaux de la Bastie, Prêtre, Chanoine, et Archidiacre de Princerais dans l'Eglise de Chartres, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Josaphat, O. S. B. D. de Chartres, et Vicaire General de l'Evêque de Chartres.

Le 25. D. Angelique-Marie Damaris Eleonore *Turpin de Crissé*, Epouse d'Armand - Gabriel de Cruix, Marquis de Montaignu, Vieille - Vigne, Grand-Lieu, &c. autrefois Colonel d'un Régiment d'Infanterie, avec lequel elle avoit été mariée le 17. Août 1709. mourut à Paris; âgée d'environ

50. ans, laissant pour fille unique Eleonore-Gabrielle-Louïse-Françoise de Crux, mariée le 10. Fevrier 1733. avec Jean-Victor de Rochechouart, Marquis de Blainville, appelé le Comte de Mortemart, fait Colonel du Régiment de Dauphiné le 20. Février 1734. La Marquise de Crux étoit fille unique de feu Philippe-Charles Turpin, Comte de Crissé, & de Vihers, Baron de S. Maxire. et d'Eleonore de Mesgrigny, Marquise de Bonnavet, Comtesse de Belin, Dame de la Châtellenie de Cheneché, sa veuve, laquelle s'étoit remariée au mois de Juin 1701. avec Jean-Ferdinand, Comte de Pottiers, et de Wagnée, Seigneur de Gouaix, et de la Franche-Comté en Thiange, Gentilhomme Liégeois, Colonel d'un Regiment de Dragons au Service de France, duquel elle a eu Eleonore-Henriette de Pottiers, mariée au mois de Mai 1723. avec Bleickard, Comte de Helmstat, son cousin, Baron du S. Empire, ci-devant Maître de Camp d'un Régiment de Cavalerie au Service de France.

Le 28. Dame Marie-Marguerite-Radegonde de Mesgrigny, Dame de Vivonne, en Poitou, et en partie du Vidamé de Meaux, et Seigneurie de Trillebardon, Epouse de Benjamin-Louis-Marie Frotier, Comte de la Côte-Messeliere, Cornette de la Compagnie des Cheval-Legers de la Garde ordinaire du Roy, et Brigadier de ses Camps, et Armées, avec lequel elle avoit été mariée le 25. Novembre 1721. mourut à Paris, âgée de 41. ans 9. jours, étant née au Château de Cerigny, Paroisse de S. Georges de Vivonne, Diocèse de Poitiers, le 19. Fevrier 1698. Elle a laissé des enfans. Elle étoit seconde fille, et héritiere en partie de François-Romain-Luc de Mesgrigny, Comte de Belin, Marquis de Bonnavet, Comte de Brin, Baron de Grissé, et du Boucher, Seigneurs de la Châtellenie

tesse de Cheneché, et des Seigneuries de Vivonne, de Cersigny, Vidame de Meaux et de Trillebardou, &c. mort en 1712. et de Dame Marguerite-Radegonde Bessay de Lerignem, sa seconde femme. La Comtesse de la Côte, qui vient de mourir, étoit cousine germaine de la Marquise de Crux-Montaigu, dont la mort vient d'être rapportée.

Le 4. Mars D. Marie *Guyon*, femme de Christophe Pajot, Grand Audiencier de France Honoraire, mourut à S. Germain en Laye, âgée de 80. ans. Elle laisse deux fils; l'aîné est Christophe-Joseph Pajot, Maître Honoraire en la Chambre des Comptes de Paris, qui a épousé le 2. Août 1718. la fille unique de feu Claude Louvet, Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, de laquelle il a un fils et une fille, mariée le 13. Août 1737. avec . . . Hallée de Dairval, reçu Conseiller au Grand Conseil le 2. Mai 1736. Le puîné qui est Pierre Pajot de Nozeau, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel, et Intendant de la Generalité de Montauban, a été marié le 5. Août 1727. avec Genevieve-Françoise Versoris, fille unique de feu Charles Versoris, Seigneur et Patron d'Agy en Normandie, et de Beauvoir en Dunois, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, et de Genevieve Bourgoïn de la Grange-Bâtelière.

Le 6. Louis-Henry *Brinon de Caligny*, Ecuyer, l'un des Syndics de la Compagnie des Indes, mourut âgé d'environ 56. ans. Il étoit fils de Louis Brinon, mort Conseiller de la Grand-Chambre du Parlement de Rouën, et de Françoise Ju bert du Thil, morte le 17. Fevrier 1705. Cette famille de Brinon est originaire de Paris, et celui qui vient de mourir étoit d'une branche établie à Rouën sur la fin du xvi. siècle.

Le

614 MERCURE DE FRANCE

Le 7. Dame Marie-Françoise *la Vayer*, Epouse de Jacques-François Moteau, Seigneur d'Avrolles; et de Bonneparre, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, avec lequel elle avoit été mariée le 28. Février 1736. comme on l'a raporté dans le Mercure du même mois, p. 395. où l'on a marqué de qui elle étoit fille, mourut à Paris, de la petite verole, dont elle fut attaquée quelques jours après être accouchée d'un fils.

Le 8. Dlle Elizabeth-Magdeleine *Joffier de la Jonchere*, fille, mourut âgée de 58. ans, étant née le 22. Mars 1681. Elle étoit fille de feu Louis Joffier, Seigneur de la Jonchere, Trésorier Général de l'Extraordinaire des Guerres, & de défunte D. Magdeleine Colbert de Turgis, morte le 3. Octobre 1714. étant veuve en secondes noces de Louis Bautru, Seigneur de Foucherolles, apellé le Marquis de Nogent, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & Gouverneur de Sommieres. La Dlle de la Jonchere laisse pour heritier Christophe-Henri Joffier de la Jonchere, son frère, Eicenté en Théologie.

Le même jour, D. Magdeleine du *Mouceau de Nollent*, Dame d'Olinville, Epouse d'Augustin-Vincent Hennequin, Marquis d'Ecquevilly, de Fresne, & de Bouasse, Brigadier des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Capitaine General de la Vennerie, des Toiles de Chasse, Tentes & Pavillons de S. M. pour l'Equipage du Sanglier, avec lequel elle avoit été mariée le 24. Avril 1714. mourut à Paris d'une Apoplexie & Paralysie, dont elle avoit été attaquée le 4. précédent, âgée de 46. ans. Elle laisse des enfans. Elle étoit fille & seule héritière de feu Charles du Mouceau de Nollent, Seigneur d'Olinville & d'Esgly, qui

qui avoit été Intendant de Police, Finances, & Vires des Armées du Roy, & de feuë Marie-Charlotte Camus des Touches, morte le 3. Fevrier 1698. à l'âge de 26. ans.

Le 9. D. Marie Foy, veuve depuis le mois d'Avril 1732. de René Choppin, Seigneur d'Arnouville, de Gouzangré, Chaston, &c. ci-devant Lieutenant Criminel du Châtelet de Paris, qu'elle avoit épousé au mois de Janvier 1684. mourut à Paris septuagenaire, laissant pour enfans René Choppin, Seigneur d'Arnouville, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, & marié avec Claire Morel, fille aînée de feu Pierre Benoît Morel, President de la Cour des Aydes de Paris; Etienne-Alexandre Choppin, Seigneur de Gouzangré, Premier President de la Cour des Monnoyes, veuf de Marie-Corneille Parat; & une fille, épouse de Charles-Pierre Nau, Conseiller de la Grand-Chambre du Parlement de Paris. La défunte étoit fille de Charles Foy, Sieur de Senantes, Conseiller au Siège Présidial, & second President de l'Election de la Ville de Beauvais.

Le 12. Cristophe Dalmas, Ecuyer, Seigneur de Boissy-le Châtel, Forfery, Puisieux, Bourneville, &c. ci-devant Sous-Lieutenant au Régiment des Gardes Françoises, mourut à Paris, âgé de 75. ans. Il étoit fils aîné de feu Cristophe Dalmas, Seigneur de Boissy, Forfery, Bourneville, &c. Conseiller-Secretaire du Roy & des Finances, & Trésorier General des Ecuries de S. M. mort le 30. Janvier 1703. & de Marie Berthelot, morte le 13. Mars 1725. âgée de 88. ans.

Le 18. D. Magdeleine-Françoise de Gontaut de Biron, veuve de Jean-Louis d'Usson, Marquis de Bonnac, Seigneur de Donnezan, Conseiller d'Etat d'Epee ordinaire, Maréchal des Camps & Armées du

du Roy , Lieutenant Général pour S. M. au Gouvernement du Pays de Foix , Gouverneur du Mas d'Azil , & des Châteaux d'Usson & de Kerigu , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis & de l'Ordre de S. André de Russie , ci-devant Ambassadeur pour le Roy à Constantinople & en Suisse , avec lequel elle avoit été mariée le 23. Decembre 1715. & dont la mort est rapportée dans le Mercure du mois de Septembre dernier , p. 2086. mourut à Paris , dans la 4^e année de son âge. Elle étoit l'aînée des filles d'Armand-Charles de Gontaut , Duc de Biron , Pair , & Maréchal de France , Chevalier des Ordres du Roy , Gouverneur de Landau , & de Marie-Antonine de Bautru de Nogent.

Le 19. D. Catherine - Angelique Chamillart , Epouse de Thomas Dreux , Marquis de Brezé , Baron de Berrie , Seigneur de Someloir , le Doismont , Silly-la-Varenne , & Just , S. Hippote , Grand-Maître des Cérémonies de France , Lieutenant Général des Armées du Roy Gouverneur des Ville , Château , & Bailliage de Loudun ; & des Isles de Ste Marguerite , & de S. Honorat de Lereins , avec lequel elle avoit été mariée le 4. Juin 1698 mourut à Paris , âgée d'environ 56. ans , laissant pour enfans Michel Dreux , Marquis de Brezé , Grand Maître des Ceremoies de France en survivance , & Maréchal de Camp des Armées du Roy du 24. Fevrier 1715. Joachim Dreux , Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , Colonel du Regiment de Guyenne , depuis le 15. Avril 1738. & Catherine - Françoisse Dreux , veuve de Jean-Baptiste Pouffart , Marquis du Vigean , Capitaine de Cavalerie dans le Regiment Dauphin-Etranger , mort à 21. ans le 23. Novembre de l'année dernière. Elizabeth-Angelique Dreux sa fille aînée ;
qui

qui avoit été mariée au mois d'Octobre 1723. avec Bertrand Cesar du Guesclin , Seigneur de la Robe-rie, de Cranhac , de Montmartin , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , Mestre de Camp de Cavalerie , & Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orleans, mourut en couches le 19. Octobre 1724. âgée de 22 ans 23 jours. La Marquise de Dreux étoit fille aînée de Michel Chamillart , Ministre d'Etat , Commandeur & Grand Trésorier des Ordres du Roy , ci-devant Controlleur Général des Finances , & Secrétaire d'Etat , ayant le Département de la Guerre , & d'Elizabeth - Thérèse le Rebours.

D. Marie de Bethune , Veuve de François de Rouville , Marquis de Meus , &c. Gouverneur d'Ardres , & de la Comté de Guines , mourut à Paris le 20 dans un âge fort avancé. Cette Dame étoit Fille d'Hypolite de Bethune , Comte de Selles , Marquis de Chabris , Chevalier des Ordres du Roy , Chevalier d'Honneur de la Reine , Epouse de Louis XIV. Conseiller d'Etat d'Epée , &c. mort en 1665. après avoir donné au Roy sa rare Bibliothèque de Manuscrits ; & de D. Anne-Marie de Beauvilliers de S. Aignan , Dame d'Atour de la Reine.

Le 25. Albin Brillon de Joiry , Parisien , Prêtre , Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , de la Maison Royale de Navarre , du 10 May 1724. & Curé de la Paroisse de S. Roch , mourut d'une fluxion de poitrine , en quatre ou cinq jours de maladie , dans la 49. année de son âge , après avoir gouverné cette Cure pendant un an & douze jours , en ayant pris possession le 13. Mars de l'année dernière. Il étoit auparavant Curé-Chefcier de Sainte Oportune depuis le mois de May 1729.

Le même jour , D. Elizabeth Ferrand , veuve en secondes

secondes nœces depuis le 10 Avril 1729. de Jean de Montboissier-Beaufort, Comte de Canillac, Seigneur du Breuil, & de Montpentier, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général de ses Armées, Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde à Cheval de S. Majesté, Gouverneur, & Grand Bailli des Ville & Citadelle d'Amiens, & de Corbie, avec lequel elle avoit été mariée le 5 Février 1697. mourut à Paris, sans postérité, âgée de 86 ans. Elle avoit été mariée en premières nœces, au mois de Février 1673. avec Pierre Girardin, Seigneur de Vaudreuil, Conseiller au Parlement de Paris, puis Lieutenant Civil au Châtelet, & enfin Ambassadeur du Roy à Constantinople, où il mourut le 15 Janvier 1689. La défunte étoit fille d'Antoine Ferrand, Seigneur de Villemillau, Lieutenant Particulier, Assesseur Civil & Criminel au Châtelet de Paris, mort âgé de 86 ans, le 5 Avril 1689, & d'Elizabeth le Gaultre, morte le 31 Mars 1684. Elle a fait par son Testament & Codicile, ses Légataires universels chacun pour moitié, René-Antoine le Feuvre, Seigneur de la Faluere, Conseiller Honoraire, & ci-devant Président du Parlement de Bretagne, son neveu, fils de feuë Françoise Ferrand, sa sœur, & D. Marie-Françoise-Geneviève Ferrand, sa nièce, épouse de Denis-Michel de Montboissier-Beaufort-Canillac, Marquis du Pont-du-Château, ci-devant second Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires du Roy, l'un & l'autre, à la charge de Substitution en faveur des enfans du Sr de la Faluere; son neveu.

Le 26, Jean-François *Dinan de Coniac*, Seigneur de Toulmin, Conseiller de la Grand^e Chambre du Parlement de Rennes, en Bretagne, où il avoit été reçu le 7 Janvier 1708; mourut à Paris, âgé d'environ 56 ans.

Daniel-François de Gelas , de Voisins , d'Ambres ,
 Vicomte de *Laurec*, Lieutenant Général des Armées
 du Roy , & de la Province de Guyenne , Inspecteur
 Général de son Infanterie , épousa la nuit du 3 au 4
 du mois passé , *Marie-Louise de Rohan-Chabot* ,
 fille de feu Louis Bretagne Alain de Rohan-Chabot ,
 Duc de Rohan , Pair de France , Prince de Leon ,
 & de Dame Françoise de Roquelaure.

La nouvelle de ce Mariage a causé à Genève une
 joye générale , & a occasionné , à ce qu'on a
 appris , des Réjouissances publiques , tant de la part
 des Magistrats , que des Bourgeois . & de tout le
 Peuple , qui a célébré cet Evenement par de somp-
 tueux Repas , & autres Divertissemens, dans tous les
 Quartiers de la Ville. On y a exposé les Armes des
 nouveaux Epoux , ornées d'attributs convenables au
 sujet , & chacun a fait connoître combien est
 grande l'obligation qu'on a à ce Seigneur , d'avoir
 rendu le calme à cette Ville , où les Manufactu-
 res & le Commerce vont de mieux en mieux , n'é-
 tant plus question d'aucuns griefs , tout étant dans
 la plus parfaite pacification.



ARREST NOTABLE, &c.

A R R E S T du Conseil d'Etat du Roy , du pre-
 mier Mars 1739. sur la Requête présentée à Sa
 Majesté, par le sieur de Thuret, Directeur de l'Aca-
 démie Royale de Musique ; il est ordonné que dans
 le dernier jour du mois de Juin de la présente an-
 née 1739. tous ceux qui se prétendent Créanciers
 de l'Académie Royale de Musique , seront tenus de
 représenter pardevant M. de Farcy , Conseiller au
 Châtelet de Paris , & Commissaire à cet effet, nom-
 mé

mé par S. M. tous leurs Titres, pour être par lui vifés & examinés, & être ensuite par S. M. pourvû au paiement de ce qui sera jugé à re légitimement dû, lequel paiement sera fait par le sieur Thuret, pourvû du Privilege de ladite Académie; ordonnant en outre Sa Majesté; qu'en vertu dudit Arrêt, & sans qu'il soit besoin d'autre, ceux desdits Créanciers qui négligeront de s'y conformer, en représentant leurs Titres, pendant ledit délai, seront & demeureront déchus de leurs Créances; & ladite Académie déchargée d'iceles. Et que ledit Arrêt sera imprimé, lu publié & affiché dans tous les Lieux & Carrefours accoûtumés de la Ville & Fauxbourgs de Paris, & par tout où besoin sera, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance.

A P P R O B A T I O N.

J' Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France* du mois de Mars, & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Avril 1739.

: H A R D I O N.

T A B L E.

P I E C E S F U G I T I V E S, &c. Le mois d'A-	
vril, <i>Ode</i> ,	409
Lettre sur les différentes manieres de montrer à un	
Enfant la Traduction d'un Auteur Latin,	412
Stances sur la Noblesse,	417
Réponse au sujet des Chançons du Roy de Na-	
varre,	429
Fable de M	438
Remarques sur la Boucherie de l'Aport de Paris,	439
Vers à M. de Voltaire,	457

Conjectures sur le Pere & la Mere de Tarquin ,	458
Bouts Rimés ,	463
Reflexions ,	464
Le Soupçon mal fondé , <i>Vers</i> ,	466
Lettre de M. le Beuf , sur un Poëte fort peu connu ,	467
Rondeau contre les Taverniers , &c.	470
Proverbe des Taverniers , &c.	471
Le Moineau & la Fauvette , <i>Fable</i> ,	476
Lettre sur le Lieu de la sépulture du Cœur de Philippe le Bel ,	479
Projet Frivole , <i>Vers</i> ,	486
Réponse de M. le Duc de Sully , à un Mémoire Historique & Généalogique qui lui a été envoyé &c.	487
Ode d'Horace , <i>Imitation</i> ,	498
Question de Droit ,	500
Les Oiseaux , <i>Eglogue</i> ,	505
Enigme , Logogryphes ,	509
NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX-ARTS , &c.	511
Traité des Marques Nationales , &c.	514
Médus , Tragédie nouvelle ,	520
Maximes sur le Ministère de la Chaire , &c.	528
Histoire des Favoris , &c.	530
L'Architecture Hydraulique , &c.	531
Sujets à traiter ,	534
Académie Royale des Sciences , Elections , &c.	535
Vers sur l'Estampe Allégorique de Diogne , &c.	536
Estampes Nouvelles ,	537
Vüe de la Ville de Bordeaux à la plume ,	538
Inscription pour mettre au bas d'une Estampe du Crucifiment de S. Pierre , &c.	539
Bas-reliefs sculptés en bois , &c.	<i>ibid.</i>
Air noté ,	544
Spectacles. Comédie du Somnambule ,	545
Clôture du Théâtre François & Compliment , &c.	551
	Le

Le Rival Favorable, Comédie nouvelle, <i>Extrait</i> ,	563
L'Opera Comique, &c.	567
Nouvelles Etrangères, de Turquie & Afrique,	568
Danemark, Allemagne & Italie,	571
Naples, Île de Corse,	574
Régimens qui doivent servir en Corse,	575
Espagne, Grande-Bretagne, &c.	576
Morts des Pays Etrangers,	579
France, Nouvelles de la Cour, de Paris. L'Ordre de la Toison d'Or, &c.	581
Régimens donnés,	<i>ibid.</i>
La Dlle Camasse, célèbre Danseuse,	588
Histoire de Pandore en Perspective,	590
Réjouissances à Grenoble; au sujet du Cardinal de Tencin,	591
Madrigal sur le même sujet, &c.	595
Portrait,	596
Discours de M. le Duc de Villars,	597
Vengeance pour plusieurs Personnes Chançonées,	599
Discours de M. le Duc de Richelieu,	600
Accident arrivé à Gignac,	602
Canonisation de S. J. F. Régis,	602
Ode en son honneur,	605
Morts & Mariage,	610
Arrêt Notable,	619

Errata de Février.

P Age 317. ligne 10. Traduction, *lisez* Edition.
Page 399. ligne 12. *se*, *lisez* *ce*.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 480. ligne 17. d'Adon, lisez d'Avon.
P. 483. l. 26. ces deux sens, ajoutez, cités.

La Chanson notée doit regarder la page 544

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉE AU ROT.
AVRIL. 1739.



A PARIS;

GUILLAUME CAVELIER;
rué S. Jacques.
Chés } La Veuve PISSOT, Quai de Conty ;
à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



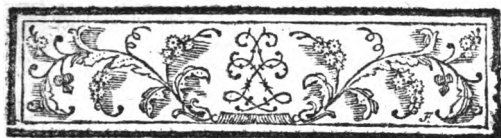
A V I S.

L'A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S ,



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

A V R I L. 1739.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

L'OR, ET LA VERTU.

Fable Allégorique.



U fonds d'un Cabinet , réduit , où
l'opulence

N'effusquoit qu'à regret la simple
Propreté,

Azile du Sçavoir , Temple de l'Inno-
cence ,

Que la Pitié discrete ouvroit à l'Indigence ;

Chés un Financier respecté ;

A ij (Car

622 MERCURE DE FRANCE

(Car on peut en trouver en France ,
Qui joignent aux talens l'exacte probité ,)
Enfin , chés un Mortel , ami de l'Équité ,
Dont j'offre ici la ressemblance ,
Et qui va s'y croire flaté.
L'Or , ce métal funeste & partout souhaité ,
Avec l'humble Vertu vivoit d'intelligence.
Le Fait est surprenant , mais plein de vérité ;
Voici comme on me l'a conté.

Surpris de s'y trouver ensemble ,
Plus encor de s'y voir amis ,
Ils se félicitoient d'être en même Logis...
Puisque le Destin nous rassemble ,
Dit l'Or à la Vertu , soyons long-temps unis :
Mais tire-moi du moins de ma surprise extrême ,
Qu'as-tu pû devenir en t'éloignant de moi ?
Je me suffisois à moi-même ,
Dit la Vertu , j'étois mon Souverain , ma Loi ,
Et faisois mon bonheur suprême ,
D'être digne de tout, sans briguer nul emploi :
Mais toi , qui des Mortels fixes tous les caprices ,
Toi , le volage objet de leurs vains sacrifices ,
Répons ; sans moi que faisois-tu ?

Plongé dans de molles délices ,
Par mille passions tour à tour combattu ,

So

Sous ton masque , aimable Vertu ,
Je faisois triompher les Vices ,
Qui me tenoient moi-même , en Esclave , abbatu
J'étois vain , inconstant , bizarre ,
Reptile avec les Grands , Aigle avec les Petits ,
Prodigue sans objet , & sans profit avare ,
Pour tous les malheureux inflexible & barbare ,
Humain seulement à haut prix :
J'humiliois les Arts , détestois la science ;
Jamais la moindre récompense
N'anima par mes mains les talens d'un Auteur ;
Je me faisois un faux honneur
D'étaler en Public l'orgueilleuse ignorance ,
Et l'Ironie , & la Licence ,
Compagnes de ma folle erreur.
De bien toujours insatiable ,
Bravant des remords superflus ,
J'étois noté partout par de lâches refus ,
Sans cesser d'être misérable ,
Par la soif d'avoir encor plus.
Mais depuis que le Ciel pour moi plus favorable ,
A tes charmes puissans , Vertu , daigna m'unir ,
Par un retour inévitable ,
De mon aveuglement coupable
J'ai perdu l'affreux souvenir ;
Je jouis du présent , je crains peu l'avenir ;
Et vois dans un calme agreable

Mes jours commencer & finir :

L'Honneur a passé dans mon ame ;

La Vérité dans mon esprit ;

Et de son flambeau qui me luit ,

Rien ne peut obscurcir la flâme.

Je n'ai d'autres desirs , je ne forme de vœux ;

Que ceux qu'en mon cœur tu fais naître ,

Oui , je te dois un second être ,

Et je sens que sans toi je ne puis être heureux.

Pour moi , dit la Vertu , dans mon humble chaudière ,

Sans excès de travail , & sans oisiveté ,

Je voyois chaque jour renaître la lumière.

Avec la paix & la gayté ;

Quand le jour étoit prêt à finir sa carrière ,

Le Sommeil sans effort inondoit ma paupière.

De pavots distillés par la frugalité :

Rien ne portoit obstacle à ma tranquillité ,

Et j'aimois à jouir de la Nature entière.

Dans le sein de la liberté.

C'est-là , que m'appliquant sans cesse

A cultiver des biens réels ,

J'offrois dans le silence à l'auguste Sagesse

Son Amour , seul encens digne de ses Autels.

C'est-là , que de mon être étudiant l'Emblème ,

J'y trouvois tantôt le néant ,

Tan-

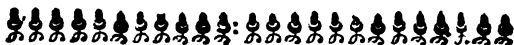
Tantôt une grandeur extrême ,
 Mélange indécis , surprenant ,
 Qui se dérobe à tout système ,
 Mais dont l'effet sensible à l'esprit pénétrant ,
 En m'élevant jusqu'à Dieu même ,
 De sa divine Loi m'étoit un sûr garant .
 Ainsi couloient mes jours , lorsque de ma retraite
 *Tu vins en pompe m'enlever ;
 Je suis toujours la même , & ma beauté secrète ,
 Au fonds , n'en est pas plus parfaite ,
 Mais tes efforts pour l'élever ,
 Semblent la rendre plus complète ,
 Oui , par toi dans les cœurs j'ai l'art de me graver ;
 Tu répands sur mes traits des couleurs si frappantes ,
 Tu rends mes actions si nobles , si touchantes ,
 Qu'aux plus fiers des Mortels tu les fais respecter ;
 Et qui ne peut les imiter ,
 Du moins cherche à les contrefaire :
 Avec toi je parois moins sombre , moins austère ,
 On n'ose plus me rebuter ;
 J'ai même acquis le don de plaire ;
 Don qu'on ne peut assés vanter :
 Aux petits dans leurs maux tu me rends secourable ,
 Aux Grands , par ton apui , je suis recommandable ,
 Par toi , je me dévoile à l'Univers surpris ,
 Par toi la vertu regne , & reçoit tout son prix .

L'Or parut satisfait de ce portrait fidele ,
 C'est trop , belle Vertu , récompenser mon zele ;
 Dit-il , pour resserer notre utile lien ,
 Concluons de cet Entretien ,
 Qu'avec moi tu parois plus belle ,
 Et que sans toi je ne suis rien.

Par M. de S. Rom.... de Montpellier.

Quelques Amis à qui nous avons communiqué cet ingénieux Ouvrage avant l'Impression , auroient désiré que pour rendre à la Vertu un hommage encore plus éclatant , il eût été possible ou permis à l'Auteur , de rendre public le nom du respectable Financier , dont il donne dans son Exorde un portrait si accompli , si bien frapé , & si digne d'exciter l'émulation de ceux qui sont dans le même cas. Au reste, la morale qu'on doit tirer de cette Fable , leur a paru de même qu'à nous , vive , naturelle , & aussi utile qu'aucune qu'on puisse trouver dans les Ouvrages de ce genre les plus étendus ; nous souhaitons que tous ceux qui liront ce Journal , en puissent porter le même jugement.

LET-



*LETTRE de M. Cocquard , Avocat au
Parlement de Dijon ; au sujet
de la Croix , &c.*

EN me promenant hier , Monsieur , hors de la Ville , dans un Lieu où l'on a planté une Croix , je m'associai à deux Hommes de Lettres , avec qui , à l'occasion de ce Signe respectable , j'eus une conversation , dont le récit ne vous déplaira peut-être pas. •

L'Entretien s'ouvrit sur l'ancienne coutume de mettre dans les grands chemins une Croix , qui servoit même autrefois d'azile comme les Eglises (1). Là-dessus , en ma qualité d'Avocat , je citai trois Nouvelles (2) de Justinien , qui défendoient de placer des Croix autre part , que dans les Endroits qui inspirent de la vénération , ou dans des Maisons Religieuses , & de les porter ou de les employer , sinon dans les Processions solennelles , ou pour la consécration de quelques Lieux.

Une Personne de la Compagnie alla plus loin , & nous allegua un Passage de *Petrus Crinitus* ,

(1) Voyez le 29. & le 30. Canon du Concile de Clermont en 1095.

(2) Voyez les Nouvelles 5. c. 1. 67. c. 1. 123. c. 32.

où cet Auteur assure que les Empereurs Valens & Théodose défendirent indistinctement, sous une très-grande peine, de faire des Croix, ou de peindre & de graver ce Signe sur des Pierres ou sur d'autres matières.

Il ne me fut pas mal-aisé, M. de réfuter ce Passage, qui paroît d'abord peu favorable aux Catholiques. Je répondis donc premièrement en général, qu'il falloit se défier de *Crinitus*, ou plutôt de P. *Riccio*, (car c'étoit-là son véritable nom, suivant Paul Jove) soit parce que les Ouvrages de ce Florentin, qui n'a vécu que 40. ans, sont assés médiocres, soit parce que ses mœurs n'étoient pas fort bonnes, puisqu'il corrompoit les jeunes Gens confiés à sa conduite. J'ajoutai que *Crinitus* s'étoit d'abord trompé, en citant une Epître des Empereurs Valens & Théodose : il devoit dire une Constitution de Théodose & de Valentinien. Je fis voir enfin que *Crinitus* avoit étrangement tronqué la Loi dont il s'agit, pour en altérer tout-à-fait le sens.

En effet, voici comment parle *Crinitus* :

(1) *Valens & Theodosius Augusti Imper. Præfecto Prætorio ad hunc modum scripserunt : Cum sit nobis cura diligens in rebus omnibus Superni Numinis Religionem tueri, Signum Salvatoris Christi nemini quidem concedimus.*

(1) *De honestâ Disciplinâ, lib. 9. cap. 9.*

calorib in

coloribus , lapide aliâve materiâ fingere , insculpere aut pingere. Sed quodcumque reperitur tolli jubemus , gravissimâ pœnâ eos mulctando , qui contrarium Decretis nostris & imperio quicquam tentaverint.

Voici au contraire les propres termes de la Loi de Théodose & de Valentinien ; c'est la Loi unique du Titre *Nemini licere Signum Salvatoris* , &c. au Code de Justinien. *Cum sit nobis cura diligens per omnia Superni Numinis Religionem tueri : Signum Salvatoris Christi nemini licere vel in solo , vel in silice , vel in marmoribus HUMI POSITIS , insculpere vel pingere ; sed quocumque reperitur tolli , gravissimâ pœnâ mulctando eum qui contrarium Statutis nostris tentaverit , specialiter imperamus.*

Ne voit-on pas à présent que les Empereurs Théodose & Valentinien ne défendirent les Peintures ou les Gravûres du Signe de la Croix, que sur les tables où l'on pouvoit marcher, *humi positis* ? C'est la suppression de ces deux mots par *Crinitus*, qui change absolument le sens: alteration que Durantî (1) attribue ou à l'Imprimeur, ou à quelque Editeur Iconoclaste ; mais qui, selon moi, n'est imputable qu'à *Crinitus* lui-même, puisque son Chapitre entier roule sur une destruction totale des Images. Mornac, excellent Inter-

(1) *De Ritibus Ecclesiæ*, lib. 1. cap. 6. n. 9.

prete du Droit Romain , l'avoit pensé de même ; il reprend aigrement *Crinitus* , & sur ce que ce dernier , pour garant de sa fausse citation , avoit osé renvoyer à une Collection faite , dit-il , par le Commandement exprès de l'Empereur Justinien : *In quo si quis forte Autorem desiderat , is Imperatorum Decreta & Edicta legat quæ à viris doctissimis Triboniano , Basilide , Theophilo , Dioscoroque , & cæteris per satyram collecta sunt , imperante hoc maxime Augusto Justiniano* ; Mornac prouve (1) que l'adverbe *humi* qui a donné lieu à la Constitution de Justinien , & qui est inséré en la Rubrique & au Texte , se trouve dans tous les Exemplaires , quoiqu'en ait pû dire l'impertinent & le sot Grammairien *Crinitus* : *Adverbium autem humi in Rubricâ & in Textu , ut dedit causam Constitutioni Imperatoria , ita & in omnibus exemplaribus habetur , quidquid ineptus Grammaticus Crinitus (2) scripserit.*

Ce fut par respect pour le Signe de la Croix , & par une attention singulière pour notre Religion , que Theodose & Valenti-

(1) *Ad leg. unic. C. Nemini licere Signum Salvatoris , &c.*

(2) Dans l'Édition de Mornac (Paris 1722.) on lit *Crinicus* , c'est une faute , il doit y avoir *Crinitus* , comme dans les précédentes Editions que j'ai vuës.

nien , & Justinien après eux , firent publier la Loi que j'ai citée , *Cum sit nobis cura diligens per omnia Superni Numinis Religionem tueri* ; persuadés qu'on ne pouvoit , sans commettre une irrévérence condamnable , marcher sur le Signe de la Croix de J. C. *Ideò prohibet ne humi ponatur , vel in aliquâ materiâ humi positâ sculpatur aut depingat* , *ne pedibus conculcet* , dit la Glose marginale , suivie par tous les autres Interpretes.

Aussi l'Empereur Justin , si l'on en croit Gregoire de Tours , (1) ayant aperçu sous ses pieds , en se promenant dans son Palais , une Table de marbre où la Croix étoit représentée : *Eh quoi ! Seigneur , s'écria-t'il , nous qui armons notre front du Signe de votre Croix ; nous en foulons aux pieds l'Image !* A ces mots , il ordonne qu'on enleve cette Table ; mais , ô spectacle surprenant ! Une autre Table avec le même Signe se trouve au même endroit. L'Empereur l'a fait aussi emporter. Une troisième Table toute pareille succède à celle-là , on l'ôte encore ; & l'on découvrit un Trésor considerable , que Justin fit distribuer aux Pauvres.

Polydore Virgile (2) n'a-t-il pas eu raison , après cela , de se plaindre de la contravention qu'on a faite à la Loi de Theodose & de

(1) *Histor. L. 5. cap. 19.*

(2) *De rerum inventione , lib. 5. cap. 6.*

Valentinien, en gravant depuis sur des Tombes , où l'on marche tous les jours , la figure de la Croix , ou quelque'autres Images des Saints , tandis qu'à Rome , les Payens eux-mêmes , ainsi que l'atteste *Festus* , n'avoient pas la liberté de cracher dans un certain Lieu , où leurs Pontifes , pendant que les Gaulois assiégeoient cette Ville , avoient caché en terre des Vases consacrés à leurs fausses Divinités ?

Pendant que j'étois en train de citer des Empereurs Romains , au sujet de la vénération que mérite la Croix , je n'oubliai pas surtout l'Edit par lequel Constantin abolit, par respect & par pitié, le supplice de la Croix même ; je n'oubliai pas non plus que la Croix fut mise dans la Couronne des Césars & des Augustes , & que l'Empereur Justinien voulut que des Partis qui ne sçavoient pas écrire , employassent ce Signe , comme un témoignage autentique, en remplacement de leur signature : (1) usage , qui , suivant le P. Mabillon , (2) s'est aussi observé dans les Actes par les Témoins , qui , quoiqu'ils signassent , ne laissoient pas d'ajouter quelquefois des Croix à leurs seings , à peu près de la maniere que le pratiquent nos Evêques.

(1) L. 22. C. De jure de libanandi.

(2) Diplomatique , page 263.

De-là, M., passant à d'autres particularités sur la Croix, la hauteur de celle auprès de laquelle nous nous promenions, mes deux Compagnons & moi, leur donna lieu d'avancer que la Croix de J. C. étoit plus haute que celle des deux Larrons. L'un se fonda sur ce que les Croix les plus hautes étoient les plus infâmes, au raport de quelques Auteurs, & sur ce que les Juifs s'étudioient à couvrir de toutes manieres J. C. d'opprobre & d'ignominie. L'autre apuya son sentiment, sur ce qu'au contraire les Croix qui avoient le plus de hauteur, n'étoient destinées que pour le supplice des Criminels illustres, suivant Baronius (1). Cela supposé, n'est-il pas à présumer, me dit-on, d'après M. de Sainte-Beuve (2), que les Juifs, par dérision, chargerent J. C. d'une Croix plus haute qu'à l'ordinaire, comme ils se déterminèrent, dans le même esprit, à lui donner une robe de pourpre, un roseau pour sceptre, & une couronne d'épines ? D'où il fut conclu que la Croix de J. C. avoit environ quinze pieds de haut, & sept en travers ; & que les Croix des deux Larrons étoient moindres, puisque les Croix ordinaires chés les Anciens, n'avoient pas cette hauteur.

(1) En ses Notes sur le 7. jour d'Avril.

(2) 2. vol. in-4°. 84. Cas, pag. 268.

Cepen-

Cependant comme le Pape Gelase , en son Decret des Livres apocryphes , a laissé sur ce qui concerne le Bois de la vraie Croix , la liberté de distinguer le vrai d'avec le faux , j'osai , pour ranimer la conversation seulement , avancer que la Croix de J. C. étoit égale à celles des deux Criminels avec qui les Juifs l'associerent , en accomplissant la Prophetie , *Et cum iniquis reputatus est.*

J'ajoutai que quand ces trois Croix furent trouvées à Jérusalem , par les soins de l'Impératrice Hélène , on fut fort en peine , selon Socrate , Sozomene & Théodoret (1) , de distinguer quelle étoit celle du Sauveur ; parce que comme c'étoit la coûtume des Juifs , de faire une grande ouverture dans la terre auprès du sépulchre du Criminel , pour y enfouir tous les instrumens qui avoient servi à son supplice , les trois Croix avoient été jettées en terre confusément par les Soldats qui en avoient détaché les Corps lorsqu'il étoit déjà tard , & qu'ils étoient pressés de se retirer : desorte que l'Impératrice se vit obligée de consulter Saint Macaire , Evêque de Jerusalem ; & sur son avis , précédé de Prières , on présenta successivement à ces trois Croix une Dame de qualité très-

(1) Voyez Socrate, Hist. de l'Eglise, Liv. I. Chap. 17. Sozomene , Hist. de l'Eglise , Liv. II. Chap. 1. Théodoret , Hist. de l'Eglise. , Liv. I. Chap. 18.

dangereusement malade. L'aplication des deux premières Croix lui fut inutile ; il n'y eut que l'attouchement de la troisième, qui lui rendit sur le champ une parfaite santé. En un mot , il fallut un miracle pour reconnoître la vraie Croix de J. C. Or ne se fût-on pas dispensé de tous ces soins , de tout cet examen , s'il eût été constant que la Croix de J. C. étoit plus haute que les deux autres ? D'autant plus que l'Ecrîteau de Pilate , qui, quoique détaché & séparé, se trouvant au même Endroit où étoient toutes ces Croix , ne laissa aucun doute que l'une des trois ne fût celle de J. C.

On me répondra peut-être que Dieu permit toute cette incertitude , toutes ces précautions , pour signaler encore sa puissance, pour dissiper jusqu'aux moindres soupçons sur la réalité de ce Bois sacré, & pour nous engager à lui porter tous nos respects avec plus de confiance. Je le veux croire ; mais est-ce là répondre bien précisément à mon objection , tirée de tous les Faits ci-dessus rapportés ?

C'est à vous , M. , pleinement instruit sur cette matière , à décider la contestation. On ne sçauroit trop se prêter à la lecture de l'Ouvrage où vous avez entrepris de parler de ce qui a servi d'instrument à la Rédemption des Hommes. Cet Ouvrage est autant inter-

intéressant par lui-même, que par la manière dont vous le traitez.

Je suis, Monsieur, &c.

A Dijon, ce 1. Juin 1738.



L'ARRIVÉE DE LA SEINE

AU CHATEAU DE MARLY.

P. O. E. M. E.

Dans la riche contrée, où le Dieu des Vendanges
Voit toujours célébrer ses divines loüanges ,
Pour les gros revenus qui reviennent du fruit ,
Que dans ce beau terroir son Vignoble produit ;
Là , tout près de Chanceaux , & non loin de Saint-
Seine ,

Est le Lieu fortuné qui voit naître la Seine ;
Qui d'abord jaillissant par de petits bouillons ,
S'en va de quelques champs arroser les sillons ,
Puis, rassemblant ses eaux le long d'une Colline ,
Elle vient réjouir la Campagne voisine ,
Et tombant dans un fond , commence a cet endroit
De se former un lit par un canal étroit.

De-là, suivant sa pente en traversant les Plaines,
Elle reçoit par tout le tribut des Fontaines,
Qui par des flots d'argent viennent dans des ruis-
seaux : S'empres-

S'empresse à l'envi pour augmenter ses Eaux.
La Nimphe qui réside au fond de cette Source,
Admirant les progrès qu'elles font dans leur cours,
Sent un instinct secret qui lui fait concevoir,
Une fois pour toujours, le dessein de les voir.
Elle sort à l'instant, & sous l'ombre des Saules,
Tresse ses longs cheveux flottant sur ses épaules,
Met sa robe, & de fruits prend un Bouquet en main,
Et quitte son séjour pour se mettre en chemin.
De ces Saules enfin abandonnant l'allée,
Elle vient à Bagnoux, où dans une Vallée,
Son Canal s'élargit, & déjà sur ses Eaux
L'aviron fait voguer quelques légers Bâteaux.
Alors de quelques flots élevant la surface,
La Nimphe en un instant se forme un Char de glace,
Et montant sur son siege, elle va lentement
Suivre le fil de l'eau par un doux mouvement.
Les Faunes qui n'ont vû rien d'égal dans le monde,
La prennent pour Thétis, la Déesse de l'Onde,
Mais le sort d'Actéon, dont ils sont informés,
Les écarte bien-tôt de frayeur allarmés.
La Nimphe qui les voit rentrer dans leur retraite,
De leur vaine frayeur demeure satisfaite,
Et pour ne plus paroître à leurs profanes yeux,
Se fait d'une vapeur un voile officieux.
Ainsi tranquillement elle fait son voyage,
Et remarque les lieux qui bordent son Rivage.

Elle

838 MERCURE DE FRANCE

Elle voit Châtillon , dont l'antique Rempart :
 Est le premier objet digne de son regard. •
 Mussy-l'Evêque , & Bar , & la Cité de Troye ;
 Font chacune à son tour le sujet de sa joye.
 Cette Cité n'est pas celle où le feu Grégeois ;
 Vit sa flamme mêlée au sang de ses Bourgeois.
 Au-dessous de Meri l'Aube augmente son Onde ,
 Puis la Nimphe voit Pont & sa Plaine féconde ;
 Non loin de-là , Nogent , puis Bray ; vers l'autre
 main ,
 Montereau , Fautryonne au bord de son chemin ;
 Où par le gros renfort d'une Onde auxiliaire ,
 On peut l'appeller Fleuve aussi-tôt que Riviere.
 Melun avec son Pont , semble arrêter son cours ;
 Plus loin paroît Corbeil avec ses vieilles Tours.
 Sur un penchant se voit Ville-neuve S. George.
 Et plus bas dans son lit , la Marne se dégorge.
 Elle admire en passant ces superbes Maisons , *
 Où regne un doux Printemps dans toutes les saisons.
 A sa droite est aussi le Château de Vincenne ,
 Avec l'Arc de Triomphe érigé dans la Plaine ,
 Pour les Exploits fameux & les Faits inouis ,
 Qui de mille Lauriers-ont couronné Louïs.
 A la gauche , & plus loin , paroît l'Observatoire ,
 Où de l'ordre des temps Cassini fait l'Histoire ,
 Et par de longs tuyaux voit d'un œil curieux ,

* Choisy , Conflans , Bercy , &c.

Au

Au travers du Cristal , le mouvement des Cieux.
 Enfin , à la faveur de l'Onde qui la mène ,
 Elle entre dans Paris sans détour & sans peine ,
 Et bien-tôt l'Arcenal , les Maisons & les Ponts
 Sont par elle passés , en observant leurs fronts.
 Mais entre les deux Ponts que regarde le Louvre ,
 Considerant par tout ce que son œil découvre ,
 Elle admire au Pont-Neuf le valeureux Henri ,
 Sur un cheval d'Aïrain , qui d'un air aguerri ,
 Semble encor commander au milieu des Batailles ,
 Ou forcer les Ligueurs couverts de leurs murailles.
 Le Louvre , à sa main droite , est un si bel objet ,
 Qu'elle a regret d'en voir suspendre le projet ,
 Sur tout de ce Fronton d'ordonnance correcte ,
 Chef - d'œuvre merveilleux de Perrault , l'Architecte.

Si de le voir finir ce n'est pas la saison ,
 C'est à d'autres qu'à nous d'en sçavoir la raison ,
 D'un College fameux , * riche en toute maniere ,
 Elle voit tout à plein la face réguliere.

Jule , par ses bienfaits , a voulu dans ce Lieu
 Eterniser son nom , imitant Richelieu ,
 A qui la France doit la célèbre Sorbonne ,
 Et les succès heureux des Sujets qu'elle donne.
 Plus bas , le Pont Royal , bâti solidement ,
 Est encor de Paris un utile ornement.

** Le College des Quatre Nations.*

Elle

Elle apperçoit aussi le Parc des Thuilleries ,
 Où l'on voit étaler l'or & les broderies.
 Là tout ce que Paris a de riche & de beau ,
 S'en va durant l'Eté l'embellir de nouveau ,
 Et pendant ce concours suivi de mille escortes ,
 Les Carosses dorés en assiegent les portes.
 Plus loin le Cours la Reine est ombragé d'ormeaux,
 Dont le branchage épais fait trois rangs de ber-
 ceaux.

Quelquefois dans ce Cours le Duc & la Duchesse
 Dès Carosses Bourgeois sont foulés dans la presse ,
 Et sans leur Ecusson , leur train ne sçauroit pas.
 Les faire distinguer parmi cet embarras.
 De l'autre main paroît l'Hôtel des Invalides ,
 Affermi sur un fonds de revenus solides ,
 Superbe Monument , où la Postérité
 Connoîtra de Louis le zele & la bonté.
 Au loin se voit Meudon , qui sur une éminence ,
 Est le Lieu du repos de l'Aîné de la France.

Louis y vient aussi dans la belle saison ,
 Respirer quelquefois l'air de cette Maison ,
 Et pour se délasser des peines que lui donne
 Pour le bien de l'Etat , le poids de sa Couronne.
 Plus bas paroît Saint Cloud , qui du haut du Côteau
 Voit rouler le cristal dans les Cascades d'eau.
 Philippe y tient sa Cour certain temps de l'année ,
 Et par de doux plaisirs partage la journée ;

Mais

Mais Paris quelquefois reçoit cette faveur ,
Quand aux Solemnités il vient lui faire honneur.
La Nymphé voit encor l'Architecture antique
Du Château de Madrid , Ouvrage magnifique ,
Puis le courant s'écarte & va vers Saint Denis ,
Où l'on garde en dépôt des trésors infinis.
Ainsi par ce contour son Onde détournée ,
Serpente dans la Plaine une demi journée ;
Il semble qu'elle craint de passer par l'endroit
Où plus bas que Ruel son lit devient étroit.
Mais enfin son penchant lui faisant violence ,
L'entraîne dans ce Lieu , malgré sa résistance ,
Et fait voir à la Nymphé, au-delà du tournant ,
Le formidable objet d'un travail surprenant.
Comme on voit en hyver la Forêt des Ardennes ,
Quand la bise a fait cheoir le feuillage des
Chênes ,
Et chassé les voleurs de tous les défilés ,
Présenter ses vieux troncs qui paroissent brulés.
Ainsi se voit de loin la Machine effroyable ,
Ouvrage de nos jours , qui paroît incroyable ;
Avec tout l'attiral de son corps hérissé
De rouïage & de ponts , l'un sur l'autre exhaussé ;
Dont les bras s'étendant vers le haut de la Côte ,
Meuvent les Balanciers comme on voit une Flote ,
Que la vague entretient dans le balancement ,
Incliner tous ses Mats à chaque mouvement.

Quoi !

Quoi ! dit-elle , en voyant la Machine étonnante ;
 Serai-je donc contrainte a poursuivre ma pente ,
 Et me faire roüer parmi tous les ressorts
 Que je vois remuer par de si grands efforts !
 Non , non , dit-elle alors , la Nimphe de la Seine
 Se mêlera plutôt avec l'eau qui l'entraîne ,
 Et par son changement , sçaura bien éviter
 Les outrages cruëls qu'elle voit aprêter.
 Ainsi dit , à l'instant elle se rend liquide ;
 Son corps va se mêler avec l'Onde rapide ;
 Et dans le fil de l'eau , tâche de s'allonger ,
 Croyant par ce moyen éviter le danger :
 Mais en vain , car aux Ponts cent Pompes as-
 pirantes
 L'enlevent de son lit à reprises fréquentes ,
 Et la livrent ensuite aux Pistons refoulans ,
 Qui font pour l'enlever des efforts violens.
 Alors par ces efforts elle sent qu'elle monte
 Vers le haut du Côteau dans des tuyaux de fonte ,
 Qui vont la revomir au prochain Réservoir ,
 Où cent autres tuyaux viennent la recevoir.
 Là les Pistons changeant leur maniere ordinaire ,
 Pressent de bas en haut par un effet contraire.
 Elle reçoit le jour pour la seconde fois ,
 Et reprend en ce lieu l'usage de la voix ,
 Pour se plaindre en passant du Chevalier de Ville
 Qu'elle voit sur sa gauche avec son air tranquille ;
 Qui

Qui t'oblige , dit-elle , avec ton Art maudit ,
A venir malgré moi m'enlever de mon lit ?
A ces mots les Pistons lui coupant la parole ,
Le clapet la retient , s'ouvrant à tour de rôle ,
Et la fait parvenir après tant de détours ,
Sur le haut du Regard pour lui donner son cours.
De-là sur l'Aqueduc , sa pente naturelle
Lui fait prendre bien-tôt une route nouvelle.
Enfin elle descend par des tuyaux de fer
Dans un long Réservoir apellé *Trou d'Enfer* ;
Mais c'est là que le Ciel devenu favorable ,
Lui présente par tout un aspect agréable.
Soleil , dit-elle alors , qui brilles dans les Cieux ,
Après tant de tourmens , que vois-je dans ces
Lieux ?

Quel calme regne Ici ? Quelle est cette Contrée ,
Qui , sans doute , autre part doit avoir son entrée ?
Car je ne pense pas que l'horrible conduit ,
Par où j'ai fai chemin au travers de la nuit ,
En ait jamais été le sentier , ni la route.
Apollon à l'instant , pour la tirer de doute ;
Belle Nymphe , dit-il , apprenez qu'en ce lieu ,
Aux jours de son repos habite un demi Dieu.
C'est Lours , ou plutôt c'est le vaillant Alcide ;
Qui vient de réprimer la fureur homicide ,
Dont le Dieu des Combats agite les Humains ;
Lorsque pour se détruire ils ont armé leurs mains.

B . Les

Les Destins en ces Lieux ont borné votre course.
 C'est ici que votre Urne à l'opposé de l'Ourse ,
 Doit dégorger ses Eaux dans un riche Canal ,
 Pour les faire couler d'un mouvement égal.
 En achevant ces mots , il poursuit sa carrière ,
 Et répand sur la Nymphé un rayon de lumière,
 Qui rétablit son corps dans son premier état ,
 Relevant sa beauté par un nouvel éclat.
 D'obéir aux Destins la Nymphé est toute prête ,
 Et marchant quelque pas , voit lorsqu'elle s'ar-
 rête ,
 Au milieu d'un Valon le Château de Marly ,
 Que la Nature & l'Art ont partout embelli.
 Vers l'une & l'autre main l'Architecture étale
 Six riches Pavillons de symétrie égale ,
 Qu'on fait communiquer par de triples Berceaux ,
 Artistement formés de Charms & d'Ormeaux.
 De ces douze Maisons l'Astre de la Contrée
 N'a jamais aux ennuis vû profaner l'entrée ,
 Les innocens plaisirs viennent seuls dans ces Lieux,
 Les rendre aussi charmans que le séjour des Dieux.
 La Nymphé s'avancant d'une démarche lente ,
 Reconnoît son Canal pratiqué dans la pente ,
 Qui descend du Midy vers le Front du Château ,
 Et surprisè , elle admire un Ouvrage si beau.
 C'est donc ici , dit-eile , où le Destin m'amène ,
 Pour y faire couler une nouvelle Seine.

Je ne m'attendois pas de trouver en ces Lieux ,
Après mon infortune , un sort si glorieux.
Alors elle se couche , & son Urne penchante
Fait couler à long flots la Riviere naissante ,
Etendant son cristal de l'un à l'autre bord ,
Et la Nymphé à l'instant se repose & s'endort ,
Les Ondes cependant par leur course bruyante ,
S'emparent du Canal , en occupent la pente ,
Et leur gazouillement attirant les Oiseaux ,
Ils mêlent leur ramage au murmure des Eaux.
Muse , c'est maintenant que vous devez m'a-
prendre

L'agréable plaisir qu'on eut de les entendre ,
Quand le bruit de leurs flots jusqu'alors inouïs ,
Dans son Appartement éveillèrent Louis.
Le Monarque à ce bruit , qui lui charme l'oreille ,
Se leve promptement pour voir cette merveille ,
Et suivi d'une Cour dont il a fait le choix ,
Voit la Seine à Marly pour la première fois.
Le Soleil éclairant l'un & l'autre Rivage ,
Il semble qu'en ce Lieu coulent les Eaux du Tage ,
Dont les superbes flots dans leur cours diligent ,
Font parmi leur gravier rouler l'or & l'argent.
Louis , qui sur le bord considère leur course ,
Monte insensiblement pour aller à la source ,
Et venant au sommet , voit la Nymphé qui dort ,
Au bruit que font ses Eaux vers le côté du Nort.
B ij Nymphé ,

Nymphes , dit-il , a'ors , dont l'Onde claire & pure
 Coule dans ce Canal , avec un doux murmure ,
 Et ranime les fleurs , que Flore dans ces Lieux
 Fait naître sous nos pas pour arrêter nos yeux ,
 Reconnoissant ici votre abord favorable ,
 Je ferai que vos Eaux , par un travail durable ,
 S'écoulant à travers des tuyaux de métal ,
 Eleveront en l'air mille objets de cristal ,
 Qui frayant vers le Ciel une route inconnüe ,
 Sembleront de nouveau remonter dans la nuë.
 Aussi-tôt à Mansard il donne le dessein
 De faire ouvrir la Terre & fouïller dans son sein ;
 Pour conduire avec art par cent routes profondes
 Le tribut qu'on reçoit de ces nouvelles Ondes.
 L'Architecte obéït , & par mille Jets d'eau
 On voit briller Marly d'un ornement nouveau.



*ESSAI sur l'Histoire du Nivernois , par
 M. Pierre de Frasnay. Lettre cinquième.*

Nous aprochons , Monsieur , de ces
 temps d'ignorance & de barbarie où
 les Historiens modernes ne trouvent pres-
 que plus personne qui les guide , et sont
 obligés de marcher dans l'obscurité , ou de
 demeurer dans le repos ; l'abondance des
 matieres

matieres donne occasion à un Historien de faire un choix délicat des Faits qu'il veut représenter; ici je n'ai rien de trop; & je vous dirai simplement tout ce que je sçais, sans choisir & sans rien retrancher.

Raguinus, trente-unième Evêque de Nevers, élu en 864. tint le Siège Episcopal pendant un an seulement.

Le trente-deuxième Evêque de notre Ville s'appelloit *Ragunfredus*; nous ne sçavons rien de lui que son nom, & le temps où il a vécu qui fut en 865. sous le Regne de Charles le Chauve & sous le Pontificat de Nicolas I.

L'Episcopat de *Ragunfredus* ne fut pas de longue durée, car nous trouvons qu'*Abbon* son Successeur a souscrit au Concile de Soissons en 866. le 18. du mois d'Août. Dans ce Concile, qui est un des plus fameux des Gaules, & auquel assisterent trente-cinq Evêques, il s'agissoit principalement du rétablissement de Vulfade, & des autres Clercs ordonnés par Ebbon, Archevêque de Reims, depuis sa déposition; ces Clercs furent rétablis par une grace particuliere, pour faire plaisir au Roy Charles le Chauve, qui vouloit placer Vulfade sur le Siège de Bourges, & en faire le Ministre & le Conseil de Charles, Roy d'Aquitaine, son fils.

Charles le Chauve avoit encore un autre fils, appelé *Carloman*, qu'il avoit mis dans

la Cléricature , l'ayant fait ordonner Diacre , par Hildegare , Evêque de Meaux. Ce Prince , mécontent de son état , se mit en campagne à la tête d'une troupe de Soldats , pillâ les Eglises & exerça de grandes violences ; le Roy le fit arrêter , & le fit juger par un Concile qui fut assemblé à Attigni en 870. mais ayant mis ensuite Carloman en liberté à la priere des Légats du Pape , ce Prince recommença les mêmes brigandages , desorte que le Roy convoqua de nouveau un Concile à Senlis en 873. dans lequel Ansegise , Archevêque de Sens , avec ses Suffragans , & ceux de la Province de Rheims , excommunierent Carloman , & le dégradèrent de tout Ordre Ecclésiastique ; mais comme ces peines canoniques ne suffisoient point pour contenir ce Prince , son Pere fut obligé de le faire juger par des Juges Laïcs , qui le condamnerent à la mort ; le Pere indulgent , se contenta de faire crever les yeux à son fils rébelle.

Ce fut pendant l'Episcopat d'*Abbon* , que le Pape Jean VIII. entreprit d'établir Ansegise , Archevêque de Sens , Primat des Gaules & de Germanie , dans le Concile de Pontion , tenu au mois de Juin de l'année 876. mais ce projet ne réussit point , par l'opposition des autres Métropolitains , & l'Archevêque de Sens n'a conservé que le titre de

Primat ,

Primat, sans aucun pouvoir à cet égard ;
Abbon souscrivit à ce Concile.

On trouve qu'*Abbon* a encore souscrit au
Concile de Verberie en 869. contre Hinc-
mar, Evêque de Laon.

Le Pape Jean VIII. étant venu en France
en 878. sous le Regne de Louis le Begue,
pour chercher du secours contre Lambert,
Duc de Spolette, tint un Concile à Troyes,
où notre Evêque assista. Dans ce Concile,
le Pape & les Evêques excommunierent les
Usurpateurs des Biens de l'Eglise. Le premier
Canon de ce Concile est bien singulier ; il
fait défense à tous les Laïcs, même aux Sei-
gneurs, de s'asseoir devant un Evêque, s'i
ne le commande expressément.

Après ce Concile, le Pape Jean VIII. cou-
ronna Louis le Begue de sa main ; il y a de
l'apparence que notre Evêque assista à cette
cérémonie ; & même on trouve une Charte
du même Roy, faite en la Ville de Troyes,
le IV. des Ides de Septembre, trois jours
après ce Couronnement, par laquelle le
Roy, à la sollicitation d'Abbon, confirme
la Donation de Magni, faite par Charles le
Chauve à l'Eglise de Nevers.

Abbon a vécu encore sous le Regne de
Louis & Carloman ; ce fut pendant son Epis-
copat en 882. que le Roy Carloman rendit
à l'Eglise de Nevers, la Seigneurie de Cours

sur Loire , qui étoit possédée par des Personnes Laïques.

Abbon est mort en 883. sous le Regne de Carloman , & non point , comme quelques-uns le prétendent , sous le Regne de Charles le Gros , qui ne fut Roy qu'en 884. ou 885. Hincmar , Archevêque de Rheims , contemporain de notre Prélat ; en fait une mention honorable dans ses Epîtres 2. 3. & 4.

Guinerius, ou *Germenus* , trente-quatrième Evêque de Nevers , a tenu le Siège Episcopal en 884. sous le Pontificat d'Adrien III. & sous le Regne de l'Empereur Charles le Gros.

Eumenus , trente-cinquième Evêque , sous le Pontificat d'Etienne VI. & sous le Regne de Charles le Gros , a succédé à *Germenus* en 885.

On trouve dans le Trésor de l'Eglise de Nevers trois Chartes de Charles le Gros , adressées à notre Evêque *Eumenus*.

La première , est du seizième des Calendes de Septembre , Indiction III. la seconde année du Regne de Charles dans les Gaules , ce qui se rapporte au 17. Août 885 ; elle est datée du Palais d'Atigni.

Dans cette Charte , il est dit qu'*Eumenus* a fondé & bâti un Monastere de Religieuses à Cusset en Auvergne ; que les Religieux de S. Martin de Nevers sont dans l'usage d'établir

blir ces Religieuses, que l'Evêque de Nevers sera leur Supérieur; qu'il ne pourra néanmoins instituer d'autre Abbessse sur ces Religieuses, qu'une d'entre-elles, qui sera par elles élûë; que ces Religieuses auront les deux tiers du revenu des Fiefs de l'Abbaye, francs de toutes charges de service dans la Guerre, & que l'autre tiers apartiendra à l'Evêque.

Cette Charte ajoute que l'Abbé de Saint-Martin de Nevers prendra toutes les Dixmes & tous les fruits que le Roy avoit coûtume de prendre dans son Abbaye, afin de donner à l'Abbé le moyen d'entretenir ses Religieux.

La seconde Charte est du quinzième des Calendes de Septembre, Indiction V. la quatrième année du Regne de Charles dans les Gaules, c'est-à-dire le 18. Août 887.

Cette Charte fut accordée à la priere de Guillaume, Comte & Marquis de Nevers, fils de Bernard, pareillement Comte & Marquis, tué dans la Guerre contre Boson, usurpateur du Royaume d'Arles.

Par cette Charte, Charles donne à l'Eglise de Nevers l'Oratoire de S. Révérien, (c'est aujourd'hui un Prieuré,) & l'Abbaye de S. Pierre d'Izeure, dans le Territoire d'Autun.

Enfin la troisième Charte est du quinzième

me des Calendes de Janvier , Indiction VII.
la cinquième année du Regne de Charles
dans les Gaules , c'est-à-dire le 18. Décembre
de l'année 888.

Par cette Charte , Charles confirme au
profit de l'Eglise de Nevers la Donation de
l'Eglise de S. Martin , de l'Abbaye de Saint
Vincent de Nevers , autrement S. Arigle , de
l'Abbaye de S. Trohes , des Abbayes de Saint
Sauveur , de S. Gildard & S. Loup , de Saint
Franchi , de S. Vincent de Magni , de Notre-
Dame & de S. Genès , de la Seigneurie de
Cours sur Loire , de l'Abbaye de Cusset ,
bâtie par *Eumenus* , ainsi que de l'Oratoire
ou Chapelle de S. Didier , hors la Porte de la
Ville , de l'Abbaye de S. Perreuse , & de
celle de S. Parise-le-Châtel.

La même Charte confirme encore & ac-
corde à l'Eglise de Nevers la Porte de la
Cité ; cette Porte s'appelloit *la Porte Episco-
pale* , & étoit proche la Chapelle de S. Di-
dier.

Elle confirme le Don de deux Tours du
même côté , & donne le Cloître aux Cha-
noines , ce qui marque que nos Chanoines
vivoient alors en communauté , suivant la
Regle établie par le Concile d'Aix-la-Cha-
pelle.

Cette Charte enfin porte la Confirmation
au profit de l'Eglise de Nevers , des Seigneu-

ties d'*Infi*, d'*Urſi*, de *Parzi*, de *Premeri*, & de quantité d'autres Fiefs assis dans la Province de Nivernois, & dans les Comtés de Mâcon, de Châlons, d'Auxerre, d'Auvergne, d'Aurur & de Bourges.

On observe qu'*Emmenus* avoit l'ame guerrière, & qu'il suivit Charles le Gros, lorsqu'il alla secourir Paris, assiégé par les Normands. Goslin, Evêque de Paris, secondé par Ebole, son neveu, & soutenu par le Comte Eudes, étoit à la tête des Soldats qui défendoient cette grande Ville; il n'est pas surprenant de voir ces deux Evêques les armes à la main, c'étoit pour lors un usage assés fréquent; les Evêques en faisant la guerre aux Infideles, croyoient ne point violer la sainteté de leur état; d'ailleurs les Héritages possédés par les Prélats les mettoient dans l'obligation, ou du moins les autorisoient à rendre service au Roy dans ses Armées.

Charlemagne, Prince pieux, avoit dispensé les Evêques du service de la Guerre, mais cette dispense ne fut guere observée au-delà de son Regne; on voit dans la suite les Evêques endosser la cuirasse; & même on observe que dans le Combat d'Angoulême, donné sous Charles le Chauve en 844. il y eut quantité d'Evêques ou Abbés tués ou pris. Ce malheur toucha les autres Evêques, &

leur donna lieu d'adresser leurs Remontrances au même Roy , qui étoit pour lors au Concile de Verneuil , en le priant de les dispenser du Service personnel , & de trouver bon qu'ils donnassent leurs Fiefs à des Gentilshommes , qui conduiroient leurs Troupes à leur place.

L'exemple de Francon , Evêque de Liège , est remarquable ; il se trouva en plusieurs Combats contre les Normands : mais quoiqu'il n'eût répandu que le sang des Infideles , il crut qu'il ne pouvoit plus aprocher des Autels avec des mains ensanglantées ; il se démit de son Episcopat , & finit ses jours en paix , & dans une sainte retraite.

Les Normands , après le Siege de Paris , transporterent leurs Barques par terre , à force de bras , & par un travail extraordinaire , à plus de deux mille au-dessus de cette Ville ; ils remonterent ensuite la Seine , entrèrent dans la Riviere d'Yone , assiègerent Sens inutilement , & pillèrent quantité de Villes & Villages assis sur cette Riviere ; le Nivernois souffrit infiniment de leurs brigandages.

Charles le Gros ayant été déposé , Eudes , ce brave défenseur de la Ville de Paris , fut élu à sa place , & fut sacré en la Ville de Sens , par Vautier , Archevêque , assisté de ses Suffragans : je ne doute point qu'Eume-

notre Evêque , n'ait eu part à cette cérémonie.

Aglarius , trente-sixième Evêque de Nevers , succeda à *Eumennus* en 892. sous le Pontificat du Pape Formose , & sous le Regne du Roy Eudes.

Francon , trente-septième Evêque , successeur d'*Aglarius* , a tenu le Siège Episcopal , sous les Regnes d'Eudes & de Charles le Simple , & sous les Pontificats de Formose , d'Etienne , de Theodore II. & de Jean IX. c'est-à-dire , depuis 895. jusqu'en 905 ou environ ; il avoit été Abbé de Saint Pierre le vif, de Sens.

Coquille , dans son Histoire , allegue une Charte de cet Evêque , datée de la sixième année du Regne de Charles le Simple , que Francon dit être la neuvième année de son Ordination. Charles le Simple n'a commencé à regner dans nos Cantons qu'en 898. qui est le temps de la mort du Roy Eudes ; ainsi la sixième année du Regne de Charles le Simple , comptée par l'Evêque de Nevers , est l'année 903. & l'année de l'Ordination de Francon se trouvera par ce moyen en 895. comme nous l'avons avancé.

Francon a fait don à son Eglise de l'Isle , sur l'Allier..

On a dit que cet Evêque avoit eu la facilité de donner le Corps de Saint Cyr , Patron de

de son Eglise au Moine Hurbal , son ami , qui l'avoit ensuite transporté dans l'Abbaye de Saint-Amand , entre Tournai & Valenciennes ; mais ce Fait n'a aucune vrai-semblance , puisque l'Eglise de Nevers ne possédoit pour lors d'autres Reliques de S. Cyr , que celles dont nous avons parlé dans la Vie de S. Hierosme , Evêque de Nevers , & qu'elle les possède encore aujourd'hui.

Francon dans cette Charte , que l'on peut appeller Rescrit ou Mandement , dit avoir tenu un Synode à Nevers , dans lequel il a fait assembler ses Chanoines , Cardinaux , Archiprêtres , Prêtres Forains , & enfin ses Vassaux Laïcs.

Il y a bien des réflexions à faire sur ce Synode.

En premier lieu , cette Convocation des Chanoines , faite par l'Evêque dans son Synode , n'est plus en usage.

En second lieu , vous serez surpris avec raison , de ce que l'Evêque de Nevers a appelé à ce Synode ses Vassaux Laïcs , qui ne doivent point se trouver aux Assemblées Ecclésiastiques.

En troisième lieu , vous me demanderez ce que c'est que ces Prêtres Cardinaux , dont notre Evêque fait mention dans son Rescrit. J'aurai l'honneur de vous répondre , que ces Prêtres Cardinaux , sont les principaux Prê-

tres Bénéficiers de notre Ville , qui servoient à l'Autel lorsque l'Evêque officioit , & qui avoient la disposition pleine & entiere des choses saintes , sauf l'Ordination , qui appartenoit à l'Evêque seul : chaque Eglise avoit autrefois ses Prêtres Cardinaux , mais aujourd'hui il n'y a que l'Eglise de Rome qui ait conservé ce Titre & cette Dignité. On apelloit ces Prêtres *Cardinaux* , parce que dans le temps que l'Evêque célébroit , ils se tenoient au coin de l'Autel , *in cardine Altaris* , une partie du côté droit , & l'autre partie du côté gauche ; & par ce moyen l'Evêque se trouvoit placé au milieu. D'autres font dériver ce nom du mot latin *Cardo* , dans la signification de *Pivot* , parce que ces Prêtres étoient comme les Pivots de leur Eglise , & c'est dans le même sens que les Grands Officiers de l'Empire s'apelloient *Cardinales*.

Rollon , Chef des Normands , du temps de Francon , pilla la France avec trois Armées , dont l'une assiégea Tours , entra dans l'Orleanois , & pénétra en Auvergne. Il est à présumer que la Province de Nivernois eut le sort des Provinces voisines , & éprouva comme elles la fureur de ces Barbares.

Le trente - huitième Evêque de Nevers s'apelloit *Atton* , successeur de Francon , sous le Regne de Charles le Simple , & sous les

758 MERCURE DE FRANCE

les Pontificats de Serge & d'Anastase III^{es}.

Dans le Catalogue historique des Evêques de Nevers , il est fait mention d'une Charte de ce Prélat de l'année 908.

Le Comte Guillaume , Duc d'Aquitaine ; fils de Bernard , Comte d'Auvergne , & petit-fils d'un autre Bernard , Comte de Poitiers , voulant relever la Discipline Monastique , qui étoit négligée , donna à l'Ordre de S. Benoît sa Terre de Cluni , pour y fonder un Monastere en l'honneur de Saint Pierre & de Saint Paul ; les Lettres de Fondation de l'année 910. sont datées de la Ville de Bourges , & souscrites par le Comte Guillaume , avec le Sceau d'Angelberge , son épouse , fille du Roy Boson ; on y voit encore la souscription de Madalbert , Archevêque de Bourges , d'Adalard , Evêque de Clermont , & d'Atton , que l'on croit être notre Evêque de Nevers.

Il n'y avoit guere plus de soixante ans , que l'Eglise de Nevers avoit été bâtie des libéralités de Charles le Chauve ; néanmoins la Nef de cette Eglise menaçoit ruine , & Atton avoit dessein de la faire rebâtir de nouveau ; un orage qui survint , renversa la plus grande partie de cet Edifice , & mit Atton dans la nécessité d'exécuter son projet ; un Chanoine de Nevers , engagé sous les ruines , en fut tiré sans aucun mal , les pierres.

pierres en tombant ayant formé une espèce de voute au-dessus de la tête du Chanoine, qui fut préservé par ce moyen.

Il ne reste plus de la construction de Charles le Chauve, que l'ancien Chœur, où sont à présent les Orgues, avec une Chapelle souterraine, & deux ou trois Piliers ronds, qui sont dans la Nef, proche la Chapelle de S. Jean, & vis-à-vis cette Chapelle, du côté de l'Evêché; tout le reste de la Nef est de la construction d'Atton, sauf deux Piliers qui sont proche l'Horloge, qui sont d'une construction différente, & que je crois bâtis, avec le nouveau Chœur, par Guillaume de Saint Lazare, Evêque de Nevers, comme nous l'avons remarqué dans l'Article d'Herman.

Atton avoit été Archidiacre & Trésorier de l'Eglise de Nevers, & avoit assisté en cette qualité au Synode tenu par Francon, Evêque de Nevers, son prédécesseur.

Atton est surnommé le *Coopérateur*, apparemment, parce qu'il a concouru à l'Edification de notre Eglise, dont une partie est son ouvrage.

Cet Evêque est bien louable, d'avoir rebâti l'Eglise de Nevers presque en entier, dans un temps où les autres Evêques pouvoient à peine fournir aux réparations ordinaires.

Nos

Nos Annalistes nous donnent ensuite pour Evêque *Aimo*, d'autres disent *Launo*, d'autres l'appellent *Lauvo*; il y a différentes Chartes dans notre Eglise, dans lesquelles on trouve tantôt un de ces noms, & tantôt un autre; ces Chartes sont de l'année 916. Pour moi je crois que cette prétendue diversité de noms vient de la négligence des Ecrivains, ou de l'ignorance des Lecteurs, qui dans ces Ecritures anciennes & difficiles, ont lû un nom pour un autre, &c.

Ce qui est constant, c'est que cet Evêque, de quelque nom qu'il soit appelé, vivoit sous les Regnes de Charles le Simple & de Raoul, & sous le Pontificat de Jean X. Ce fut sous cet Evêque, que le Roy Raoul assiégea & prit par composition en 926. la Ville de Nevers, qui étoit défendue par le frere de Guillaume, Duc d'Aquitaine.

Thédélégrinus, quarantième Evêque de Nevers, vivoit sous le Pontificat de Jean XI. & sous le Regne de Raoul.

On trouve dans le Trésor de l'Eglise de Nevers une Charte datée d'Auxerre, du second jour avant les Ides de Décembre, la treizième année du Regne de Raoul, Indiction VI. ce qui désigne l'année 932. le 12. de Décembre. Par cette Charte, le Roy Raoul confirme, au profit de Thédélégrin & de son Eglise, la Donation de plusieurs Biens qui

avoient été démembrés du Comté de Nevers.

Ce Prélat, par une autre Charte, datée de l'an douzième du Roy Louis IV. dit d'*Outremer*, ce qui fait environ l'an 948. donne à l'Eglise de Nevers la Seigneurie de *Tucy*, proche Magni.

Il obtint le Chef de S. Cyr de Guy, Evêque d'Auxerre, qui apporta lui-même à Nevers cette Relique ; le Roy Raoul donna l'or & l'argent pour faire la Châsse : l'arrivée du Chef de S. Cyr à Nevers, fut célébrée par des Fêtes, & le Ciel fit connoître par des miracles qu'il aprouvoit cette translation.

Le Roy Raoul mourut en 936. Après sa mort, les Seigneurs François rapellerent Louis IV. dit d'*Outremer*, qui s'étoit retiré avec la Reine Ogire, sa mere, chés le Roy d'Angleterre, lors de la Prison du Roy Charles le Simple. Pour cet effet, les Seigneurs envoyerent à Louis des Députés, & Guillaume, Archevêque de Sens, se trouva à la tête de la Députation. Lorsque Louis fut arrivé en France, son premier soin fut de se faire reconnoître par ses Sujets ; il alla dans la Bourgogne, accompagné d'Hugues le Grand ; il reçut l'Homage & le Serment de Fidelité des Evêques de ce Duché, & prit d'eux des ôtages.

Le Comté de Nevers faisoit alors partie de la Bourgogne ; Rathier , Comte de Nevers , en 890. se reconnut Vassal de Richard le Justicier , Duc de Bourgogne ; Raoul , fils de Richard , en sa qualité de Duc de Bourgogne , conserva la même superiorité sur le Comté de Nevers.

En 938. Louis d'Outremer contraignit Hugues le Noir , Duc de Bourgogne , de partager le Duché de Bourgogne avec Hugues le Grand ; dans la suite , Hugues le Grand eut ce Duché en entier. Ce Prince , dans le Partage qu'il fit de ses Biens , donna le Duché de France à Hugues Capet , son fils aîné , qui fut depuis Roy de France , & le Duché de Bourgogne à Othon son second fils. Ce Duché passa ensuite par la voye de la Succession à Eudes , troisième fils de Hugues le Grand , & enfin à Henri , son quatrième fils , qui mourut sans-Enfans , & transmit ce Duché à Robert , Roy de France , son neveu , qui en fit le lot de son cadet : dans ces changemens la superiorité du Duché de Bourgogne sur le Comté de Nevers , s'éclipsa , & le Comté devint un Fief immédiat de la Couronne , soit en vertu de la réunion du Duché de Bourgogne à la Couronne de France , soit en vertu de quelque convention particulière entre le Roy Robert , & Landri , Comte

Comte de Nevers , qui prétendoit avoir un droit au Duché de Bourgogne.

La mort de *Thédélégrinus* est marquée en l'année 948. Il y eut cette année un Concile tenu à Trèves , mais aucun Evêque de ces Cantons n'osa assister à ce Concile , de peur de déplaire à Hugues le Grand , qui fut excommunié dans cette Assemblée , à cause de son indocilité envers son Souverain.

Je ne doute point, M. , que vous ne condamnerez les fréquentes digressions qui sont dans ma Lettre ; j'ai fait comme un Voyageur , qui , trouvant un chemin difficile , s'écarte dans les Champs & dans les Plaines , pour y chercher une route commode ; ces digressions , après tout , ne sont point absolument étrangères , elles suppléent à la stérilité de la matière , & méritent quelque indulgence de votre part , vous assurant que je m'écarterai moins , lorsque mon Sujet sera plus abondant. Je suis, &c.



LES JEUX DES BERGERS,
E G L O G U E.

Par M. Pierre de Frasnay.

NOs Moutons bondissans dans ces gras pâturages ,
Sont confiés aux soins de nos Bergers à gages ,
Placés en sentinelle au sommet d'un Côteau ;
Ces Bergers vigilans ont l'œil sur le Troupeau ,
Nos Chiens sont auprès d'eux, ou gardent l'avenüe ,
Et sur les Bois voisins semblent porter la vüe ;
Cependant nous suivons nos innocens desirs ,
Et nous nous occupons de Jeux & de Plaisirs.
L'un va chercher un Nid dans la Forêt prochaine ,
L'autre suit à la piste un Lièvre dans la Plaine ;
L'un tend dans nos sillons des pièges aux oiseaux ,
Ou bien cherche à tromper les habitans des Eaux ;
Un autre tient un dard , & rempli d'assurance ,
Poursuit un Sanglier qui se met en défense ;
D'autres vantent les traits dont leur cœur est épris ,
De la flûte & du chant ils disputent le prix ,
Ce prix n'est qu'un Bouquet de rose ou de jon-
quille ,
Mais ce prix est donné de la main d'Amarille ;
Le Vainqueur à ses pieds dépose ce Bouquet ; Elle

Elle s'en pare, & rend le triomphe parfait ;
Des plus jeunes Bergers une troupe légère
Au son du Chalumeau danse sur la fougere.
C'est ainsi qu'en nos Prés, sur la fin d'un beau jour,
On voit danser souvent les Graces & l'Amour ;
Ces Bergers de concert expriment la cadence ;
Leurs yeux , plus que leurs pas semblent d'intelligence ;
Un Orme par le temps respecté dans ces Lieux ,
Fournit des rameaux l'ombrage gracieux ;
Un Ruisseau coule auprès & forme un doux murmure ;
Un Gazon nous présente un tapis de verdure ;
Nos Bergers attirés par des charmes secrets ,
S'assemblent tous les jours dans ce Lieu plein d'attraits ;
La curiosité de leur ame est bannie ,
Ils ne connoissent point l'affreuse calomnie ;
Jamais un sel mordant n'entra dans leurs discours ,
Ils parlent de Plaisirs, de Troupeaux, & d'Amours ;
Quel charme en leur propos ! que j'aime à les entendre !
J'aperçois disputer Hilas contre Silvandre ;
Hilas, des Inconstans & l'image & l'apui ,
Aimant tout, n'aime rien , ou bien n'aime que lui ;
Silvandre des Bergers le plus parfait modele ,
Est d'un fidele amour le défenseur fidele ,

Son

Son ame ne vit plus que dans l'objet aimé ,
 Lui-même en cet objet il se croit transformé ;
 Quand son œil ne voit point la beauté qui l'en-
 chante,

Jamais elle ne fut à son cœur plus présente ;
 Il se fait une gloire , un bonheur de ses nœuds ;
 Il apprend à la Parque à respecter ses feux ;
 O trop heureux Berger ! ta charmante mémoire
 Toujours de ces Hameaux embellira l'histoire ;
 Et plutôt le Lignon verra finir son cours ,
 Que l'heureux souvenir de tes chastes amours ;
 Les Arbres dans ces Lieux sur leur écorce tendre
 Offrent partout les noms de Diane & Silvandre ;
 Ces écorces croîtront , mais des feux si parfaits ,
 Ne sauroient augmenter ni décroître jamais.
 Cupidon a gravé tes amours dans son Temple ;
 Lui-même les propose aux Bergers pour exemple ;
 Par un amour constant , par ta fidélité ,
 Tu parviendras , Silvandre , à l'immortalité.
 On obtient par le fer une gloire odieuse ,
 D'un Berger innocent la mémoire est heureuse ;
 D'un Guerrier sanguinaire on haïra le nom ;
 Toujours on aimera Silvandre & Céladon.



LET-



LETTRE de *M. le Ronge*, *Conseiller & Avocat du Roy de la Monnoye à Troyes*, au sujet de celle qui a été publiée dans le *Mercure de Décembre 1738. sur les Médailles doubles.*

J'Ai lû, Monsieur, avec une surprise extrême dans votre *Mercure de Décembre* dernier, page 2651. une Lettre qui m'est attribuée, & que vous y avez insérée de bonne foi.

Vous avez eu la complaisance depuis, d'en confronter une écrite de ma main, avec mon Fils qui demeure à Paris, & vous avez décidé d'abord qu'elle n'étoit ni de mon écriture, ni de mon style, &c.

Cependant comme je suis bien caractérisé dans cette Lettre, & qu'elle m'engage avec le Public, je crois devoir le désabuser, en lui déclarant que je la désavouë.

L'Auteur de la Lettre du *Mercure* m'auroit plus obligé, s'il m'eût fait l'honneur de m'écrire directement. Je lui aurois envoyé avec plaisir une Liste de mes Médailles doubles, lesquelles, à la vérité, ne sont pas à présent en grand nombre, parce que je me suis défait l'année dernière de la plus grande partie, tant par échanges, que par présents, &c.

C

B

Il est vrai , M. , que ces Monumens de l'Antiquité m'ont toujours fait un vrai plaisir , & conséquemment j'en ai fait une exacte recherche , tant dans les principales Villes de ce Royaume , que dans les Pays Etrangers , ce qui m'a donné la facilité de former une Collection de Médailles véritables , antiques , & bien conservées.

Mes Suites sont en or , en argent , & en bronze , tant Grecques , Consulaires , qu'Impériales , &c. Je les augmente autant que j'en trouve l'occasion , par la voye de mes Correspondans , qui m'en envoient de temps en temps.

En me conformant au sentiment du célèbre M. Spon , je me ferai toujours un plaisir sensible d'accommoder mes Confreres de mes Médailles doubles , par échange , autant que faire se pourra , ou autrement , lorsqu'ils me feront l'honneur de m'en écrire ; je leur donnerai enfin en toute occasion des marques de mon estime , de mon attachement , & de mon respect. J'ai l'honneur d'être , &c.

Signé , L E R O U G E , &c.

A Troyes , le 25. Fevrier 1738.

BOUTS-

B O U T S - R I M E ' S ,

*Proposés dans le Mercure de France , du mois
de Décembre 1738.*

Q Uoique mon Violon ne soit qu'un vrai *Sabor* ,
Aux Guinguettes souvent chacun me fait *Largesse* ,
Et par mes rigaudons , sans beaucoup de *Finesse* ,
Je trouve le secret de garnir mon *Jabor*.

J'attrape de Lucas un peu de son *Gigot* ,
Lorsque de sa Catin j'anime la *Tendresse* ,
Et sans avoir l'esprit d'un Enfant du *Permesse* ,
Je puis bien me vanter de n'être pas un *Sot*.

Quelquefois dans l'Automne, on me voit au *Pressoir* ,
Prier les Vendangeurs d'emplir mon *Réservoir* ,
Quand la récolte est belle , on me fait bonne *Mine* ;

Mais si-tôt que je vois le Maître *Furieux* ,
Où sa femme en courroux , faire la *Proserpine* ,
Je reviens au logis confus & *Sérieux*.

Par M. de Boi. . .

C ij LET-



*LETTRE de M.*** Pilote-Amiral de ***
sur les nouvelles Cartes Hydrographiques ,
dressées au Dépôt des Cartes , Plans &
Journaux de la Marine , pour le Service
des Vaisseaux du Roy , par ordre de M. le
Comte de Maurepas , Ministre d'Etat.*

JE vous envoie , Monsieur , les Nouvel-
les Cartes Hydrographiques , sur la cons-
truction desquelles vous me marquez avoir
vû quelques Dissertations dans les Mémoi-
res pour l'Histoire des Sciences & des Beaux-
Arts , Mois de Juin , Septembre & Octobre
1738. Avril 1739. &c. Vous me demandez
en même temps mon sentiment sur cet Ou-
vrage , qui vous paroît , avec raison , devoir
intéresser toutes les Nations commerçantes :
l'occasion particulière que j'ai eüe de con-
noître le Dépôt des Cartes , Plans & Jour-
naux de la Marine , me met en état de vous
satisfaire.

Ce Dépôt établi en 1721. sous les ordres
de M. le Comte de Toulouse , Chef alors du
Conseil de Marine , ayant ensuite passé , avec
la Marine , sous les ordres de M. le Comte de
Maurepas , ce Ministre a bien voulu donner
ses soins pour le soutenir , & le mettre dans
un état où il puisse être utile à la Naviga-
tion :

tion : desorte qu'on peut assûrer aujourd'hui que c'est la plus belle Collection qu'il y ait en ce genre dans toute l'Europe , non seulement par le grand nombre , mais aussi par le choix & la rareté des Morceaux , dont plus des trois quarts sont manuscrits , & qui renferment des détails sur toutes les Côtes d'Europe, d'Asie , d'Afrique & d'Amérique, dont on ne peut qu'être surpris.

Les Cartes & les Plans ne font qu'une partie de ce Dépôt ; la quantité prodigieuse de Journaux de Navigation qu'on y a rassemblés , & qui augmente tous les jours , avec les differens Mémoires , Descriptions & Visites des Côtes, Ports, & Rades connuës dans les Quatre Parties du Monde , sont à mon avis un Trésor d'autant plus précieux, qu'il n'auroit pas été possible d'entreprendre la correction des Cartes sans ce secours , étant certain qu'il n'y a que le grand nombre de Navigateurs qui puisse fournir les détails nécessaires , & donner les moyens de comparaison & de critique qui conduisent au vrai.

Quoique les Journaux & les divers Mémoires dont on vient de parler , fournissent des matériaux suffisans , comme il se trouve parmi les Cartes & les Plans du Dépôt plusieurs Morceaux particuliers , levés par d'habiles Ingénieurs , Pilotes & autres , on sent

C iij bien

bien qu'ils doivent aussi influer beaucoup sur la correction des Cartes dans lesquelles ils entrent.

Joignez à ces moyens une connoissance exacte & fidelle de toutes les Observations Astronomiques , qui ont été faites dans les différentes parties de la Terre ; vous vous formerez , M. une idée assés juste de l'état présent du Dépôt des Cartes , Plans & Journaux de la Marine , & du travail qui s'y fait ; & alors vous ne serez point surpris de la superiorité que l'on attribué aux Nouvelles Cartes Hydrographiques , sur tout ce qui a paru en ce genre.

Malgré tous les avantages que le Dépôt se trouve avoir pour son travail , il ne faut pas croire que les Nouvelles Cartes soient parfaites : s'il est des Sciences qui ne peuvent jamais s'élever à un certain degré de perfection , l'Hydrographie est du nombre , surtout dans la construction des Cartes.

Que l'on examine avec quelque attention toutes celles qu'on a vû paroître , Françaises , Angloises , & Hollandoises ; les erreurs considérables dont on les trouve remplies , seront non seulement la preuve du peu de progrès que toutes les Nations y ont fait jusqu'à ce jour ; mais en même temps elles feront connoître combien il étoit important d'en entreprendre la correction ;

la

la sûreté des Navigateurs en dépend; on sçait par de tristes experiences, que la fausseté des Cartes a causé plus d'un naufrage.

Mais en supposant les Nouvelles Cartes encore éloignées de cette précision où elles doivent nécessairement arriver par la suite du travail, il faut convenir qu'elles sont beaucoup moins fautives que toutes les autres; non seulement, ces erreurs énormes, tant en latitude qu'en longitude, si préjudiciables à la Navigation, sont entièrement disparuës; mais elles renferment encore des détails particuliers, d'autant plus satisfaisans, qu'on les a toujours négligé dans les Cartes générales. Pour en être convaincu, il ne faut que lire les Mémoires en forme d'Analyses, qui ont été imprimés lorsque chacune de ces Cartes a paru, & que l'on a soin de distribuer en même temps. Ces Mémoires rendent un compte exact des Remarques & Observations dont on s'est servi, pour établir les principales corrections; & pour en faire mieux sentir la solidité, on discute, par une comparaison fidelle, les Points sur lesquels elles se trouvent tomber: on cite les Journaux des Navigateurs que l'on a suivis, & l'on détaille les Opérations faites en conséquence; desorte que tout le monde se trouve en état de juger de la bonté d'un pareil Ouvrage: aussi suis-je persuadé

C iij . qu'il

qu'il n'a besoin que d'être connu , pour détruire toutes les Cartes sur lesquelles nous avons navigué jusqu'à présent.

Voilà , M. , ce que je pense sur les Nouvelles Cartes Hydrographiques dressées au Dépôt de la Marine ; il ne me reste plus qu'à vous indiquer celles qui ont été rendues publiques.

1°. Une Carte générale de la Mer Méditerranée , 1737. en trois feuilles.

2°. Une Carte particulière de l'Archipel , en grand point , 1738.

3°. Carte de l'Océan Occidental , comprenant les Côtes d'Europe & d'Afrique , depuis le 51. degré de latitude septentrionale , jusqu'à l'Equateur , ou Ligne Equinoxiale ; avec les Côtes d'Amérique, qui leur sont opposées , 1738.

4°. Carte de l'Océan Méridional , compris entre l'Afrique & l'Amérique , depuis le 7. degré de latitude Nord , jusqu'au 57. degré de latitude Sud : cette Carte est au même Point que la précédente , dont elle est la suite , & comprend les Côtes d'Afrique , depuis le Cap de Monte , un des plus connus de la Côte de Guinée , jusqu'au Cap de Bonne-Esperance ; & celles de l'Amérique , depuis Cayenne , jusqu'au Détroit du Maire & Terre de Feu , 1739.

Chaque Carte est accompagnée d'un Mémoire particulier.

On

On trouve ces Cartes à Paris au Dépôt de la Marine, dans le Cloître des PP. Augustins Déchaussés de la Place des Victoires : Et chez M. *Bellin* , Ingénieur de la Marine , rue Bertin-Poirée , attenant la Coupe d'or. On les trouve aussi à Toulon , à Brest , à Rochefort , &c.



SONETTO.

DUe Ninfe emulè al volto , e alla favella:
Muovon del pari il piè , muovono il canto :
Vaghe così , che l'una all'altra accanto ,
Rosa con Rosa par , Stella con Stella.

- Non sai se quella a questa , ò questa a quella
Tolga , o non tolga di beltade il vanto :
E puoi ben dir : null'altra è bella tanto ,
Mà non puoi dir di lor questa è più bella.

Se innanzi al Pastorello in Ida assiso
Simil Coppia giungea , Vener non fora
La Vincitrice al paragon del viso.

Ma qual di queste avrebbe vinto allora ,
C v

Nol

Nolsò. O Paride il pomo avria diviso,
O la gran lite penderebbe ancora.

Gio. Batista Zappi, Imolese.



TRADUCTION.

CÉlimene & Cloris dans l'hiver de mes ans,
De mon cœur insensible ont fait fondre la glace ;
Pareils traits, pareil port, même voix, même grace,
Donnent un prix égal à leurs attraits puissans.

Dans ces Lieux enchantés qu'elles peuplent d'A-
mans,

Il n'est point de Beauté que leur beauté n'efface.
Mais laquelle nommer à la première place,
Dans le trouble cruel, hélas ! que je ressens ?

Si sur le Mont Ida le fortuné Pâris,
Avoit vû devant lui CÉlimene & Cloris,
Il n'eut point à Venus accordé la victoire.

Mais partageant la Pomme à ce couple charmant ;
Le Berger indécis auroit sauvé sa gloire,
Ou nous ne saurions pas encor son Jugement.

N... Ricand, Marseillois.

DIS;



DISSERTATION sur les Cadrans Solaires , ou Réponse de M. Deparcieux ; Maître de Mathématiques , à un Ecrit anonyme sur cette matiere , inséré dans le Mercure de Septembre 1738.

L'Anonyme , qui dans le Mercure du mois de Septembre dernier , est l'Examineur de tous les Cadrans & Méridiennes qu'on fait à Paris , après une longue recherche , n'en cite que sept ou huit de bons , & parle de ceux qu'il ne met pas dans sa Liste , de maniere à faire croire qu'il les a tous examinés ; il est pourtant certain , ou que son examen n'a pas été général , ou qu'il a été mal fait ; car on pourroit lui en faire remarquer plusieurs autres , aussi justes que ceux dont il parle. Il est vrai que je devrois être content , en ayant trouvé quatre des miens dans sa Liste ; mais il s'en trouve encore plusieurs autres , tant de Mrs de la Hire , Picart , Potenot , Desplaces & Reynez , que de moi , également bien exposés & aussi justes , dont il auroit dû faire mention , ou parler avec un peu plus de réserve de ceux qu'il ne cite pas ; ce n'est pas que je craigne des reproches de la part des Personnes pour qui je les ai tracés , puisque j'en fais toujours

faire la comparaison avec la Méridienne de l'Observatoire , qui a été jusqu'à présent la seule, sur laquelle j'ai cru les devoir faire vérifier.

Je mets mes Cadrans en parallele avec ceux des habiles Gens que je cite ; j'ose même dire que j'y apporte quelques attentions , auxquelles ils n'avoient pas encore pensé , (du moins il n'en parlent pas) quoique souvent nécessaires , ce que je n'ai aperçu que par la pratique ; je pourrai en parler dans quelqu'un des Mercures suivans , ou dans un Traité raisonné de la Pratique des grands Cadrans, par le calcul , auquel je travaille.

L'Anonyme se plaint de ce que les Peintres , les Maçons , & bien d'autres gens qui ne sont pas plus sçavans qu'eux , remplissent Paris & la Campagne de leurs mauvais Cadrans ; voudroit-il regler la dépense que les Personnes veulent y faire ? ou bien voudroit-il les empêcher de se contenter d'avoir l'heure à peu près ? Que n'obtient-il un Reglement qui défende à tous ces Gnomonistes subalternes de tracer aucun Cadran , qu'ils n'aient auparavant donné des preuves de leur capacité à Mrs de l'Académie Royale des Sciences ? à la vérité cela ne seroit qu'avantageux au Public. L'Auteur ne pense sans doute pas qu'il n'y ait bien des Personnes en état de faire

faire de bons Cadrans ; mais il veut sans doute dire , que peu veulent s'exposer à monter sur des Echaffauts , &c. Ainsi je conviens avec lui , que la plûpart de ceux qui se mêlent de les tracer , feroient beaucoup mieux de s'en tenir à leur premier métier , qu'ils peuvent entendre mieux que cette Science ; mais c'est ordinairement le propre des ignorans , de sçavoir tout faire. Il n'auroit cependant pas dû confondre parmi ceux-là , les Ingénieurs qui travaillent aux Instrumens de Mathématiques , rien ne paroît plus naturel que de s'adresser à eux , puisque c'est une partie de leur Profession.

Au reste , si tous ces prétendus Gnomonistes ne réussissent pas mieux à faire de bons Cadrans , cela vient moins de la méthode qu'ils suivent pour les diviser , que de celle qu'ils employent pour en trouver la déclinaison : c'est particulièrement de là que dépend toute la justesse ; car les méthodes dont ils se servent pour trouver les Points horaires , ne donneroient pas des erreurs bien sensibles , s'ils en connoissoient bien la déclinaison. C'est donc à la trouver , qu'il faut apporter tout le soin possible , & il n'y a que le Calcul Trigonométrique , qui la puisse donner facilement & exactement dans tous les differens cas qui peuvent arriver , tant par sa précision , que parce qu'on peut le répéter

répéter par autant de Points d'ombre que l'on veut , sans faire une Ligne de plus , au lieu , que si on veut réitérer les autres méthodes , comme il le faudroit au moins quinze ou vingt fois , à la fin de la seconde ou troisième opération , le Plan seroit si rempli de Lignes , qu'il seroit comme impossible de s'y reconnoître.

Quand je dis qu'il faudroit répéter l'opération quinze ou vingt fois , je ne dis rien de trop ; car je calcule pour chaque Cadrans 15. ou 20. Points d'ombre , & souvent d'avantage , & je compte plus sur le calcul d'un seul de ces Points , que je ne ferois sur deux ou trois opérations par les autres méthodes : je ne parle pas de ceux qui prennent la déclinaison du Plan avec une Boussole ; on sçait assez qu'il n'y a que les ignorans qui s'en servent , & que ceux qui la prennent , la Montre à la main , ont leur science renfermée dans les ressorts de cette petite machine.

Il faut pourtant dire , pour excuser ceux qui font de mauvais Cadrans , que l'Anonyme devoit moins s'en prendre à eux , qu'aux Auteurs , qui ont fait accroire au Public , qu'ils mettoient la Gnomonique à la portée de tout le monde , ainsi que l'ont fait le Pere de la Magdelaine , le Pere Bobinet , & plusieurs autres. La plupart s'en sont tenus au Titre de ces Livres , & se sont crus sçavans ;

sçavans , dès qu'ils les ont eû en main ; ce qui a produit autant de Faiseurs de Cadrans , qu'il y a eu de Cadrans à faire. Dès qu'un Ouvrier a sçû abaïsser ou élever une Perpendiculaire , & faire un Angle d'un certain nombre de degrés déterminé , il a voulu faire des Cadrans , &c.

Plusieurs personnes ont regardé la Gnomonique comme une Science incertaine , ce qui a en quelque sorte un peu avili , dans l'esprit du commun , cette belle partie de l'Astronomie. Je ne dis pas que les principes que ces Auteurs donnent , ne soient infailibles dans la théorie ; mais je dis qu'il n'en est pas de même dans l'exécution ; qu'il faut entendre la matiere & les deux Trigonométries pour s'en bien tirer , qu'il en est de la pratique des grands Cadrans , comme de la plûpart des autres parties pratiques des Mathématiques , qui ne sont exactes qu'autant qu'on y employe le Calcul.

Mrs de la Hire , Picart , Potenot , &c. ont donné des Méthodes très-sçavantes par la Règle & le Compas , mais ils ne s'en servoient jamais , ils y employoient toujours le Calcul , comme on peut le voir , par ce qu'ils en disent dans leurs Ouvrages , de même que le Pere Alexandre , dans son Traité des Horloges ; il en est aussi parlé en plusieurs autres endroits. Je sçais bien que ceux qui ignorent le Calcul , n'en

n'en conviendront pas , n'en connoissant pas la nécessité , mais j'aurai l'avantage que tous les Sçavans seront pour moi.

On a toujours regardé la Trigonométrie Sphérique , comme absolument nécessaire pour le Calcul de la Gnomonique , tout au moins pour trouver la déclinaison des Plans ; comme il y a peu de personnes qui l'entendent & que beaucoup ont appris la rectiligne , j'ai cherché , pour ces derniers , le moyen de connoître cette déclinaison entièrement par la seule Trigonométrie rectiligne ; je le donnerai dans le Mercure du mois prochain , au moyen de quoi & de ce qu'a donné M. Clapier de Montpellier , dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, 1707. ou bien de ce que le Pere Alexandre a mis au commencement de son Traité des Horloges , imprimé chés Guérin ; ceux qui n'entendent que la Trigonométrie rectiligne , pourront cependant calculer des Cadrans & les tracer avec toute la justesse possible , pourvû néanmoins qu'ils entendent bien la Sphere , dans laquelle sont généralement renfermés tous les principes de la Gnomonique.

*MOYEN très-simple pour vérifier les
Cadrans Solaires.*

Tous ceux qui font faire des Cadrans Solaires ,

laïres , devroient s'assurer eux-mêmes , s'ils sont bien ou mal faits ; ils le pourroient facilement , en se donnant la même peine qu'ont bien voulu prendre la plupart des personnes pour qui j'en ai tracé , ainsi qu'il suit. Je suppose que l'on ait une Pendule passablement bonne.

Il faut commencer par voir si la Pendule est réglée ; pour cela mettez-là un jour sur le midi ou telle autre heure du Cadran qu'il vous plaira , voyez le lendemain à la même heure, si la Pendule & le Cadran s'accordent, si cela est , la Pendule est assés bien réglée pour ce que nous en avons affaire ; il n'est point ici question de penser à l'équation du temps. Si la Pendule & le Cadran ne s'accordent pas , abaissez ou haussez la lentille, selon que la Pendule avancera ou retardera , repetez cette opération , jusqu'à-ce que la Pendule & le Cadran marquent ensemble la même heure , sur laquelle la Pendule avoit été mise la veille , l'ayant ainsi réglée , mettez-la le lendemain sur la premiere heure que le Cadran marquera , & voyez à chaque heure s'ils s'accordent jusqu'à-ce que le Cadran cesse d'être éclairé , s'ils ne s'accordent pas à une minute près , du plus au moins , c'est une marque que le Cadran est mal fait & d'autant plus mal , que les differences seront plus grandes. Si la Pendule & le Cadran

dran s'accordent , on doit le regarder comme bon ; pour en être parfaitement sûr , répétez la même opération deux ou trois mois après , pourvû que les jours soient beaucoup plus grands ou plus petis qu'ils n'étoient lors de la première opération. Si le Cadran & la Pendule s'accordent , encore tout le temps que le Cadran sera éclairé dans un même jour , le Cadran est bien fait , parce qu'il est comme impossible qu'un Cadran qui n'est pas juste , erre de la même quantité à toutes les heures & en différens temps , il faudroit l'avoir fait exprès & avec autant de soin que pour le faire juste , à moins qu'il n'eût été fait la Montre à la main , ainsi que le pratiquent la plupart des Faiseurs de Méridiennes , & en suposant que l'axe fût bien placé.

Si c'est dans Paris , après l'avoir examiné la première fois , on pourra aller prendre l'heure avec plusieurs Montres à la Méridienne du Pont au Change , ou si on ne veut pas s'assujettir à attendre l'instant de Midi , on ira à l'Observatoire , où , pour la commodité du Public , M. de Cassini s'est donné la peine de tracer sûr les carreaux de la grande Salle , les Lignes horaires de 5. en 5. minutes , depuis dix heures jusqu'à deux ; on reviendra sur le champ voir si le Cadran s'accorde avec les Montres à la première heure qui se présentera , si celle-là est juste , toutes ;

toutes les autres le seront. C'est ainsi que M. Hoüel, Capitaine aux Gardes Françaises, s'est donné la peine d'examiner celui que je lui ai fait à sa Maison de la rue Garençiere, derriere S. Sulpice ; de-même que la plûpart des autres personnes pour qui j'en ai fait.



O D E

A Mrs de la Societé Littéraire d'Arras.

DE ces Plages hiperborées,
Que semble fuir le Dieu du jour,
Des Aquilons & des Borées
Eternel & triste séjour,
Je vois s'élever un nuage,
Suivi de l'épais assemblage
De mille nuages divers ;
Partout ils portent les ténèbres ;
Déjà dans leurs Ombres funebres
Ils ont englouti l'Univers. *



C'est toi, Fille de la Paresse ;
Ignorance, Monstre hideux,

* *L'invasion des Gots.*

Qui

Qui dans cette affreuse tristesse
Plonges les Mortels malheureux ;
Aux yeux des Muses étonnées,
De tes vapeurs empoisonnées
Le Pinde même est infecté ;
Les Astres de Rome & d'Athènes,
Les Rayons du Dieu d'Hipocrène,
Rien n'en perce l'obscurité.



De-là tant d'erreurs consacrées
Par l'aveugle imbécillité,
Tant de passions adorées
Par la crédule impiété ;
Triste état ! Siècle déplorable !
Dans un cahos épouvantable
Tout nâge épars confusément ;
Pour la vertu l'on prend le vice,
L'iniquité pour la justice,
Et pour guide l'égarement.



Que vois je ! Une Aurore naissante
Laisse entrevoir quelque clarté ;
Sa lumière foible & tremblante
Ne luit qu'avec timidité ;
Insensiblement elle monte ,
Elle s'aceroît, elle surmonte

Des sombres voiles de la nuit ;
Des bords de l'heureuse Ausonie , *
Déjà l'ignorance bannie ,
Rémit à sa sa vue & s'enfuit.



D'où n'aît cette clarté charmante ,
Dont les rayons victorieux ,
Par un éclat qui nous enchante
Font renaître tout à nos yeux ?
Voyez-vous ces nouveaux Lycées ,
Remplis de modernes Alcées ,
Qui par leurs travaux assidus
Triomphent de la barbarie ,
Et rapellent dans leur Patrie
L'honneur , les Arts & les vertus ?



C'est un beau Soleil qui s'avance,
Ainsi qu'un Géant orgueilleux ,
Il prend son essor , il s'élance
Pardessus ces Rocs * sourcilleux ,
Qui, d'avec ces climats fertiles ,
Où les Horaces , les Virgiles ,
Nâquirent parmi les Héros ,
Séparent la France , superbe

* *Les Académies ont commencé en Italie.*

* *Les Alpes.*

D'avoir

D'avoir , dans Condé , dans Malherbe ,
Donné le jour à leurs Rivaux.



Armand * paroît ; je vois la Gloire
Qui le suit avec Apollon ;
En éternisant sa mémoire ,
France , il éternise ton nom ;
Ce même bras armé du foudre ,
Qui réduisit l'Espagne en poudre ,
Fixe les Arts chés les François ,
Protecteur & Rival , il brigue
Les Prix qu'aux Sçavans il prodigue ;
Mécène & Virgile à la fois.



Quel feu , quel torrent de lumière
Echauffe , éclaire les esprits !
O prodige ! la Grece entiere
Revit aujourd'hui dans Paris.
On dit , en voyant les merveilles ;
Qui des Boileaux & des Corneilles
Ont soutenu le vol hardi ,
Cet heureux jour étoit encore
Dans l'Italie à son Aurore ,
En France il est à son Midi.

* *Le Cardinal de Richelieu.*

Mais

Mais ô Ciel ! quel Spectacle aimable
 Trape les yeux , charme les cœurs ?
 Le Louvre , Parnasse honorable ,
 Devient le séjour des neuf Sœurs ;
 Il s'ouvre. Entrez , Troupe immortelle ,
 Entrez , votre Roy vous appelle ,
 Et veut , pour comble de bonté ,
 Que la Science auprès du Trône
 Brille à l'abri de la Couronne ,
 Des rayons de la Royauté.



Souvent la plus haute Puissance ,
 Les plus formidables Etats
 Ont tiré d'abord leur naissance
 Des commencemens les plus bas ;
 De la Capitale du Monde ,
 De Rome , en Héros si féconde ,
 Dont rien n'égala la splendeur ,
 On sçait quelle fut l'origine ,
 Et de quelle foible racine
 Sortit cette immense grandeur.



Ainsi le seul hazard fit naître
 Presque de rien ce Corps vanté , *

* *L'Académie Française.*

Arbitre

690 MERCURE DE FRANCE
Arbitre du langage , & Maître
Du sceau de l'immortalité ;
Ainsi ses progrès incroyables ,
Fruits de ses soins infatigables ,
Ont porté le François par tout ;
Cette Langue pure & brillante ,
Chés les Nations qu'elle enchante :
Répand & l'esprit & le goût.



Il est un Peuple * plein de zèle ;
Non moins qu'un autre ingénieur ,
Bon Citoyen , Sujet fidele ,
Mais plus guerrier que studieux ;
D'un Pays , Théâtre des Armes ,
Les Muses fuyant les allarmes ,
N'avoient aproché qu'en tremblant ;
L'aveu n'a rien qui deshonore ,
Un reste d'ignorance encore
Regnoit dans ce Climat sanglant.



Mais c'en est fait ; de ces Contrées
Les préjugés sont disparus ,
Et dans nos ames éclairées
Les erreurs ne dominant plus ;
Une Société naissante ,

* *Dans l'Artois.*

Sols

Sous d'heureux auspices croissante ,
 Comme un Phénomene nouveau ,
 Vient illuminer ma Patrie ,
 Grace à sa lumière chérie ,
 Le Beau va nous paraître beau.



Quel Héros * pour nous s'intéresse ?
 Est-ce Apollon ou le Dieu Mars ?
 Chés lui le Laurier du Permesse
 Se joint au Laurier des Césars ;
 Zelé Protecteur du mérite ,
 Il le découvre , il l'accrédite ,
 L'élève , le comble d'honneurs ;
 Toutesfois , Enfans de Minerve ,
 C'est pour vous , sur tout , qu'il réserve
 Ses plus précieuses faveurs.



Fleurissez , ô Troupe choisie ,
 Que rien n'arrête vos succès ,
 Vous naissez , c'est malgré l'Envie ;
 Mais c'est pour ne mourir jamais ;
 Pour moi , vous rendre mes hommages ,
 Et sur mes timides Ouvrages ,
 Avec respect vous consulter ,

* M. le Prince d'Ysenghien , Protecteur de la
 Société.

D Voilà ;

Voilà Juges nés de ma Lyre,
 Dans le zele ardent qui m'inspire,
 Jusqu'où mes vœux peuvent porter.

J. A. Masson.



*LETTRE du Sr de Gourre sur la Société
 Littéraire d'Arras.*

Vous m'ordonnez, Monsieur, de vous parler du nouvel Etablissement qui vient de se faire à Arras ; c'est une Société Littéraire qui procurera de la gloire, & de l'utilité à ma Patrie, si les Projets des Associés s'exécutent aussi heureusement qu'ils ont été formés.

Les Belles Lettres ont toujours été foiblement cultivées dans l'Artois ; un reste de grossiereté Belgique, mêlée avec des Préjugés populaires, en a écarté les Beaux Arts ; la Noblesse y vivoit dans une ignorante oisiveté ; le Peuple, peu industrieux, ne pouvoit franchir les bornes d'un commerce médiocre, & les Ecclesiastiques se contentoient de psalmodier au Lutrin & d'entendre leur Breviaire. Le bon goût y étoit inconnu, la raison peu perfectionnée ; & on regardoit la culture des Belles Lettres comme un écart d'esprit.

l'esprit dans les Nobles , comme un obstacle à la fortune dans les Particuliers ; les Bibliothèques étoient proscrites , personne n'osoit affronter le ridicule d'un Sçavant : ce mépris pour les belles connoissances , traînoit avec soi une politesse rude , mal aisée & gênante , & cette liante urbanité qui fait les douceurs de la vie , passoit pour dissipation , pour étourderie.

Ce Théâtre étoit-il propre à recevoir les Beaux Arts , que la raison & le goût avoient déjà répandus dans toute la France ? La Nature se joue dans ses Productions ; elle ne suit pas toujours les regles ordinaires. On vit des Citoyens touchés du peu de cas qu'on faisoit des Beaux Arts ; ils les connurent , ils les aimerent , résolus de les apeller dans leur Patrie , quand les chemins en seroient ouverts ; c'étoit une nouvelle Religion qu'il falloit introduire ; les Novateurs devoient agir avec plus de prudence que de zele. La ressemblance des sentimens produit l'union des cœurs ; ils se lièrent , ils s'assemblerent dans la seule vûe de s'instruire , ils se firent une Bibliothèque , ils lûrent , ils se communiquèrent leurs réflexions ; bien-tôt d'autres , enchantés par la nouveauté , séduits par l'exemple , ou suivant un penchant que les circonstances développoient , se joignirent à la Troupe Litteraire : le nombre croissoit de

D ij jour

jour en jour ; le desir curieux de connoître ; dissipoit (quoique lentement) les ténèbres de l'ignorance. M. le Prince d'Isenghien , ardent à procurer de nouveaux avantages à une Ville dont il est Gouverneur , se déclara Protecteur de cette Académie naissante. Il obtint de la Cour une Lettre , qui permettoit aux Associés de faire des Statuts , & de tenir une Assemblée chaque semaine. Il honora la première de sa présence , il y parla avec érudition sur l'Histoire , & donna mille marques de bonté aux Membres de la Société.

Ces Messieurs se proposent deux buts , de s'apliquer à la Langue Françoisse & à l'Histoire. On est redevable à leur application du changement qui commence à se faire dans la façon de penser des Citoyens. Mrs *D'Arthus* , *Grandval* , de *Quévaussart* , de la *Place* , *Guerard* , *Harduin* , &c. font honneur à l'enfance de cette Académie. Puisse leurs talens apprendre à ma Patrie que les Belles Lettres , bien loin de nuire aux occupations sérieuses , en perfectionnent l'exercice , en éloignent le rebutant & le puérile ; qu'ils lui répètent sans cesse , que *Thomas Morus* écrivoit & gouvernoit , que le Cardinal de *Richelieu* délassoit , à arranger des Hémistiches , la main qui tenoit le timon de l'Empire François ; qu'un Prince *Frederic* , Prince Royal
de

de Prusse , Héritier d'un Royaume de l'Europe , en qui l'on voit revivre l'ame de *Marc-Aurele* , & l'esprit de *Jules-César* , pense que sa Couronne tirera un nouveau lustre de l'étude qu'il fait des Sciences & des Belles Lettres !

Notre Société a le bonheur d'avoir des envieux , des critiques , & même des ennemis . Peut-elle naître sous des auspices plus heureux ? C'est un remède sûr pour écarter la Paresse , & pour l'empêcher de faire rien d'indigne des Belles Lettres.

Je finis par un Compliment de M. Har-
duin , présenté au nom de la Société , à Ma-
dame la Princesse d'Isenghien , qui a eu la
bonté de s'intéresser au nouvel Etablissement.

Je suis , &c.

LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE D'ARRAS.

A Madame la Princesse d'Isenghien.

Princesse , qui pourroit compter
Les riches attributs qui font votre partage ;
C'est pour nos Vers un trop pénible ouvrage ;
A deux points seulement il faut nous arrêter.

Où , le devoir nous presse de chanter.

D iii

La

La générosité qui partout vous anime ,

Et votre goût sublime

Pour les Arts délicats par Phébus inventés.

A ces deux rares qualités ,

Princesse nous devons le zèle secourable ;

Qui vous fit seconder les soins de votre Epoux ,

Quand ce Héros daigna briguer pour nous

Du plus puissant des Rois un regard favorable.

Par vous nous triomphons des ennemis jaloux ,

Qui brûlant de nous interdire

Le plaisir innocent que l'on goûte à s'instruire ,

Osoient nous préparer les plus dangereux coups.

D'une si flatteuse victoire

Nous saurons à jamais conserver la mémoire :

D'y penser chaque jour il nous sera bien doux ,

Puisqu'ainsi chaque jour nous penserons à vous.



*LETTRE écrite de Paris par un Flamand,
du Tournaisis , à un Habitant de Seclin , au
même Pays , au sujet du Corps de S. Piat.*

JE comptois retrouver ici notre cher
Compatriote M. de la Barre , pour lui
exposer les raisons que nous avons, de soute-
nir que le Corps de S. Piat est à *Seclin*, & non
à Chartres , & pour le prier de nous aider à
les

les faire valoir encore mieux que nous ne saurions. Mais on m'a appris que cet Académicien y étoit mort l'Ere dernier. Vous voyez par-là , M. , que nous ne sçavons les nouvelles dans nos petites Villes de Flandres, que lorsqu'elles sont déjà vieilles. Pour me dédommager de la perte de ce Sçavant , dans lequel étoit notre apui , je me suis mis à parcourir l'Edition qu'il a donnée du *Spicilege de Doin Luc Dachery* ; j'y ai cherché dans la Vie de S. Eloy écrite par S. Oüen, s'il n'auroit point fait de Notes à notre avantage , au sujet de ce qui y est dit , que S. Eloy trouva le Corps de S. Piat à *Seclin* , dans le Pays Mélandois : *Invenit in Territorio Medenantense vico Sacilino Sanctum Marjrem Piatonem* , & il ne m'en a paru aucune ; de quoy j'ai été un peu contristé.

Je parlois du sujet de mon chagrin à un Ami commun , qui se trouvoit accompagné d'une Personne étrangere, nouvellement arrivée de campagne. Je n'eus pas plutôt prononcé les noms de *Seclin* & de *Chartres* , que cet Etranger m'aprit une nouvelle qui acheva de me désoler. C'est qu'on lui avoit dit à Chartres même, quelques jours auparavant, que le même S. Piat, que ceux de *Seclin* regardent comme leur Protecteur , est au li regardé comme tel par le Peuple de Chartres , surtout dans les temps de pluye , où l'on

D iij est

est sûr que la descente de son Corps obtiendra du beau temps. Il ajouta , qu'en conséquence de la dévotion d'un Particulier qui a laissé une somme très-considérable à la Cathédrale , on se disposoit à y faire construire une nouvelle Châsse de S. Piat , & qu'on lui avoit assuré de bonne part , que ce Saint Martyr étoit dans son ancienne Châsse , en chair & en os ; d'où je tire la conclusion , que si dans l'ouverture qui s'en fera pour la Translation , on découvroit sur son Corps les marques des cloux dont parle S. Oüen , nous n'avons qu'à renoncer à nos prétentions envers le même Corps. Je vous fais part de mes frayeurs , que vous ne pouvez calmer qu'en communiquant ma Lettre aux Curieux de notre Pays , soit à Tournai ou à Lille , soit ailleurs.

Plus je parus effrayé au récit que cet Etranger me fit des preuves que l'on produisoit à Chartres en faveur de la possession du Corps de S. Piat , plus il m'accabloit d'exemples de pareilles contestations , dans lesquelles le Corps d'un Saint a été adjugé à ceux chés lesquels la Tradition le disoit transporté ; comme celui de S. Firmin , le Confesseur , à Amiens , qui s'est trouvé dans la Cathédrale d'Amiens , & non plus dans l'Eglise du Fauxbourg , où il avoit été inhumé ; & de même celui d'un Evêque

ds

de Bourgogne , dont je ne me souviens plus du nom. Mais ce qui m'a sensiblement affligé , c'est que cet Inconnu paroissoit être si prévenu en faveur de Mrs de la Cathédrale de Chartres , qu'il n'a pas craint d'assurer qu'il étoit très-possible que nos Ancêtres eussent laissé emporter , pour quelque vil intérêt le Corps de Monsieur S. Piat , par les Chartrains ; & en plaisantant , il nous a appliqué ces deux Vers , qu'il a dit avoir été composés autrefois en dérision des Poitevins , qui s'étoient laissé frustrer du Corps de S. Martin , en s'amusant à boire :

*O Picavini , segnes , hebetes , asinini !
Corpus Martini vobis tulit amphora vini.*

Il a pris la peine de répéter ces Vers tant de fois , que j'en ai retenus : il se vantoit de les avoir lûs dans un vieux Livre de la Bibliothèque du Roy. * Voyez , mon cher Compatriote , ce qu'il y a à faire pour fermer la bouche à ces sortes de raisonneurs , & en donnez promptement avis à celui qui est de tout son cœur votre , &c.

A Paris , ce 11. Avril 1739.

* Les Flamands nomment ainsi la Bibliothèque Royale.



LE PAPILLON.

F A B L E.

UN jeune Papillon aux aîles émaillées ;
 Dans un Jardin paré de mille fleurs ,
 Aux Filles du Printemps richement habillées ;
 Faisoit pompeusement montre de ses couleurs.
 A toutes il comptoit douceurs & bagatelles ;
 A toutes il faisoit admirer ses apas ;
 Et leur montrant tout l'or & l'émail de ses aîles ;
 Leur disoit : Belles Fleurs , vous ne me prendrez
 pas.

Je suis beau , si vous êtes belles.

Ainsi se vantoit fierement ,

Ainsi voltigeoit finement

L'Inconstant Animal dans ce beau Jardinage.

Lorsqu'une charmante fleur

Du Papillon volage

Fixa le cœur.

Cette Fleur n'étoit pas d'un grand éclat pourvue ;

Elle étoit bleuë & blanche , & frapoit peu la vue.

Mais elle étoit fort tendre , & par un coup du Ciel.

L'Abeille qui l'avoit succée ,

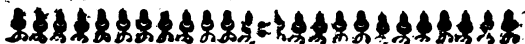
De sa charge pressée ,

Sur elle avoit quitté son Miel.

La

Le Papillon la voit , il y court ravi d'aise :
 Il vole tout autour , il l'embrasse & la baise.
 Mais quand le Papillon voulut s'en dé mêler ,
 Pour chercher des amours nouvelles ,
 Papillon ne put plus voler ;
 Le Miel avoit saisi ses ailes.
 Apprenez , belle Iris , que pour prendre nos cœurs ,
 Vos beautés sont de foibles armes :
 Défendez-moi de vos douceurs ,
 Je me défendrai de vos charmes.

*Par V.... t.... Marescot , Huissier au
 Parlement de Paris.*



*EXTRAIT d'une Lettre de S. Petersbourg ,
 datée du 28. Février 1739. N. Sa]*

LEs Tartares ont suspendu leur Expédition dans l'Ukraine , n'ayant pas osé s'engager dans les Steppes , à cause des grands froids , & parce que la terre y étant par tout couverte de plusieurs couches de neige , qui ont chacune une croûte gelée , les chevaux n'auroient pû , selon leur coutume , découvrir les herbes , en écartant les neiges à coups de pied.

On peut juger du froid dans les Steppes ,

D. vi. par

par celui qu'il fait ici. M. de l'Isle, Membre de cette Académie, vient de remettre ses Remarques (ci-jointes) à la Cour, suivant lesquelles le froid étoit le 15. de ce mois N. St. à deux cent & un degré, & il assure que, selon même la division du Thermomètre, le froid du grand hyver de l'année 1709. n'étoit à Paris qu'à *cent septante deux à trois degrés.*

On avoit crû que le plus haut degré ; toujours selon cette division, étoit à *deux cent dix* (qui est le plus grand froid artificiel de M. Fahrenheit) & qu'au-delà aucun Animal ne pouvoit vivre, mais on a été désabusé de cette opinion par les rapports des Membres de l'Académie, qui depuis quelques années ont été envoyés aux extrémités de cet Etat, vers Kamtschatka, pour y chercher le haut de l'Amérique. Cette Caravane, qui continuë sa marche, a mandé qu'elle a trouvé le froid au mois de Janvier de l'année, passée à *deux cent & septante cinq degrés.*

Quoiqu'il en soit, on ne se souvient pas ici d'avoir eû jamais un hyver aussi rude que celui-ci.

*Le plus grand froid à Pétersbourg, selon les
Thermometres de Mercure de M. de l'Isle.*

172		
173	L'an 1709. le 13 & 14. Janv. N. St. à Paris.	
174		
175		
176		
177	1709. en Islande,	173
178	1734. le 6. Décembre N. St. à Midi.	
179		
180	1738. le 12. Fév. N. St. à 7. h. du matin.	
181		
182	1737. le 21. Fév. N. St. à 7. h. du matin.	
183		
184		
185		
186		
187	1734. le 6. Janv. N. St. à 10. h. du soir.	
188		
189		
190		
191	1738. le 12 Dec. N. St. à 8 h. & d. du mat.	
192		
193	1739. le 18. Févr. N. St. à 6 & d. du mat.	
194		
195	1739. le 17. Fév. N. St. à 6 & d. du mat.	
196	1739. le 16. Fév. N. St. à 7. h. du matin.	
197	1736. le 17. Fév. N. St. à 7. h. du matin.	
198		
199		
200	1733. le 17. Janv. N. St. à 7. h. du matin.	
201	1739. le 15. Fév. N. St. à 7. h. un q du m.	
210	Le plus grand froid artificiel de M. Eah- renteit.	212
270	L'an 1737. le 27. Novembre, V. St. à Midi, à Kirenga en Sibirie.	
271	1738. le 9. Janvier, V. St. <i>ibidem</i> .	



IMITATION

De l'Ode X. du premier Livre d'HORACE :
Vides ut altâ stet nive , &c.

V OUS-tu l'Hyver qui nous assiege ,
 Qui nous glace de toutes parts :
 Ces Monts sont cachés sous la nége ;
 Et tout blanchit à nos regards.
 Nos Bois dépoüillés de verdure ,
 Ont déjà ressenti l'injure
 De l'impitoyable Saison ;
 Et telle est sa rigueur extrême ,
 Qu'elle force enfin l'onde même ,
 A faire à l'onde une prison.



Est-il besoin que je t'enseigne
 Le secret de la craindre peu ?
 Il est tout simple : Au froid qui regne
 Cher Ami , mesure ton feu.
 Par une bouteille choisie
 De Champagne , ou de Malvoisie ,
 Corrige le défaut du temps.
 Dans ta chambre bien calfeutrée ,

Aux Aquilons ferme l'entrée ,
Tu retrouveras le Printemps.



Trop de soin à l'Homme est funeste ;
Borne le tien à vivre heureux ;
Et sans t'inquiéter du reste ,
Laisse-en le détail aux Dieux.
Dans leurs saints Decrets tout s'arrête ;
Leur main fait voler la tempête ,
Ou regner le calme ici-bas ;
Et c'est la même Providence
Qui nous mesure avec prudence ;
Et les beaux jours & les frimats.



Mets à profit le jour qui passe ;
Sans t'informer du lendemain ;
Et le reçois , comme une grace ,
Un don que te fait le Destin.
Pendant la fraîcheur de ton âge ;
Fais choix d'un honnête esclavage ;
Les Ris alors te préviendront
On est peu propre à la tendresse ,
Quand la soucieuse vieillesse
Commence à silloner le front.



766 MERCURE DE FRANCE

Il est des Jeux , des Exercices
Convenables à ton état ;
Le jour , fais tes soins , tes délices ,
De les remplir avec éclat ;
Le soir au rendez-vous fidele ,
Vole , vas porter à ta belle
L'hommage discret de tes vœux.
C'est le ton cheri de Cythere ;
Il conserve un air de mystere ,
Aux plus favorables aveux.



A tes yeux si Doris' se cache ,
C'est pour t'agacer qu'elle fuit.
Un ris badin qu'Amour arrache ,
A son gré bientôt la trahit.
Faut-il un prix à ta Victoire ?
Un refus importe à sa gloire ;
On repousse un premier effort.
Mais enfin les bras s'affoiblissent ;
La main s'ouvre ; les doigts mollissent ;
Et l'anneau demeure au plus fort.





*LETTRE écrite de Versailles le 25. Mars
1739. par M. L. C. et Discours prononcé.*

LE mois dernier, Monsieur, il vint à Versailles une Députation de l'Académie de Soissons, pour remercier M. le Cardinal de Rohan, de ce qu'il avoit accepté la Place de Protecteur de cette Académie, vacante par la mort du Maréchal Duc d'Entrées. La Députation étoit composée de M. l'Abbé de Pomponne, Abbé de S. Médard de Soissons, Conseiller d'Etat ordinaire, Chancelier des Ordres du Roy; de M. l'Abbé de Rosay, Docteur de Sorbonne, Chanoine & Grand Archidiacre de l'Eglise de Soissons, & de M. de Longpré, Trésorier de France au Bureau des Finances de Paris, l'un des Députés, lequel prononça le Discours ci-joint, qui a été goûté ici, & auquel S. A. E. répondit avec beaucoup de grace & d'éloquence.

*Remerciement à S. A. E. Monseigneur
le Cardinal de Rohan.*

MONSEIGNEUR,

L'Académie de Soissons compte au nombre de ses plus beaux jours, celui où elle eut
le

le bonheur de voir le Nom de votre Altesse Eminentissime placé à la tête de ses Fastes.

La Mort lui avoit ravi successivement trois Personnages illustres , à qui elle fait gloire de devoir sa naissance & ses progrès ; un Cardinal (1) également recommandable dans l'Eglise & dans l'Etat , par toutes les Vertus chrétiennes & politiques qui ont droit d'immortaliser les hommes , un autre Prélat (2) héritier de sa sagesse consommée & de son amour pour les Lettres , qui soutint dignement la gloire de la Maison d'Estrées ; un Héros , (3) aussi habile dans les Conseils , qu'il fut vaillant dans les combats ; Génie heureux , dont la capacité dans les Sciences comme dans l'Art Militaire sera toujours au dessus de nos éloges.

A qui apartenoit-il de consoler de tant de pertes nos Muses orphelines ? A un génie supérieur , qui , avec la plus haute naissance , & dans le rang le plus éminent , réunit en soi ce que les Talens ont de plus distingué , ce que les connoissances ont de plus sublime , ce que les Graces ont de plus aimable.

Nous nous féliciterons à jamais , Monseigneur, de l'avoir trouvé dans votre Altesse

(1) M. le Cardinal d'Estrées.

(2) M. d'Estrées , Archevêque de Cambray.

(3) M. le Maréchal Duc d'Estrées.

Eminentissime , cet Auguste Protecteur ;
 elle seule nous tiendra lieu des grands Hom-
 mes que nous regrettons , elle les remplace
 déjà dans nos cœurs ; & comme si c'étoit
 peu de nous rendre le puissant apui que nous
 avons perdu , par l'adoption la plus géné-
 reuse , elle nous appelle encore à de nouveaux
 honneurs , elle nous associe , pour ainsi dire ,
 à toute sa gloire.

Quel heureux présage , Monseigneur ;
 pour celle d'une Compagnie dont les intérêts
 seront désormais liés étroitement aux vôtres !
 Quel avantage pour elle de se voir protégée
 par le Protecteur déclaré des Lettres & des
 Sçavans , pour dire plus , par un Mécène qui
 n'est pas moins agréable aux Augustes , qu'il
 est favorable aux Horaces & aux Virgiles !

Nous vous l'avoions : l'espoir d'une acqui-
 sition si intéressante, flata d'abord notre ambi-
 tion ; de-là nos vœux empressés , qui reclame-
 rent les auspices de votre Altesse Eminentis-
 sime ; non seulement elle a daigné les agréer ,
 mais ce qui lui engage doublement notre re-
 connoissance , elle l'a fait avec ce caractère de
 bienveillance qui lui est propre , avec cette
 noblesse de sentimens dont elle sçait assai-
 sonner ses bienfaits ; nous en sentons tout
 le prix , Monseigneur , que ne pouvons-nous
 l'exprimer !

EPITHAL



EPITHALAME,

*Sur le Mariage de M. * * *, Capitaine au
Régiment de * *, & de Mlle * * *. Par
M. de Sommeveste.*

T Ost ou tard l'Amour a ses droits ;
Il sçait les exercer sur tout ce qui respire.
Iris a méconnu ses loix ,
Iris est aujourd'hui soumise à son Empire.
Ce Dieu toujours vainqueur avoit fait jusqu'alors
Contre la jeune Iris d'inutiles efforts.
Quoi donc ? dit-il , enflammé de colere ,
J'aurai vainement combattu ,
Je serai le jouët d'une Beauté sévère ,
Et toujours contre sa vertu
Echoueront les desseins que j'ai formés sur elle ?
Non , non , pour vaincre enfin ses refus odieux ,
Cessons de paroître à ses yeux ,
Déguisons notre marche , & contre la rebelle
De Minerve elle-même implorons le secours.
Ce jour, n'en doutons point, fut le premier des jours
Auquel le Dieu de la tendresse
Eut recours à cette Déesse ;
Il vole à son Palais , il parle , est écouté ;

Bloquant

Éloquent, mais naïf, il persuade, il touche ;

La Raison parloit par sa bouche ;

Son discours plein de sens, fondé sur l'équité,

Ne pouvoit blesser la Sagesse.

Dès que l'Amour eut cessé de parler,

De tes projets j'ai peine à me mêler,

Répond à l'instant la Déesse,

Iris cependant m'interesse,

J'ai scû dès le berceau l'élever de ma main,

Lui donner tous mes soins sous le nom de sa Mere ;

Qu'avec toi l'hymenée entre dans cette affaire,

Et Minerve appuyant un si juste dessein,

A l'Amour, à ses feux ne sera plus contraire,

L'Amour part d'une aîle legere,

Cherche l'Hymen & lui conte le fait.

Iris de nous braver, dit-il, a l'imprudence,

Ce mépris tire à conséquence,

Vengeons-nous de concert, blessons-la d'un seul
trait.

L'Hymen, au nom de la rebelle,

A seconder son frere est d'abord excité,

Rivaux par tout ailleurs, ils s'unissent contre elle,

Ce Dieu s'étant à l'autre ainsi prêté,

Pour se mieux assurer de la fiere Mortelle,

Lui propose un Epoux & constant & fidelle,

Un Epoux qui toujours Amant,

Et toujours chéri tendrement,

Dans

Dans le grand art d'aimer & dans celui de plaire

Sur tous l'emporte également ,

En un mot le jeune Valere.

L'Amour applaudit à ce choix ;

Minerve par les Dieux en est bien-tôt instruite ;

Je le connois , dit-elle , il vécut sous mes loix ,

Brave Guerrier , plein de mérite.

Il s'est dès ses plus jeunes ans ,

Marchant sur les pas de Bellonne ,

Couvert plus-d'une fois des Lauriers éclatans ,

Qu'à ses Favoris elle donne.

Parme l'a vu dans les hazards

En véritable Enfant de Mars ,

Au mépris de la mort signaler son courage.

Où , Dieux qui m'entendez , j'accorde mon suffrage.

Et je l'accorde sans retour

Au Guerrier qui dans ce beau jour

Se présente à mes yeux avec tant d'avantage.

Que désormais il se partage ,

Que charmé de son sort il serve tour à tour ,

Sous les Drapeaux de Mars & sous ceux de l'Amour.

Parmi les flots de sang que coûte la victoire ,

Si mon Egide a su le conserver ,

Au triomphe d'Iris , pour accroître ma gloire ,

J'ai prétendu le réserver.

Elle dit. Ah ! pour vous Belle Iris , quel Oracle !

Mais quelle aveugle impiété !

Si

Si votre cœur encor y formoit quelque obstacle,
 Bien-tôt tout l'Olympe irrité . . .

Vous sôriez, Iris? C'en est fait, sur l'Autel
 Et vous & l'aimable Valere . .

Je vous entens enfin, couple tendre & sincere,
 Vous jurer l'un à l'autre un amour éternel.

O vous, dans l'âge encor de la belle jeunesse,
 Vous, dont le cœur sensible est né pour la tendresse,
 Ainsi que ces Epoux, voulez-vous être heureux?
 Faites ensorte que vos nœuds
 Soient tous formés par la sagesse.

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes du Mercure de Mars, sont les cinq Voyelles, *a, e, i, o, u*; le *Corail*, *Papier*, *Rosa* & *Vespasianus*. On trouve dans le premier Logogryphe, *Cor* & *Ail*; dans le second, *Pape*, *Priape*, *Raye*, *Air*, *Ré*, *Pio*, *Ire*, *Rape*, *Pipe* & *Ripa*. Dans le troisième, *Ros* & *Os*. Dans le quatrième, *Vespa*, *Asia*, *Anus*, *ûs*, *Anus*, *I*.



ENIGME.

JE suis un mot Latin,
 Francisé par l'usage,

Je

Je confonds la Catin
 Avec la femme sage ,
 L'Officier , le Robin ,
 Tout état & tout âge ;
 Le Soleil me déplaît ;
 Je produis l'équivoque ,
 Je lâche plus d'un trait ,
 Mais sans que l'on s'en choque ,
 Le quiproquo me plaît ;
 Ma liberté provoque
 Aux plaisirs les plus doux ;
 Avec moi la Coquette
 Esquive du Jaloux
 L'importune Lunette ;
 Enfin je suis des foux
 La plus simple Toilette ;
 Mais ne crois pas , Lecteur ,
 Que seul je puisse faire
 Et nourrir une erreur !
 Non , mais j'ai d'ordinaire
 Un Compagnon trompeur
 Qui scelle le mystère.

Par J. A. F. C. D. N. de Paris.

LOGO



LOGOGRAPHIE.

JE suis depuis long-temps d'usage dans l'Eglise ;
 Pour opposer un frein à tout vice , à tout mal ;
 Mais on m'emploie encore en autre Tribunal ,
 Pour empêcher quelqu'un de faire une sottise.
 De plus d'une façon se combine mon tout ,
 Lecteur , prens patience , & va jusques au bout.
 Dabord je te présente un de nos grands Mysteres ;
 Un Métal , un Ouvrage utile aux Militaires ;
 Des jours de tous les temps consacrés aux plaisirs ,
 Jours qui mettent un frein aux amoureux désirs ;
 Ce qui ne suffit pas pour punir un Coupable ;
 Du puissant Dieu des Eaux l'instrument redoutable ,
 Une Contrée en France , abondante en chevaux ;
 Peut-être ton peché , l'un des sept capitaux ;
 Ce n'est pas encor trop exercer patience ,
 Lecteur , après mon nom cherche , combine & pense
 Ce que craint un Mari jaloux ,
 Quand il s'oppose au rendez-vous.
 Voi sortir de mon sein un Instrument sonore ;
 Qui dans un autre sens sert d'Almanch encore ;
 Ce qu'on nomme à propos pour marquer un teint
 frais ;
 Ce qui vient sans culture aux bords d'un grand
 Marais ;

E Un

Un Dieu Marin , suivant la Fable ,
 Sans oublier un fruit qu'on sert en bonne table ;
 Une Ville de Parlement ;
 D'Architecture un Ornement ;
 Une herbe Forte , un genre de Poësie ,
 Un Sel utile en Pharmacie.

Lieu que la vérité n'aborde qu'en tremblant ,
 Un écueil dangereux , ainsi qu'un Element ;
 Un Bourg fort illustré sur les bords de la Celle ;
 Epithete d'Amans , tant mâle que femelle ;
 Ce qui distingue un bon d'un mauvais Ecrivain ,
 Ouvrage dont l'effet est de dormir ou rire ,
 Ce que craint un Voleur , ce qui sert au Navire ,
 L'allure d'un cheval , ou si l'on veut le train ;
 Certaine Plante enfin qu'on laisse sans culture ,
 Incommode aux Chasseurs & qui vient de bouture.

L. M. D. C.

LOGOGRAPHUS.

S I me scire velis , Lector , sex collige membra.
 Sordida dum spero , turpis me per luta volvo ;
 Aspectusque oculos , & nomen vulnerat aures.
 Scinde caput ; videns subito (mirabile dictu)
 Qui modo contemptus squalenti in face jacebat ,
 Nunc dominari umbras , solioque sedere supremo.
 Adde caput , membrumque unum si vertere tentas ,
 Jucundam

Inundam foveo tenero sub pectore flammam ;
Abripi sed quartum , mærens heu ! vidit Hidaspes ,
Pellai juvenis me succubuisse Phalangi.
Dirige nunc , totumque novo rursum ordite versans,
Si solidum cernis , si quid tractabile palpas ,
Me semper palpas , me certo cernis ubique ,
Invenias in me quod te suspendit euntem ;
Quod placidas imis turbat de sedibus undas ;
Quod generat flores & quod mane irrigat hortos.
Multa alia omitto , sed tandem hoc accipe Lector.
Horrent me vivum , cuncti me postea laudant ;
Multi mi similes vitæ , post funera pauci.

De Chibau.

A L I U S .

Splendida per lentas , Lector , Burgundia limphas,
Includit campis , Lector amice , suis ;
Si totum velis nomen subvertere , rara
Sum ; unum scinde podem , tunc loca sacra colo.

Par P. J. V. de Roüen.



E ij NOU-



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

ŒUVRES SPIRITUELLES de feu M. François de Salignac de la Mothe Fenelon, Archevêque, Duc de Cambray, Prince du S. Empire. *A Rotterdam*, chés Jean Hofont, Libraire, par Souscription. Cette Edition, qui se fait sous les yeux de M. le Marquis de Fenelon, Ambassadeur du Roy auprès des Etats Généraux, est en deux Volumes *in folio* & *in 4°*. L'Ouvrage entier montera au moins *in folio* à 200. feüilles, & *in 4°*. à 100. On n'en tirera que 40. Exemplaires du premier & 260. du second. La Souscription de l'*in folio* est de 30. florins, & de 11. pour l'*in 4°*. Comme ce Livre est actuellement imprimé, & que le nombre des feüilles a excédé celui que nous venons de marquer, on donnera deux florins de plus pour l'*in 4°*. & 7. de plus pour l'*in folio*.

LE PHILOSOPHE ANGLOIS, ou Histoire de M. Cleveland, Fils Naturel de Cromwel, écrite par lui-même, & traduite de l'Anglois, par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de Qualité. Tomes VII. & VIII. *A Utrecht*, chés

chés Etienne *Neaulme*, 1739. Volumes *in* 2. le premier de 360. pages, le second de 371. & se trouve à *Paris*, chés *Prault*, fils Quai de Conty, à la Charité.

LE DOYEN DE KILLERINE, Histoire, Morale, composée sur les Mémoires d'une illustre Famille d'Irlande, & ornée de tout ce qui peut rendre une lecture utile & agréable, par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de *qualité*. Secondé Partie. *A la Haye*, chés Pierre *Poppy*, & se trouve à *Paris*, chés *Didot*, Quai des Augustins, volume *in* 12. de 239. pages, 1739.

TRADUCTION FRANÇOISE de l'Histoire de *Charles XII.* Roy de Suede, par M. *Nordberg*, Docteur en Théologie, & ci-devant Chapelain de S. M. Sued. Cet Ouvrage sera incessamment mis sous presse & paroîtra en plusieurs volumes *in* 4. enrichi de Portraits, de Médailles, &c. *A la Haye*, chés Jean-Martin *Husson*, Libraire. Il mérite d'autant plus l'attention du Public, qu'il a été entrepris par ordre des Etats du Royaume de Suede, & écrit sur des Mémoires authentiques.

NOUVEAUX AMUSEMENS DU CŒUR ET DE L'ESPRIT. Dixième Brochure *in* 12. se trouve à *Paris*, chés *Bienvenu*, Libraire
E iij

braire , au Nom de Jésus , Quai des Augustins , à la descente du Pont-Neuf , atenant la rue Dauphine , & chés *Morel* , le jeune , au grand Cyrus , au Palais. *Le prix est de trente sols.*

Il n'y a presque que des Poësies dans cette Brochure ; en voici deux ou trois échantillons , pour faire juger de leur mérite. Nous avons parlé ailleurs de celui de l'Ouvrage en général , & de ce qui pourroit le perfectionner , &c.

PEINTURE DE L'AMOUR.

D'Un autre recevoir la Loi ;
Jamais n'être maître de soi ;
Promettre ce qu'on ne peut faire ;
Craindre beaucoup plus qu'on n'espère ;
De longs entretiens superflus ;
Sentir assés , dire encor plus ;
S'attaquer bien , mal se défendre ;
S'abandonner , puis se reprendre ;
Etre fou raisonnablement ;
Etre gai sérieusement ,
Peu de repos , bien des caprices ;
Peu de plaisirs , bien des supplices ;
Se pardonner , pour s'offenser ;
Se rapeller , pour se chasser ;
Raccommodemens , puis injures ;

Nouveaux

Nouveaux sermens , nouveaux parjures ,
 La paix , la guerre , tour à tour ;
 En racourci , voilà l'Amour.

S O N N E T.

L'Hyver est revenu , la Campagne est sauvage ,
 Les Jardins désolés ne montrent plus de fleurs ;
 Nos Prés ne sont plus peints de leurs vives couleurs,
 Et nos Bois ont perdu leur aimable feuillage.

A peine le Soleil perce un épais nuage ,
 Et blanchit nos Côteaux de ses foibles pâleurs ;
 Dans nos Champs la Nature exprime ses malheurs ,
 Et la terre gémit sous un dur esclavage.

Le froid a fait périr les plus jeunes Oiseaux ,
 Les glaçons ont couvert la surface des Eaux ,
 Et de leur cours rapide arrêté le murmure.

L'Air est battu des vents , ou grossi des frimats ;
 Mais parmi les glaçons , les vents & la froidure ,
 Mon cœur conserve un feu que l'hyver n'éteint pas.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire des
 Hommes Illustres dans la République des
 Lettres , &c. Par le R. P. *Niceron* , Barnabi-
 te , Tome XXXVIII. in 8. *A Paris* , chez
Briasson , à la Science, M. DCC. XXXVIII.

E iij En

En suivant la coutume que nous avons prise , en rendant compte des précédens Volumes de ces Mémoires , nous rapporterons ici l'Article entier qui concerne l'Histoire Littéraire du sçavant P. Fronton du Duc , Jésuite , qui nous a paru bien rempli , & intéressant.

Fronton dit Duc , en Latin *Ducaus* , nâquit l'an 1558. à Bordeaux , où son Pere étoit Conseiller au Parlement. Quelques-uns l'ont nommé le Duc , & dans la Conférence du Droit François avec le Droit Romain , page 451. on lit ces paroles : » Par Arrêt de » Bordeaux du 20. Mars 1567. donné au » rapport de M. le Duc , Pere de Fronton le » Duc , Jésuite , qui est un des plus doctes » Personnages de notre temps , comme nous » voyons par les doctes Commentaires qu'il » a faits sur S. Jean Chrysostôme , S. Athanase , S. Grégoire de Nazianze ; & puis-je » dire de son Pere , ce que disoit Cicéron » d'un grand Personnage de son temps : *Ut* » *enim ceteri ex Patribus, sic hic, qui illud* » *lumen progenit, ex filio est nominandus.*

Fronton entra au Noviciat des Jésuites à Verdun le 12. Octobre 1577. c'étoit la 19. année de son âge. Le 13. Octobre 1579. il fit ses premiers vœux à Pont à Mousson. Dès l'année précédente 1578. il y avoit été envoyé pour être Régent du soir en Rhétorique.

que, ce qu'il fit pendant quatre ans.

Il eut le même Emploi dans le College de Clermont à Paris pendant quatre autres années, & il s'en acquitta avec tant de capacité, que Mathieu Bossulus, plus celebre alors qu'il ne l'a été depuis, grand Orateur, dit Bayle, & qui professoit l'Eloquence dans le College de Boncour, disoit à ses Ecoliers, & à quiconque vouloit l'entendre, qu'il n'avoit jamais vû que deux hommes qui parlasseient bien Latin, lui Bossulus, & Maître Fronton, Régent de Rhétorique chés les Jésuites.

Pendant les quatre années qui suivirent, Fronton étudia en Théologie dans le College de sa Compagnie à Paris; sans négliger ni la Scholastique, ni les Peres Latins, il s'appliqua beaucoup alors à la lecture des Peres Grecs.

Après ces quatre années d'Etudes Théologiques, & une troisième année de Noviciat, qui les suit parmi les Jésuites, Fronton fut envoyé au College de Pont à Mousson, pour y enseigner la Théologie positive.

En 1594. il fut choisi pour remplir le même Emploi à Paris. Il commença à y professer au mois d'Octobre, mais il ne le fit pas plus de trois mois. Dès les premiers jours de l'année 1595. les Jésuites ayant été obligés de quitter leur College de Paris, Fronton,

par l'ordre de ses Supérieurs, retourna à Pont à Mousson, & y continua ses leçons sur la Théologie positive.

La même année 1595. il fut chargé d'une commission importante; ce fut celle de revoir les Commentaires de Maldonat sur les quatre Evangiles. Comme l'Auteur n'avoit pas mis la dernière main à cet Ouvrage, & qu'il avoit souhaité qu'il fût imprimé à Pont à Mousson, supposé qu'on voulût le donner au Public, Claude Aquaviva, Général de la Compagnie, assuré de la bonté du Livre, suivit les intentions de l'Auteur, & en fit envoyer une copie aux Jésuites de Pont à Mousson; mais il ordonna qu'avant l'impression tout l'Ouvrage fut exactement revû; il prescrivit même la manière dont il vouloit que se fit la révision.

Le P. Fronton du Duc y fut employé avec quatre de ses Confreres, tous gens habiles. Parmi les Manuscrits du College de Pont à Mousson, on conserve un cahier, où l'on voit tous les endroits des Commentaires de Maldonat, changés, ou retranchés par les cinq Réviseurs, avec leurs corrections, & les motifs qui les ont déterminés. Il paroît que leur sage & judicieuse Critique n'a fait aucun tort à l'excellent Ouvrage qui leur étoit confié.

Je remarque en passant que la Préface &
l'Épître

L'Épître Dédicatoire du premier Tome, sont de Clément du Puy, un des cinq Réviseurs, Oncle du fameux Pierre du Puy. On sçait que l'Érudition étoit comme héréditaire dans cette Famille.

En 1597. le P. Fronton passa de Pont à Mousson à Bordeaux. Là pendant quelques années il fit des leçons de Théologie Morale, & expliqua l'Écriture Sainte, mais à ses Confreres seulement, & dans l'intérieur du Collège, qui n'étoit pas encore ouvert aux Externes.

Ce fut proprement à Bordeaux qu'il commença à communiquer au Public les fruits de ses Études. Outre quelques volumes de S. Chrysostôme, traduits de sa façon avec des Notes, il y fit imprimer trois Tomes, pleins d'excellentes Recherches, & qui seroient plus connus & plus utiles s'ils étoient en Latin, mais que les circonstances & l'utilité de l'Eglise déterminèrent l'Auteur à écrire en François.

Le Livre de l'Institution, usage & doctrine du S. Sacrement de l'Eucharistie en l'Eglise ancienne, par Philippe de Mornay, Seigneur du Plessis-Marli, parut en 1598. imprimé à la Rochelle, in 4°. Jules Cesar Bourlenger & Guillaume du Puy, Chanoine & Théologal de Bazas, y répondirent. Leurs Réponses ne parurent pas suffisantes, pour

E. vi. être

être avoient-elles été faites trop vite. Des Personnes zelées, engagerent le P. Fronton à écrire sur le même sujet. Florimond de Rémond, Conseiller au Parlement de Bordeaux, annonça cette nouvelle Réponse au Sr de Mornay, qui lui récrivit en ces termes. le 3. Février 1599. » Bien vous dirais-je que » je ne tiens point les deux Ecrits de J. C. de » Boulenger, & de G. du Puy, pour justes » réponses ; qui ne font qu'escumer légère- » ment sans rien enfoncer ; montrant assés » les Auteurs, que ce n'est leur dessein, ni » de presser pied contre pied, ni de venir » main à main ; mais de tenir les champs, » pour évader plus aisément, *funditores vere,* » *non hastati*. C'est pourquoi aussi je ne fais » état de leur répondre par exprès, mais » bien à cette Réponse dont vous me mena- » cez . . . Et pourtant c'est à vous à sollici- » ter l'Entrepreneur, selon les parties que » vous recommandez en lui, de haster son » œuvre.

L'œuvre fut mise au jour en 1599. sous le Titre d'Inventaire des fautes, contradictions. & faulses allégations . . . remarquées par les Théologiens de Bordeaux. Ce premier Volume réimprimé la même année avec des additions, fut suivi d'un second en 1601. Le Sr de Mornay sentit que cette Réponse étoit plus pressante, & enfonçoit. Il l'avoüa dans

sa Réponse aux Théologiens de Bordeaux , à laquelle le P. Fronton oposa en 1602. un troisième Volume qui termina la dispute.

Lorsqu'en 1604. les Jésuites eurent obtenu la liberté de rentrer dans leur College de Paris , le P. Fronton du Duc fut placé en qualité de Bibliothécaire , afin qu'il recueillît les débris de leur Bibliotheque , qui avoit été dispersée dans le temps de leur départ. Il y travailla & ce ne fut pas sans succès.

Vers ce temps-là , Isaac Casaubon avoit inspiré au Roy Henry IV. la pensée de faire imprimer les Manuscrits de la Bibliothèque Royale , & s'étoit associé quelques Sçavans pour travailler à l'Edition des Ecrivains profanes. Le Clergé de France , dans une de ses Assemblées , avoit chargé les Jésuites du soin de revoir les Ecrits des Peres Grecs. La capacité du P. Fronton étoit trop connue , pour qu'on ne jettât pas les yeux sur lui. Aussi fut-il le premier que les Supérieurs destinerent à cette occupation , dans laquelle il passa le reste de sa vie , sans autre distraction que celle que lui donna la Chaire de Théologie positive , qu'il remplit en 1618. au renouvellement du College de sa Compagnie à Paris.

Ses infirmités l'obligerent de la quitter à la fin de 1623. mais elles ne lui firent pas abandonner ses Etudes. Il les continua malgré les douleurs aiguës de la Pierre , qui ne lui don-

noient

noient aucun relâche ni le jour ni la nuit, & dont il mourut le 25. Septembre 1624. La Pierre qu'il portoit dans la vessie, & qui lui causa la mort, étoit du poids de cinq onces.

Alegambe, Sotwel, Philippe Labbe, Morery, du Pin, &c. mettent sa mort en 1623. c'est un manque d'exactitude. Le P. Petau, dans la Lettre 19. du second Livre de ses Epitres, écrivant le 12. Décembre 1624. à Heribert Rosweide, dit : *Quæ de Frontonis nostri obitu renunciata tibi esse scribis, nimium vera sunt. Mortuus est Septembri mense jam affecto.*

C'est Alegambe qui a induit tous les autres en erreur. Mais si l'on eût voulu y faire quelque attention, on auroit vû qu'il fournit lui-même de quoi corriger sa fausse date; car ayant marqué l'entrée de Fronton du Duc chés les Jésuites en 1577. & ayant ajouté qu'il avoit passé 47. ans dans la Compagnie; il falloit conclure, que si dans la même phrase il le fait mourir en 1623. c'est une faute de l'Imprimeur, ou une méprise de l'Auteur.

M. de Marolles, p. 59. de ses Mémoires, parle ainsi de lui. » Comme j'étois en Touraine, sur la fin de l'Eté de 1624. j'y reçus la nouvelle de la mort d'un sçavant homme, c'étoit du P. Fronton du Duc, Jésuite, l'un des plus célèbres Théologiens de

» son

» son temps. . . J'avouë que la perte m'en
 » fut sensible ; car ce bon Vieillard , qui me
 » faisoit le bien de m'aimer , ou du moins de
 » souffrir patiemment que j'allasse quelquefois
 » profiter de son entretien, avoit l'ame tout-
 » à-fait sincere , & je lui suis obligé de beau-
 » coup de sentimens pour les Matieres Théo-
 » logiques , que sa facilité me fit concevoir ,
 » & qu'il avoit confirmés dans mon ame par
 » un solide raisonnement. Il mourut à Paris
 » en la 66. année de son âge , le 25. jour de
 » Septembre 1624.

Il avoit fait sa Profession solennelle des
 quatre vœux à Pont à Mousson en 1596.

» Il s'apliqua particulièrement , dit M. du
 » Pin , à l'étude de la Langue Grecque & à
 » la Critique des Auteurs , & a passé pour
 » un des meilleurs Traducteurs & des plus
 » justes Critiques de son temps. Il a été esti-
 » mé , tant pour son Erudition , sa justesse
 » d'esprit & la solidité de son jugement, que
 » pour sa sagesse & sa modestie exemplaire..
 » Son mérite a été également reconnu par les
 » Catholiques & par les Heretiques ; & il
 » n'y a pas eû presque un Sçavant parmi les
 » uns & les autres, avec lequel il n'ait eû
 » commerce de Lettres. Il avoit une grande
 » connoissance de la Langue Grecque , &
 » écrivoit bien en Latin ; cependant il s'est
 » plus apliqué à corriger les Versions des au-
 » tres.

* tics, qu'à en faire de nouvelles, quoiqu'il y
 » en ait quelques unes de sa façon dans les
 * Œuvres de S. Chrysostôme.

: La vérité est, que dans les six premiers Volumes de S. Chrysostôme on a 66. Lettres & plus de cent Discours, ou Homélies, dont la Traduction est toute entière du P. Fronton. M. Huet le loue d'avoir usé de beaucoup de diligence, & d'avoir apporté une grande fidélité dans ce qu'il a traduit de saint Chrysostôme. Baillet ajoute, que le Public a jugé qu'il n'avoit pas été moins exact dans les autres Traductions qu'il a faites; & que dans tout ce que nous avons de lui, on remarque une grande connoissance de la Langue Grecque, & un grand fond d'érudition Ecclesiastique.

Ses Contemporains ont toujours parlé de lui comme d'un grand Religieux, c'est l'expression d'André Vallader, encore plus attaché à ses devoirs de piété qu'à ses études, & parfaitement détaché de toutes les douceurs de la vie. Par mortification, encore plus que pour conserver sa mémoire, & ménager son temps au profit du travail Littéraire, il n'usa jamais de vin dans ses repas, & se réduisit de bonne heure à n'en faire par jour qu'un seul & bien modique. Mais le caractère de ces Mémoires ne comporte pas les détails où il faudroit entrer, si je voulois m'étendre.

m'étendre sur ses vertus Chrétiennes & Religieuses.

Catalogue de ses Ouvrages.

I. L'HISTOIRE TRAGIQUE de la Pucelle de Dom-Remy, autrement d'Orleans, nouvellement départie par Actes , & représentée par Personnages, avec Chœur des Enfans & Filles de France , & un Avant-Jeu en Vers , & des Epodes chantées en Musique, dédiée par Jean Barnet, à Monseigneur-le Comte de Salm, Seigneur de Dom-Remy-la-Pucelle , de Nancy. *Nancy* , Veuve de Jean Jahson , 1581. in-4°. Il paroît par un Sonnet de C. Vallée , qui est joint à cette Pièce, & par le propre aveu de Barnet , Conseiller & Secrétaire ordinaire du Duc de Lorraine, qu'il n'est que le Réviseur & l'Editeur de cette Pièce , dont l'Auteur n'est point nommé. Mais il est sûr qu'elle est de Fronton du Duc. Voici ce que je trouve sur ce sujet dans l'Histoire. Manuscrite du College de Pont-à-Mousson , composée en Latin par Nicolas Abram , Jésuite , connu par d'autres Ouvrages imprimés. *Annô supersesquimillesimum octogesimô, cum Rex Henricus ac Regina Ludovica statuissent sub mensem Maium ad Thermas Plumberianas accedere, M. Fronto Tragœdiam Gallicam de Joannâ Puellâ Lotharingâ, Regni Christianissimi liberatrice, in Theatrum inducendam paraverat, Sed*

Sed lues diversis in partibus grassata professionem discussit. La Tragédie fut représentée le septième jour de Septembre devant Charles III. Duc de Lorraine. L'Historien ajoute: *Tragedia qua deinceps suppresso Autoris nomine lucem adspexit, Serenissimo Duci tantopere placuit, ut Poëta, quem detrita togâ, paupertatem Evangelicam redolente, amictum videbat, aureos centum, nova vestis, ut aiebat, comparanda causâ, jussu continuo numerari.*

2. INVENTAIRE des Faultes, Contradictions, faulses Allégations du Sieur du Plessis, remarquées en son Livre de la Sainte Eucharistie, par les Théologiens de Bordeaux. *A Bordeaux, 1599. in-8°.* Cette première Edition se trouve difficilement: les Curieux peuvent s'en consoler; elle n'a rien qui doive la faire préférer à la seconde.

3. INVENTAIRE des Faultes.... remarquées.... par M. Fronton du Duc, Bourdelois, de la Compagnie de Jesus, seconde Edition revûë & augmentée. *Bordeaux, Simon Millanges, 1599. in-8°.* La première Edition parut à la fin de Janvier. La seconde fut achevée le 12. Juillet. Dans ce premier Tome, il est traité, 1°. Des Liturgies, ou Messes de l'Eglise Catholique-Grecque. 2°. Des Temples & Autels. 3°. Des Saintes Images. 4°. Du Pain sans levain, & du Vin mêlé d'Eau, qui sont la matière de l'Eucharistie.

5°. De la Sainte Ecriture & Du Service Divin en Langue vulgaire. 6°. Des Pasteurs de l'Eglise, & de leurs Vêtemens. 7°. Du Célibat des Ecclesiastiques. 8°. Du Sacrifice de Melchisedech. 9°. Du Purgatoire & des Prières pour les Morts. 10°. De l'Invocation des Saints.

4. SECOND TOME de l'Inventaire des Fautes, Calomnies & faulses Allégations du Capitaine du Plessis, remarquées en son Livre de la Sainte Eucharistie, par M. Fronton du Duc. . . . *Bordeaux*, 1601. in-8°. Les Titres sont, 1°. De l'Invocation des Saints. 2°. Du Péché originel. 3°. De la Concupiscence après le Baptême. 4°. Si la Loi de Dieu est impossible. 5°. De la Justification par la Foi. 6°. De la Justice imputative. 7°. Du Franc-Arbitre. 8°. Du Mérite des bonnes œuvres.

5. RE'FUTATION de la prétenduë Vérification & Réponse du Sr du Plessis à l'Inventaire de ses Fautes & faulses Allégations, par Fronton du Duc. *Bordeaux*, 1602. in-8°. Comme le Sr du Plessis n'avoit répondu qu'au premier Tome, aussi la Réfutation ne touche que les matieres qui y sont traitées.

6. BIBLIOTHECÆ Veterum Patrum, seu Scriptorum Ecclesiasticorum, Tomus primus Græco-Latinus, qui varios Græcorum Auctorum Libros, antea Latinè tantum, nunc verò
primum

primum utrâque Linguâ editos in lucem complectitur. Paris. 1624. in fol. Tomus secundus. Paris. même année & même forme. Les deux Tomes sont quelquefois nommés par les Bibliothécaires, Auctarium Duceanum, parce qu'ils servent de Supplément aux Editions purement Latines de la Bibliothèque des Peres.

Les Ouvrages du P. Fronton du Duc, qui restent à détailler, n'étant que des Editions, ou des Notes & des Révisions, il est, ce semble, plus naturel de ranger par ordre alphabétique les noms des Auteurs sur lesquels il a travaillé.

ÆNEÆ Gazæi Theophrastus, sive de animarum immortalitate, & corporum resurrectione Dialogus. Bibl. Patr. Tom. 2. pag. 373. Il s'agit ici des deux Volumes donnés par Fronton du Duc.

AGAPETI Diaconi expositio Capitulorum admonitoriorum ad Justinianum Imperatorem. B. P. Tom. 2. pag. 263.

AMPHILOCHII, Episcopi Iconii, de Occursu Domini Nostri Jesu-Christi, & de Deiparâ, item de Symeone. Oratio. B. P. Tom. 2. pag. 857.

ANDREÆ, Hierosolymitani Archiepiscopi, in S. Maria Salutationem Oratio. B. P. Tom. II. pag. 439.

ANTIOCHI, Monachi, Pandectes Scripturae divinitus

divinitus inspirata , seu Compendium totius Religionis Christiana. B. P. Tom. 1. p. 1019.

ARISTEÆ , *de Legis divina ex Hebraicâ Linguâ in Græcam translatione per 70. Interpretes , Historia. B. P. Tom. 2. p. 854.*

ASTERII , *Amaseæ Episcopi , Homilia. B. P. Tom. 2. p. 561.*

NOTÆ *in Homiliis Asterii. B. P. Tom. 2. à la fin du Volume.*

ATHENAGORÆ , *Atheniensis , Apologia pro Christianis. B. P. Tom. 1. p. 50.*

Ejusdem Liber de Resurrectione Mortuorum. Ibid. p. 81.

NOTÆ *in Athenagoram. A la fin du même Tome ; & dans l'Édition d'Athenagoras , faite à Oxford en 1700. in-8°.*

NOTÆ *in Opera S. Basilii Magni. Dans l'Édition Latine des Oeuvres de S. Basile. Paris , 1603. in-fol. Anvers , 1616. in-fol. Cologne , 1618. in-fol.*

NOTÆ *in Editionem Græco-Latinam Operum S. Basilii Magni. Paris. 1618. Ces Notes sont dans le troisième Tome , intitulé : Appendix ad S. Basilii Magni Opera ; & dans l'Édition de S. Basile , donnée par D. Julien Garnier. Paris , 1721. 1722. 1730. in-fol.*

S. BASILII *Magni Liturgia. B. P. Tom. 2. pag. 42.*

CÆSARII , *Fratris S. Gregorii Nazianzeni , de variis Questionibus Dialogi quatuor. B. P. Tom. 1. p. 545.*

CA.

CANONES *Apostolorum & Conciliorum*,
Græc. Lat. Paris. 1618. *in-fol.*

CHRYSIPPI, *Presbyteri Hierosolymitani*,
Homilia de S. Deiparâ. B. P. Tom. 2. p. 424.

COLLECTANEA *in Clementem Alexandri-*
num. Ces Notes se trouvent à la suite des
 Oeuvres de Clément Alexandrin, imprimées
 à Paris 1629. *in-fol.* réimprimées peu correc-
 tement, là-même 1641. *in-fol.* à Cologne,
 ou plutôt à Wittemberg, 1688. *in-fol.*

La suite pour un autre Mercure.

LE SPECTACLE DE LA NATURE, ou Entre-
 tiens sur les particularités de l'Histoire Na-
 turelle. Troisième Partie, Tome quatrième;
 contenant ce qui regarde le Ciel & les liai-
 sons des différentes Parties de l'Univers avec
 les besoins de l'Homme. *A Paris*, chés
Estienne, rue Saint Jacques, à la Vertu,
 MDCCXXXIX. Vol. *in-12.* en deux Parties de
 583. pp. sans la Table des Matieres.

Nous sommes charmés de rendre compte
 au Public de ce quatrième Tome *du Specta-*
cle de la Nature, & nous osons l'assurer
 d'avance, que la lecture ne lui en sera pas
 moins utile & agréable, que celle des précé-
 dens. Cet excellent Livre, nous présente
 la Physique, non pas avec cette figure cha-
 grine & hérissée sous laquelle elle a coûté-

me

me de paroître dans les Ecoles , mais avec cet air noble & attrayant qui lui est si naturel , & qui plaît si fort à ces Sçavans du premier ordre , qui vivent , pour ainsi dire , auprès d'elle & à sa compagnie. Cet Ouvrage est également fait pour le cœur & pour l'esprit : tandis que celui-ci s'exerce sur les magnifiques sujets qu'on lui propose , & acquiert ces belles connoissances qui le transportent , en quelque façon , hors de lui-même , le cœur se sert de ces mêmes connoissances , pour remonter jusqu'au souverain Etre , Auteur de tant de merveilles , faites uniquement pour l'Homme , en sorte que s'il n'est entierement insensible & endurci , il ne peut s'empêcher de devenir reconnoissant envers le Créateur.

Ce Volume est divisé en deux Parties. La premiere , traite du Ciel. La seconde , de la Physique expérimentale. L'Auteur , après avoir tracé le Plan de l'Etude du Ciel dans le premier Entretien , fait paroître la Nuit sur la Scene dans le second. Quoique la Nuit ne soit que l'interruption du mouvement de la lumiere vers nos yeux , cependant entre les mains de Dieu , elle est une source de faveurs pour l'Homme. Nous avons besoin de repos : la nuit , pour nous le procurer , nous ôte le Spectacle de la Nature , afin de nous ôter l'usage des sens ; mais ce n'est qu'après
nous

nous avoir avertis avec bienséance de prendre du repos , qu'elle obscurcit la Nature ; elle fait marcher devant elle le crépuscule , pour nous donner le temps d'achever ce que nous avons intérêt de finir : & de peur de nous trop surprendre , elle s'avance à pas lents , & ne devient sombre , & enfin tout-à-fait noire , que par degrés.

Nous sommes fâchés que nos bornes ordinaires ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur cet agréable Entretien . & de représenter l'admirable Spectacle de la Nuit dans son entier : passons malgré nous au troisième Entretien. La Lune en est la matière , le mouvement de cet Astre , ses phases , ses éclipses & son utilité y sont traitées de manière à nous faire admirer l'attention de la Providence à procurer à l'Homme toutes ses commodités.

Le quatrième Entretien , qui roule sur le Crépuscule & sur l'Azur du Ciel , redouble notre admiration & notre surprise , par les importantes connoissances qu'il nous donne des magnifiques présens dont le Créateur nous a comblés , en nous environnant d'un Atmosphere , sans lequel nous aurions été privés du Crépuscule , & sans lequel encore le Soleil & la Lumière , si avantageux à l'Homme , nous auroient été inutiles.

L'Aurore paroît dans le cinquième Entretien.

tien. Rien n'est plus magnifique que son retour sur l'Horison. Elle fait renaître le Monde, elle fait revivre l'Homme, & l'avertit de retourner à son travail. En sa faveur, elle fait rentrer dans les forêts les Bêtes féroces; & lorsque le Roy de la Terre sort pour visiter sa demeure, elle en fait disparoître les Animaux sauvages, & les avertit de ne s'y pas montrer.

Dans le sixième Entretien, le Soleil se montre dans toute sa magnificence. La lumière, qui, sans ce bel Astre, qui lui donne le mouvement, nous seroit inutile, fait le sujet du septième. Cet Entretien, aussi-bien que le suivant, qui traite des Routes de la Lumière est un peu trop étendu, pour que nous entreprenions d'en faire l'analyse. Nous passerons au neuvième, qui nous donne sur les couleurs ce qu'il y a de plus vraisemblable, d'après le célèbre M. Newton.

Les couleurs servent à la distinction des objets & à nos plaisirs. Dieu nous en a fait présent, pour nous débarrasser de la longue discussion que nous aurions été obligés de faire, pour reconnoître les choses qui nous environnent. Sans les couleurs, toute notre vie, dit l'Auteur, auroit été employée à étudier plutôt qu'à agir, & nous nous serions trouvés dans une incertitude éternelle, au lieu qu'avec le secours des couleurs, il suffit

F. que

que l'Homme ouvre le matin sa paupière, & voilà toutes ses recherches faites. Son ouvrage, ses outils, sa nourriture, tout ce qui l'intéresse, se présente à lui à découvert, nul embarras pour en faire le discernement; la couleur est l'étiquette qui conduit sa main, & qui la mène, à coup sûr, où il faut qu'elle arrive.

Que les couleurs contribuent à nos plaisirs, cela est hors de tout doute : Car » quel autre » dessein, ajoute notre Auteur, que celui » de nous placer dans un séjour agréable, en » a orné toutes les parties de peintures si » brillantes et si variées? Le Ciel & tout ce qui » est vu de loin, ont été peints en grand. L'éclat » & la magnificence en sont le caractère. La » légèreté, la finesse, & les graces de la mi- » niature se retrouvent dans les objets desti- » nés à être vus de plus près, comme sont » les feuillages, les oiseaux, les fleurs; & » de crainte que l'uniformité des couleurs ne » devint en quelque sorte ennuyeuse, la » Terre change de robe & de parure selon » les Saisons. Il est vrai que l'Hiver lui en- » leve une grande partie de ses beautés. » Mais il ramène un repos utile à la Terre, » & plus utile encore à celui qui la cultive. » Tandis qu'il retient l'Homme dans sa re- » traite, à quoi bon la Terre se pareroit-elle » pour n'être point vue de son Maître?

L'Auteur

L'Auteur passe ensuite à la nature des couleurs, & distingue la couleur que l'on peut appeler spirituelle, d'avec celle qu'on peut regarder comme corporelle. Celle-ci est la lumière ou l'objet coloré, qui frappe nos sens; l'autre, n'est que la sensation qui s'excite dans l'âme à la vue de l'objet aperçu. Selon notre Auteur, il y a deux sortes de couleurs corporelles, les unes sont dans les traits de lumière, les autres sont dans les corps colorés. » Qu'il y ait, dit-il, dans la » lumière corporelle des traits essentielle- » ment rouges, d'autres d'une autre couleur » qui leur soit propre, ou, en un mot, des » rayons différemment construits, il n'est » plus possible d'en douter, après la multi- » tude des Expériences que M. le Chevalier » Newton a faites avec tout le succès possi- » ble pour s'en instruire.

Il expose ensuite les différentes Expériences du Prisme, d'où il résulte que les rayons ont dans la lumière corporelle une couleur, ou une constitution qui leur est propre; en second lieu, qu'ils ont chacun leur différent degré de *refrangibilité*, & enfin, que le rayon le plus facile à plier dans le reste, est aussi le plus facile & le plus propre à se réfléchir, lorsqu'il arrive à la surface de l'air qui touche l'autre côté du verre. Les corps colorés, & les différens systèmes sur la cau-

Fij se

se de leurs différentes couleurs , terminent cet Entretien.

L'ombre , le lieu du feu & ses services , la théorie de cet Element , composent les trois derniers Entretiens : Nous nous ferions un plaisir d'en instruire encore le Public , sans le risque de tomber dans l'inconvénient que nous voulons éviter dans nos Extraits.

La seconde partie de ce bel Ouvrage , contient l'Histoire des Progrès de la Physique expérimentale , sçavoir , l'intention du Zodiaque , la découverte des Ourses & de l'Etoile Polaire , les Voyages des Anciens , les progrès de la Cosmographie , la fabrique & l'usage des Globes , l'état de la Physique dans le moyen Age , la découverte de la Boussole , les Colonies des Européens dans les Indes Orientales & Occidentales , le renouvellement des Sciences , l'Invention du Telescope , l'aplication faite du Telescope à l'Astronomie par Galilée , le Microscope & les autres Inventions des Modernes.

Le Livre finit par un Précis des Systèmes généraux de Physique. L'Auteur démontre , par une foule d'Expériences , que nous ne sommes point appelés à connoître le fond & la nature de ce qui nous environne ; mais que Dieu ne nous a accordé des lumières & des connoissances , que ce qu'il en faut
pour

pour regler notre cœur , & pour exercer
notre main.

L'ÉCOLE DU MONDE , ou Instruction d'un
Pere à un Fils , touchant la maniere dont il
faut vivre dans le Monde , par M. le Noble.
Nouvelle Edition , à Paris , chés le Clerc ,
Quai des Augustins , à la Toison d'or, 1739.
4. vol. in-12.

DES PROPRIETÉ'S DE LA MEDECINE , par
raport à la Vie civile, par M. Louis de Santcul,
Docteur - Régent de la Faculté de Médecine
de Paris , 1739. in-12. à Paris , chés Bria-
son , rue S. Jacques , à la Science.

DICTIONNAIRE DES CHASSES , contenant
l'Explication des Termes , & le Précis des
Reglemens sur cette matiere. Ouvrage utile
& nécessaire aux Seigneurs , aux Officiers de
la Jurisdiction , aux Gardes , & à tous les
Chasseurs , par M. Langlois , Officier de la
Varenne du Louvre. A Paris , chés Prault ,
Pere , Quai de Gèvres , 1739. in-12.

LA PRINCESSE LAPONOISE , Histoire Ga-
lante & Litteraire , petite Brochure in-12. en
deux Parties. La premiere de 120. pag. & la
seconde de 115. A Londres , chés Georges
Smith , Marchand Libraire , 1738.

HISTOIRE ANCIENNE des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babylo-niens, des Medes & des Perses, des Macé-doniens, des Grecs. Par M. *Rollin*, &c. Tome XII. & XIII. *A Paris*, chés la Veuve *Etienne*, rue S. Jacques, 1738. in-12. Le premier de 768. pages, & le second de 217. sans compter les Tables de 302. pages.

TOUTES LES ŒUVRES DE S. EPHREM le Syrien, en Grec, en Syriaque & en Latin, distribuées en six Tomes, corrigées sur les Manuscrits du Vatican & autres, augmentées & enrichies de Versions, de Préfaces, de Notes & de Variantes; publiées pour la première fois sous les auspices du Pape Clément XII. & tirées de la Bibliothèque Vaticane. *Pierre Benoît*, de la Compagnie de Jesus, a revû le Texte Syriaque, y a ajouté des Notes vocales, l'a traduit en Latin, & l'a accompagné de Scholies. Tome premier en Syriaque & en Latin, à Rome, de l'Imprimerie du Vatican, par Jean-Marie-Henri *Salvioni*, Imprimeur, 1737. in-fol. de 567. pages, sans l'Epître Dédicatoire & les Préfaces.

TRAITE' DE L'AMOUR DE DIEU, divisé en douze Livres, avec un Discours Préliminaire à la tête de chaque Livre; & à la fin de chaque Tome, un Recueil de Maximes spirituelles,

tuelles , de Sentences , & de pieuses Affections , tirées du Corps de l'Ouvrage , selon la Doctrine , l'Esprit & la Méthode de Saint *François de Sales* , 1738. Trois Volumes in-12. Par le P. *Fellon* , de la Compagnie de Jésus. *A Lyon* , chés *Placide Jacquenod*.

Cavelier , Libraire , rue S. Jacques à Paris , vient d'achever d'imprimer les Livres suivans.

NOUVEAU TRAITE' des Elections , contenant l'Origine de la Taille , Aydes , Gabelles , Octrois & autres Impositions : par M. *Vieuville* , Lieutenant Général en Chef au Siège de l'Election de Xaintes. in-8°. Paris 1739.

LE TRAITE' de la Vente des Immeubles par Decret , de M. d'*Hericourt* , Avocat au Parlement , avec les Arrêts , &c. 2. vol. in-4. augmentés, Paris, 1739.

LES LETTRES de Morale & de Piété de feu M. *Duguet* , Tomes V. VI. VII. VIII. & IX. in-18. Paris , 1739.

LES OEUVRES de Pierre & Thomas *Corneille* , nouvelle Edition augmentée, 11. vol. in-12. Paris, 1738.

Le même Cavelier a nouvellement reçu les Livres suivans.

MEMOIRES du Duc de Villars , Pair de France , Maréchal Général des Armées de S. Majesté Très-Chrétienne. Nouvelle Edition , corrigée & augmentée d'une Table des Matieres. 3. vol. in-12. Londres , 1739.

MEMOIRES du Maréchal de Berwick , Généralissime de Sa Majesté Très-Chrétienne. 2. vol. in-12. Londres , 1738.

LETTRES Historiques & Galantes de Mad. Dunoyer, contenant différentes Histoires , Anecdotes , curieuses & singulieres. Nouvelle Edition , augmentée d'un Tome VI. en 6. vol. in-12. Londres , 1739.

Blancardi (Steph.) *Lexicon Medicum renovatum, in quo totius Artis Medica Termini , in Anatomen , Chirurgia , Pharmacia , Chymia , Re Botanica illustrati , dilucide & breviter exponuntur. Editio novissima aucta* , in-8. Lugd. Batavorum 1735.

Alpini (Steph.) *Historia Egypti Naturalis*. 2. vol. in-4. cum fig. Lugd. Bat. 1735.

Dureti (And.) *Interpretationes in Hippocratis Coacas. Nova Editio , curante Pelerin Chrouet , qui Prefationem adiecit*. in-fol. Lugd. Batavorum 1737.

Linnei (Caroli) *Genera Plantarum, earumque characteres naturales , &c.* Lugd. Batavorum. 1737.

Linnei (Caroli) *Critica Botanica , in qua nomina Plantarum , Specifica , Genera & Variantia examini subjiuntur*. in-8. Lugd. Bat. 1737.

Mussehenbroek (Petri) *Elementa Physica conscripta in Usus Academicos* , in-8. cum fig. Lugd. Bat. 1734.

PIERRE-JEAN-MARIETTE , Libraire , rue Saint Jacques , aux Colonnes d'Hercule , a en vente *Histoire Ecclesiastique* , pour servir de continuation à celle de M. l'Abbé Fleury , Tome XXXV. depuis l'an 1570. jusqu'à l'an 1584. in-4. & in-12. 1737. Tome XXXVI. depuis l'an 1585. jusqu'à l'an 1595. comme les précédens , 1738.

De Bure l'aîné , Libraire à Paris , Quai des Augustins , à l'Image S. Paul , vient de faire l'acquisition

tion du fonds entier de l'Édition Grecque-Latine des Œuvres de Saint Jean Chrysostôme, en 13. Volumes *in-folio*, dont la République des Lettres est redevable aux soins du Sçavant Pere Dom Bernard de Monfaucon; c'est à ce Libraire que doivent s'adresser les Porteurs des Souscriptions pour cet important Ouvrage.

Souscriptions pour une seconde Edition du grand Dictionnaire Géographique, Historique & Critique de M. Brûzen de la Martiniere.

Ce Dictionnaire passant, avec raison, pour le meilleur & le plus complet qui ait paru en ce genre, il est inutile d'en faire ici l'éloge. Les Critiques les plus sévères ne lui ont pu reprocher qu'un peu trop de longueur en certains Articles, pendant que plusieurs Habitans de nos Provinces de France, se plaignent qu'il est trop court sur ce qui regarde leurs Villes & Bourgades. L'attention que l'on a dans cette nouvelle Edition, de profiter des corrections & augmentations que plusieurs personnes ont faites sur la première Edition, rendra celle-ci *aussi exacte qu'elle se puisse jamais faire*. Ce sont les termes du Programme. On y ajoute que le premier Volume paroîtra le premier du mois de Juillet 1739. que les Souscriptions ne seront reçues que jusqu'au mois de Juin prochain, & qu'on ne tirera que mille Exemplaires. Les conditions que l'on propose aux Souscripteurs, sont de payer 78. livres, sçavoir 36. livres en souscrivant, 21. livres en retirant la moitié de l'Ouvrage, & les autres 21. livres en recevant le reste. P. G. Le Mercier, Imprimeur à Paris, & le Sr Augé, Imprimeur à Dijon, sont chargés de cette Edition.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite au Révérend
Pere D. Bernard de Montfaucon, au sujet
d'un Livre qu'il vient de publier, intitulé :
BIBLIOTHECA MANUSCRIPTORUM, in-fol.
2. vol. A Paris, chés Briasson, Libraire,
rue S. Jacques, à la Science,*

J' Ai vû avec un très-grand plaisir, M. R. P. votre *Bibliotheca Manuscriptorum*, & j'ai été d'autant plus satisfait, que j'y ai trouvé un Ouvrage que nos Jurisconsultes François croyoient perdu: c'est celui de *Pierre Fontaine*, n°. 9822. page 882. M. Du Cange nous a donné en 1668. le *Conseil de Fontaine* à la fin de son *Joinville*: la solidité de cet Ouvrage faisoit regretter le second Livre, dédié à la Reine Blanche, lequel enseigne droit à faire & Justice à tenir très-especiaument. Vous parlez aussi de son Dialogue sur les Loix & Coûtumes, n° 7426. page 790. si j'étois à portée, je les copierois & les donnerois au Public avec des Notes, &c.

On peut voir par cet Extrait de la Lettre écrite d'Angers par un très-habile homme, de quelle utilité est & sera pour les Sçavans, & généralement pour tout le monde curieux, le précieux Recueil du P. de Montfaucon. Cet immense travail découvre un nombre sans fin de beaux Ouvrages, enterés dans les Bibliothèques, dont le Public pourra user à l'avenir, avec de grands avantages, &c.



*LETTRE à M. de la R. au sujet du Livre
de la Théorie & Pratique du Jardinage.*

LE goût que vous avez , Monsieur , pour les Arts & pour les Sciences , & l'accès favorable que vous leur donnez dans le Mercure de France , engagent tous les Gens de Lettres à y recourir dans le besoin ; il est leur Emissaire , & c'est par son moyen qu'on se communique les plus aimables productions de l'Esprit.

Une erreur qui s'est glissée dans la troisième Edition du Livre de la Théorie & Pratique du Jardinage , m'engage à vous prier de rendre publique cette Lettre ; Erreur qui interesse un de vos Amis & des miens , c'est M. Dargenville , Maître des Comptes , Associé Correspondant de la Société R. des Sciences de Montpellier. Il a toujours gardé l'anonyme au sujet de quelques Ouvrages qu'il a faits ; celui-ci est du nombre , il l'a composé dans sa jeunesse , temps où des affaires plus sérieuses ne l'occupaient pas comme à présent.

Cet Ouvrage a été imprimé pour la première fois chés *Jean Mariette* , in-4°. en 1708. la seconde Edition a été augmentée de plus d'un tiers en 1712 , ces deux Editions sont sans autre nom d'Auteur , que des Lettres majuscules avec des points. L'Erreur faite dans la troisième Edition en 1722. & dont on ne s'est aperçû que depuis peu , roule sur ce que l'on a mis le nom d'Alexandre le Blond , Inventeur des Dessesins des Planches qui ornent ce Livre , & que l'on a supprimé par mégarde , les Lettres majuscules du nom de M. Dargenville , lesquelles étoient à la seconde Edition.

Quoique le nom d'Alexandre le Blond ne soit qu'à l'Article des Planches dont il est parlé dans le

E.vj Titre ,

Titre , comme il existe seul dans cette Edition , il naît une Equivoque de ces differens noms d'Auteurs , qui se trouvent dans la seconde & dans la troisième Edition , & c'est un nuage qu'il est à propos de dissiper.

Notre Ami ne veut point enlever au Sr le Blond , l'honneur d'avoir inventé les Desseins des Planches répandues dans son Ouvrage ; instruit de l'Architecture & de la Perspective par cet habile Homme , il n'a garde de lui enlever , comme son Eleve , une réputation dûë à ses rares talens.

On vient de faire un Carton de la Feuille qui comprend le Titre , où l'on a restitué les premières Lettres du nom de l'Auteur , telles qu'elles étoient dans la seconde Edition. Dans l'Avis qui suit le Titre , voici comme notre Ami s'explique au sujet de l'Inventeur des Desseins.

On doit ici un Aveu public au sujet des Planches insérées dans cet Ouvrage ; elles sont dûës au Sr Alexandre le Blond , fameux Architecte , mort en Moscovie en 1725. Sa capacité dans l'Architecture , son goût , son génie pour inventer toutes sortes de Desseins , étoient connus de tout le monde. L'Auteur de cet Ouvrage , comme son Eleve , se fait honneur de l'avoir toujours consulté.

Cette Lettre , M. , est absolument nécessaire aux Personnes qui ont acquis cette troisième Edition , dont il y a beaucoup d'Exemplaires de débités avec le nom d'Alexandre le Blond ; c'est une justice Littéraire qu'on ne peut refuser à notre Amicommun , c'est la rendre à la vérité même. Judicieux comme vous êtes , Monsieur , je me flatte que vous voudrez bien vous y prêter. Je suis , &c.

LET-

*LETTRE de M. Du Buiffon à M. le C.
D. L. R. au sujet du Mémoire imprimé
dans le Mercure de Février, sur la Généa-
logie de la Maison de Béthune.*

EN me critiquant par la voye du Mercure, M. le Duc de Sulli, Monsieur, m'a fait un honneur auquel je ne devois pas m'attendre ; ç'a été m'élever jusqu'à lui, me permettre de lui répondre, rendre le Public son Juge & le mien sur une matiere Littéraire, & peut-être, en plusieurs points, s'exposer à perdre sa cause : mais je n'abuserai point de son indulgence, je sçais trop ce que je dois à son Rang. J'avois reçu sa Lettre, j'y avois répondu, il m'avoit répliqué, le Mémoire devoit être réimprimé, M. le Comte de Bethune y avoit consenti, ma Réponse l'annonçoit, elle étoit respectueuse, mesurée, telle enfin, que dans les Endroits où j'avois été obligé de critiquer les Observations de la Lettre, je l'avois fait avec des ménagemens qui avoient fait disparoître jusqu'à l'air de la Critique. Puisque M. le Duc de Sulli vouloit faire imprimer sa Lettre, il devoit au moins y joindre cette Réponse ; le Public, à qui il me défere, y eût vû de la docilité, de la modestie, & peut-être qu'il m'auroit pardonné mon ignorance en faveur de ces qualités. Je ne suplèrai point à ce que M. le Duc de Sulli a omis, je n'entrerais même dans aucuns détails sur ce que j'aurois pû ajouter à ma Réponse ; qu'il jouisse de mon silence, qu'il jouisse d'un respect que je ne veux point démentir ; comme il sçait jusqu'où je le porte, je me flate qu'il m'en sçaura gré. Au reste, M., je vous envoie, avec l'agrément de M. le Comte de Béthune, un Exemplaire du Mémoire réimprimé, le
premier

premier est supprimé , & celui-ci est corrigé & augmenté dans les choses où il a été juste & possible qu'il le fut. Si M. le Duc de Sulli eût pu , ou voulu m'aider des Titres & des lumières qu'il prétend avoir sur les Branches d'Hesdigneul & de Saint Venant, dont il a parlé dans sa Lettre , on en eût fait usage ; M. le Comte de Bethune le souhaitoit , & M. le Duc de Sulli sçait bien que j'ai eu l'honneur de lui faire à cet égard diverses questions dans ma Réponse ; faute de ces Titres , j'ai été forcé de me borner à ce que j'ai dit dans le Mémoire. Il falloit accorder ce qui pouvoit être dû à Mrs d'Hesdigneul & de Saint Venant, avec ce qui pouvoit être permis raisonnablement par l'Examineur de l'Ouvrage.

Je vous serai sensiblement obligé , M. de vouloir insérer cette Lettre dans le Mercure de ce mois , & d'y vouloir insérer aussi le Mémoire. M. le Comte de Béthune me permet de vous en prier , même de sa part ; & c'est une chose d'autant plus juste , que le Mémoire n'étant point imprimé pour le Public , vous êtes le seul canal par où je puisse l'y faire passer , & me justifier au moins , à quelques égards, devant lui.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement , M. &c.

A Paris ce 21. Avril 1739.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite du Havre ,
sur la mort d'un Officier Centenaire.*

JE crois devoir vous informer , Monsieur , que le plus ancien des trois Officiers de la Garnison de cette Citadelle, dont l'un de vos Mercures a parlé , est décédé le 9. de Novembre 1738. âgé de cent quatre ans ; il se nommoit M. *Faisant* , Lieutenant Invalide dans la Compagnie de M. Dubaillé , lequel

Je quel a toujours joiir d'une santé robuste & là sans lunettes jusqu'aux deux derniers mois qui ont précédé sa mort. J'ai l'honneur d'être, &c. Signé
G A L L I O T.

*REPONSE au Madrigal de M. Linant ;
inseré dans le Mercure de Février dernier ,
page 515. & adressé à Mad. la Marquise
du Châtelet. Par M. Desforges Maillard.*

T Oi, qui dis que Cirey* fut un Temple à tes yeux,
Tu pouvois sans mentir, Linant, en juger mieux ;
Et tu dûs, y voyant Apollon & Minerve,
Te croire, emporté par ta verve,
Sur le Parnasse ou dans les Cieux.

Le Mardi 7. Avril, l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, tint sa Séance publique d'après Pâques ; M. le Comte d'Argenson y présida, M. le Secrétaire déclara d'abord que l'Académie avoit adjugé le Prix, dont nous avons exposé le Sujet en son temps, à M. Pontedera, Professeur de l'Eloquence dans l'Université de Padoue. Ce Prix, qui est une belle Médaille d'or de la valeur de 400. livres, fut mis entre les mains du Secrétaire de M. l'Ambassadeur de Venise, chargé du pouvoir du sçavant Professeur.

M. de Foncemagne ouvrit la Séance par la lecture d'une Dissertation de M. de Boze, adressée à l'Aca-

* Cirey, Château de Mad. la Marquise du Châtelet.

démis,

démie, sur une Médaille singulière de M. Galerius Antoninus, fils de l'Empereur Antonin Pie, nouvellement acquise pour le Cabinet du Roy. La gravure de cette Médaille fut distribuée dans l'Assemblée.

M. l'Abbé Gedoyt lut ensuite une Dissertation sur l'Extrait de *Photius*, touchant *Theopompe*, il donna l'Histoire de ce Sçavant de l'Antiquité Grecque, rapporta le Jugement de Photius, & ensuite celui que Denis d'Halicarnasse avoit porté de ses Ouvrages, ajoutant ses Réflexions, mêlées d'Histoire & de Critique.

M. Hardion lut sa VIII. Dissertation Historique sur l'Eloquence Grecque, où après avoir exposé l'origine & les progrès de l'Eloquence dans la Sicile, il donna l'Histoire du Sophiste Gorgias.

Enfin M. l'Abbé Sallier entreteint l'Assemblée de l'origine & des premiers Essais de l'Imprimerie, fixant cette Origine à l'année 1452. Il parla de plusieurs Ouvrages imprimés en ce temps-là, dont il rapporta des preuves, & fit voir que le Vocabulaire des Jésuites, appelé *Catholicum*, la Bible du College Mazarin, & celle de la Bibliotheque du Roy, tous Ouvrages imprimés sans date, sont de ce temps-là. On est redevable de la découverte de cette dernière Bible, au Sr Boudot, de la Bibliotheque du Roy, qui l'a fait venir d'Annecy en Savoie, & qui par une suite de son zele & de son attachement, l'a cédée à la Bibliotheque Royale.

Le Mercredi 8. l'Académie Royale des Sciences tint pareillement son Assemblée publique, à laquelle M. le Chancelier présida. M. de Fontenelle ouvrit la Séance en déclarant que le Sujet du Prix de cette année n'ayant pas été entièrement rempli, l'Académie remettoit la distribution de ce Prix à l'année :

L'année 1741. & qu'alors le Prix concernant le même Sujet, sera double, ou de 4000. livres. Il s'agit de trouver le Cabestan le plus parfait, à l'usage des Vaisseaux & de toute la Marine.

M. de Fontenelle fit ensuite un bel Eloge de M. Herman Boerhaave, célèbre Professeur en Médecine, Botanique & Chymie à Leyde, Associé Etranger de cette Académie depuis l'année 1730. lequel est décédé au mois de Décembre dernier, riche de deux millions, dont il faisoit un bon usage.

M. Cassini, le fils, lût un Mémoire divisé en deux Parties. Dans la première il raporta les Opérations Géométriques & Astronomiques, qu'il a faites conjointement avec M. Maraldi, dans les deux dernières années, en différentes Provinces du Royaume, pour parvenir à la composition d'une bonne Carte générale de la France. La seconde Partie du Mémoire contient une Exposition de ce que l'Auteur se propose de faire cette année, pour la vérification de la Méridienne de l'Observatoire Royal, depuis Paris jusqu'à Colioure.

M. du Hamel du Monceau, lût un autre Mémoire sur la Plante nommée *Guaranza*, qui a la propriété de teindre en rouge les os des Animaux vivans, à qui on fait prendre un mélange de cette Plante avec leurs alimens ordinaires, ce qu'il prouva par le récit de plusieurs Experiences.

Enfin, M. le Clerc de Buffon, termina la Seance par la lecture d'un Mémoire ingénieux & très-bien écrit, concernant la maniere de conserver, de repeupler & multiplier les Forêts du Royaume.

Nous ne manquerons pas de donner dans le prochain Mercure les Extraits de ces utiles & curieux Mémoires.

PRIX proposé par l'Académie Royale des Sciences pour l'année 1741.

FEu M. Rouillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçu le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences & à l'utilité que le Public en pouvoit retirer, a légué à l'Académie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix, qui seront distribués à ceux, qui, au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réüssi sur deux différentes sortes de Sujets, qu'il a indiqués dans son Testament, & dont il a donné des exemples.

Les Sujets du premier Prix regardent le Systeme général du Monde, & l'Astronomie Physique.

Ce Prix devoit être de 2000. livres, aux termes du Testament, & se distribuer tous les ans. Mais la diminution des Rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considérable, & il sera de 2500. livres.

Les Sujets du second Prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans, & sera de 2000. livres.

L'Académie, qui avoit donné pour le Sujet du Prix de l'année 1739. *Quelle est la meilleure construction du Cabestan, par rapport à tous les usages auxquels on l'applique dans un Navire*, n'a pas jugé à propos de distribuer ce prix, ou plutôt elle a cru devoir en différer la distribution jusqu'en 1741. Ce n'est pas que parmi les Pieces qui lui ont été envoyées, il n'y en ait plusieurs qui lui ont paru utiles & ingénieuses à divers égards. Mais dans la multiplicité des vûes qu'il faut remplir ici, tant par rapport aux différentes circonstances où l'on se trouve sur un Vaisseau, qu'aux hommes qui en executent la manœuvre, & dans une Machine, qui, avec
cela,

cela, doit être simple, solide, expéditive & d'une pratique tout autrement dégagée d'embaras, & à l'abri de tout accident, qu'elle ne devroit être sur terre, où l'on a le loisir, l'espace & les commodités nécessaires pour y remédier, l'Académie n'a rien trouvé qui satisfît pleinement ses intentions. Elle propose donc encore le même Sujet pour l'année 1741. où le Prix sera double, c'est-à-dire de 4000. livres, & elle exhorte les Auteurs qui lui ont envoyé des Pièces, & ceux qui voudront lui en envoyer à l'avenir, à redoubler leurs efforts pour perfectionner une Machine si importante à la Navigation. M. le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat de la Marine, a déjà fait faire quelques épreuves dans cet objet, & nous laisse espérer qu'il voudra bien en ordonner de nouvelles. On ne peut douter qu'elles ne doivent être d'un grand secours, tant aux Auteurs pour mieux réussir, qu'à l'Académie pour juger avec plus de sûreté.

Les Pièces envoyées pour cette année, rentreront en lice en 1741. soit telles qu'elles sont, soit avec les changemens ou les additions que les Auteurs trouveront à propos d'y faire.

Les Sçavans de toutes les Nations sont invités à travailler sur ce Sujet, & même les Associés Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la loi d'exclure les Académiciens regnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront sont invités à écrire en François ou en Latin, mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, & l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles, sur tout quand il y aura des Calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence ou Devise. Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur Ecrit un Billet séparé & cacheté.

cacheté par eux, où seront avec cette même Sentence, leurs nom, leurs qualités & leur adresse, & ce Billet ne sera ouvert par l'Académie, qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix, adresseront leurs Ouvrages à Paris au Secrétaire perpétuel de l'Académie; ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secrétaire en donnera en même-temps à celui qui les lui aura remis, son Recepissé, où sera marquée la Sentence de l'Ouvrage & son numero, selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçu.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1740. exclusivement.

L'Académie, à son Assemblée publique d'après Pâques 1741. proclamera la Piece qui aura ce Prix.

S'il y a un Recepissé du Secrétaire pour la Piece qui aura remporté le Prix, le Trésorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui rapportera ce Recepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de Recepissé du Secrétaire, le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

On écrit de Rome, qu'en fouillant la terre pour faire quelques réparations au Sanctuaire de l'Eglise de l'Abbaye de *Grotta Ferrata*, on a trouvé un Tombeau sur lequel étoient les Armes de la Maison de Conti de Tusculum, & que l'on croit que ce Tombeau est celui du Pape Benoît IX. de cette Maison, mort en 1024: & dont on avoit ignoré jusqu'à présent la sépulture.

On mande aussi que le P. d'Evoza a formé le projet d'établir.

J'établir un Observatoire dans la Tour du Convent d'*Ara Cæli*, & qu'il a déjà écrit en Angleterre pour en faire venir des Instrumens.

Le 26. du mois dernier, il parut à Genes une Aurore Boreale, qui commença peu après le coucher du Soleil, & qui dura jusqu'à onze heures du soir. Toute la partie du Ciel entre le Nord & le Nord Est, étoit éclairée par des especes de colonnes de feu, dont les plus lumineuses étoient celles qui étoient les plus voisines du Nord. L'événement justifie l'opinion de ceux qui regardent les Phénomènes de cette nature, comme des présages de froid, & le temps est beaucoup plus rude qu'il n'a été dans le mois de Janvier, ce qui donne lieu de craindre pour les biens de la Campagne.

On mande de la Province de la Capitanate, dans le Royaume de Naples, que le 13. Février on avoit senti à Foggia plusieurs secousses de Tremblement de terre, qui y avoient causé un dommage très-considérable, mais qu'heureusement aucun Habitant n'avoit péri sous les ruines des Bâtimens qui avoient été renversés.

Le 27. du mois passé, vers les six heures du matin, on sentit à Gaette une legere secousse de Tremblement de terre, mais elle ne causa aucun dommage.

Le Ciel a rendu la France si féconde en talens; qu'elle se croit obligée par reconnoissance, d'en faire part à tous les Peuples de l'Europe; ce fut, sans doute, dans cette vûe qu'un des plus habiles Maîtres de Danse que nous ayons eus, ayant trouvé dans Mlle Grognet, de très-heureuses dispositions pour

pour ce bel Art , prit soin de le cultiver ; il s'attacha sur tout à ne lui rien montrer qui n'exprimât la belle Nature. Sa jeune Eleve ne trompa point ses esperances ; elle ne se contenta pas de briller sur les Théâtres de Paris , elle voulut porter plus loin le fruit des leçons qu'elle avoit reçues dans cette Capitale du Royaume. Elle partit pour l'Italie. Elle ne fut pas long-temps à s'y distinguer par l'agilité de ses pas , & par la justesse de ses attitudes. Florence, Venise & Turin , se disputèrent l'avantage de la posséder. Elle se fit sur tout admirer à Bologne & à Modene ; cette dernière Ville mit le comble à sa gloire, puisque les deux jeunes Princesses de ce florissant Etat , la mirent au nombre de leurs Pensionnaires avec Brevet. Les justes applaudissemens qu'on lui prodigua sur ces deux differens Théâtres , donnerent lieu aux deux Sonnets qu'on va lire avec la Traduction Françoisse.

In applauso à Madamigella di Grugnet ;

SONETTO.

F Elfina , sempre cara a l'alme fuore ;
 Dimmi quale e costei , sì dotta e bella
 Chea gli occhi appar Terpsicore novella
 Coi lietti balli , onde ella alletta il cuore ;

Dona che in se dimostra al'ta valore ;
 Simil già mai ne vede sol ne stella ;
 Forma Questa co gesti la favella ,
 E con l'agile piede un grato errore.

Quanto

Quanto pensa la mente , o prova il seno
 Scorgi nel dolce atteggiamento , e credi
 Che i penelli fiavinti & parlen meno.

A la Gallia le grande opre tu chiedi
 De qui Pittor che gia ti rolse , ve. à pieno
 Te ne compenfa ; in lei tu li nervedi.

In Bononia , M. DCC. XXXVII.

TRADUCTION EN VERS FRANÇOIS.

S O N N E T.

BOlogne , toujours chere aux immortelles Sœurs,
 Toi , que du nom de Fée à bon titre on appelle ,
 Quelle Nymphé , dis-moi , Terpsicore nouvelle ,
 Attache tous les yeux & charme tous les cœurs :

Douces illusions , prestiges enchanteurs ,
 Vous tracez à nos sens des images réelles ;
 Ses gestes , de son ame interpretes fidelles ,
 Pour exprimer le vrai sont autant d'Orateurs.

Le Soleil ne voit rien qui lui soit comparable ;
 La Peinture le cede à cet Art admirable ;
 France , Tu fais pour nous un Acte d'Equité.

Tu nous avois ravi de précieux Ouvrages ,

Qui

Qui de la Terre entiere entraïnoient les suffrages ;
 Tu nous fais un feul don , & tout est acquitté.

IN APPLAUSO

*A Madamigella di Grugnet, virtuosa delle
 Serenissime Signore, Principesse.*

*Per la leggiadria , con laquale danza
 In Modena, nel Teatro Molza ,
 nel corrente Carnavale M. DCC. XXXIX.*

S O N E T T O.

C Osi si danza ; agile e snello il piede ,
 Distinto i passi , sostenuto il voso ,
 Nobile il portamento , e qual richiede
 Modestia , accolto fulelabra il riso.

Così si danza ; e quindi io ben m'avviso
 Accorta donzelletta , a cui già diede
 Senna i patali , che date diviso
 None qual più gran pregio in altra siede.

Non t'alzi , è ver , sic come il volgo attende ;
 Ma il difficil del l'arte.e questo infine ,
 Fra i moti d'allegressa essere austero.

E troppo fa chi ben conosce. il vero ,
 Che in cotal guisa an che a danzar s'apprende
 Alle illustre Donselle , alle Regine.

TRA-

TRADUCTION EN VERS FRANÇOIS,

R O N D E A U.

J'Ai souhaité long-temps une danse assortie
 Par les mains des Amours, des Ris & des Plaisirs ;
 Des pas bien dessinés, mais avec modestie,
 Par un pied plus léger que l'aîle des Zéphirs.

Cette faveur du Ciel, rarement départie,
 Ne m'a pas fait pousser d'inutiles soupirs ;
 Vous réunissez tout ; quel tout ! chaque partie
 De cent Peuples divers combleroit les desirs.

Du vulgaire sans goût dédaignant le suffrage,
 Vous proscrivez l'abus, masqué du nom d'usage.
 Prenez-vous quelque effort ! c'est avec dignité.

Ce grand Art a chés vous des regles si certaines ;
 Que si vous en donniez des leçons à des Reines,
 Elle joindroient la grace avec la Majesté.

Il vient de paroître une Tragédie intitulée *Sethos*,
 dont le Sujet est tiré d'une Histoire du même nom,
 composée par M. l'Abbé Terrasson. Ce Poème n'a
 point été donné aux Comédiens, l'Auteur, qui
 ne se nomme point, ayant eû des raisons parti-
 culiere pour ne le point faire représenter. Il
 paroît sorti de bonne main & répondre à l'idée
 G avantageuse

avantageuse qu'en donne M. de Fontenelle ; j'ai crû , dit cet illustre Académicien , dans l'Approbation , que rien ne méritoit plus l'impression qu'un Ouvrage bien écrit , où regnent autant que dans celui ci les bonnes mœurs & la vertu. Nous parlerons plus amplement de cette Piece le mois prochain.

*PRIX proposé par l'Académie de Chirurgie
pour l'année 1740.*

L'Académie de Chirurgie , établie à Paris sous la protection du Roy , désirant contribuer aux progrès de cet Art , & à l'utilité publique , propose pour le Prix de l'année 1740. le-Sujet suivant.

Déterminer les différentes especes de Répercussifs , leur maniere d'agir & l'usage qu'on en doit faire dans les différentes Maladies Chirurgicales.

Ceux qui travailleront sur ce Sujet , répondront aux vûes de l'Académie , en rangeant par ordre & dans leurs Classes , les Répercussifs , tant simples que composés , selon leur genre , & avec leurs différentes formules , eû égard aux especes de Maladies , & aux différentes parties où les uns doivent être apliqués , préferablement aux autres.

Ils auront soin d'apuyer leur sentiment sur l'Expérience & sur l'Observation.

Ils sont priés d'écrire en François ou en Latin , & d'avoir attention que leurs Ecrits soient fort lisibles.

Ils mettront à leurs Mémoires une marque distinctive , comme Sentence , Devise , Paraphe ou Signature ; cette marque sera couverte d'un papier collé ou cacheté , qui ne sera levé , qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ils auront soin d'adresser leurs Ouvrages francs de

port à M. *Petit*, Secrétaire de l'Académie de Chirurgie à Paris, ou les lui feront remettre entre les mains.

Toutes Personnes, de quelque qualité & Pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix; on n'excepte que les Membres de l'Académie.

Le Prix est une Médaille d'or de la valeur de deux cent livres, qui sera donnée à celui, qui, au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Mémoire sur le Sujet proposé.

La Médaille sera délivrée à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier jour de Mars 1740. inclusivement, & l'Académie, à son Assemblée publique de la même année, qui se tiendra le Mardi d'après la Fête de la Trinité, proclamera la Piece qui aura remporté le Prix.

RITRATTO di Madama DELLA MARTEGLIERA, inviato a Firenze all' Ill^{mo} Sig^r Marchese . . . che desidera sapere dall' Autore se la detta Dama sia bella, come si dice.

S O N E T T O.

SE bella sia la MARTEGLIERA? or pingo

In questi versi, o Amico, il suo bel volto:

Egli è tal, che l'ha certo a un Angel tolto

Pria di nascere, il ver dico, e non fingo.

Quand' io, fra tanti, a mirar quel mi spingo,
G ij D'esser

D'esser' al Ciel mi par tutto rivolto :

Che scende un raggio suo divino , e scolto

Resta in me un non so che, ch'or non dipingo.

Non so che sia ; se amore , o meraviglia ,

Se rispetto , o disir l'Alma in se prove ;

So ben che abbaglio , e inarco ambe le ciglia.

Ma per dar del suo bel l'ultime prove :

Dirò che a tutti ella par madre , o figlia

Di Venere , e ch' equal non vidi altrove.

Del Sig^r Gio. Francesco NENCI.

ESTAMPES NOUVELLES.

Suite de Détachemens , inventés & dessinés par *Vander Meulen* , gravés à l'eau forte par C . . . avec un Frontispice historié par *M. Parossel*. La vente s'en fait chés le *Sr Fessard* , Cloître S. Germain de l'Auxerrois , à Paris.

On vend au même endroit les Cinq Sens de Nature , du Dessin de *M. Bouchardon* , gravés à l'eau forte par C . . . & terminés au Burin par *Et. Fessard*.

Le 35. Morceau d'après Ph. *Wouvermans* , intitulé *le Vin de l'Etrier* , vient de paroître gravé par *J. Moyreau* , chés lequel l'Estampe se vend , rue Galande , vis à-vis S. Blaise ; d'après le Tableau de ce fameux Maître , qui est dans le Cabinet du Prince de Carignan , de 18. pouces de large , sur 14. de haut.

L'habile

L'habile main qui a gravé les Réjouissances Flammantes, d'après D. *Teniers*, dont nous avons parlé, & qui ont beaucoup augmenté la réputation qu'il avoit déjà, vient de mettre au jour une grande & belle Estampe en large d'après Ph. *Wouvermans*, qui prouve encore mieux combien le Burin du Sr *le Bas* a acquis de perfection. Elle se vend chés lui, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Percée, chés un Fayencier; & chés *Ravenet*, vis-à-vis la Sorbonne. Elle porte pour titre LE POT AU LAIT; c'est un très-beau Paysage, d'une riche composition, avec un Lointain admirable; sur le devant paroît une belle femme à cheval, des Chevaux cabrés, une Nourrice & autres personnes effrayées sur un Chariot, le Pot au Lait répandu par la chute de la Laitière, &c. Le Tableau original est dans le fameux Cabinet de M. *du Pile*. L'Estampe est dédiée au Marquis de la *Barben*, Claude-François Palamede de Forbin. L'Auteur ne pouvoit choisir personne qui fût plus capable d'en connoître le mérite & d'en découvrir toutes les beautés.

La Suite des Portraits des Grands Hommes & des Personnes illustres, se continuë toujours chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole. Il vient de mettre en vente :

CHILDERIC IV. Roy de France, mort en 481. après 24. ans de Regne, dessiné par A. *Boizot*, & gravé par G. *Dupuis*.

RENE' DU GUAY-TROÛIN, Lieutenant Général des Armées Navales, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, né à S. Malo, en 1673. mort à Paris le 27. Septembre 1736. peint par R. . . . & gravé par *Petit*.

STANCES

Sur le merveilleux Clavecin Oculaire.

M Uses, échauffez mon génie,
 Sortez avec lui du cahos;
 Du tendre Amant de l'harmonie
 Je vais célébrer les travaux;
 D'une gloire qui m'est offerte
 Je franchis la barrière ouverte,
 Je veux unir ton nom au mien,
 C'est... si j'obtiens la victoire,
 J'éterniserai ta mémoire,
 Mon triomphe sera le tien.



Jouissez d'un nouveau Spectacle;
 Habitans du vaste Univers,
 Un Mortel a levé l'obstacle
 Qui tenoit votre esprit aux fers.
 Le préjugé vif & timide,
 Sous les coups du nouvel Alcide,
 Frémit & succombe abbattu;
 Un calcul exact le désarme,
 Du son la couleur prend le charme,
 Et, des tons amis la vertu.



Quel

Quel torrent inonde mon ame
 Des plus légitimes plaisirs !
 Le transport excité , l'enflânte ,
 Je ne forme plus de désirs.
 Quel rapide cours de nuances !
 Quel accord dans leurs differences !
 Pour mes yeux charmés quelle voix !
 Le Défenseur. de Siracuse
 Renaît-il ? Oüy. Volez , ma Muse ,
 Le dire au plus puissant des Rois.

Descazeaux.

Nous croyons faire plaisir au Public en l'avertissant qu'il y a un *Livre de Pieces d'Orgues* , composé par M. *Dandrien* , Organiste de la Chapelle du Roy , & des Eglises Paroissiales de S. Merry & de S. Barthelemy. Ce Livre est posthume, l'Auteur étant mort avant que de le donner au Public. Il est extrêmement utile, & nous espérons qu'on nous sçaura gré de l'avoir indiqué. *Il se vend chés Mad. Dandrien , rue Sainte Anne , proche le Palais.*

Le Sr *Neilson* , *Chirurgien Ecoffois* , recti à S. Côme , pour la guérison des *Hernies* ou *Déscentes* , traite ces Maladies avec beaucoup de succès , par le secours des *Bandages Elastiques* , qu'il a inventés pour les Hommes, Femmes & Enfans. Ces *Bandages* sont fort aprouvés, non seulement parce qu'ils sont très-legers & commodes à porter jour & nuit, mais encore parce qu'ils sont très-utiles par raport à leurs ressorts, qui compriment la partie malade, ferment exactement l'ouverture qui a permis la *Descente* , &

G. iiii. résistent

résistent aux impulsions que font les parties intérieures, soit à cheval, ou à pied. En envoyant la mesure prise autour du corps sur les *Aines*, marquant sur tout l'état de la Descente & le côté malade, on est assuré de les avoir justes; aussi-bien que ceux qu'il fait pour le *Nombril*.

Il donne son avis, & selon l'âge & le temperament, il prépare des Remedes qui lui sont particuliers, & convenables à ces Maladies.

Les Chasseurs & ceux qui courent à cheval ou en Chaise, qui prêchent, chantent, dansent, font des Armes, &c. étant continuellement exposés à ces Maladies, il a aussi inventé des *Bandages Élastiques* très-legers, commodes & nécessaires à porter pendant ces exercices, ou d'autres violens, pour se garantir des maux, & prévenir les incommodités qui arrivent tous les jours. *Sa demeure est à Paris, rue Dauphine, au Coq d'or au premier Appartement.*

Nota. Il ne reçoit point de Lettres sans que le port en soit payé.



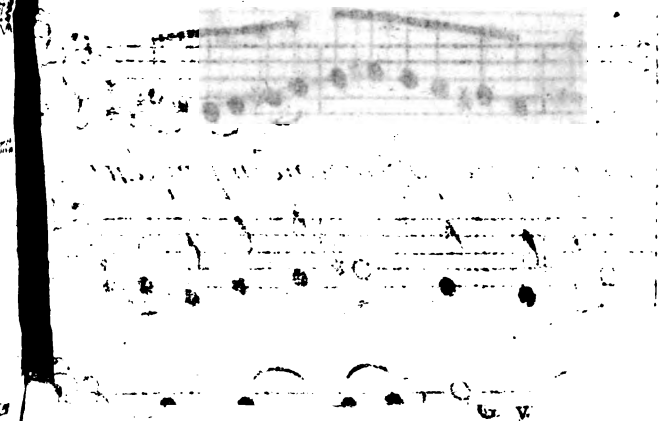
M U S E T T E.

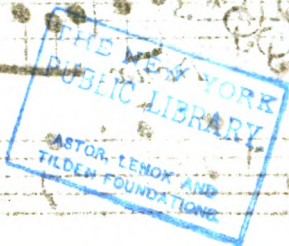
Convenable pour deux Vieilles ou deux Musettes.

Solitaires Oiseaux,
Dont le tendre ramage
Annonce en ces Hameaux
Les douceurs de votre esclavage;
Unissez vos accens
A ma douce Musette.

Les

Muscat to M





Les sons qu'elle repette ,
 Ne sont plus languissans ;
 Mon bonheur est extrême ,
 L'Amour a comblé mes desirs ,
 Il bannit de mon cœur la plainte & les soupirs ;
 Iris m'a dit cent fois , cher Berger , je vous aime.

Par M. Duvaul



S P E C T A C L E S.

LE 7. Avril , l'Académie Royale de Musique ouvrit son Théâtre par l'Opera d'*Alceste* , & le 9. on reprit le Ballet de la *Paix* , pour être joué les Jeadis.

Le 14. on donna pour les Acteurs , encore une Représentation d'*Arys* , avec les mêmes agrémens , ajoutés à celle qu'on avoit déjà donnée à la même occasion le 9. du mois dernier.

Le 21. on remit au Théâtre la Tragédie de *Polidore* ; cette Piece avoit été donnée dans sa nouveauté en Février 1720. & n'avoit pas été reprise. Comme on n'en donna point d'Analyse dans ce temps-là , nous parlerons plus au long de ce Poëme , pour en donner une idée générale à nos Lecteurs.

G. v. Le

Le 7. Avril, les Comédiens Italiens firent l'ouverture de leur Théâtre par la Comédie des *Amans Réunis* & par celle des *Billets-Doux*. Le Sr *Toscan*, originaire d'Italie, qui avoit débüté sur le même Théâtre au mois de Mars 1737. reparut pour la seconde fois sous le Masque d'Arlequin, & joüa, au gré du Public, dans les deux Pieces. La Dlle Riccoboni, la jeune, qui avoit fait le Compliment à la clôture du Théâtre, le fit aussi à l'ouverture, & s'en acquitta parfaitement bien.

Le 22. Ils donnerent une Piece nouvelle en Vers & en un Acte, intitulée, *la Querelle du Tragique & du Comique*, Parodie de la Tragédie de *Mahomet II*. Elle est de la composition des Srs *Romagnesy* & *Lelio*. On en parlera plus au long.

Le 7. du même mois, les Comédiens François ouvrirent leur Théâtre par la onzième Représentation de la Tragédie de *Mahomet II*. interrompuë à l'occasion des Fêtes de Pâques, & par la petite Piece du *Triple Mariage*, de M. *Nericault Destouches*, Comédie en Prose, avec un Divertissement. Elle avoit été donnée dans sa nouveauté en 1716. avec beaucoup de succès, reprise plusieurs fois, & en dernier lieu en Juin 1737..

Le Sr *Fierville*, qui avoit harangué le Public

blic par un Discours, que nous avons rapporté dans le dernier Journal, prononça celui-ci, qui fut fort applaudi.

MESSIEURS,

Nous voici heureusement rentrés dans une carrière qui n'a rien de plus pénible pour nous, que la crainte de ne la pas remplir, au gré de vos souhaits & des nôtres. Nous avons fermé notre Théâtre par les sentimens de la plus vive reconnoissance; permettez-nous de le r'ouvrir par les nouvelles instances que nous vous faisons de nous continuer vos bontés, nous en avons toujours besoin; nous oserions nous flatter du succès, s'il ne falloit que du zèle pour y parvenir; mais ce n'est pas assez pour nous rassurer, & nous ne sommes tranquilles dans nos Exercices, qu'autant que que vous nous en paroissez satisfaits.

Faites-nous la grace, Mrs, d'être persuadés que nous ne vous avons point perdu de vue, pendant les trois semaines qui nous ont privés du bonheur de vous voir; tous les jours de l'absence où nous avons été condamnés, n'ont été employés qu'à veiller sur vos plaisirs à venir; nous nous sommes arrangés sur tout ce que pourroit y contribuer.

Puisse nos soins n'être pas infructueux! nous implorons, plus que jamais, cette indulgence qui nous est si nécessaire; nous l'avons si souvent éprouvée, que nous ne saurions craindre, sans injustice, de vous en voir interrompre le cours. Nous vous la demandons, sur tout pour les nouveautés que nous allons soumettre à vos Jugemens. Nous avons eu quelquefois le malheur d'être condamnés sans avoir été entendus. Pardonnez-nous cette plainte. La plus saine partie de nos Juges n'a point de part à l'injustice, & nous vous voyons à toutes les premières Représentations imposer silence aux

G. vj; décisions

décisions prématurées & tumultueuses qui vous empêchent d'entendre les Pièces sur lesquelles vous avez à prononcer. Nous espérons cette grace d'un Tribunal aussi équitable que le vôtre. Trop heureux, Mrs, si nous pouvons l'obtenir, elle redoublera notre ardeur à remplir nos devoirs & notre docilité à profiter de vos Leçons.

La Dlle Lolotte Cammasse, dont nous avons célébré les heureux talens l'année dernière dans le Mercure d'Avril, page 761. joua dans le *Triple Mariage* le Rôle de *Javote*, avec beaucoup de graces, de finesse & d'intelligence, car Thalie ne l'a pas moins favorisée de ses dons que Terpsicore; elle dansa dans le Divertissement plusieurs Entrées, dont nous allons tracer ici une légère idée, en expliquant la Suite d'Airs de différens Caracteres, de la composition de M. Grandval, le Pere, sur lesquels la Dlle Lolotte a dansé d'une maniere fort au-dessus de son âge, n'ayant eû que dix ans accomplis le 15. du mois de Septembre dernier. Elle est raisonnablement grande pour son âge, la jambe bien formée, les plus beaux bras du monde, la tête & les épaules bien placées, le front élevé, la bouche petite, les nés un peu aquilin & de très-beaux yeux, qui expriment avec toute la finesse & l'intelligence possibles, la tendresse, la fureur, la joye & la tristesse, l'agitation & le calme,

&c.

&c. Elle a l'art de se pénétrer au degré qu'elle veut, & de faire sentir tous les mouvemens de l'ame, par les traits de son visage, par ses pas tendres & bien formés, & par ses attitudes, dessinées d'après la plus belle Nature, & toujours élégamment contrastées & variées avec art. Et quand elle n'auroit pas le talent supérieur qu'on lui attribue, avec justice, pour la danse, la finesse de son goût, sa sensibilité pour le beau & pour la belle Nature, & la justesse de ses expressions, lui feroient encore une grande réputation. Nous ne craignons pas de nous aveugler sur le juste tribut de louange que le Mercure de France rend ici à l'inimitable L O L O T T E. Nous prenons tout Paris à témoin sur ses grands talens, sans la moindre crainte d'être démentis.

Dans l'Esquisse que nous donnons ici du Tableau mouvant que nous avons vû, nous sentons même qu'il y a bien des endroits où il faudroit encore s'arrêter, se récrier & redoubler, avec le Public, nos applaudissemens.

Son Entrée commença par une Marche simple & noble, laquelle pourroit servir de modele sur les mouvemens & la dignité avec laquelle on doit marcher & ouvrir les bras au Théâtre,

Le second air, est une espece de Sonatto ou *Alegro*, d'un mouvement gai, où l'on voit l'antou-

l'entousiasme d'une Danseuse qui forme des pas & des attitudes sur un Air qui lui fait plaisir & qui l'anime.

Viennent deux Menuets , dansés dans le Caractere d'une jeune personne devant son Maître , qui lui montre à lever les bras pour donner la main gracieusement , &c.

Suit une Gavotte ; c'est une idée de la simplicité & de l'enjouement des Danses les plus ordinaires des Bals.

Dans le cinquième Air , l'aimable Enfant peint les graces naïves d'une Bergere qui danse au son de la Musette de son Berger.

Dans la Chaconne à deux mouvemens, qui suit , elle imite le grand Caractere de danse noble , gracieux & imposant , & tel qu'on l'admire dans l'illustre DU PRE à l'Opera.

Le septième Air de Violon est une Tempête, dans laquelle la Danseuse exprime la crainte & l'épouvante de l'Orage & de la Foudre qui gronde ; à quoi succede un Espoir flateur , & par une transition & une gradation admirable, de la plus grande agitation , elle passe dans un état tranquille.

Dans le neuvième Air , les Violons imitent le chant des Oiseaux , qui , écartés par la Tempête , reviennent en célébrer la fin ; les pas , les divers mouvemens & les yeux , expriment très-bien le plaisir que lui fait leur ramage , & transportée par l'approche des Oiseaux ,

seaux ; elle court à pas précipités à diverses reprises , pour en attraper. Elle est interrompue par un Air de Vielle , suivi d'un autre de Bassons , & terminé par deux *Tambourins* , d'un mouvement très-gai & très-vif , dont les pas sont de la composition de l'aimable Danseuse. Elle a dansé cette Suite d'Airs , composée de 244. mesures , tout d'une haleine & partout avec la même fermeté , les mêmes graces , la même propreté & le même degré de justesse.

Les mêmes Comédiens ont remis au Théâtre en même-temps les Comédies des *Trois Cousines* , du *Fat puni* & du *Port de Mer* , dans chacune desquelles la célèbre Lolotte a joué un petit Rôle avec aplaudissement , & a dansé dans les Divertissemens sur des Airs de differens Caracteres ; d'abord un *Concerto* de Violons , de Trompettes & de Musettes ; dans le premier , coupé par de petits Récits de Flûtes , elle exprime par divers mouvemens , les attitudes les plus hardies & les plus difficiles de la Danse noble , gracieuse & tranquille. Sur le *Concerto* de Musette , elle a exprimé ce que la Sarabande a de plus tendre , & dans le *Concerto* pour finir , elle a formé une Danse vive & majestueuse , dans le vrai Caractere de l'Air de Symphonie. A la fin de cette Entrée , elle executa un Morceau bien brillant , c'est la Danse du Tambour

Tambour de Basque , avec des batteries d'une volubilité & d'une justesse surprenante elle y a ajouté cette année , & d'elle-même l'adresse étonnante de battre son Tambour avec les deux pieds , en avant & en arrière dans l'espace d'une seule mesure.

M. de *Maltaire* , l'aîné , de l'Académie Royale de Musique , dont le nom & les talents sont fort connus , est le Maître à danser de la jeune Personne dont nous parlons ; doit être bien glorieux d'avoir formé un Eleve qui lui fait tant d'honneur. Il y donne tous ses soins & toute son application, avouant qu'il n'a jamais vu un plus beau naturel , tant de facilité à concevoir & à exécuter qu'on lui demande ; à peine lui faut-il de leçons pour les choses les plus compliquées qu'on lui voit danser sur le champ avec autant d'étonnement que de satisfaction.

Pour ne rien omettre du plaisir qu'elle a fait au Public , nous ajouterons ici l'Air nouveau de M. Grandval, qu'elle a dansé plusieurs fois avant son départ , avec des grâces & une intelligence qu'il est impossible d'exprimer c'est un Rondeau admirable de la part d'un Musicien , dont le premier Couplet est un *Badine* ; elle rentre dans le Rondeau tendrement avec variété , &c. Le deuxième Couplet est une Gigue , où elle exprime la vivacité de cette Danse , & reprend le Rondeau
avec

avec beaucoup de justesse & de nouvelles graces. Le troisiéme est un fragment de Chaconne, d'où elle rentre dans le Rondeau gracieux. Suit un Air de Canarie à l'Italienne; elle reprend le Rondeau & danse le cinquiéme Couplet, qui est un Tambourin dans le goût Italien, & finit par le Rondeau gracieux, comblée de loüanges & d'aplaudissemens.

Elle dansa pour la dix-huitième fois le 29. Avril dans le Divertissement des *Vendanges de Surêne*, les mêmes Caracteres de la Danse de l'année dernière, dont on a rendu compte dans le Mercure déjà cité; c'est là qu'elle fit voir les progrès infinis qu'elle a faits depuis un an, sur tout à l'endroit de la Magie, qu'elle rendit avec un feu & des expressions qu'on ne sçauroit décrire. Et le lendemain 30. de ce mois, elle dansa pour la dernière fois ses deux Morceaux favoris pour le piquant & les graces fines & légères, c'est-à-dire le Rondeau & les Tambourins, dont nous venons de parler. Elle est partie pour retourner à la Cour de Luneville.

Nous croyons que voici le lieu de donner à nos Lecteurs un Impromptu que le Sr de Gouffe fit, dans la surprise où il fut en voyant les talens prématurés de cette jeune Danseuse.

Bien-tôt les doctes Sœurs viendront te couronner,

le

Je les préviens ; accepte mon hommage ;
De mes transports c'est le seul gage,
Qu'aujourd'hui je puis te donner.

Dans l'âge rendre où l'on s'ignore ,
Où l'on ne peut former que des pas chancelans ,
Tu te montres par tes talens
La Rivale de Terpsicore.

Le 26. les mêmes Comédiens remirent au Théâtre la Comédie du *Muet* , ancienne Pièce de M. l'Abbé Brueys. Nous avons amplement parlé de cette Pièce lorsqu'elle fut reprise au mois d'Avril 1730. On peut voir dans le Mercure de May de la même année , l'Extrait que nous en avons donné , page 981. avec d'autres particularités remarquables au sujet de cette Comédie.

Les mêmes Comédiens ont reçu une Tragédie nouvelle , sous le titre du *Comte de Warvic* , qu'ils donneront bien-tôt.

Madlle Dangeville , *Hortense Grandval* , épouse du Sr Dangeville , un des meilleurs Acteurs & le Doyen de la Troupe du Roy , vient de se retirer. Elle entra à la Comédie il y a environ 40. ans , & joüa d'original une des trois Cousines, dans la Pièce qui porte ce titre , & remplaça dans plusieurs Rôles une des plus gracieuses & des plus célèbres Actrices du Théâtre François , dans les grandes Amoureuses Comiques , & dans le Tragique doubla les Rôles de Mesdles *Duclos* & *Desmarres* , entre autres , dans la Tragédie de *Gabinie* ; le principal Rôle ; dans *Polidore* , celui *Laodamie* ; celui de *Palmis* , dans *Alcibiade* ; *Justine* , dans *Geta* ; *Cléopatre* , dans *Rompée*.

MA.

MAHOMET II. Tragédie de M. de la Noüe.

L'Impression de cette Piece n'étant pas encore exposée en vente ; nous nous contenterons d'en tracer une espece d'Argument , qui en donnera une légère idée , pour satisfaire l'empressement du Public , impatient de voir paroître ce Poëme , qu'il a honoré de sès applaudissemens pendant les quinze Représentations qu'on en a données.

ACTEURS.

Mahomet I I. Empereur des Turcs , *le Sr du Fresno.*
 Le Muphti , *le Sr Fierville.*
 Le Grand Visir , *le Sr le Grand.*
 L'Aga des Janissaires , *le Sr Grandval.*
 Tadil, Confident de Mahomet II. *le Sr de la Thorilliere.*
 Achmet, Confident du G.V. *le Sr Dangeville, le jeune.*
 Théodore , Grec , Pere d'Irene , *le Sr Sarrazin.*
 Irene, Grecque, Fille de Théodore. *la Dlle Gauffin.*
 Nansi, Grec, Confident de Théodore, *le Sr Dubreuil.*
 Zamis, Grecque, Confidente d'Irene. *la Dlle Jouvenot.*
 Turcs , Suite de Mahomet.
 Grecs , Suite de Théodore.

La Scene est à Bisance.

Au premier Acte le Grand Visir ouvre la Scene avec Tadil , son Confident , à qui il fait part des raisons qui le portent à conspirer contre Mahomet, l'ambition & la vengeance y ont une égale part. L'amour de Mahomet pour Irene & l'Hymen que cet Empereur des Turcs projette avec elle , en font le fondement ; Tadil lui représente le danger presque inévitable où il s'expose ; mais ne pouvant lui faire abandonner son projet , il lui apprend que Théodore , Pere d'Irene , qui a long-temps gémi
dans.

dans les fers , est enfin sorti d'esclavage & va paroître à ses yeux. Le Grand Visir apprend avec plaisir une nouvelle qui peut servir à son projet.

Théodore vient ; le Grand Visir lui promet sa protection & le flatte de remettre les Grecs en pleine liberté ; il lui apprend que sa fille Irene est en la puissance de Mahomet , il l'excite à ne point souffrir la honte attachée au Serail. Théodore au nom de Serail , ne respire que vengeance , & prie le Visir de lui prêter les secours nécessaires ; le Visir lui promet tout.

Tadil vient lui annoncer que Mahomet s'avance ; le Visir fait sortir Théodore , & ordonne à son fidèle Confident de le mettre en lieu de sûreté.

Mahomet arrive , suivi du Muphti & de quelques Chefs de son Armée , il déclare hautement ses bontés pour les Grecs , & son amour pour Irene , qu'il se propose d'épouser , contre la coutume des Sultans. Le Muphti oppose à cet Hymen la Loi , dont il est le dépositaire ; Mahomet se contente de lui répondre : *obéis* , & se retire avec sa Suite.

Le Visir reproche au Muphti son peu de fermeté ; le Muphti ne reprend courage qu'après que le Visir lui a promis que l'Armée n'attend que le signal de la part du Chef de la Religion , pour prendre le parti qui convient à des Sujets jaloux de la gloire de la Nation , & de leurs premiers Maîtres.

Irene commence le second Acte avec Zamis ; sa Confidente ; cette fidelle amie la félicite sur l'amour qu'elle a donné à Mahomet ; Irene y paroît d'autant plus sensible , qu'il est conforme au penchant de son cœur & qu'il la met en état de soulager les miseres des Chrétiens , qu'elle compte au nombre de ses Enfans. On vient l'avertir qu'un Chrétien demande à lui parler au nom de tous ses Freres ; elle consent qu'il vienne.

Théodore

Théodore implore la protection d'Irene, à qui ses traits sont inconnus, parce qu'elle en a été séparée dès sa plus tendre enfance. Il lui dit que sa Fille est exposée à l'opprobre du Serail ; Irene lui promet tous les secours qui dépendront d'elle. Théodore achève de se découvrir à elle ; elle se jette aux pieds de son Pere. Mahomet trouve Irene aux pieds de Théodore ; il croit que ce Vieillard est suscité par ses Ennemis pour détourner son amante de l'Hymen dont il s'est flatté. Théodore lui déclare qu'il ne se trompe pas, & se fait connoître pour Pere d'Irene. Mahomet rend à la vertu de ce vénérable Vieillard la justice qu'elle mérite, & lui dit qu'il ne veut recevoir Irene que de la main paternelle, & par un Hymen qui mettra sa gloire à couvert. Théodore, charmé à son tour de la vertu de Mahomet, prête son consentement à un Mariage si honorable pour lui & si favorable aux Chrétiens ; Irene se livre toute entiere à un amour que la gloire autorise, & montrant à Mahomet un poignard dont elle s'étoit munie, elle lui proteste qu'elle s'en seroit percé le cœur à la premiere violence qu'il auroit voulu exercer sur sa pudeur. Cet Acte finit par de nouvelles protestations de la part de Mahomet, et par ces paroles qu'il leur adresse ;

O plaisir rare & voluptueux !

Je regne sur deux cœurs , libres & vertueux.

Au troisième Acte, Irene s'aplaudit avec Zamis de son Hymen prochain, & du consentement que son Pere y donne ; mais cette joye est troublée par une Lettre que son Pere lui envoie, par laquelle il lui apprend que l'Armée du Sultan conspire contre lui, & que c'est cet Hymen qui occasionne la révolte.

Mahomet

Mahomet vient , Irene lui met entre les mains la Lettre qu'elle vient de recevoir ; il ne peut cacher sa surprise ; il ne laisse pas de la rassûrer , & lui dit :

Je frémis de l'affront & non pas du danger.

On vient lui dire que l'Aga des Janissaires demande à lui parler ; Mahomet ordonne qu'on le fasse entrer ; Irene se retire.

L'Aga se jette aux pieds du Sultan , & lui confirme ce qu'il vient d'apprendre par la Lettre de Theodore ; il parle avec fermeté , mais en fidele Sujet , sur un Hymen si funeste à la gloire de son Maître ; il lui demande la mort comme une grace. Cette Scene est sans contredit la plus belle & la plus pathétique de toute la Pièce. Mahomet , malgré sa colere , ne peut s'empêcher d'admirer la vertu de l'Aga ; il est même ébranlé par ce qu'il a osé lui dire , mais l'amour emporte la balance ; il sort pour aller pourvoir au péril qui le menace.

L'Aga se flatte d'un triomphe prochain. Le Grand Visir vient lui reprocher , comme une trahison , ce qui vient de se passer entre le Sultan & lui ; l'Aga lui reproche sa perfidie , ne doutant point qu'il ne soit le chef de la conjuration ; le Visir fait sonner haut la puissance dont il est revêtu ; l'Aga lui répond que cette même puissance doit le rendre plus fidele à celui qui la lui a donnée , & lui jure que , tout son Frere qu'il est , il sera le premier à lui percer le cœur , s'il ne rentre dans son devoir. Cet Acte a été généralement applaudi , & on le trouve incontestablement le plus beau de la Tragédie.

Le quatrième Acte n'ayant pas eu , à beaucoup près , le même succès que le précédent , & d'ailleurs l'ordre des Scenes ne s'étant pas assez bien gravé dans notre mémoire , nous n'en dirons que

ce

ce qu'il faut pour l'intelligence de l'action Théâtrale.

Théodore , les larmes aux yeux , prie le Sultan de lui permettre de se retirer dans quelque Isle déserte avec sa Fille ; Mahomet n'y peut consentir , & lui dit fierement :

*Un peu de sang versé ,
Un Chef anéanti , le péril est passé.*

Il ordonne qu'on dépose le Muphti & qu'on arrête le Visir. Irene vient & le prie de la sacrifier à sa sûreté ; le Sultan devient plus furieux , & sort pour aller dissiper la Conspiration. Théodore exhorte sa Fille à prendre la fuite avec lui. Irene persiste dans le dessein de se livrer pour victime aux Séditieux. Nassi , Confident de Théodore , vient annoncer la victoire de Mahomet , qui a tué le Visir de sa propre main ; il ajoute pourtant que les Rebelles demandent toujours du sang ; Irene comprend bien que c'est du sien qu'ils sont altérés , & s'affermir dans le généreux dessein de leur livrer leur victime , pour ne plus exposer les jours d'un Amant qui veut lui sacrifier sa vie & son Empire.

Nous allons reprendre l'ordre des Scènes dans ce dernier Acte , pour lequel nous avons redoublé notre attention pendant les représentations.

Mahomet a triomphé des Rebelles , sans triompher du trouble que l'Aga des Janissaires a jeté dans son cœur par rapport à sa gloire. Il le fait connaître dans un Monologue , où son amour commence à avoir du dessous.

L'Aga des Janissaires vient & achève sa victoire. Il lui reproche l'oubli qu'il fait de sa gloire ; il le sollicite d'accorder à ses Sujets la victime qu'ils lui

do-

demandent ; il lui offre son bras pour l'immoler. Mahomet frémit du Sacrifice, l'Aga le quitte, le croyant à demi vaincu.

Irene, toujours constante dans le dessein de s'immoler, le prie de satisfaire son Armée aux dépens de ses jours ; Mahomet, toujours plus agité, la presse de s'éloigner ; & voyant qu'elle semble lui demander la mort, il leve un poignard sur elle ; elle lui dit de fraper, & qu'elle lui pardonne sa mort ; le Sultan, touché d'un dévouement si héroïque, veut se percer du même poignard ; Irene le lui arrache, & le quitte enfin pour aller se livrer à ceux qui demandent son sang.

Théodore vient, percé de coups, & annonce à Mahomet que sa Fille va se livrer au destin qui l'attend ; Mahomet sort furieux, sans qu'on puisse comprendre quelle est sa dernière résolution.

Zamis vient apprendre à Théodore, qu'à la vue d'Irene, les Séditeux ont été desarmés, & ont souhaité ardemment qu'elle regnât sur eux.

Nassi vient détruire cette fausse joye, par un récit de la mort d'Irene, à qui Mahomet lui-même a percé le cœur, en présence des Rebelles, en leur disant qu'ils ne méritoient pas une si vertueuse Imperatrice.

Ce dénouement, où les Spectateurs ne s'attendoient nullement, a glacé tous les cœurs ; cependant on doit convenir que l'Auteur n'est tombé dans cet inconvenient, que pour avoir voulu s'attacher trop scrupuleusement à l'Histoire : les Critiques les plus raisonnables n'ont blâmé dans cette Tragédie que le choix du Sujet, qu'ils ont jugé impraticable sur le Théâtre François ; s'il y a quelques changemens dans l'impression, nous en ferons part à nos Lecteurs.

NOU-



NOUVELLES ETRANGERES.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Ispaham
le 30. Août 1738.*

LA prise de Kandahar sembloit promettre du repos à ce Royaume, mais le prompt congé que Schah Nadir a donné à l'Ambassadeur du Grand Seigneur, & l'envoi que ce Prince fait lui-même à la Porte d'un nouvel Ambassadeur, donne lieu de penser que la Paix entre les Turcs & les Persans est encore mal assurée. Une Puissance du Nord traverse, dit-on, les Négociations de ces deux Cours, & n'oublie rien pour engager Schah Nadir à faire marcher une Armée considérable contre les Turcs; ces dispositions paroissent conformes à l'humeur guerrière de ce Prince & convenables à sa sûreté. Le Roy légitime est encore en vie, & il est toujours aimé & désiré du Peuple. Schah Nadir ne peut se soutenir qu'à la tête d'une Armée, & il est de sa politique de donner à cette Armée de l'occupation, et de l'entretenir, s'il peut, aux dépens de ses Voisins; à la vérité il est encore occupé à achever de réduire les *Aghuans* & les autres Nations qui confinent les Indes, ce qui pourra l'empêcher de tourner si-tôt ses Armes contre les Turcs.

On a depuis peu choisi dans Ispaham deux cent *Mollahs*, ou Gens de la Loy, des plus jeunes, & un nombre proportionné dans les autres grandes Villes, pour les envoyer, suivant les ordres du Roy, du côté de Kandahar; on croit qu'ils sont destinés à instruire les *Aghuans*. Au reste le Gouverneur d'Ispaham débite ici, que suivant les dernières nouvel-

H les

les qu'il a reçûes, Schah Nadir fait de grands progrès dans les Indes, & qu'il s'est rendu maître de Kaboul, de Moultan & de Richmir.

Les *Lesguis* ont fait une incursion dans le Nord de la Perse, & ont ravagé une grande étendue de Pays. Le Roy a fait de grandes promesses aux Géorgiens pour les engager à faire tête à ces Brigands. Il a envoyé *Kan-Dgiann*, un des principaux Seigneurs de la Perse, pour commander dans la Géorgie, & on dit qu'Ibrahim-Kan, frere de Schah Nadir, & Gouverneur de Tauris, ramasse des Troupes & forme des Magasins, &c. on ne sçait pas si ces préparatifs regardent les Turcs.

On parle diversement de la route que doit prendre l'Ambassadeur du G. S. pour retourner à Constantinople, quelques-uns disent qu'il doit passer par Bagdad, & d'autres par Erzerum; ceux de la Suite qui sont ici, ne sont pas contents de cette dernière route, non pas qu'elle ne soit plus courte & plus commode dans la saison présente, que la première, mais à cause qu'on assure que Schah Nadir a nommé la Ville de Kars pour le Lieu du Congrès, & que les deux Ambassadeurs doivent s'y arrêter pour conférer sur les Articles qui restent à regler entre la Porte & la Perse.

Taguy-Kan, Gouverneur de Chiras, qui a ruiné toutes les Provinces Méridionales de la Perse, par son expédition de Mascate, vient d'échouer une seconde fois dans cette entreprise. Cette Ville est située sur la Côte Méridionale du Golfe Persique, vis-à-vis d'Ormuz, & de *Bender Abassy*; les Portugais l'avoient fortifiée, les Arabes s'en étant depuis rendus Maîtres, payoient au Roy de Perse un tribut, dont ils se sont enfin affranchis, ce qui a donné lieu aux deux Expéditions infructueuses, que le Kan de Chiras a faites, pour réduire cette Place sous l'obéissance

l'obéissance du Roy de Perse. Les dernières Lettres portoient que l'Armée Persane avoit été entièrement ruinée & que Tagui-Kan étoit mort.

*EXTRAIT d'une Lettre de Constantinople
du 27. Janvier 1739.*

Hier, le Kan des Tartares arriva en cette Ville & y fit son Entrée publique. Le Grand Visir, qui alla à sa rencontre avec le Capitan Pacha & les autres Ministres, fut à sa gauche pendant toute la marche, qui se termina au Palais du G. Visir, où ce Ministre descendit le premier de cheval, & conduisit le Khan jusques à la Salle du Divan, en le précédant, ce qui parmi les Turcs est une politesse & un égard pour la personne que l'on reçoit chés soi, & que l'on veut honorer. Il lui donna la place d'honneur au Divan, & après lui avoir fait servir du Caffé & du Sorbet & lui avoir fait donner du Parfum, il le revêtit d'une riche Pélicie de Samour à grandes manches, après quoi le Chaoux Bachî conduisit le Khan dans le Palais destiné pour son logement, pendant le séjour qu'il fera dans cette Capitale.

On avoit accusé le Chirurgien du Prince Ragotzky de l'avoir empoisonné, de concert avec un Hongrois, qui s'étoit enfermé avec lui à *Charnavanda* à l'occasion de la peste; ils avoient été conduits l'un & l'autre à Constantinople & jettés dans un cachot, mais ils ont prouvé leur innocence, & le Grand Visir les a fait mettre en liberté.

Le Comte Saki, que les Hongrois, attachés au feu Prince Ragotzky, ont reconnu pour leur Chef, a été chargé par la Porte de l'exécution des dernières volontés de ce Prince & de l'administration de sa succession.

H ij Le

Le Rebelle Sary-Bey Oglou , a offert de mettre bas les Armes , pourvû que l'Amnistie qu'il demande , soit garantie par les Corps des Milices ; mais cette proposition a été rejetée par la Porte , comme injurieuse au Grand Seigneur.

P O L O G N E.

Selon les avis reçûs de la Frontiere , le Sultan du Budziack , à la tête de 30000. Tartares s'est avancé dans la Plaine de Kotelnik , à six lieues de Bender , & l'on soupçonne qu'il a dessein de tenter une irruption sur les Terres de la Czarine.

Ces mêmes Lettres portent que le Séraskier de Bender a dépêché un Courier à ce Sultan , pour lui recommander de ne point s'approcher du Territoire de Pologne , parce que le Grand Seigneur persiste dans la résolution d'entretenir une parfaite intelligence avec la République.

Le 20. Mars , M. Finck de Finckenstein , Grand Chancelier du Duché de Curlande , reçut des mains du Roy de Pologne , Electeur de Saxe , au nom du Duc son Maître , l'Investiture de ce Duché & de celui de Semigalle. Le Castelan de Czersk , que le Roy avoit nommé pour conduire ce Ministre à l'audience , alla le prendre en son Hôtel dans les carrosses de S. M. & la marche se fit en cet ordre.

Deux Torwaskis du Castelan , à cheval ; huit de ses Heyduques à pied ; ses Officiers & ses Pages à cheval ; 24. Heyduques de M. Finckenstein à pied ; son Ecuyer à la tête de six Pages à cheval ; ses Officiers & ses Gentilshommes , aussi à cheval ; huit Valets de pied du Roy , & quatre Pages des Ecuries ; le carrosse de S. M. dans lequel M. de Finckenstein étoit avec le Castelan de Czersk , & le Maître des Cérémonies ; le neveu de M. de Finckenstein & trois autres

autres Seigneurs du Duché de Curlande , dans un autre Carosse du Roy ; à une distance de quelques pas , les carosses de M. de Finckenstein , lesquels étoient suivis de ceux du Castellan de Czersk. La marche étoit fermée par une Compagnie de Cavalerie , & les rues par lesquelles le Cortège passa , étoient bordées de Troupes , qui étoient en haye & sous les Armes.

M. de Finckenstein , étant arrivé au Palais , fut reçu au haut de l'escalier par le Grand & le Petit Maître de la Couronne, lesquels le conduisirent dans la Salle du Sénat, où il trouva le Roy sur son Trône ; aux deux côtés duquel les Sénateurs étoient assis.

Après qu'il eut demandé à genoux l'Investiture des Duchés de Curlande et de Semigalle pour le Duc son Maître , le Comte Zaluski , Grand Chancelier de la Couronne , répondit au nom de S. M. M. de Finckenstein ayant prêté ensuite le serment de fidélité , on lût la Forme de l'Investiture. Lorsque cette lecture fut finie , & que M. de Finckenstein eût fait son compliment de remerciement , il se leva , se plaça dans un Fauteuil près du Trône , & se couvrit. Quelques momens après , il quitta son Siege , s'avança vers le Roy , & reçut des mains de S. M. l'Etendart de l'Investiture ; sur lequel étoient brodées d'un côté les Armes de Pologne , & de l'autre celles de Curlande. Il sortit , portant cet Etendart jusqu'au bas de l'escalier du Palais , & il fut reconduit en son Hôtel dans les carosses du Roy.

La Porte a chargé le Ministre qu'elle envoie à S. M. , de faire des représentations sur le bruit qui s'est répandu que l'Empereur faisoit de fortes instances auprès de la Czarine , pour l'engager à lui fournir le Corps de Troupes qu'elle lui a promis , & l'on dit que ce Ministre a reçu ordre du Grand Seigneur , de déclarer que si ce Corps de Troupes

passé par le Royaume de Pologne , Sa Hauteſſe ne pourra se dispenser d'y faire entrer aussi des Troupes , pour attaquer ses Ennemis.

On a appris de Pétersbourg , que la disette est si grande dans toute la Crimée , qu'un sac de froment y coûte dix écus , & que la plupart des Habitans , faute de subsistance , ont été obligés de se retirer en Turquie.

ALLEMAGNE.

ON apprend de Vienne , que le premier Mars , 300. Bosniaques s'avancèrent jusqu'à la principale porte du Fort de Sabatsch , pendant qu'on y célébroit le Service Divin , & qu'ils tirèrent sur les sentinelles , mais que la garnison ayant couru aux armes , les ennemis s'étoient retirés.

Un autre Courier a rapporté que le 7. un parti des Troupes Ottomanes attaqua le poste d'Avalas , situé sur une Montagne à trois lieues de Belgrade , & qui n'étoit gardé que par vingt hommes ; que l'Officier Imperial , qui commandoit dans ce poste , s'étoit défendu avec beaucoup de valeur , mais qu'enfin il avoit été obligé de l'abandonner , & que les Ouvriers qui travailloient dans la Montagne à une Mine d'argent qu'on y a découverte , n'ayant pû se sauver avec assés de promptitude , plusieurs d'entr'eux avoient été tués , & quelques uns faits prisonniers.

Sur l'avis qu'on a reçu que les Turks faisoient de grands mouvemens dans la Servie , & qu'ils paroissent se disposer à exécuter quelque entreprise importante , la Cour a envoyé ordre de rassembler du côté de Belgrade le plus de Troupes que l'on pourroit , pour couvrir cette Place , & pour empêcher les ennemis d'en former le siege.

Le

Le Feldt Maréchal Comte de Wallis a été nommé pour commander en Chef l'Armée Imperiale en Hongrie. L'Empereur a fait en même temps une Promotion d'Officiers Généraux, par laquelle S. M. I. a déclaré Généraux de la Cavalerie, les Comtes de Stirum & de Badiani, & le Prince de Lichtenstein; Lieutenans Généraux de la Cavalerie, le Comte Palfi, & les Barons de Saint Ignon & de Bernes; Lieutenans Généraux de l'Infanterie, le Prince de Salm, les Comtes de Daun & de Brawn, & M. Molk.; Majors Généraux de Cavalerie, MM. Cohari & Dollone, les Princes de Hesse Rhinfels & de Birkenfeld, & MM. Holly & Daff; & Majors Généraux d'Infanterie, le frere du Prince de Saxe Hildburghausen, le Comte de Berenclaw, & M. M. de Heillfreisch & de Busch. On dit que le Prince de Hohenzolern a été fait Feldt Maréchal, mais que sa nomination ne sera déclarée qu'après le retour d'un Courier qu'on lui a dépêché.

Le Comte d'Eltz, Chanoine du Chapitre de Mayence, & le Baron de Gudenus, reçurent le 3. de ce mois des mains de l'Empereur, au nom de l'Electeur de Mayence, l'investiture de l'Electorat de ce nom, & des Fiefs qui en dépendent.

I T A L I E.

LE bruit court, que le Cardinal Aquaviva a obtenu les deux Brefs que les Cours de Madrid & de Naples demandoient, l'un en faveur de l'Infant Cardinal, pour l'établissement de trois nouveaux Suffragans dans l'Archevêché de Toledé; l'autre, pour autoriser le Roy des deux Siciles à lever une Taxe extraordinaire sur les revenus du Clergé du Royaume de Sicile.

L'Archevêque de Benevent a donné avis au Gouver-

H iij ver-

vernement, qu'on avoit senti au commencement du mois de Mars à Benevent trois secousses de tremblement de terre, lesquelles avoient déterminé plusieurs Personnes à sortir de la Ville, pour se retirer à la Campagne.

Le Pape a envoyé le Prince de Sainte-Croix à Florence, pour présenter la Rose d'or à la Grande Duchesse de Toscane.

On a appris que le Chanoine *Orticoni*, connu par les troubles de l'Isle de Corse, a passé par Rome en allant à Naples.

On apprend par les Lettres de Livourne, que le Grand Duc & la Grande Duchesse de Toscane, partirent le premier Mars de Florence pour s'y rendre. Ils ont passé quatre jours à Pise, pour assister aux diverses Fêtes qu'on leur a données, entre-autres à celle du *Combat du Pont*, qui est une espece de Joute en usage parmi les Habitans de Pise.

Le lendemain, 5. du même mois, le Grand Duc ayant vû faire l'exercice aux Troupes de la garnison, on distribua par son ordre trois Cerss & six Barriques de vin à chacune des Compagnies dont elle est composée, & de l'argent à chaque Soldat. Il se rendit à Livourne le 6. avec la Grande Duchesse, & il y fut salué à son arrivée par une décharge générale de l'artillerie des remparts & de celle des Vaisseaux qui étoient dans le Port. Le soir toutes les maisons de la Ville furent illuminées, & le Grand Duc se promena en carosse dans les principales rues. Le Grand Duc & la Grande Duchesse allerent le lendemain visiter le Port, & étant montés à bord d'une Galere, ils virent le combat d'un Vaisseau de guerre & de deux Pinques, qui par leurs différentes manœuvres représenterent tout ce qui se passe, lorsque les Vaisseaux des Chrétiens com-

combattent contre les Corsaires de Barbarie.

Les Consuls & les Négocians des diverses Nations se sont distingués par les Fêtes qu'ils ont données, & chaque Consul à la tête des principales Personnes de sa Nation, est allé rendre ses respects au Grand Duc, qui les a assuré qu'il se feroit un plaisir de leur donner des marques de sa protection, & de les faire jouir pour leur commerce & pour leurs personnes de tous les avantages qui pourroient leur être accordés.

Les Juifs ont donné le Divertissement d'une Cocagne.

N A P L E S.

LE Tribunal de l'Inquisition ayant fait subir des pénitences secrètes à un Religieux & à un Séculier dans les prisons du Saint Office, sans avoir instruit leur procès avec les formalités prestrites par le Roy; la Ville a présenté à S. M. une Requête pour la supplier de maintenir les Privileges des Habitans, & de ne pas permettre qu'ils soient exposés à être maltraités sur un simple ordre des Inquisiteurs, & le Roy a renvoyé la décision de cette affaire à la Chambre Royale de Sainte Claire, laquelle s'est déjà assemblée plusieurs fois pour délibérer à ce sujet.

Le 5. de ce mois, le Roy traversa la Ville à cheval, pour aller prendre le divertissement de la chasse du vol sur les bords du Lac d'Agnano; & lorsqu'il passa dans la Place vis-à-vis le Palais, dans laquelle les Ambassadeurs de France & d'Espagne s'étoient rendus, ainsi que les Ducs de Charny & de Castro Pignano, & plusieurs autres Seigneurs, pour lui rendre leurs respects; la Reine parut sur le principal Balcon de son appartement; d'où Elle salua S. M., qui lui témoigna la joye

qu'Elle

qu'Elle avoit de la voir jouir d'une meilleure santé. Après la chasse le Roy repassa par cette Ville en retournant à Portici , & il vit encore une fois la Reine , qui reparut sur le Balcon., lorsque S. M. traversa la Place du Palais.

Quelques jours après , le Roy en allant de Portici à Notre-Dame *del Arco* , rencontra une chaîne de trente-six Galériens , qui implorèrent sa clémence , & S. M. eut la bonté de les faire remettre en liberté , après leur avoir fait une sévère réprimande sur leur conduite passée , & les avoir exhortés à mener une vie plus régulière.

La Reine a fait des présens considérables à toutes les Dames qui sont restées auprès d'Elle pendant sa maladie , & Elle a donné à la Princesse de Colubrano tous les meubles de sa Chambre.

ISLE DE CORSE.

ON a appris de la Bastie , que les Troupes du Roy de France font les dispositions nécessaires pour attaquer plusieurs Postes situés dans la Province de Balagna , entre-autres celui de *Monte-Maggiore* , qui est un des plus importants , & qu'on avoit déjà conduit au Cœvent d'Alziprato l'artillerie destinée pour cette entreprise.

Les Détachemens des Rébelles , par lesquels ces Postes sont occupés , ont demandé du secours au Marquis Luc Ornano , leur Capitaine Général , & l'on conjecture qu'il s'est déterminé à leur en envoyer , parce qu'un Corps assés considérable des Rébelles a paru sur les Montagnes voisines de la Pieve de *Pino*. On assure même que les nommés Giacinto Paoli & Jean-Jacques Castineta , deux des Chefs des Rébelles , sont arrivés à *Santa Reparata* avec 500. Montagnards.

Il n'y a point lieu de douter , que s'ils se mettent en devoir de s'opposer à la prise de *Monte-Maggiore* , il n'y ait une action. On a enlevé aux Rébelles du côté de l'*Isola-Rossa* 50. Bœufs & environ 100. Moutons , & on a fait un butin encore plus considérable dans les environs de *San Pelegrino*.

Un de leurs Partis , composé de 200. hommes , a eû la hardiesse de s'avancer jusqu'à la vûe de la Bastie , & il a dépouillé plusieurs Paysans qui travailloient à la terre. Le même Parti est allé ensuite à *Biguglia* , où il a brûlé deux maisons appartenant au Pere d'un jeune Officier des Troupes de la République , lequel a tué un de leurs Chefs , nommé *Taveglino*.

On a appris de Gênes de la fin du mois dernier , que le Détachement des Troupes Françoises , qui s'étoit mis en marche pour investir *Monte-Maggiore* , en avoit commencé le Siège , mais qu'on n'a aucune nouvelle certaine de l'état du Siège , parce qu'il n'est point venu de Bâtimement de Calvi , à cause des vents contraires , & que la communication entre la Bastie & la Province de Balagna est interrompue. La plûpart des bruits qui courent touchant les affaires de l'Isle de Corse étant ordinairement hazardés souvent même sans aucun fondement.

Le Marquis Mari a mandé au Senat , en l'informant de l'attaque de *Monte-Maggiore* , que la Frégate *la Flore* & la Barque *la Legere* étoient parties de *San-Fiorenzo* , l'une pour Calvi & l'autre pour Ajaccio , & que la Barque *la Sibille* avoit mis à la voile pour Saint Boniface.

Un Parti des Rébelles a mis le feu pendant la nuit à une maison de la Piéve del Nebbio , mais l'incendie a été bien-tôt éteint. Le Commandant des Troupes Françoises a offert à cette Piéve des secours pour la mettre à couvert de pareilles in-

H vj. suites,

sultes, & dans la vûe de faire en même temps de ce côté une diversion pour favoriser la prise de *Monte-Maggiore*, mais les Habitans ont fait réponse qu'ils étoient assés forts pour se défendre eux-mêmes.

Les nouvelles qu'on avoit reçues par Livourne d'un prétendu avantage remporté par les Rébelles de l'Isle de Corse, & celle de la levée du Siège de *Monte-Maggiore*, étoient sans aucun fondement, ainsi que le bruit sur lequel on avoit cru que ce Poste étoit investi.

On a appris que le Marquis de Maillebois étoit arrivé le 20. du mois dernier à Calvi, & que le 22. il avoit été visiter le Poste d'Alziprato, où est le Train d'Artillerie.

Les dernières Lettres écrites de Calvi, marquent que ce Général y étoit encore, & qu'il y avoit fait venir de San-Fiorenzo la Compagnie de Grenadiers du Régiment de Cambresis, & une cinquantaine d'autres Soldats d'élite.

Un Détachement que ce Commandant avoit envoyé, pour reconnoître le Poste de *Monte-Maggiore*, s'étant trop avancé, les Rébelles ont fait une décharge qui a blessé un Officier & cinq Soldats. Le Marquis de Maillebois voulant punir les Rébelles des hostilités par eux commises, a fait couper une partie des Oliviers qui étoient aux environs de *Monte-Maggiore*.

Les avis de Malthe du commencement du mois dernier, portent que le Grand Maître ayant reçu une Lettre, par laquelle l'Empereur lui demande des Matelots, pour les employer sur les Bâtimens destinés à agir sur le Danube contre les Turcs pendant la Campagne prochaine, & que la Religion voulant donner à S. M. I. & à toute la Chrétienté de nouvelles preuves de son zele & de son attachement, on a examiné dans le Conseil quels secours

on

On pouvoit envoyer en Hongrie , & qu'il a été résolu de fournir à l'Empereur un Corps de 300. Mamelots-tirés des Vaisseaux de la Religion.

Ce Corps sera commandé en Chef par le Chevalier de *Leomont* , qui aura sous ses ordres quatre Lieutenans & quatre Enseignes. Les Lieutenans sont les Chevaliers d'*Ainac* , des *Roches* , *Javon* *Baroncelli* , François de Nation , & le Chevalier *Zerzanna* , Espagnol : les Enseignes, le Chevalier *Rosermisi* , Italien , & les Chevaliers *Cultier* , *Charmaille* , & *Desperieres* , François. On a donné un Uniforme à tout le Corps , lequel sera conduit au Port de Trieste , où il recevra les ordres de S. M. I. sur sa destination , & il sera accompagné de deux Aumôniers , d'un Ecrivain & d'un Chirurgien. Outre les Chevaliers nommés pour commander ce Corps , il y aura sur le Vaisseau à bord duquel il s'embarquera , quatre Chevaliers Caravanistes , qui sont les Chevaliers de *Savaillan* , de *Baronnenil* , & *Taden* , François , & le Chevalier *Rouffe* , Italien. Le Chevalier du *Vernois* , François , fera les fonctions de Provéditeur.

ESPAGNE.

Don Sebastien de la Quadra , Secrétaire d'Etat , & del *Despacho Universal* , a pris le nom de Marquis de *Villarias* , & les Patentes du Titre de Castille , qu'il a obtenu , lui ont été expédiées sous ce nom.

Le Gouvernement a fait un emprunt de six millions , & on dit qu'il cherche des sommes plus considérables , dont on ignore la destination.

Le Roy voulant que tous ses Sujets prennent part à la joye que lui cause la conclusion du mariage de l'Infant Don Philippe avec Madame de France, S.M. a ordonné

donné qu'on sonnât les cloches à cette occasion pendant trois jours dans les Eglises de toutes les Villes du Royaume, & que pendant le même temps il y eût des Illuminations & des Réjouissances publiques.

Le 6. du mois passé il arriva de Paris un Courier, par lequel le Marquis de la Mina, Ambassadeur Extraordinaire du Roy à la Cour de France, a mandé à S. M. C. que le Roy T. C. avoit accepté pour lui & pour Monseigneur le Dauphin, l'Ordre de la Toison d'or, qu'Elle lui avoit fait offrir.

GRANDE-BRETAGNE.

LE 17. de ce mois, un Inconnu remit à l'Huissier qui gardoit la Porte de la Chambre, un paquet cacheté & adressé aux Seigneurs, dans lequel étoit une Liste des noms de tous les Officiers, dont le Conseil Commun de Londres est composé. A côté de chaque nom étoit un Passage de l'Ecriture, contenant quelque application maligne, & l'on avoit joint à la Liste un Ecrit intitulé, *Des Moyens de parvenir aux Emplois, sans les mériter, & de les conserver, sans en remplir les devoirs.*

Le 25. Mars après midi, la Princesse de Galles ayant senti des douleurs, le Prince de Galles envoya sur le champ un Message à la Chambre des Pairs, qui étoit pour lors assemblée, pour donner avis au Lord Chancelier & aux Evêques, que cette Princesse étoit en travail, & peu après qu'ils se furent rendus chés la Princesse de Galles, elle accoucha heureusement d'un Prince, de la naissance duquel le Prince de Galles fit donner part au Roy par le premier Gentilhomme de sa Chambre. Il y eut le soir de grandes Réjouissances dans toute la Ville

Ville de Londres , & on tira le canon de la Tour par ordre de S. M.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 13. Mars, D. Isabelle-Alexandrine de Croy , Dame d'Honneur de la Reine d'Espagne regnante , & veuve sans enfans , depuis le 15. Octobre 1716. de Charles de Montmorency , Prince de Robec , Marquis de Morbec , Grand d'Espagne de la premiere Classe , Lieutenant Général des Armées de S. M. Catholique , Colonel du Régiment de ses Gardes Wallones , avec lequel elle avoit été mariée à Madrid le 12. Janvier 1714. mourut à Madrid , à l'âge de 67. ans. Elle étoit fille de Philipe-Emmanuel-Ferdinand-François de Croy , Comte de Solfe , & de Buren , Baron de Molembais , & de Beaufort , Seigneur de Condé , & de Montigny , Chevalier des Ordres du Roy Très-Chrétien , Lieutenant Général de ses Armées , Gouverneur des Villes de Peronne , Roye & Montdidier , mort le 22. Décembre 1718. & d'Anne-Marie-Françoise de Bournonville.

Le 18. Frederic Guillaume , Baron de Grumbkau , Feldt-Maréchal des Troupes du Roy de Prusse , Conseiller d'Etat au Conseil Privé . & au Conseil de Guerre de ce Prince , Vice-Président , & Ministre de son Conseil des Finances , & de ses Domaines , Colonel d'un Régiment d'Infanterie , Grand Veneur Héritaire de l'Electorat , & de la Marche de Brandebourg , Grand Prévôt du Chapitre de Brandebourg , Chevalier des Ordres de S. André de Russie , & de l'Aigle Blanc de Saxe , & Seigneur des

302 MERCURE DE FRANCE

des Seigneuries de Moillon, de Ruhestandt, de Lubers, & de Loist, mourut d'une attaque d'apoplexie en Brandebourg, âgé d'environ 61. ans.

Le 19. Henri Guillaume, Comte de l'Empire, & de *Welzech*, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Blanc de Saxe, Conseiller du Conseil Privé, & Chambellan de la Clef d'Or de l'Empereur, Général-Feldt-Maréchal de ses Armées, Commandant dans la Province de Silesie, Gouverneur du grand Glogaw, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie Impériale, mourut à Breslau, dans la 74. année de son âge.

Le même jour mourut à Madrid, à l'âge de 57. ans, D. Louis de *Cordoné Spinola de la Cerda & Arragon*, Marquis de Priégo, Duc de *Medina-Cœli*, Grand d'Espagne de la première Classe, Majordome-Major de la Reine regnante.

Le 22. mourut aussi à Madrid, à l'âge de 77. ans, D. François Alvarez de *Toledo*, & Beaumont, Duc d'Albe.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

Le 5. de ce mois, la Reine fit rendre à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles les Peints Benits, qui furent présentés par l'Abbé de Sainte-Hermine, son Aumonier en quartier.

Le 14. le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique,

sique , pour l'Anniversaire de Monseigneur le Dauphin, Ayeul de S. M.

Le 20. le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique , pour l'Anniversaire de Madame la Dauphine, Ayeule de S. M.

Le 29. le Roy fit dans la Plaine des Sablons la revûe du Régiment des Gardes Françaises , & de celui des Gardes Suisses , lesquels firent l'exercice & défilèrent en présence de S. M. Monseigneur le Dauphin se trouva à cette revûe.

Le 8. & le 11. Avril , la Reine entendit en Concert deux petits Divertissemens du Sr Mathieu , Ordinaire de la Musique du Roy , dont S. M. parut très-contente.

Le 13. on chanta le Prologue & le premier Acte de *Marthesie* , de la composition de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy , dont les principaux Rôles furent executés par la Dlle Huguenot avec beaucoup de succès.

Le 15 , le 18. & le 20. on concerta l'Opera de *Tarsis & Zélie* , mis en Musique par les Srs Rebel & Francœur ; la Reine parut très-satisfaite de plusieurs beautés répandues dans cet Ouvrage , & surtout dans le troisième Acte.

Le 22 , le 25 & le 27 , on executa par ordre de la Reine, l'Opera d'*Omphale* , de M. Destouches ; les Rôles d'*Argine* , d'*Omphale* & d'*Alcide* furent remplis avec aplaudissement par les Dlls Huguenot, de Romainville, & par le Sr Benoît , & le reste fut executé au mieux.

Le 3. Avril , le Concert spirituel recommença au Château des Thuilleries , lequel fut continué le

le Dimanche de *Quasimodo* , & le lendemain , *Fête de la Vierge*. On a donné , pendant ces trois jours , differens Motets à grand Chœur du Sr de *Mondonville* , dont la composition & l'exécution ont été également applaudies. Le même Auteur a aussi exécuté sur le Violon , differens *Concerto* de sa composition , qui ont fait le même plaisir , & ont été généralement goûtés par de très. nombreuses Assemblées , que la réputation de ce jeune Maître a attiré , toutes les fois qu'on a donné des Motets , ou des *Concerto* de sa composition.

BENEFICES DONNÉS.

..... *Pourroy de Quinconas de Lauberivière*, Prêtre natif de Grenoble , Doyen de l'Eglise Collégiale de S. Bernard de Romans , Licentié en Théologie de la Faculté de Paris , âgé de 26. à 27. ans , & Frere d'un Président du Parlement de Dauphiné , a été nommé à l'Evêché de Quebec en Canada.

L'Abbaye Royale de S. Yved , ou S. Yves en Braine , Ordre de Prémontré , Diocèse de Soissons , vacante du 11. Octobre dernier , par le décès de Jacques-François Minot de Merille , a été donnée à Pierre *Herman Dosquet* , Liégeois , ancien Evêque de Quebec , qui vient de donner sa démission. Il étoit ci-devant Evêque de Samos , *in partibus Infidelium* , & avoit été sacré sous ce titre , à Rome le 25. Décembre 1727. Il avoit été nommé Coadjuteur de Quebec au mois de Fevrier 1729. & il en étoit devenu titulaire en 1733. par la démission du P. Louis-François de Mornay , Capucin.

L'Abbaye de Cercamp , Ordre de Cîteaux , Diocèse

èse d'Amiens , vacante depuis le 12 Novembre dernier par la mort de Theodore Potocki , Archevêque de Gnesne , & Primat de Pologne & de Lithuanie , à Claude-François de Montboissier-Beaufort de Canillac , Prêtre , Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , de la Maison Royale de Navarre , du 20 Octobre 1733. Chanoine & Comte de Lyon , Auditeur de Rote à Rome pour la France , depuis le mois de Juillet 1733. & Abbé Commandataire des Abbayes de N. D. de Barbeaux , Ordre de Citeaux , Diocèse de Sens , du 8 Janvier 1721. & de Montmajour-lès-Arles , Ordre de Saint Benoît , du mois de Fevrier 1735.

Celle de Valloire , Ordre de Citeaux , Diocèse d'Amiens , vacante du 25 Janvier 1738. par la mort de Jean-Marie Henriau , Evêque de Boulogne , à Augustin-César d'Hervilli de Devise , Evêque de Boulogne depuis le 4 Mars 1738.

Celle de S. Euverte d'Orleans , Ordre de S. Augustin , vacante du 13 Decembre dernier par le décès de Nicolas de Graves , à Timoleon-Charles Gouffier , des Seigneurs de Thoix , Prêtre du Diocèse de Paris , & Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris , du 9 Mars 1728.

Celle de N. D. d'Ardenne , près de Caën , Ordre de Prémontré Réformé , Diocèse de Bayeux , vacante du 16 Fevrier dernier , par le décès de Gaspard de Fogasse de la Bastie , à . . . de S. Vallier.

Celle de Lieu-Restaure , Ordre de Prémontré , Diocèse de Soissons , vacante du 8 Octobre dernier , par la mort de Louis le Bel , Evêque de Bethléem , à . . . de Moy , des Seigneurs de Richebourg , en Normandie.

Celle de Pérignac , Ordre de Citeaux , Diocèse d'Angers , vacante du 13 Decembre dernier , par la

la mort du même Nicolas de Graves , à
de Mesplez.

Et celle de N. D. de Pontaut , Ordre de Citeaux,
Diocèse d'Aire , vacante du 21 Mars dernier , par
la mort de Joseph de Revol , ancien Evêque d'Ole-
ron , à Jean-François de Montillet du Chastelard ,
son neveu , & successeur en l'Evêché d'Oleron
depuis le mois d'Avril 1735.

Le R. P. Dom Louis-Bernard La Taste , né à
Bordeaux , Religieux Benedictin de la Congrega-
tion de S. Maur , & Assistant du R. Pere Général ,
fut nommé le 25 Novembre 1738. à l'Evêché de
Bethléem en France , & le 8 Decembre suivant à
l'Abbaye de Moirmont , Ordre de S. Benoît , de la
Congregation de S. Vanne, Diocèse de Châlons sur
Marne. Il fut sacré le 5 de ce mois d'Avril, conjoin-
tement avec M. l'Evêque de S. Papoul , par M.
l'Archevêque de Paris , dans la Chapelle de l'Ar-
chevêché , assisté des Evêques de Viviers & de Tar-
bes. Le 20 du même mois il prêta au Roy pendant
la Messe le Serment de fidélité , avec M. l'Evêque
de Saint-Papoul. Nous ne dirons rien des grandes
qualités , du zele pour les interêts de l'Eglise , & de
l'érudition de M. l'Evêque de Bethléem : cela est
assés connu de tous ceux qui aiment la Religion
& les Lettres.

On passera aussi sous silence ce qui concerne
l'Erection , la situation , &c. de l'Evêché de Beth-
léem en France , les Sçavans ne l'ignorent pas : &
ceux qui seront bien aises de l'apprendre , liront ,
s'il leur plaît , la Lettre de M. l'Abbé Le Beuf , im-
primée dans le Mercure du mois de Janvier 1725.
page 101. datée d'Auxerre le 28 Novembre 1724.
laquelle contient un détail curieux.

Entre autres singularités , on y remarque celle
dont.

ont il est parlé dans le *Rational des Offices Divins* de Durand , Evêque de Mende. Ce Prélat dit » que
» quelque jour que l'Evêque de Bethléem célébrât
» la Messe , & quelque Messe que ce fût , même
» celle des Morts , il y récitoit le *Gloria in excelsis* ,
» à cause que c'étoit dans son Territoire qu'il avoit
» d'abord été chanté par les Anges , &c. Mais ,
dit M. Le Beuf , les Evêques d'Auxerre s'y sont
opposés dans leurs Statuts Synodaux , après avoir
prouvé que le Lieu de l'Etablissement de l'Evêché
de Bethléem est du Diocèse d'Auxerre.

Ce seroit ici le lieu de dire quelque chose de
Bethléem de Palestine , Ville célèbre dans l'Ecri-
ture , où elle est apellée quelquefois *Ephrata* , du
nom de la Femme de Caleb , dans l'Histoire , &
qui est encore aujourd'hui , quoique fort détruite ,
le Siège d'un Prélat de la dépendance du Patriarche
de Jerusalem , dont cette Ville n'est éloignée que
d'environ deux lieues. Elle a donné naissance à
plusieurs Personnages distingués , dont le plus illus-
tre est le Roy David : mais sa véritable gloire est
d'avoir vû naître le Sauveur du Monde. Nous ren-
voyons tout le reste aux Historiens & aux meil-
leures Relations des Voyageurs , pour ce qui regarde
l'état présent de Bethléem. Ils n'ont pas oublié la
superbe Eglise , que Sainte Helene , Mere du Grand
Constantin , y fit bâtir sur le Lieu de la Sainte Na-
tivité , ainsi que ce qu'on apelle l'Ecole de Saint
Jerôme , son Oratoire & son Tombeau. Ils parlent
aussi du magnifique Convent & de l'Eglise des Re-
ligieux de S. François , lesquels , outre la garde
des SS. Lieux qui leur est confiée , sous la protec-
tion du Roy , édifient encore , instruisent & assistent
les Chrétiens du Pays , ensorte qu'actuellement il
y a à Bethléem & aux environs , des Familles Grec-
ques entieres , qui , par leurs soins , ont abjuré le
Schisme

Schisme , les Erreurs des Grecs , & font partie de l'Eglise Catholique de l'Orient.

Selon quelques Auteurs , l'Evêché de Bethléem n'a été érigé que du temps des Croisades vers l'année 1110. L'Auteur de l'Ouvrage imprimé à Rome en l'année 1695. dédié au Pape Innocent XII. sous le titre de *SIRIA SACRA , Descrittione Istorico-Geographica Cronologico Topografica delle Due Chiese Patriarcali Antiochia , e Grusalemm , Primatie Metropoli , e Suffraganée , &c.* Cet Auteur ; dis je , qui déclare avoir fait le voyage du Pays dont il parle , qualifie Bethléem de Ville Archiepiscopale , *Bethlem città Arcivescovale di Palestina* , L. II. Ch. XCIX. p. 299. & à la fin du même Chapitre en décrivant les ornemens de Mosaïque &c. qui enrichissent la grande Eglise , dont nous venons de parler , il ajoute que tout l'ouvrage a été fait sous l'Empire d'Emanuel Comnene , » sous le regne d'Asmauri , Roi de Jerusalem , & durant le Pontificat » de Rodulfe , Archevêque de Bethléem , comme l'a » ainsi écrit le Moine Ephrem , Auteur de l'Ouvrage de Mosaïque en question.

Il y a lieu de croire que l'Auteur Italien s'est trompé en qualifiant d'Archevêque le Prélat de Bethléem. Le Pere Nau , Jésuite , dont le Voyage de la Terre-Sainte est le meilleur & le plus curieux ouvrage que nous connoissons en ce genre , nous confirme dans cette pensée. Voici comment il parle sur le même sujet.

» Je crois que les ornemens qui y sont , ont été » faits pour la plupart par l'ordre de nos Princes » François ; au moins il est hors de doute que ceux » du Chœur , dont presque toutes les écritures sont » latines , ont été faits de leur temps. J'ai lu moi-même au bas le nom de l'ouvrier , & l'année de l'ouvrage , au premier voyage que j'y fis. » Voi-

ci

ci ce qui y étoit écrit. *Absolutum est hoc opus per Ephrem pictorem , & Musivi operis Artificem , sub Imperio Emmanuelis Magni Imperatoris Porphyrogenita Comneni , & in diebus Magni Regis Hierosolymorum Domini Ammorii , & Sanctissimi Episcopi S. Bethlehem Domini Raulitietii. Anno 677. Indict. 2.*

On peut d'abord remarquer que le nom du Prélat de Berbléem est différent dans l'inscription originale , lûë par le P. N. de celui qui se lit dans le Livre imprimé à Rome ; il en est de même de la qualification différente du Prélat , qui est seulement Evêque dans l'Inscription , & Archevêque dans l'Ouvrage Italien.

Plusieurs réflexions , qu'on se dispense d'exposer ici , engagent de donner la préférence au P. N. pour la vérité & l'exactitude historique : ce sçavant Voyageur avertit sur la fin de sa Remarque que par l'année 677. date de l'Inscription latine , il faut entendre l'année 677. de l'Egire de Mahomet. Il n'a pas pris la peine de nous dire que cette année est la 1278. de J. C. ce que nous apprend le calcul des sçavans Benedictins dans les Tables Chronologiques qu'ils ont ajoutées à la nouvelle Edition du Glossaire de Ducange.

Ajoutons en faveur du témoignage du P. Nau & de la vérité , que dans le Livre de *Chrisante*, Patriarche Moderne de Jerusalem , écrit en Grec vulgaire , & imprimé en 1715. lequel contient un détail curieux de toutes les Eglises , & de tous les Sieges de l'Orient , il n'est fait aucune mention d'un Archevêque de Bethléem ; ce Livre nous a été envoyé de Constantinople , & nous en avons parlé en son temps.

Même silence sur le même sujet dans les Notices qui nous sont venues du Levant , & que nous avons remises au R. P. le Quien , avec beaucoup d'autres
Memoires

Memoires de ce genre , pour servir à son grand Ouvrage , ORIENS CHRISTIANUS , qu'on continuë d'imprimer à l'Imprimerie Royale.

*LETTRE écrite de la Fere le 25. Avril.
Fête donnée, &c.*

MRs les Officiers d'Artillerie de l'Ecole de la Fere , donnerent le 7 de ce mois , à l'occasion du Mariage de M. le Chevalier Dabouville , leur Commandant en chef , avec Mad. de Rohault , ci-devant veuve de M. de Rohault , Lieutenant de Roy , Commandant à la Fere , une Fête des plus brillantes. Ce Mariage avoit été célébré en cette Ville le 10 du mois dernier , & annoncé au Public sur les dix heures du soir par une salve de 20 Pièces de canon.

Peu de jours après , les Officiers de Ville allerent en Corps à l'Arsenal , complimenter les nouveaux Epoux , & leur présenterent le Vin de présent , en leur témoignant la joye que causoit cette nouvelle alliance à toute la Ville.

'La Fête' commença sur les cinq heures du soir par un Bal. On entendit d'abord une décharge de douze pièces de canon , lorsque Mad. la Commandante , qui en devoit faire l'ouverture , se mit en marche pour se rendre dans la grande Salle du Château , où ce Bal fut donné. Cette Salle , des plus vastes qu'il soit possible de voir , étoit artistement tapissée de verdure , & éclairée de Lustres magnifiques , ce qui faisoit un très-beau coup d'œil. Les Illuminations répandues par tout avec une profusion industrieuse , n'y laissoient rien à desirer , non plus que dans les autres appartemens , ni dans la
Cour

Cour du Château. Au fond de la Salle , au-dessus de l'Orchestre , étoit placée une grande Décoration , peinte avec toute l'intelligence possible. On y voyoit les Ecussons des Armes des nouveaux Epoux , soutenus par un groupe de trois Figures allégoriques , avec leurs attributs , c'est-à-dire , Mars , l'Amour , & l'Hymen , avec cette devise au bas :

Tria plaudunt Numina junctis.

On voyoit aussi divers ornemens de Trophées d'Armes & de Musique , qui faisoient un très bel effet. Le nombre des Instrumens , l'excellente exécution , & la parure galante & variée des Personnes qui composoient l'Assemblée , rendoient le Spectacle très-brillant. Mrs les Officiers d'Artillerie , tous en Habits uniformes , & portant les couleurs de Mad. la Commandante , qu'ils avoient reçus de sa main , paroissoient uniquement occupés à prévenir tout le monde , & à leur procurer toutes sortes de rafraîchissemens & de plaisirs.

Le Bal dura d'abord jusqu'à neuf heures. Alors une seconde décharge d'artillerie annonça l'exécution d'un grand Feu d'artifice , disposé vis-à-vis les croisées du Château. Mad. la Commandante , en y arrivant , mit le feu au *Courant* , qui , à l'instant , alluma le Feu d'artifice. Il seroit trop long de rapporter ici le nombre & la beauté des piéces qui le composoient , il suffit de dire que l'Artificier y avoit employé tout ce que l'imagination peut fournir en pareil cas , de plus riant & de plus curieux ; ce Feu dura sans interruption une heure entière , accompagné d'un bruit de boîtes & d'un jeu de Fusées volantes de toute espèce , au grand contentement de tous les Spectateurs.

I

On

On ne doit pas oublier la belle Décoration allégorique du Feu d'artifice , qui représentoit un vaste Portique , composé de deux grands Pilastres , qui soutenoient le Fronton , dans le tympan duquel étoit peint au naturel , un Guerrier assis sur des faisceaux de Lauriers ; l'Amour & l'Hymen paroisoient s'offrir à lui.

Au haut de la Décoration on voyoit *Minerve* , que le Heros sembloit consulter sur la proposition de l'Amour & de l'Himen ; Minerve exprimoit son consentement avec dignité , par un geste & un sourris gracieux ; on voyoit aussi sur l'un & l'autre Pilastre les Armes de M. le Commandant , & de Mad. la Commandante.

Après le Feu d'artifice , le Bal recommença , & dura encore près de deux heures , après quoi Mrs les Officiers firent avertir que le Souper , qu'on qualifia d'ambigu par modestie , étoit servi ; dans le moment les Dames , accompagnées chacune de leur Cavalier , traverserent la Salle du Jeu , attendant celle du Bal , & se rendirent dans une autre grande Salle , où elles se placèrent à une Table , disposée en fer à cheval , de plus de quatre-vingt couverts. On peut juger du spectacle que faisoit une pareille Assemblée. Derrière les Dames , & dans l'enceinte du fer à cheval , les Officiers & quelques autres Cavaliers étoient debout , pour les servir : quant à la bonne chere , on peut assurer qu'elle étoit complète , & que l'on avoit rassemblé , pour ce repas , tout ce que l'on pût s'imaginer de plus délicat & de plus rare ; le Vin de Champagne exquis & abondamment versé , ne contribuoit pas peu à faire briller la joye de tous les convives. Comme il n'étoit pas possible que la même Salle pût contenir la meilleure partie de la Ville & des environs , qui étoient invités à cette Fête , sans compter les Etran-

gers;

gers, il y avoit dans les Salles voisines plusieurs autres Tables, servies aussi abondamment que la premiere. Mrs les Officiers y pourvoyoient avec toute l'attention imaginable, ensorte que l'on n'avoit pas même le temps de souhaiter; une dernière salve de douze piéces de canon se fit entendre, lorsque Mad. la Commandante demanda à boire pour la premiere fois. Le repas dura près de trois heures; & quoiqu'il y eût à cette Fête près de quatre cent Personnes, tout se passa au mieux & sans la moindre confusion. On sortit de Table très gayement, la Symphonie se fit entendre de nouveau, le Bal recommença, & ne finit qu'à dix heures du matin.

*VERS pour servir d'Epithalame
au nouveaux Epoux.*

ENfin voici le jour, où le Dieu d'Hyménée;
D'un Favori de Mars fixant la destinée,
Par la main de ROHAULT, gage de son bonheur,
Couronne ses desirs ainsi que sa valeur.
De Graces, de Vertus quel plus digne assemblage
Pouvoit des Immortels mériter le suffrage?
Que dis-je! Un tel Lien ne peut être qu'heureux;
Le mérite lui-même en a formé les nœuds.
O vous, jeunes Héros, Ministres du Tonnerre,
Dont LOUIS en courroux épouvante la Terre,
Les Jeux vont succeder à vos Travaux guerriers.
Joignez sur votre front les Myrthes aux Lauriers;
D'un Hymen si charmant consacrez la mémoire;

I ij Goûtez

Goûtez en la douceur , partagez-en la gloire ;
Que les feux éclatans, dans les airs allumés,
Expriment de vos cœurs les transports enflammés ;
A l'Autel de l'Amour , parés de vos Guirlandes ,
Portez de mille vœux les sinceres offrandes ;
Mars préside a la Fête , & dans ces Lieux chéris
Conduira sur vos pas les Plaisirs & les Ris.

H A R A N G U E faite à M. le Duc de
Richelieu , Commandant en Languedoc ,
par M. l'Abbé de Balsa , Archidiacre de
l'Eglise Cathedrale d'Agde , Vicaire Général de M. l'Evêque , dans le Palais Episcopal , à la tête de MM. les Députés du Chapitre , le 17. Mars 1739.

M O N S E I G N E U R ,

Aux assurances de respect & de soumission que demandent de vous le rang que vous tenez dans le Royaume , la place que vous tenez dans cette Province , les titres accumulés d'honneur dont vous êtes décoré , nous venons joindre un hommage , qui vous est plus propre , plus intéressant pour nous , & j'ose dire plus flatteur pour vous , un hommage d'estime , de veneration , d'admiration , tribut qui ne s'exige point , qu'on ne rend , & qui n'est dû qu'à ces qualités éminentes , sublimes , heroïques , qui donnent à ceux qui les possèdent une plus grande superiorité sur les hommes , que celle qu'ils empruntent des dignités éclatantes dont ils sont revêtus.

OD

Où pourrions nous trouver , Monseigneur , ces qualités plus heureusement réunies que dans votre illustre Personne , puisque vous offrez à nos yeux à la fleur de votre âge un Heros dans les Armées , un Homme de Lettres , un Sçavant dans les Académies , un Politique profond dans les Cours des Princes : talens aussi raves qu'ils sont admirables , qu'ils sont utiles à la Patrie , & dont un seul , porté au point de perfection où vous les possédez , a suffi pour former les plus grands hommes.

Ces merveilles ont quelque chose de moins surprenant dans le digne héritier du grand RICHELIEU , dont le nom a jamais célébré , se trouve lié dans notre esprit avec l'attribut des vertus les plus héroïques ; en les admirant en vous , nous ne faisons que suivre un penchant formé par une longue & d'ancienneté habitude.

Après vous avoir vu faire les délices , & l'ornement de la Cour la plus brillante de l'Europe ; cette Province toute florissante qu'elle est , ne se croyoit pas digne de vous posséder : en vous acquérant elle a plus obtenu qu'elle n'osoit prétendre ; aujourd'hui tous ses vœux se terminent à jouir long-temps de l'avantage qu'elle a d'être sous vos ordres , dans l'assurance où elle est que cette générosité , cette humeur bienfaisante , qui vous est naturelle , compagne fidelle des ames bien nées , vous portera à mettre en œuvre en sa faveur , & pour son bonheur , les grands talens que vous avez reçus du Ciel pour le gouvernement , & le haut crédit que votre naissance , vos grandes Alliances , votre mérite personnel , vos services vous ont acquis à si juste titre auprès de notre Monarque.





MORTS.

Marie Dayrain, veuve du sieur la Feüillade , mourut vers la fin du mois dernier à Brive , en Limosin , dans la 103e. année de son âge.

Le nommé Saint Martin , ancien Soldat , mourut le 19. de ce mois au Bourg de Boucouville, Paroisse de la Bove , Diocèse de Laen , âgé de 109. ans.

Le . . . Mars , mourut dans son Diocèse Pierre-Joseph de Castlane , Evêque & Seigneur de Frejus , en Provence. Il avoit été nommé à cet Evêché , vacant par la démission d'André-Hercules de Fleury , aujourd'hui Cardinal & Ministre d'Etat , le 12. Janvier 1715. & il avoit été Sacré le 30. Juin. suivant dans l'Eglise du Noviciat des Jesuites à Paris , par l'Archevêque d'Aix , à présent Archevêque de Paris , assisté des Evêques de Toulon & de Noyon. Il étoit auparavant Chanoine de l'Eglise Metropolitaine de S. Sauveur d'Aix , & Vicaire Général de l'Archevêque d'Aix. Il avoit été Député de la Province d'Aix à l'Assemblée générale du Clergé de France , tenue à Paris en 1710.

Le . . . Mars Richard Piers , Hibernois , Evêque de Waterford , & de Lismor en Irlande , Trésorier de l'Eglise Metropolitaine de Sens , Vicaire Général , & Suffragant pour les fonctions Episcopales de l'Archevêque de Sens , Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , du 20. Juillet 1688. mourut à Sens dans la 94e. année de son âge.

Le 21. Joseph de Revol, Dauphinois , ancien Evêque d'Oleron , Abbé Commandataire de l'Abbaye de

Je-N. D. de Pontaut, Diocèse d'Aire, qu'il avoit obtenu le 29. Mars 1727. mourut à Oleron dans la 77e. année de son âge. Il avoit été d'abord Vicaire General de l'Evêque du Bellai, & ensuite de l'Evêque de Poitiers. Il fut nommé à l'Evêché d'Oleron le 11. Avril 1705. & Sacré le 8. Novembre de la même année à Poitiers, par l'Evêque de Poitiers, assisté des Evêques de Saintes & de la Rochelle. Il fut un des Deputés du premier Ordre de la Province d'Auch à l'Assemblée generale du Clergé de France, tenuë à Paris en 1725. Après avoir gouverné son Evêché pendant 30. ans, il s'en démit au mois d'Avril 1735. ayant eu pour successeur Jean-François de Montiller du Chastellard, son neveu, & son Vicaire General. Il est parlé de la famille du défunt dans le Mercure galant du mois d'Avril 1705. à l'occasion de sa nomination à l'Evêché d'Oleron. Il étoit fils de Pierre de Revol, Seigneur des Aveniers, Baron de Charnay, Conseiller honoraire au Parlement de Metz, & Procureur General successivement de la Cour des Aydes de Vienne en Dauphiné, & de la Cour Superieure de Bourg-en-Bresse, mort en 1704. & de Francoise-Charlotte de Saint Chamont.

Le 4. Avril Armand-Scipion-Sidoine-Apollinaire-Gaspard, Vicomte de Polignac, Marquis de Chalancon & Saint Palloude, Comte de Randon, Lieutenant General des Armées du Roy, & Gouverneur du Pays de Velay, & de la Ville du Puy, mourut à Paris, âgé de 79. ans. Il avoit été d'abord Capitaine dans le Regiment du Roy, Infanterie, & ensuite Colonel de celui d'Aunis, à sa création au mois de Septembre 1684. Le Gouvernement de la Ville du Puy, lui fût donné en 1690. & il fut fait Brigadier des Armées du Roy le 29. Janvier 1702. Il fut blessé le 24. Octobre de la même année à la Bataille de Frid-

318^e MERCURE DE FRANCE

lingue , & il servit au mois de Septembre 1703. au
 Siege de Brisac. Il fut fait Marechal de Camp le 10.
 Fevrier 1704. & Chevalier de l'Ordre Militaire de
 Saint Louis en 1705. Le Pays de Velay fut érigé en
 Gouvernement particulier en sa faveur au mois de
 Décembre 1718. & il fut fait Lieutenant General le
 premier Fevrier 1719. Il étoit fils aîné de Louis-Ar-
 mand , Vicomte de Polignac , Marquis de Chalan-
 con , Chevalier des Ordres du Roy , & Gouverneur
 de la Ville du Puy , mort le 3. Septembre 1692.
 âgé de 84. ans , & de Jacqueline de Beauvoir de
 Grimoard du Roure , sa troisieme femme ; morte le
 7. Novembre 1721. âgée de 80. ans , laquelle étoit
 fille de Scipion de Beauvoir de Grimoard , Comte
 du Roure , Marquis de Grisac , Conseiller du Roy
 en ses Conseils d'Etat & Privé , Chevalier de ses
 Ordres , son Lieutenant General en Languedoc , &
 Gouverneur du Pont St. Esprit , mort le 18. Janvier
 1669. Le Vicomte de Polignac qui vient de mou-
 rir , avoir été marié 1.^o le 24. Avril 1686. avec
 Marie-Armande de Rambures , fille d'honneur de
 Madame la Dauphine , & fille puînée de Charles ,
 Marquis de Rambures , & de Courtenay , Mare-
 chal des Camps & Armées du Roy , & de Marie
 Bautru de Nogent. Elle mourut au mois de Septem-
 bre 1706. sans postérité ; & 2.^o au mois de Juillet
 1709. avec François de Mailly , troisieme fille de
 Louis de Mailly , Seigneur de Rubempré , de Rieur ,
 de Bolhard , du Coudray , appelé le Comte de
 Mailly , Marechal des Camps & Armées du Roy ,
 & Maître de Camp General des Dragons de Fran-
 ce , mort le 6. Avril 1699. & d'Anne-Marie-Fran-
 çoise de Sainte Hermine , Dame d'Atours de feu
 Madame la Dauphine , & ensuite de la Reine , mor-
 te le 6. Novembre 1734. Il laisse de celle-ci trois
 fils , qui sont , le Marquis de Polignac , Mestre de
 Camp,

Camp du Regiment Dauphin Etranger, dont on a rapporté le mariage avec la Demoiselle Mancini, dans le Mercure de Décembre dernier, vol. 2. p. 2922 : l'Abbé de Polignac, & le Chevalier de Polignac, Enseigne des Gendarmes de Berry, depuis le 15. Avril 1738. & auparavant Guidon des Gendarmes Anglois, depuis le mois de Janvier 1735.

Le même jour, Charles-Gabriel de *Belsunce*, Marquis de Castelmoron, Seigneur de Montpont, Senechal & Gouverneur des Provinces & Senechauffées d'Aginois & de Condomois, Lieutenant General des Armées du Roy, mourut à Paris subitement dans la 58e. année de son âge. Il étoit frere puîné de Henry-Xavier de Belsunce, Evêque de Marseille. Il avoit été d'abord Colonel d'un Regiment d'Infanterie, par Commission du 17. Septembre 1704 ; depuis il fut fait Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Bourguignons, le 18. Avril 1714. Senechal & Gouverneur d'Aginois & Condomois en 1717. Brigadier de Cavalerie le premier Fevrier 1719. Inspecteur de la Gendarmerie le 11. Octobre 1730. Marechal de Camp le 20. Fevrier 1734. & enfin Lieutenant General le 24. Fevrier 1738. Il avoit été employé dans la dernière Guerre contre l'Empereur, en qualité de Marechal de Camp dans l'Armée d'Allemagne, & il avoit servi en 1734 au Siege de Philipsbourg. Il avoit porté autrefois le titre de Chevalier de Belsunce jusqu'à la mort d'Armand de Belsunce, Marquis de Castelmoron, son frere aîné, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Bourgogne, & Brigadier des Armées du Roy, qui fut tué à l'Armée en Allemagne au mois de Juillet 1712. sans laisser d'enfans. Ils étoient fils, ainsi que l'Evêque de Marseille, d'Armand de Belsunce, Marquis de Castelmoron, Baron de Gavaudan, Seigneur de

Born en Agenois , aussi Senechal & Gouverneur d'Agenois & Condomois , mort le 23. Juin 1728. âgé de 90. ans , & d'Anne de Caumont de Lauzun , morte le 6. Octobre 1722. dans la 81e. année de son âge. Le Marquis de Castelmoron qui vient de mourir , avoit été marié le premier Mai 1715. avec Cecile-Genevieve de Fontanieu , fille de feu Moyse-Augustin de Fontanieu , Secretaire du Roy , et Intendant des Meubles de la Couronne , ancien Tresorier General de la Marine , et de Catherine-Genevieve Dodun. Il laisse d'elle Antoine-Armand de Belfunce , Comte de Castelmoron , né le premier Mai 1716. qui a été fait Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Bourguignons , par la démission de son pere , le 22. Janvier 1735. et dont le mariage avec la Demoiselle d'Heudicourt est rapporté dans le Mercure de Juin 1736. vol. 2. pag. 1471.

Le 8. Antoine *Bochart de Champigny* , Prêtre Licentié en Theologie , Tresorier de la Sainte Chapelle Royale du Palais à Paris , dignité à laquelle il avoit été nommé par le feu Roy , le 19. Avril 1699. mourut subitement , âgé d'environ 86. ans. Il avoit été reçu en premier lieu Chancelier de l'Eglise Cathedrale de Chartres , le 12. Août 1678. Il résigna cette dignité en 1693 ; depuis il fut reçu Chanoine de la même Eglise , le 23. Janvier 1695. et le lendemain il fut élu Doyen du même Chapitre. Il quitta cette dignité lorsqu'il fut nommé à la Tresorerie de la Sainte Chapelle. Il étoit fils de Jean Bochart , Seigneur de Champigny , de Noroy et de Bouconvilliers , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy , et Intendant successivement à Moulins , Limoges , Tours & Roüen , mort le 19. Août 1691. & de Marie Boyvin de Vaurouy , sa premiere femme , morte en 1659.

Le

Le même jour François-Charles-André *Blondel de Siffonne*, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Capitaine, & Major du Regiment Royal Piémont, Cavalerie, mourut subitement à Paris, âgé d'environ 50. ans. Il étoit fils de feu François Blondel, Conseiller-Secrétaire du Roy, Intendant & Ordonnateur des Bâtimens de S. M. Seigneur de Siffonne, et de Savigny. & de Marie-Jeanne Marin. Il ne laisse point d'enfans de Nicole-Charlotte Choderlos de la Clos, qu'il avoit épousée le 19. Avril 1731. elle étoit veuve de Michel Toustain de Fontenellès, Seigneur de Juais, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Mestre de Camp de Dragons, Lieutenant Colonel du Regiment d'Orleans de Dragons. M. Blondel de Siffonne qui vient de mourir, étoit frere de Jeanne-Elisabeth Blondel, mariée en 1704. avec Pierre-François-Hyacinthe de Vintimille, des Comtes de Marseille, Comte d'Olioules, Chef du nom & des armes de Vintimille, en Provence.

Le 11. Jacques-François *le For de Beauvais*, de Saint Malo en Bretagne, Conseiller au Parlement de Paris à la troisieme Chambre des Enquêtes, où il avoit été reçu le 20. Août 1723. mourut à Paris âgé de 38. ans, sans avoir été marié. Il laisse un frere demeurant à Saint Malo, & une sœur, laquelle étant veuve de Claude-François-Marie de Marbœuf, Président du Parlement de Rennes, a épousé en secondes nœces le 25. Avril 1725. François de Bauffan, Seigneur de Richegrou, Arpentigny, &c. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, actuellement Intendant à Orleans, qui étoit veuf de Marie-Jeanne Rellier, morte le 26. Février 1722.

Le même jour Dame Marie *Viole*, veuve d'Alexandre de Boullenc, Marquis du Vignau, Vicomte

I. vj de

de Jouy, Seigneur d'Avrilly, Marechal des Camps & Armées du Roy, Lieutenant de ses Gardes du Corps, & Gouverneur des Ville & Citadelle de Mezieres, mort au mois de Fevrier 1693. des blessures qu'il avoit reçues au service, mourut âgée de 91. ans, dans le Monastere des Religieuses de Saint-Dominique à Montargis, où elle s'étoit retirée, après avoir perdu son fils, mort Cornette de la premiere Compagnie des Mousquetaires du Roy. Cette Dame étoit fille de Nicolas Viole, Seigneur de Lervilliers, Capitaine au Regiment des Gardes Françaises, tué au Siege de Stenay en 1654. & d'Anne Boyer, Dame de Chaumontel-la-Ville, & en partie de Luzarches. Il ne reste plus de toute la famille de Boullenc, qui est de Normandie, que la Dame du Vignau, Religieuse Dominicaine à Montargis, & François-Frederic de Boullenc, Baron et Châtelain de Saint Remy-sur-Aure, qui a épousé Marie-Antoinette. des Peüilles, niece de feu Antoine-Denis Raudot, Intendant General des Classes de la Marine de France, mort à Versailles le 28. Juillet 1737. et de laquelle il a un fils et une fille.

~ Le 12. *François-Bernard Potier de Gesvres*, Duc DE TRESMES, Pair de France, Marquis de Gandelus & de Montigny, Seigneur de S. Oüen, de Croüy, Eschampeur, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Premier Gentilhomme de sa Chambre, & Brigadier de ses Armées, Gouverneur de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, Grand-Bailly & Gouverneur du Valois, & de la Ville & Château de Crépi, & ci-devant Gouverneur & Capitaine des Chasses du Château de Monceaux en Brie, mourut en son Château de S. Oüen, dans la 84. année de son âge, étant né le 15. Juillet 1655. Son Corps fut apporté à Paris en son Hôtel, rue S. Augustin, d'où

Pou après avoir demeuré exposé sur un Lit de parade pendant huit jours , il fut conduit le 20. au soir en grande pompe à S. Roch , sa Paroisse , & ensuite transporté dans un Carosse de deuil , attelé de huit Chevaux caparaçonnés , précédé & suivi d'un grand cortège , en l'Eglise des Céléstins , Lieu de sa Sépulture. Les services & les Emplois du feu Duc de Tresmes , ainsi que son Mariage avec feuë Marie-Magdeleine-Louise-Genevieve de Seigliere de Bisfranc , morte le 3. Avril 1702. à l'âge de 38. ans , & leurs Enfants sont , rapportés non-seulement dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne , où se trouve la Généalogie de Potier , Tome 4. page 763. mais encore dans le Dictionnaire Historique , Edition de 1725. & 1732. dans le Supplément de 1735. Etats de la France , &c.

Le Duc de Tresmes a été un des vingt-quatre Enfants d'honneur qui accompagnerent Monseigneur le Dauphin , Fils de Louis XIV. à la Cérémonie de son Baptême à S. Germain en Laye en 1668. Il a été Cader des Gardes du Corps dans la Compagnie du Duc de Tresmes , son Grand-Pere , ensuite Capitaine de Cavalerie & Major dans le Régiment Royal ; il s'est trouvé au Siège de Maëstrick. & à la prise de Trèves en 1673. au Combat de Saint-Sim , de S. François & de Turkein , sous M. de Turenne ; en 1675. Il leva un Régiment de Cavalerie de son nom , à la tête duquel il servit aux Prises de Dinant , Huy & Limbourg.

En 1676. il se trouva aux Sièges de Condé , Bouchain & Aire ; au secours de Maëstrick , et des deux Ponts , aux Sièges de Valenciennes , de Cambray & S. Guislain en 1677. en 1678. aux Sièges de Gand , d'Ipres , & à la Bataille de S. Denis , où la Paix fut déclarée. Il continua de servir en 1681. & se trouva à la prise de Casal , en 1684.

en Flandres ; en 1688. au Siège de Philisbourg , & à celui de Manheim , où il fut blessé. Il fit la Campagne d'Allemagne en 1689. & se trouva en 1691. au Siège de Mons. , & à celui de Namur en 1692.

Il étoit en année d'exercice de sa Charge de Premier Gentilhomme de la Chambre, à la mort du feu Roy , & il fit toutes les fonctions auprès de S. M. Il eut l'honneur de recevoir le Roy la première fois qu'il vint à Paris , lui présenta les Clefs de la Ville , & alla recevoir S. M. au Trône , à la tête du Corps de Ville , le jour que le Roy tint son Lit de Justice , & quitta le Corps de Ville pour aller attendre. S. M. au Palais , où il eut l'honneur de porter le Roy entre ses bras dans son Lit de Justice , & fit ainsi la fonction de Grand-Chambellan , & en remplit la place.

Le 29. Octobre 1722. il fonda un Monastere de Religieux du Tiers-Ordre de S. François , appelé Notre-Dame du Chêne , Diocèse de Meaux à une lieue du Château de Gêvres. En 1615. Mrs de Gêvres fonderent à Blérancourt , un Convent de Feuillans , & en 1618. ils firent l'Etablissement d'une Maison de Prêtres de l'Oratoire , à Raroy , Diocèse de Meaux , & à une lieue de leur Château.

Le Duc de Tresmes étoit fils aîné de Léon Potier de Gesvres , Pair de France , Chevalier des Ordres du Roy , Premier Gentilhomme de la Chambre de S.M. Lieutenant Général de ses Armées, Gouverneur de la Ville , Prévôté & Vicomté de Paris , Grand-Bailly & Gouverneur du Valois , & de la Ville de Crêpi , Gouverneur & Capitaine des Chasses de la Capitainerie Royale de Monceaux , & Varenne de Meaux , Gouverneur de Ponteau de Mer , & Lieutenant de Roy en Normandie , ci-devant Gouverneur & Lieutenant Général du Pays du Maine, Perche & Laval , & ci-devant Capitaine de la Première

re

re Compagnie Française des Gardes du Corps de S. M. Marquis de Gesvres au Maine , & de Gandelus , de Fontenay-Mareil , d'Annebaut , Baron de Troci , Vicomte de Ponteau de Mer , Seigneur de Sceau-Congis , Villers-les Rigauts , Pré en Paille , Fresnay , Forgé-la-Bataille , S. Léonard , Couptrain , Baron de la Ferré-Macé , Saint Samson , Affés-le-Boisne , & Loconville ; & de Marie-Françoise-Angélique Duval de Fontenay-Mareil. Ses Enfans sont :

M. François-Joachim Potier de Gesvres , Duc de Gesvres , qui lui succede dans toutes ses dignité & en ses biens ; qui avoit épousé en 1709. Marie-Magdeleine-Emilie de Mascrany , morte en 1717. sans postérité.

M. Leon Potier de Gesvres , Comte de Tresmes , Brigadier des Armées du Roy , Mestre de Camp du Régiment de Gesvres , Cavalerie , qui a épousé en 1729. Eléonore-Marie de Montmorency-Luxembourg-Tingri , dont il a un fils , âgé de 6. ans.

M. Etienne-René Potier de Gesvres , Evêque & Comte de Beauvais , Vidame de Gerberoy , Pair de France , Abbé Commandataire de l'Abbaye d'Ourscamp.

D. Marie-Françoise Potier de Gesvres , qui a épousé en 1715. Louis-Marie-Victoire Comte de Béthune , neveu de Marie-Casimire , Reine de Pologne , Maréchal des Camps & Armées du Roy , Grand Chambellan de Stanislas I. Roy de Pologne , Duc de Lorraine & de Bar , dont il a des Enfans.

Nous allons entrer dans quelques détails sur les Cérémonies funebres du Convoy, Transport & Inhumation du Corps du Duc de Tresmes. Dès le surlendemain de son décès on tendit la grande porte & la façade de son Hôtel, jusqu'à la hauteur du Balcon. La Tenture étoit chargée de deux lez de Velours, remplis d'Armoiries , & entre ces deux Lez il y avoit cinq grandes Armoiries dans les distances convenables.

226 MERCURE DE FRANCE

bles. Toute la Cour étoit tendue à la hauteur du premier Appartement, avec deux pareils Lez de Velours & Armoiries; la Basse-Cour étoit tendue à deux Lez de drap. Le Vestibule en péristyle, au bas de l'Escalier, lequel donnoit dans la Salle du dépôt, étoit entièrement tendu & foncé avec de pareils Lez de Velours & Armoiries.

Il y avoit un Lit de velours, croisé de Moire d'argent, sur une Estrade de trois gradins, accompagnée de 70. Chandeliers garnis de Georges. Sur le Corps étoit le Poêle de Velours noir, croisé de Moire d'argent, bordée d'hermine, avec les Armoiries de la Maison, brodées. Sur ce Poêle étoient le Cœur, la Couronne Ducale & le Cordon de l'Ordre, placés sur des Carreaux de velours, couverts d'un Crêpe. Le Cœur étoit enfermé dans un Boîte de vermill, armoiriée aux Armes du deffunt. Il y avoit deux Autels aux côtés du Lit, portant chacun une Croix & douze Chandeliers d'argent. On a dit tous les jours des Messes à ces Autels jusqu'après midi, & on y a psalmodié l'Office des Morts. Pendant les neuf jours qu'il a été exposé, les Religieux Mandians des quatre Monasteres de Paris sont venus, précédés de leur Croix, & successivement, prier pour lui & lui jeter de l'eau benite, & plusieurs autres Religieux y sont aussi venus en Corps de Communauté & précédés de leur Croix, faire la même cérémonie. Il y a eû un concours prodigieux de monde. Deux de ses Gardes étoient toujours en faction aux pieds de ce Lit, portant leurs Armes.

En retour de la Salle on avoit tendu quatre autres Pièces, pour donner passage dans l'autre côté de la Cour. Le grand Escalier étoit tendu du haut en bas, ainsi que sept grandes Pièces avec les passages. Les Appartemens hauts & bas étoient garnis de distance en.

en distance de plaques garnies de grosses Bougies.

Le Samedi 18. de ce mois à onze heures du matin, le Prévôt des Marchands & les Echevins allerent prendre M. le Duc de Gesvres, rue Montmartre, à l'Hôtel de M. le Cardinal de Gesvres; ils allerent ensemble rendre les devoirs & jeter de l'eau benite, & les six Corps des Marchands y allerent le même jour après midi. Les Gardes du Gouvernement étoient rangés dans la Cour de l'Hôtel de Tresmes, le fusil sur l'épaule. Les autres Officiers et les Gardes de la Ville, vinrent ensuite.

Le Lundi 20. jour du Convoy, M. le Duc de Gesvres, que le Corps de Ville étoit allé prendre chez lui, s'étant rendu avec la Ville sur le 7. heures du soir en l'Hôtel de Tresmes, le Convoy partit en cet ordre jusqu'en l'Eglise de S. Roch. La marche commença à huit heures du soir, par les rues neuve S. Augustin, d'Antin, des Petits-Champs, Place de Vendôme et rue saint Honoré.

Deux Brigades du Guet, avec leurs Officiers à leur tête; deux Suisses en détail; 40 Pauvres, vêtus chacun de quatre aulnes de drap, ayant chacun un flambeau, marchant deux à deux; 80. Enfans de trois Hôpitaux, portant chacun un flambeau, précédés de leurs Croix, dans l'ordre ordinaire; 48. Gardes de la Ville, portant chacun un flambeau, garni de deux Armoiries de la Ville; 43. Religieux de la Place des Victoires, ayant chacun un Cierge, ayant à leur tête la Croix et deux Chandeliers; le même nombre de Capucins, ainsi que de Cordeliers, d'Augustins, de Jacobins et de Carmes; le Clergé de la Paroisse de S. Roch, au nombre de 130. Prêtres, ayant chacun un Cierge, précédant le Curé; 20. Officiers de la Maison en longs Manteaux et pleureuses, marchant sur deux files; le Gouverneur des Pages, habillé de même; 12. Pages en grand

328 MERCURE DE FRANCE

grand deuil ; 8. Gentilshommes , distribués de même , dont les Manteaux étoient portés par des Laquais ; deux autres Gentilshommes , l'un portant la Couronne Ducale, l'autre le Collier de l'Ordre, sur des Carreaux de velours, couverts d'un Crêpe, leurs Manteaux portés par leurs Laquais ; 4. Tambours couverts de Crêpes ; un Fife ; 4. Hautbois ; l'Officier des Suisses en deuil & en Manteau, portant son Bâton ; 12. Suisses en deuil, portant chacun un flambeau, leurs Hallebardes trainantes, garnies d'un Crêpe ; 2. Officiers de ses Gardes, en longs Manteaux ; le Corps porté par six Gardes ; le Poêle porté par quatre Aumôniers en Rochets, en Manteaux et en Bonnets quarrés, leurs Manteaux portés par leurs Laquais. A la tête du Corps, le Capitaine de ses Gardes, en long Manteau, porté de même, d'un côté, et le Lieutenant de l'autre ; le premier à droite et le second à gauche ; 50. de ses Gardes en Crêpes à leurs chapeaux, à leurs Bandolieres et à la garde de leurs Epées, portant le Monsquet, la Crosse renversée sous le bras, et Chacun un flambeau, ayant leurs Trompettes, avec sourdines, à leur tête, et marchant autour du Corps ; 100. petits Enfants en Surplis, portant les Chandeliers et les Cierges qui avoient été autour du Corps ; 50. Domestiques en grand deuil, avec des flambeaux, autour du Corps ; le Juré Crieur en Robe ; M. le Duc de Gesvres à droite, suivi de tout le Deuil, et M. Michel-Etienne Turgot, Chevalier Marquis de Sousmont, Conseiller d'Etat, Prévôt des Marchands, en Robe, à gauche, suivi de tout le Corps de Ville ; 100 Domestiques en deuil, portant chacun un flambeau ; 100. Gardes de la Ville, le Mousquet sur l'épaule, marchant entre le Deuil et les Laquais ; un Garde, un Laquais. M. le Prévôt des Marchands et Mrs de la Ville, avoient leurs Laquais en Livrée, portant des

Les flambeaux , et les Personnes du Deüil avoient aussi leurs Laquais avec des flambeaux. Deux Brigades du Guet à cheval fermoient la marche.

Dans la route du convoi , et en passant devant le Monastere des Religieuses Capucines , la Communauté de leurs Directeurs , précédée de leur Croix , encensa le corps , et lui jëtta de l'eau bénite , après avoir psalmodié le *De profundis*. En passant devant le Monastere des Feuillans , ces Religieux encensèrent aussi le corps et jetterent de l'eau bénite , après avoir chanté le Pseaume *De profundis*. Les Religieux Dominicains de la rue S. Honoré lui firent aussi la même ceremonie :

Le convoi arrivé en l'Eglise de Saint Roch , M. le Duc de Gesvres avec le deüil placé dans les stalles à droite , le Corps de Ville dans les stalles à gauche , et les Gardes autour du corps , on y chanta les prieres ordinaires des obseques , et on y jëtta l'eau bénite ; sçavoir , M. le Duc de Gesvres ; ensuite M. le Prévôt des Marchands , M. le Comte de Tresmes , M. Veron , premier Echevin , et ainsi du reste du deüil et de la Ville.

La Porte de S. Roch étoit tendüe à neuf lez de drap et deux lez de velours , chargés d'Armoiries les grandes Armoiries entre les deux lez de velours. Toute la Nef et le Chœur étoient tendus à la hauteur des Corniches , le Chœur garni de deux lez de velours et Armoiries de-même ; il y avoit dans le Chœur une très grande quantité de Girandolles , garnies de Bougies.

Les Gardes ayant repris le Corps , et l'ayant porté dans le Carosse , le transport se fit de l'Eglise de Saint Roch en celle du Monastere des Religieux Celestins , dans l'ordre qui suit.

Deux Brigades du Guet avec leurs Officiers ; les deux Suisses à pied ; les 40 Pauvres ; les 48 Gar-

des

30 MERCURE DE FRANCE

des de la Ville, tous avec flambeaux ; les 43 PP. Augustins, Capucins, Cordeliers, Augustins, Jacobins & Carmes, comme ci-dessus ; 20 Officiers de la Maison à cheval ; 8 Palfreniers à pied, avec des flambeaux, marchant autour de ces Officiers ; 4 Palfreniers à cheval en bottes avec des flambeaux ; 2 Gentilshommes à cheval ; des Palfreniers à cheval, en bottes, portant des flambeaux. Tous les Officiers, Gentilshommes & Pages à cheval étoient en Pleureuses & Manteaux, & leurs chevaux caparaçonnés. Le Carosse des Honneurs à six chevaux, caparaçonnés de noir. Des Palfreniers en bottes, à cheval derrière le Carosse, portant des flambeaux ; le Gouverneur des Pages à cheval ; les 12 Pages à cheval, avec des flambeaux ; 4 Palfreniers à pied, portant des flambeaux autour des Pages ; 4 Tambours à pied, le Eifre, & les 4 Hautbois aussi à pied ; l'Officier des Suisses de la Maison, en Manteau, à cheval ; le Carosse du Corps à 8 chevaux, caparaçonnés de velours, croisé de Moire d'argent, les 12 Suisses marchant à côté des chevaux, six de chaque côté, portant leurs flambeaux ; les deux Trompettes ; deux Officiers de ses Gardes en Pleureuses & Manteaux, à pied autour du Carosse ; ses 50 Gardes comme au Convoi ; deux Officiers de ses Gardes, en Manteaux, à cheval, aux deux petites rouës du Carosse ; les quatre Aumôniers, à cheval ; le Capitaine de ses Gardes, à cheval, à la rouë droite du derrière du Carosse ; le Lieutenant, à cheval, à la rouë gauche, suivis chacun d'un Palfrenier & d'un Laquais ; 50 Domestiques à pied, avec leurs flambeaux, autour du Carosse du Corps ; le Carosse dans lequel étoit M. le Curé de S. Roch & ses Ecclesiastiques, à six chevaux caparaçonnés de noir. Celui des Huissiers de la Ville, à quatre chevaux, sans être drapé ; celui du Colonel de la Ville

7 file & du Greffier, à six chevaux, & sans être drapé; le Carosse à huit chevaux & drapé, de M. le Duc de Gesvres; trois autres de ses Carosses à six chevaux, & drapés; le Carosse de M. le Comte de Tresmes; celui de l'Evêque de Beauvais; celui du Comte de Béthune, tous drapés & à six chevaux; 7 Carosses de la Ville, à six chevaux, & sans être drapés; dans ces Carosses, étoient M. le Duc de Gesvres, M. le Prévôt des Marchands, les Parens, & Mrs du Corps de Ville, dans le même ordre qu'ils avoient suivi le Corps à S. Roch; celui des Aumôniers de l'Evêque de Beauvais, à six chevaux; 100 Domestiques portant des flambeaux le long des Carosses; 100 Gardes de la Ville, à pied le Mousquet sur l'épaule, marchant à côté des Carosses à droite & à gauche, faisant file avec les 100 Laquais; un Garde, un Laquais.

Entre ces deux files de Gardes & de Laquais, à côté de chaque Carosse, du côté du Deuil, des Laquais en noir, portant des flambeaux, & du côté de la Ville, des Laquais de M. le Prévôt des Marchands & de Mrs de la Ville, en Livrée, portant des flambeaux; deux Brigades du Guet avec leurs Officiers, fermoient la marche du Convoi.

En passant rue Saint Honoré, devant l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire, le Général à la tête des Prêtres de leur Maison, chantant le *De profundis*, s'approcha du Corps, l'encensa & lui jeta de l'Eau bénite.

Le Convoi arriva à minuit aux Célestins, assemblés à la Porte de leur Eglise; auxquels M. Cheret, Curé de S. Roch, présenta & remit le Corps de M. le Duc de Tresmes, en l'accompagnant des Eloges qu'il a mérités pendant sa vie, auxquels le Prieur ayant répondu, & le Corps étant entré dans leur Eglise, après les Prières & les Cérémonies

rémonies accoutumées, les Religieux le déposèrent & l'inhumerent avec ses Ancêtres dans la Chapelle de la Sépulture de Sa Maison.

Toutes les rues adjacentes à celles où passoit le Convoi, étoient barrées par le Guet à pied & le Guet à cheval. Cette marche s'est faite par les rues S. Honoré, de la Feronnerie, S. Denis, des Lombards, de la Verrerie; le Cimetiere S. Jean, rues S. Antoine, S. Paul, & le Quai des Célestins.

Les deux Portes des Célestins étoient tendues, la première à 6 lez, la seconde à 7 lez, l'une & l'autre garnie de deux lez de velours avec Armoiries de grandes Armoiries entre les deux lez; toute la Nef & le Chœur étoient tendus jusqu'aux tirans; il y avoit deux lez de velours à la face & au pourtour du Chœur, avec pareilles Armoiries, de même à la face de la Chapelle de la Sepulture.

Aux Messes qui furent dites le Jeudi 23, toute l'Eglise étoit tendue, les fenêtres bouchées, avec pareils lez de velours et Armoiries; il y avoit 48 Cierges sur l'Autel, et deux filets de lumiere dans le Sanctuaire; il y en avoit aussi 48 sur la Balustrade, et un filet de Chandeliers et Cierges au pourtour du Chœur; il y avoit 24 Cierges sur deux petits Autels dressés à côté du grand Autel; 24 sur les deux Autels de la Nef; sur chaque grande Armoirie posée de distance en distance étoit une Girandolle à cinq grandes Bougies chacune. Tous les Cierges des Autels, des Filets, et ceux qui étoit autour du Corps, étoient garnis d'une Armoirie. Aux Messes étoient deux Gardes, un à chaque côté du Sanctuaire, le Mousqueton sur l'épaule; il y en avoit deux autres à la porte du Chœur en dedans; le reste des Gardes étoit dans la Nef, sur deux files, avec le Mousqueton sur l'épaule. On n'a jamais vu une si nombreuse Assemblée de Personnes de la première Condition.

APPROBATION.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier,
le *Mercur* de France du mois d'Avril, &
j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression.
A Paris, le premier May 1739.

HARDION.

TABLE.

P IECES FUGITIVES. L'Or & la Vertu ;	
<i>Fable Allegorique,</i>	621
Lettre au sujet de la Croix,	627
Arrivée de la Scene à Marly,	636
Cinquième Lettre sur l'Histoire du Nivernois,	646
Les Jeux des Bergers, <i>Eglogue</i> , &c.	664
Lettre sur les Médailles doubles,	667
Bouts-Rimés,	668
Lettre sur les nouvelles Cartes hydrographiques & pour le service des Vaisseaux du Roy,	670
Sonnet Italien & Traduction,	675
Dissertation sur les Cadrans Solaires,	677
Ode à la Société Littéraire d'Arras,	685
Lettre de M. de Gouve, sur la Société Littéraire d'Arras,	692
La Société Littéraire d'Arras à la Princesse d'Isen- ghien,	695
Lettre au sujet du Corps de S. Piat,	696
Le Papillon, <i>Fable</i> ,	700
Extrait d'une Lettre de Pétersbourg, & Observa- tions sur le plus grand degré du froid,	701
Imitation d'une Ode d'Horace,	704
Lettre écrite de Versailles & Discours prononcé,	707
Epithalame sur le Mariage de M * * *	710
Enigme, Logogryphes,	713
NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX-ARTS ;	
&c.	718

Nouveaux Amusemens du Cœur & de l'Esprit, 7	7
Peinture de l'Amour, Sonnet, &c.	7
Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes lustres, &c.	7
Le Spectacle de la Nature, &c.	7
Livres nouveaux imprimés chés Cavelier, & au nouvellement reçûs,	74
Dictionnaire Géographique de la Martiniere, Sous cription,	74
Lettre sur la Généalogie de la Maison de Béthune,	7
Réponse au Madrigal de M. Linant,	71
Assemblées publiques des Académies, &c.	71
Prix proposé par l'Acad. Royale des Sciences,	71
Sonnet Italien & Traduction,	76
Séthos, Tragédie nouvelle, &c.	76
Prix proposé par l'Académie de Chirurgie,	76
Sonnet Italien, Portrait, &c.	76
Eftampes Nouvelles,	76
Air noté, Muzette,	77
Spectacles. Ouverture des Théâtres, Discours pro- noncé,	77
LOLOTTE, & Vers à sa loüange,	77
Mahomet II. <i>Extrait</i> ,	78
Nouvelles Etrangères, Lettre d'Ispaham & Constantinople,	78
Pologne, Allemagne & Italie,	79
Naples & Ile de Corse,	79
Espagne & Grande Bretagne,	79
Morts des Pays Etrangers,	80
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	80
Bénéfices donnés,	80
Nouvel Evêque de Bethléem,	80
Lettre écrite de la Ferre à l'occasion d'un Mariage,	81
Epithalame,	81
Harangue au Duc de Richelieu,	81
Morts, &c.	81

La Chanson notée doit regarder la page 77

SEP 29 1936



